MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DES SCIENCES

BELLES-LETTRES ET ARTS

DE BESANÇON.

MÉMOIRES
DE L'ACADÉMIE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE BESANÇON.

Séance publique du 29 janvier 1859.

PIÈCES DONT L'ACADÉMIE A VOTÉ L'IMPRESSION.

BESANÇON,
DODIVERS ET C^ie^, IMPRIMEURS DE L'ACADÉMIE
Grande-Rue, 42

1860

ACADÉMIE

DES

SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE BESANÇON.

SÉANCE PUBLIQUE DU 29 JANVIER 1859.

Président annuel : M. TRIPARD.

DISCOURS DE M. LE PRÉSIDENT.

MESSIEURS,

Vous aimez la science, vous la cultivez et vous tendez toujours une main fraternelle à la jeunesse qui s'inspire de vos exemples et veut suivre vos traces. C'est ainsi que vous avez fait, lorsque vous m'avez appelé au milieu de vous. Honneur oblige ; il me restait à justifier, autant qu'il était en moi, un choix si inattendu, et je suis venu déposer à vos pieds une œuvre de cœur plus que d'intelligence. J'espérais pouvoir acquitter ainsi une partie de ma dette de reconnaissance, mais voici que vous m'en imposez une plus étendue, en m'appelant à l'honneur

de vous présider. Si mes forces sont insuffisantes, le cœur du moins ne me manquera pas.

L'homme tend à s'élever de l'imparfait au parfait ; c'est son aspiration la plus vive et en même temps la plus durable. Cette tendance de notre esprit, est ce que nous appelons le progrès. Le progrès dans son sens général embrasse tout ce qui tend à développer l'intelligence des individus et des peuples, à élever l'humanité au double point de vue du bien physique et du bien moral.

Les découvertes des sciences exactes qui tendent plus particulièrement au développement du bien physique, se succèdent avec une rapidité et une constance qui étonnent les savants eux-mêmes. On dirait que dans la matière se trouve le champ de l'infini. Ce progrès inespéré attire de ce côté toutes les intelligences et l'on ne trouve plus que de rares penseurs restés fidèles à la science du bien moral. Et encore les voyons-nous souvent fléchir eux-mêmes sous l'influence des sciences naturelles et disposés à laisser prédominer le bien physique sur le bien moral. Il résulte de ces faits que les sciences morales qui devraient marcher en tête, ne peuvent pas même aller de front avec les sciences naturelles. Elles se traînent timidement sur leurs pas, et l'on dirait qu'elles marchent en sens inverse des lois générales du progrès. Tels, à la suite d'une vaillante armée, on voit les invalides couvrir les routes en groupes espacés, boiteux et impuissants.

La *décadance de la philosophie*, voilà le grand fait que nous voudrions rendre sensible, en vous montrant sa marche, dès le dix-septième siécle jusqu'à nos jours,

dans la première question qui les résume toutes, celle de la nature et de l'essence de Dieu.

Selon que l'idée de Dieu se forme dans notre esprit, nous voyons le reste des choses sous l'influence de cette idée-mère qui est comme le prisme à travers lequel nous étudions la lumière. Tout en effet part de cette idée et y remonte, tout s'y rattache, parce que cette idée est le centre de notre intelligence, comme Dieu est le centre du monde.

C'est cette idée qui inspire l'artiste lorsqu'il cherche l'idéal qui répond le mieux aux lois de l'harmonie, de la convenance et de la beauté. Il entrevoit le parfait et s'efforce de le réaliser. S'il atteint ce but, il a marqué son œuvre du sceau du génie et les peuples le saluent, parce qu'il a fait vivre dans sa plus noble expression un sentiment qui sommeillait dans la conscience du genre humain.

Toute œuvre a son idéal, comme aussi tout homme est en germe un artiste qui se développe en s'appliquant à faire de sa conscience un chef-d'œuvre. C'est là qu'il faut d'abord graver son idéal, afin qu'il se réfléchisse au dehors et se reconnaisse dans tous les actes de la vie. Les peuples, l'humanité ont aussi leur idéal. c'est le but vers lequel ils doivent tendre et s'il est noble et élevé, chaque pas vers ce but marquera un progrès. Mais pour tous quel est cet idéal? C'est le parfait conçu dans son sens le plus absolu, c'est Dieu même.

Dieu est donc le modèle éternel proposé à l'humanité par cette antique leçon : *Faisons l'homme à notre image* (1). L'idéal se trouve ainsi l'élément le plus sérieux

(1) Gen. I, 26.

de la vie et une exacte notion de Dieu, le principe le plus essentiel au développement des sociétés. C'est ce que nous apprend l'histoire. Nous y voyons la notion de Dieu influer sur la marche des sociétés et les sociétés réagir sur la notion de Dieu, s'élever ou s'abaisser, selon qu'elles se forment sur l'exemplaire divin, ou se façonnent un dieu selon leur propre image.

De toutes les inventions humaines, il n'en est point qui ait produit sur le monde moral un aussi grand ébranlement que la découverte de l'imprimerie. Les trésors des connaissances humaines renfermés dans les couvents pour l'usage exclusif de quelques penseurs solitaires furent tout à coup jetés sur la place publique et livrés à une population avide de science. En même temps que les armes de guerre se transformaient par l'invention de la poudre, des armes plus meurtrières pour les esprits inexpérimentés, celles des idées et des livres bouleversaient toute l'Europe et en faisaient un vaste champ de bataille. A l'unité de pensée succédait la pensée individuelle soulevée, arrogante et pleine de ressentiments. L'Europe se fractionne en une multitude de petites souverainetés hostiles. L'anarchie est partout, dans les idées et dans les faits.

La papauté, si longtemps directrice des idées et modératrice des pouvoirs publics n'est plus écoutée. Aucune voix assez puissante ne peut s'élever pour dominer l'anarchie. Quelle autorité opposer à ces sociétés soulevées qui protestent contre toute autorité? Pour se faire écouter, il faut retrouver un lien commun de pensée, une puissance reconnue par tous, à l'aide de laquelle on

puisse commander aux préventions et calmer les ressentiments. Un homme se lève, c'est Descartes ; à l'anarchie frémissante il dit : vous avez le cœur rempli de préventions, eh bien ! abattons toutes les idées, faisons table rase dans notre conscience et reconstituons l'homme primitif, avec les idées les plus inséparables de sa nature. Vous reniez ajourd'hui toute autorité, vous les avez renversées toutes, eh bien ! il en est une qui subsiste au-dedans de vous malgré vous-même, c'est votre conscience, c'est votre raison. C'est devant cette autorité que je vous traduis, c'est à l'évidence de ses jugements que je vais vous soumettre. *Je pense, donc je suis* (1). Voilà une vérité claire qui atteste mon existence, qui me révèle une faculté distincte des corps et que je suis d'une substance dont la nature est de penser, en sorte que ce *moi*, c'est-à-dire l'âme par laquelle je suis ce que je suis est indépendante du corps. Le doute s'élève parfois dans la conscience et je sens qu'il y a une plus grande perfection de connaître que de douter ; je conçois alors un être plus parfait que moi, qui doit avoir en soi toutes les perfections dont je puis avoir quelque idée, c'est-à-dire Dieu. Je le conçois, donc il est.

Descartes part d'un bond, de la spiritualité de l'âme à la proclamation d'un être parfait qui est Dieu. Il le voit clairement dans sa conscience, et il n'est assuré de la vérité de ce qu'il conçoit, que parce que Dieu existe et qu'il est un être parfait et que tout ce qui est en nous vient de lui : d'où il suit que nos idées ou notions étant

(1) *Discours de la Méthode*, 4e partie.

des choses réelles et qui viennent de Dieu, en tout ce en quoi elles sont claires et distinctes, ne peuvent en cela être que vraies. Voilà en quelques mots et dans ses premiers éléments, toute la philosophie de Descartes.

Etait-ce là, dans la pensée de Descartes, une philosophie hostile au Christianisme et le commencement d'un combat ? Non certes, « car, nous dit-il, après m'être ainsi assuré de ces maximes et les avoir mises à part avec les vérités de la foi, qui ont toujours été les premières dans ma créance, je jugeai que pour tout le reste de mes opinions, je pouvais librement entreprendre de m'en défaire (1). » C'est là sa réserve permanente. Le doute de Descartes n'existe que dans la méthode : il soumet à la critique toutes ses idées, il les révise pour en juger la valeur, mais sous l'influence de ce double principe : spiritualité de l'âme et spiritualité infinie de Dieu.

Cette philosophie parut pour la première fois en 1637, un an avant la naissance de Malbranche et de Louis XIV.

Avec Louis XIV les divisions intérieures s'effacent, la guerre civile disparaît ; il en rend le retour impossible en portant au dehors l'activité nationale. Il entraîne tous les cœurs par sa valeur et ses succès. Pour la première fois l'Europe tremble devant nos armées. Le territoire s'agrandit et l'unité nationale est définitivement constituée. Les réformes commencent; l'industrie se développe et le commerce prend un essor jusqu'alors incon-

---

(1) *Discours de la Méthode*, 3e partie.

nu. A côté du génie de la guerre se produit le génie administratif dont Colbert est la plus haute personnification. La langue se forme, la poésie s'épure et grandit avec Corneille. Tout s'élève, tout se transforme sous la main puissante de Louis XIV. Son pouvoir est contenu par un profond respect de la loi et par la reconnaissance d'un droit supérieur au caprice de la volonté.

La papauté, que Leibnitz, quoique luthérien, considérait comme nécessaire pour contenir et limiter la toute-puissance des chefs d'État, n'avait plus un prestige suffisant pour faire contre-poids au despotisme. Le gallicanisme, en détruisant son influence, avait consolidé et justifié le pouvoir absolu (1). Rien donc ne contrariait le roi que l'hérédité d'ailleurs rendait sacré aux yeux du peuple. Il avait le calme et la majesté de la loi et la nation elle-même empruntait à son chef quelque chose de cette majestueuse grandeur. Sous sa main, elle devint la nation la plus puissante du monde et bientôt la plus noble par les monuments des arts et par les chefs-d'œuvres si variés de ses écrivains. Tout fut grand dans la littérature, sans excepter le plus haïssable des livres, les *Maximes* de Larochefoucaud.

C'est dans cette atmosphère si pure que s'élaborent les plus grands monuments de la philosophie.

En France, c'est Malebranche qui, tout pénétré de la philosophie de Descartes, développe sur l'essence de Dieu et ses attributs les plus sublimes *Entretiens* qui soient sortis d'une intelligence humaine. S'il n'a pas la limpi-

(1) Bossuet. Politique sacrée.

dité de Platon, ce privilége unique des Grecs, qui, dans les lettres comme dans les arts, savent, par les procédés les plus simples, produire les plus grands effets, il en a du moins la poésie et la grâce, la majesté et la profondeur. Plus animé, plus éloquent peut-être, il a sur son devancier l'avantage d'être imbu de pensées épurées par le Christianisme, et c'est ainsi que, tout rempli des idées de Platon, il s'élève aux conceptions les plus profondes sur Dieu. « Rien de fini, dit-il, ne peut représenter l'infini et l'idée de Dieu est nécessairement Dieu lui-même. » Nous trouvons cette idée en nous et c'est par là que Dieu se rend participable à l'intelligence humaine. C'est en lui qu'est toute réalité, toute beauté intelligible et dont la beauté matérielle et sensible n'est qu'une pâle et imparfaite image. Nous vivons en lui, immergé dans son infini, et l'âme transportée dans ce monde invisible des idées éternelles, oublie le monde sensible pour se saturer dans cet océan sans rivages. Si, dans son exaltation, Malebranche vient à considérer le monde terrestre, ce n'est plus ce monde qu'il voit, mais les idées qu'il représente, les archétypes éternels dont il n'est que la manifestation. Le monde n'est qu'un fantôme; toute réalité est dans les idées de Dieu. C'est ainsi qu'il pousse jusqu'à l'excès sa *vision en Dieu*. Et lorsqu'il veut se rendre compte des rapports de l'esprit et de la matière, de l'action de l'âme sur le corps, il ne voit de lien, de communication possible que par l'intervention divine qu'il appelle *cause occasionnelle*. Dans sa pensée, chacun de nos mouvements est le résultat d'une assistance divine, comme disait déjà Descartes et qui

s'explique par l'infini de Dieu, tout entier present à tout. En plaçant tout en Dieu, Malebranche semble supprimer les substances finies de l'ordre intellectuel et de l'ordre matériel et ne plus reconnaître qu'une seule substance; par cet excès il tend la main à Spinosa, il touche au panthéisme.

Ces *Entretiens sur la Méthaphysique* parurent en 1687 et produisirent la plus vive impression. Leibnitz, né à Leipzig en 1649, remué par des idées si hardies y puisa la pensée de sa Théodicée qu'il fit paraître en français en 1710. Ce n'est plus un ouvrage sur Dieu considéré *in abstracto*, mais Dieu dans ses rapports avec le monde, dans la manifestation de sa bonté. Malebranche nous montrait l'influence des causes occasionnelles, ou le miracle permanent dans chaque acte de la volonté. Leibnitz veut expliquer lui-même ce mystère. Un Dieu qui veut, doit produire; en produisant il doit donner aux créatures une aptitude à exécuter ses ordres. Il y a donc dans Dieu une force éternellement active qui commande et dans la créature une force active qui obéit. Cette force se rencontre dans les substances simples ou *monades* dont l'assemblage forme les composés ou les corps. Et il y en a, à des degrés divers, un nombre infini dans le monde et toutes discernables. L'ordre de leur développement a été décrété d'avance, en sorte que dans le mouvement univervel, on retrouve toujours un lien, un harmonie, un accord admirables. Tout se lie, tout s'enchaîne dans le temps et dans l'espace, parce que Dieu a prévu de toute éternité la série des mouvements et des volontés et les a réglés en vue du plan de la création ou de l'ordre

universel. Il a créé l'âme et le corps de telle sorte que les perceptions de l'âme se rencontrent avec les impressions des corps et que les corps agissent au même temps que l'âme le veut. Cette coïncidence dans leurs actes fait qu'ils se développent dans une parfaite harmonie. Dieu les a préformés pour faire marcher, dans l'ordre le plus invariable, les mouvements avec les volontés et c'est cette concordance dans les actes que Leibnitz nomme *harmonie préétablie*.

Dieu n'a pu réaliser cette harmonie qu'en créant le meilleur des mondes possibles, et la création devient ainsi une preuve éclatante de la bonté divine; d'où il conclut qu'il n'y a rien de si élevé que la sagesse de Dieu, rien de si juste que ses jugements, rien de si pur que sa sainteté et rien de plus immense que sa bonté. Si le mal existe, ce n'est que comme limite du bien et conséquence de notre libre arbitre, c'est le sacrifice imposé comme condition du mérite, c'est la nécessité du travail commandé pour nous perfectionner par notre propre effort, et nous faire concourir à l'œuvre de Dieu. Telle est, en quelques mots, l'idée générale qui a inspiré l'œuvre de Leibnitz. « Par sa sûre et géométrique méthode, dit un philosophe moderne, par l'indestructible vérité de l'optimisme, la Théodicée reste, malgré quelques erreurs, le plus solide monument que des mains humaines aient jamais élevé à la gloire de Dieu. »

En même temps que sa puissante raison s'élançait ainsi dans les profondeurs de l'infini, Leibnitz savait lui marquer ses limites et déterminer le cercle de sa compétence : « L'objet de la foi, dit-il, est la vérité que Dieu

a révélée d'une manière extraordinaire; la raison est l'enchaînement des vérités où l'esprit humain peut atteindre naturellement. Or, deux vérités ne peuvent se contredire : donc la foi est d'accord avec la raison. » C'était aussi la pensée de Malebranche : « Le meilleur usage, dit-il, que nous puissions faire de notre esprit, c'est de tâcher d'acquérir l'intelligence des vérités que nous croyons par la foi et de tout ce qui va à les confirmer... Nous les croyons ces grandes vérités, il est vrai ; mais la foi ne dispense pas ceux qui le peuvent de s'en remplir l'esprit et de s'en convaincre de toutes les manières possibles (1). » C'est ainsi que ces grands la religénies conciliaient la raison et la foi, la philosophie et gion.

L'Angleterre ne restait point en arrière de ce grand mouvement philosophique. Clarke répondait à Leibnitz et plaçait à côté de la Théodicée, une œuvre non moins élevée sur l'existence et les attributs de Dieu. Avec lui la lumière se fait, la raison s'éclaire des rayons de l'infini ; Dieu apparaît dans un éclat nouveau ; c'est la foi et la raison qui le découvrent.

En même temps Bossuet écrit son livre *de la Connaissance de Dieu et de soi-même,* où l'étude de l'homme tient la plus grande place, parce que, dit-il, la connaissance de nous-mêmes nous doit élever à la connaissance de Dieu. C'est là qu'il nous montre comment l'intelligence a pour objet des vérités éternelles, qui ne sont autres que Dieu-même, où elles sont toujours subsis-

(1) *Entretiens sur la Métaphysique*, VI, 4e partie.

tantes et toujours parfaitement entendues, et comment l'image de Dieu s'achève dans notre âme par l'effort d'une volonté droite. Enfin, dans son admirable livre sur l'*Existence de Dieu,* Fénélon, tour à tour poëte et profond métaphysicien, nous fait voir tout ce que peuvent enfanter la foi et la raison alliées dans une noble et grande intelligence. Soutenu par un bon sens qui peut être comparé à celui de Bossuet, il sait dans cette matière si ardue éviter toutes les erreurs, donner à l'ordre du monde et à l'idée éternelle qui l'a conçu, l'explication à la fois la plus juste et la plus digne de Dieu.

C'est ainsi que s'inspirait le siècle de Louis XIV. Cette société était toute pénétrée de l'idée de l'Infini, et ses écrivains ne faisaient qu'exprimer, dans un magnifique langage, le sentiment qui était au fond de toutes les âmes. Oui, toutes se modelaient sur l'exemplaire éternel, la société en devenait l'image et c'est ainsi que s'explique la splendeur incomparable qui a rayonné et rayonne encore sur ce grand siècle.

Les sociétés comme les individus après un grand effort tombent dans l'atonie et l'affaissement. La pensée ne peut toujours être tendue vers les grandes choses ; ce privilége n'appartient qu'aux génies. Au XVIII^e^ siècle tout s'abaisse : la politique et les arts, les lettres, les idées et les mœurs. Les prestiges s'effacent pour disparaître bientôt. La philosophie suit le courant de cette dégradation générale. Les splendeurs de la cour de Louis XIV, les plaisirs du règne de Louis XV éveillent l'idée générale du bien-être. Le luxe devient un mal universel ; de là une ambition ardente de la fortune, des

titres et des honneurs. La prédominance des intérêts matériels entraîne tous les esprits vers l'*utile*.

Sous cette influence la langue du XVII^e^ siècle, si pleine de majesté, prend un ton plus approprié à ces nouvelles tendances. Elle est plus vive, plus simple et plus pratique, elle devient la langue des affaires. La philosophie se divise. Avec Voltaire, elle détrône la métaphysique et l'esprit de système, pour devenir une arme militante incessamment dirigée contre les institutions. De même que le XVI^e^ siècle avait séparé de l'Eglise et du sacerdoce, la politique, les sciences, l'administration des Etats, le XVIII^e^ essaie de séculariser la morale, de la rendre indépendante de la religion, de la réduire aux conditions d'une science purement humaine. Elle s'en fait une arme pour battre en brèche les abus, mais bientôt les coups portent sur la religion, sur les institutions politiques qu'elle voulait d'abord épargner. C'est à peine si, au milieu de cet immense travail de démolition, une voix peut se faire entendre pour relever ces ruines et tracer à l'avance ses plans de restauration. Voltaire persifle l'*Esprit des Lois* et ne respecte l'auteur que parce qu'il a été son premier complice dans les *Lettres Persanes*.

Une autre école se forme sur une philosophie étrangère. Sans initiative, sans génie, sans inspiration, elle traduit Loke ou la philosophie des sensations, elle fait de l'homme un être purement sensible et tombe dans le genre descriptif, en réduisant toute la science à l'anatomie des sensations. L'âme subordonnée au corps fera bientôt de Dieu un être subordonné à la matière. On daignera encore l'admettre comme principe du mouve-

ment et de l'ordre général de la création ; mais ce sera pour le reléguer ensuite au-delà des mondes dans une éternelle et insouciante oisiveté. Les mêmes coups qui frappent la religion atteignent la métaphysique et suppriment les hautes régions de la philosophie. Toutes les profondeurs de la pensée disparaissent en même temps que les mystères de la foi, et la philosophie se laisse définitivement absorber par l'économie politique et les sciences naturelles. L'âme et Dieu sont niés.

C'est ainsi que l'homme n'abaisse Dieu qu'en s'abaissant luimême et cette tendance à former Dieu sur l'idée que nous avons de notre propre nature, est la plus haute justification du principe que l homme est fait à l'image de Dieu.

L'athée lui-même ne peut échapper complétement à l'influence de cette idée. Vainement il contestera Dieu; son image est en lui qui pèse encore sur ses jugements. Mais il lutte contre son autorité et bientôt ses jugements et ses actes portent l'empreinte de ses idées. C'est que nous avons en nous une logique indomptable qui nous domine et nous conduit. S'il n'y a pas de Dieu, tout est nécessaire et fatal; il n'y a plus de liberté, parce que la liberté est l'oscillation de l'intelligence entre le fini et l'infini. Et elle ne peut exister si l'infini n'est pas. La négation de Dieu emporte la négation de la justice, de tout droit, de toute morale. « Il serait inutile et peut-être injuste de demander à un homme d'être vertueux, s'il ne peut l'être sans se rendre malheureux. Dès que le vice le rend heureux, il doit aimer le vice, » dit très-logiquement un athée, le baron d'Holbach. « Maxime exé-

crable, répond Voltaire, qui serait visiblement la ruine de la société. » — D'où dérive en effet l'obligation morale? d'un être supérieur qui a le droit d'imposer des lois à la conscience. Si vous ôtez cet être supérieur, vous détruisez la loi morale. Que restera-t-il à l'homme? la force, l'intérêt, un égoïsme étroit et cruel. On l'a dit : des athées ne peuvent fonder une société; comme Epicure, ils ne pourraient former qu'un troupeau; car l'Athéisme est la plus haute expression de toute négation sociale.

Ce que nous disons des athées, nous pouvons le dire de ces déistes qui se façonnent un Dieu de fantaisie, indifférent à nos prières, comme à ses lois, vivant sans aucun souci de l'humanité. Un tel Dieu est pour l'homme comme s'il n'existait pas. La conscience n'a point à le prier, ni à le craindre. La raison seule est le frein de l'homme, et la révolte contre les lois de la morale n'est qu'une faute contre la logique. En bannissant Dieu de la conscience, cette philosophie le fait vivre dans la nature, le confond, l'identifie avec elle et organise ainsi un vaste naturalisme qui conduit au panthéisme. Dans la vie pratique cette philosophie équivaut à l'Athéisme. Et quand de telles idées s'implantent dans la conscience d'un peuple, on doit s'attendre à un grand ébranlement dans l'ordre moral, à l'inauguration du culte exclusif de l'intérêt. Tout se matérialise et s'il existe un idéal, c'est celui du succès à tout prix.

C'est là qu'en était venue la philosophie du XVIII siècle, quand la révolution lui donna l'empire. Son règne commence à la chute de Louis XVI, sanglant, intrépide,

absolu. Aux passions cupides qu'elle a soulevées, elle jette une immense pâture, les biens de la noblesse et du clergé. Et les plus enrichis se font bientôt de ces dépouilles ensanglantées un moyen d'acquérir ces mêmes titres de noblesse qu'ils avaient voulu supprimer.

Le torrent des crimes ne s'arrête que lorsque l'image de Dieu réapparaît avec tous les attributs que lui reconnaît la philosophie chrétienne. En même temps que les autels se relèvent, la philosophie retrouve ses nobles et grandes inspirations. Maine de Biran, Royer-Collard, de Bonald, Joseph de Maistre, rétablissent l'Empire de la loi morale et deviennent un vivant exemple de la puissance de la raison lorsqu'elle s'allie à la foi.

Sous cette restauration des idées, une vie nouvelle et de liberté commence. La société marche de progrès en progrès sur un sol encore mal affermi. Une école nouvelle et spiritualiste se forme, plus éloquente que réfléchie, plus étendue que profonde, plus historique que spéculative, plus politique que religieuse. Son plus grand succès fut d'envahir l'enseignement et de populariser la philosophie. A une époque de liberté, elle lève le drapeau de l'indépendance, c'est-à-dire qu'elle aspire à la suprématie de la pensée. Son premier dogme est la séparation absolue de la philosophie et de la religion. C'est par là qu'elle élève un schisme entre la philosophie spiritualiste et le Christianisme, que ses maîtres Descartes, Malebranche, Leibnitz, Clarke, Bossuet, Fénélon nous avaient montrés naturellement unis.

Sous l'influence de cette scission nous voyons bientôt deux camps se former sous les drapeaux opposés de la

philosophie et de la religion, dans une société qui cependant n'est, à vrai dire, ni philosophique ni religieuse.

Désormais la philosophie n'a plus de règle ; elle ne parle que de méthode et celle qu'elle a trouvée conduit à toutes les chimères de l'imagination. Celui-ci arrive au matérialisme positif, à la négation de Dieu. Celui-là proclame son existence, mais c'est pour l'outrager. Dieu pour lui, c'est le mal. Et en se plaçant au point de vue de la philosophie du siècle, il a raison. Oui, Dieu c'est le mal, si la terre n'est point pour l'homme un lieu d'épreuve ; c'est le mal, si Dieu ne doit point récompenser le mérite dans une vie éternellement heureuse ; c'est le mal, si des profondeurs de son infini, Dieu ne vient s'unir à nous par une incarnation divine et nous témoigner qu'il y a dans son être, aussi bien que l'infini de la puissance, l'infini de l'amour. Oui c'est le mal, si le Christianisme n'est pas vrai. Mais tout notre être proclame l'infini de la bonté de Dieu, et la bonté de Dieu certifie l'indéfectible vérité du Christianisme.

Quand une philosophie conduit logiquement au blasphême contre Dieu qui est la raison universelle, c'est qu'elle est fausse, disons mieux, elle n'a pas le droit de prendre le nom de philosophie.

Cependant il en est d'autres qui portent sur Dieu un jugement non moins résolu. Cette négation de tout idéal les révolte, ils voient dans l'essence divine une simplicité féconde, expression nécessaire de son être. Les idées éternelles se réalisent en se limitant et produisent le monde. Les corps déterminés par la limite représentent dans le fini l'essence même de l'infini, dont ils sont la

forme extérieure. Le fini est nécessaire comme Dieu-même avec lequel il se confond. Le fatalisme devient la loi de Dieu, de l'humanité et de toute la création. Dieu ne peut modifier ses œuvres, ce serait se transformer lui-même. La prière ne sera près de lui qu'un son harmonieux ou un vain bruit. Le miracle serait un crime, s'il était possible, car il attenterait à Dieu en renversant les idées nécessaires qui ne sont autres que lui-même. Cette liberté d'action que l'on dénie à Dieu, comment pourrait-on la concéder à l'homme? La servitude devient donc la loi universelle des êtres. Tous sont identiques dans l'essence et ils ne se distinguent que par la diversité des conditions. Ils doivent donc se classer fatalement, selon l'ordre de leur développement et de leur progrès; ils doivent se lier entre eux par la loi de solidarité et s'associer forcément comme condition nécessaire de leur identité. Le socialisme devient ainsi la loi naturelle et légitime de l'humanité.

Dans cet ordre d'idées, Dieu agit sans avoir même la conscience de ses actes. C'est par son œuvre qu'il s'élève et se développe, c'est par l'humanité qu'il acquiert l'intelligence, et c'est par la loi d'un progrès indéfini qu'il obtiendra la pleine conscience de son essence divine. Voilà son idéal.

Là où tout est nécessaire tout est bien. L'humanité peut impunément s'endormir, un Dieu est en elle qui la développera. Il n'y a plus ni loi morale, ni loi du travail, ni responsabilité. Tout est bien; mais ce bien, c'est la servitude, la stérile image de la mort.

Dans ce système, toutes les religions sont bonnes, elles

représentent sous une forme variée, l'incarnation de Dieu dans l'homme. L'unité de Dieu ou la pluralité sont également orthodoxes. Le monothéisme représente l'unité de la substance et le polythéisme ses variétés. Voilà la grande doctrine du jour, écoutons le plus éminent philosophe de cette école : « Le monothéisme est devenu un élément si essentiel de notre constitution intellectuelle que tous nos efforts pour comprendre le polythéisme de l'antiquité seraient à peu près inutiles. Arrivé à un certain degré de son développement, l'esprit humain devient nécessairement monothéiste, mais il s'en faut que cette conception de la divinité se retrouve également au berceau de toutes les races. Il y a des races monothéistes comme des races polythéistes, et cette différence tient à une diversité originelle dans la manière d'envisager la nature. Dans la conception arabe ou sémitique la nature ne vit pas. Le désert est monothéiste... Exclusivement frappés de l'unité de gouvernement qui éclate dans le monde, les sémites n'ont vu, dans le développement des choses, que l'accomplissement de la volonté d'un être supérieur. Dieu est, Dieu a fait le ciel et la terre : voilà toute leur philosophie. Telle n'est pas la conception de cette autre race destinée à épuiser toutes les faces de la vie, qui, de l'Inde à la Grèce, de la Grèce aux extrémités du Nord et de l'Occident, a partout animé et divinisé la nature, depuis la statue vivante d'Homère jusqu'au vaisseau vivant des Scandinaves. Pour elle, la distinction de Dieu et du non Dieu est toujours restée indécise. Engagés dans le monde, ses dieux devaient en partager les vicissitudes : ils eurent une histoire, des

générations successives, des dynasties, des combats... L'intolérance des peuples sémitiques est la conséquence nécessaire de leur monothéisme. Les peuples indo-européens, avant leur conversion aux idées sémitiques, n'ayant jamais pris leur religion comme la vérité absolue, mais comme une sorte d'héritage de famille ou de caste, devaient rester étrangers à l'intolérance et au prosélytisme : voilà pourquoi on ne trouve que chez ces peuples la liberté de penser, l'esprit d'examen et de recherche individuelle.... Certes la tolérance indo-européenne partait d'un sentiment plus élevé de la destinée humaine et d'une plus grande largeur d'esprit ; mais qui osera dire qu'en révélant l'unité divine et en supprimant définitivement les religions locales, la race sémitique n'a pas posé la pierre fondamentale de l'unité et du progrès de l'humanité (1) ? »

Comment concilier l'unité divine avec toutes les mythologies ? Notre savant nous donne la solution de l'énigme en deux mots : « ***La mythologie***, dit-il, ***c'est le panthéisme en religion*** (2). »

Telle est la doctrine nouvelle qui, sous forme d'éloge, accable l'unité de Dieu de ses mépris et lui fait une condition inférieure au polythéisme ; mais qui cependant veut bien lui reconnaître quelque influence dans les progrès de l'humanité. Qu'est-ce donc que le Dieu de cette nouvelle philosophie ? C'est l'*idéal*, nous dit ce savant : « Le mot ***Dieu*** étant en possession des respects de l'hu-

---

(1) *Etudes d'Histoire religieuse*, p. 66 et 97. par M. Renan.

(2) *Histoire générale des Langues Sémitiques*, p. 7, par M. Renan.

manité, ce mot ayant pour lui une longue prescription et ayant été employé dans les belles poésies, ce serait renverser toutes les habitudes du langage que de l'abandonner. Dites aux simples de vivre d'aspiration à la vérité, à la beauté, à la bonté morale, ces mots n'auront pour eux aucun sens. Dites-leur d'aimer Dieu, de ne pas offenser Dieu, ils vous comprendront à merveille. Dieu, Providence, Immortalité, autant de bons vieux mots, un peu lourds peut-être, que la philosophie interprètera dans des sens de plus en plus raffinés, mais qu'elle ne remplacera jamais avec avantage. Sous une forme, ou sous une autre, Dieu sera toujours le résumé de nos besoins supra-sensibles, la *catégorie de l'idéal* (c'est-à-dire la forme sous laquelle nous concevons l'idéal) comme l'espace et le temps (c'est-à-dire les formes sous lesquelles nous concevons les corps). » (1)

Telle est, Messieurs, la dernière formule de ce panthéisme-athée qui voit Dieu partout et qui en même temps le réduit à une pure idée, n'ayant qu'une existence subjective dans notre conscience. Le baron d'Holbach, dans le *Système de la nature,* disait aussi : « Ceux qui rejettent les idées innées, auraient dû sentir que cette intelligence ineffable que l'on place au gouvernail du monde et dont nos sens ne peuvent constater l'existence, ni les qualités, *est un être de raison.* » Mais répond Voltaire : « En vérité, de ce que nous n'avons point d'idées innées, comment s'ensuit-il qu'il n'y a point de Dieu ? » Être de raison, catégorie de l'idéal, voilà le

(3) Page 41, *Etudes d'histoire religieuse.*

voile transparent qui couvre la négation de Dieu. A les entendre, le vrai Dieu, le seul ayant conscience de son existence, c'est l'humanité s'exaltant, se perfectionnant dans le progrès. L'individu n'est rien, l'espèce est tout. Il n'y a rien pour l'individu, ni dans le passé, ni dans le présent, ni dans l'avenir, « et ceux-là seuls arrivent à trouver le secret de la vie, qui savent se passer d'espérances, » dit encore notre savant philosophe. Voilà la consolation suprême qu'il jette à l'homme faible et souffrant. Ce que le Dante ne plaçait que sur la porte des enfers, ce philosophe l'inscrit sur le front de l'homme : laissez ici l'espérance! Périssez avec la matière, cédez le pas au progrès, rentrez dans le grand tout, et n'attendez point de récompense pour la vertu!

Si une telle doctrine pouvait prévaloir, c'en serait fait de la morale et du droit. Il n'y aurait plus dans la vie que les combinaisons de l'intérêt et pour l'ordre social que les terribles ressources de la force. Le despotisme serait le dernier mot de la science politique et il faudrait adresser un éternel adieu à la liberté.

Voilà, Messieurs, ce que l'on appelle la science nouvelle, les principes qu'éclaire et dégage une critique habile et savante. On répudie la papauté dont l'immobilité nous rappelle le côté éternel des choses et l'on va se prosterner aux pieds de l'infaillibilité capricieuse des docteurs allemands. On répudie le Christianisme pour implanter parmi nous, un panthéisme oriental restauré, à l'heure même où les combats de l'Inde nous montrent la profonde dégradation des peuples énervés par cette doctrine. Nous voyons où en est réduite la première race

du monde, après une immobilité de 4,000 ans, et voilà le type idéal sur lequel on entend nous modeler! Panthéisme tu veux régner, ah! qu'as-tu fait de tes enfants?

Que nous sommes loin, Messieurs, de Descartes et des philosophes du grand siècle! Et s'ils pouvaient parler, comme ils répudieraient de toute la force de leur génie, ces doctrines dégradées que l'on ose placer sous leur auguste patronage! Ils étaient spiritualistes et chrétiens et dans toutes les œuvres récentes que nous voyons apparaître, nous ne découvrons que le culte de l'utile, la théorie de l'intérêt, la philosophie de la richesse. L'âme se fait chair et elle aspire à bercer son existence dans une mortelle et voluptueuse servitude.

Protestons contre cette dégradation; relevons-nous par les grandes idées, par de nobles et sublimes aspirations. Célébrons la vertu : l'héroïsme du guerrier, la force d'âme qui donne le courage civil, l'abnégation héroïque qui fait les saints. C'est par cette école que la philosophie resplendira au sommet de toutes les sciences et que, sous l'ombre de Dieu, notre société pourra reconstituer le grand siècle.

FABLES ET CONTES

Par M. Alexandre DE SAINT-JUAN.

LES ÉPIS ET LES FLEURS.

FABLE.

Parmi les blés murs des guérets,
Des coquelicots, des bluets
Avaient aventuré leur jeune et folle bande,
Et l'indignation des épis était grande :
Qui vous permet, criaient-ils en courroux,
De vous glisser, fainéants, parmi nous?
Çà, décampez, misérable vermine!
Ne vous hérissez pas ainsi, mes bons messieurs,
Dit un coquelicot, riant à la sourdine :
C'est vrai, nous ne pouvons fournir de la farine;
Mais l'homme ne vit pas de pain seul, j'imagine,
Et vous n'avez pas droit à toutes les faveurs
Du beau ciel bleu qui nous domine.
A côté du froment, il fait naître les fleurs,
Partout, il sait unir l'utile et l'agréable.
Vous ne voyez donc pas, ô dédaigneux épis,
Que sans nos frais bouquets, par la grâce assortis,
La fadeur de votre or serait insupportable?...

O poètes rêveurs! fleurs de l'humain guéret,
Vous faites tolérer Midas et Turcaret.

LE CHEVAL ET JUPITER.

Souverain maître du tonnerre,
Dispensateur et des biens et des maux,
Créateur du ciel, divin Père
Des hommes et des animaux,
Je suis, certes je m'en fais gloire,
Un des chefs d'œuvre de ta main,
Pourtant, après mûr examen,
Il est pour moi clair et notoire
Que tu pouvais encore faire mieux.
Ainsi parlait devant le roi des dieux
Le plus beau coursier de l'Asie.
Secouant ses cheveux parfumés d'ambroisie,
Poursuis, dit Jupiter, poursuis, jeune étalon,
J'écoute avec plaisir tout conseil, s'il est bon.
— Tu le permets, reprit le fier cheval, peut-être
J'eusse été plus léger et plus agile, ô maître,
Si mon jarret moins large avait plus de longueur.
Un cou de cygne aurait ennobli mon allure,
Un plus vaste poitrail augmenté ma vigueur ;
Enfin, puisque selon le vœu de la nature,
Je devais sur mon dos élastique et soumis
Porter les hommes mes amis,
Pourquoi ne m'avoir point pourvu de cette selle
Qu'avec une sangle cruelle
L'écuyer vient boucler sur mon flanc frémissant?
— Bien! Jupiter fronçait un sourcil menaçant,
Prends patience. Il dit : sa parole féconde
Vivifie, organise une poussière immonde,
Et, pliant sous le faix de son double fardeau,
Devant lui s'agenouille, en beuglant, le chameau.

En voyant ce monstre bizarre,
Le cheval hennit et s'effare :
Ce que tu demandais, le voilà sous tes yeux,
Cou de cygne majestueux,
Large poitrail et jambe grêle,
Et surtout très solide selle,
Faut-il te réformer d'après cet idéal?...
Sans répondre, effrayé court encor le cheval.
Va, paıs, continua le dieu d'un ton sévère
Sois instruit sans être puni,
Mais pour te rappeler ton orgueil infini
Et ta demande téméraire,
Oui je veux, par le Styx, que cet être prospère.
Jupin daigna sourire à l'animal nouveau.
Depuis, le cheval tremble à l'aspect du chameau.

LA VENGEANCE DES FLEURS.

CONTE.

(Imitation de FREILIGRATZ.)

Sous un double rideau de blanche mousseline
Un lit, ou mieux un nid, dans l'ombre se devine ;
Là dort d'un frais sommeil une enfant de quinze ans,
Front pur, bouche de rose et grands yeux languissants ;
Des flots de cheveux blonds ruissellent de sa tête,
Elle vient de quitter, la dernière, une fête
Et rêve encor musique, élégants cavaliers,
Et volants d'Angleterre, et perles en colliers.
Sur un meuble d'ébène, aux pieds sculptés et riches,
Près d'elle, on aperçoit deux énormes potiches

Où filles de climats et de sols différents
Des fleurs embaument l'air de parfums enivrants.
Malgré la Werandah (*) qu'ombrage une glycine
Et le treillis serré d'un store en jonc de Chine.
Dans ce charmant boudoir l'air d'un vol allourdi
Circule : à l'atmosphère on sent qu'il est midi
Et qu'au dehors le ciel est un brasier immense :
Tout repose et se tait... Mais ce chaste silence
Est troublé tout à coup... Un sourd chuchottement
Léger comme un soupir parcourt l'appartement.
Quelle animation de tumulte suivie !
Chaque fleur sent doubler et sa sève et sa vie
L'odeur devient plus âcre et l'éclat plus brillant.
Les esprits familiers l'un l'autre s'éveillant
Des nectaires ouverts et qu'un nimbe environne
S'échappent, en portant les uns une couronne
D'autres un éventail, ou le glaive d'acier.
Le sein demi voilé par un double collier
De grains d'azédarach, mêlés de perles roses,
Les cheveux poudrés d'or, plane au-dessus des roses
Une brune Péri, fille de Kachemir
D'un élégant Daphné qui venait de fleurir,
Le front couvert d'un heaume, en brandissant la lance,
Un chevalier, plus fier que Galaor, s'élance.
Triste, voilée et pâle autant qu'Ophélia,
Des pétales nacrés d'un blanc Camélia,
Sort une jeune fée, au vol de Libellule.
Un nègre tatoué quitte une renoncule,
Son turban est orné d'une aigrette en rubis,
Tenant entre ses mains un globe de lapis,

(*) Galerie vitrée ou terrasse couverte.

Un empereur, couvert et de pourpre et d'hermine,
Trône au sein d'un Arum, à la coupe opaline.
Suivi de ses limiers, un agile Actéon,
Le carquois sur le dos, part d'un Mézéréon.
Un jeune homme plus beau que le pâle Narcisse
D'un siringa descend, et près du lit se glisse,
Et, soulevant les plis du rideau, vient poser
Sur les lèvres en feu de l'enfant un baiser.
Soudain les bruns lutins et les sylphides blondes
Mêlent, dans le salon, leurs danses vagabondes,
Bientôt battant des mains, ils entonnent en chœur
Ce chant tout imprégné de plainte et de langueur :

O blanche colombe endormie,
O toi que nous aurions choisie
Pour notre sœur et notre amie,
Jeune fille aux yeux de saphyr,
Pourquoi nous avoir arrachées
De l'ombre où nous étions cachées ?
Avant de tomber desséchées
Ici, combien de temps nous faudra-t-il souffrir ?

La vie habitait notre serre,
A travers un dôme de verre,
L'ardent soleil avec mystère
Baisait nos fronts épanouis ;
Les zéphyrs caressaient nos têtes,
Le printemps nous donnait des fêtes,
Le soir venu nous étions prêtes
A prendre part aux jeux des sylphes réjouis.

Loin des méchants, loin des alarmes
Nous nous parions de tous nos charmes,

De la nnit nous buvions les larmes
Dans nos calices variés.
Aujourd'hui, nul ne nous respecte :
Une onde avare, une onde infecte
Dans ces vases chinois humecte
A grand peine le bout délicat de nos piés.

Souvent un doigt brutal nous cueille,
Un valet maladroit effeuille
Notre corolle et notre feuille.
Lentement, mous mourons, hélas !
Mais, ô jeune fille indiscrète !
Notre vengeance est toute prête,
Et déjà plane sur ta tête,
Invisible pour toi, l'implacable trépas...

Le bruit devient plus fort, et le désordre augmente,
Sur sa couche l'enfant se plaint et se tourmente,
Son visage pâlit et rougit tour à tour
Quand, dans l'appartement, aux derniers feux du jour,
Entra d'un pas furtif une imprudente mère,
O deuil ! ô désespoir ! ô douleur trop amère !
Elle entendit encor vibrer le chant vengeur,
Et, près des fleurs gisait, sans vie, une autre fleur.

LES MARIONNETTES.

CONTE.

Le front hâlé, couvert d'un large feutre gris,
Vous avez dû souvent rencontrer dans Paris
Un jeune Piémontais, à la figure espiègle,
A l'air vif d'un Friquet pillant un champ de seigle ;
Un tambour à la main, des pantins sous le bras,
Il marche, et les soucis n'arrêtent point ses pas.

Pauvre oiseau vagabond, souvent trempé de pluie
Que le soleil de mai seul d'un sourire essuie,
Pauvre oiseau que du nid, au bord du grand chemin,
Ont chassé sans pitié la misère et la faim,
De rue en rue il rôde, et son regard oblique
Interroge à la fois et trottoir et boutique.

Attache la ficelle à ton souple genou,
Cher enfant ; qui pour toi n'a pas un petit sou ?
Qui ? Mais ce publicain dont l'insolente usure
Pare d'un vieux blason la nouvelle voiture.
Que lui fait le tableau d'un enfant grelottant ?
Son cœur ne parle pas, quand l'agiot l'attend.
De ses chevaux anglais, cocher, hâte la course
Vite, plus vite encor, car ton maître a la bourse
D'un seul mot va gagner un double million.
Un sou ! qui ne l'a pas ? Mais ce noble lion
Qui le gousset plein d'or et la mine inquiète
Du lansquenet d'hier s'en va payer la dette.

Vous que le prône appelle à Saint-Thomas-d'Aquin (*),
Madame, vous avez un sou? que votre main
Quitte pour un instant ce mouchoir de batiste.
Madame passe, elle a les pauvres de sa liste.
L'indigent qui n'est pas né son paroissien
Est indigne d'aumône et du nom de chrétien.
Enfants, dont rien n'a dû fausser le caractère,
A ce déshérité du ciel et de la terre
Donnez, sacrifiez ce jouet désiré;
Dans son bleu paradis, Dieu vous en saura gré,
Et votre ange gardien, un ange aux ailes roses
Vous fera chaque nuit rêver de douces choses,
Et la Vierge Marie ira sans bruit poser
Sur votre bouche en fleur le miel de son baiser.
Donnez, blonds écoliers, vous qu'au sortir de classe,
Vous que le *de Viris* ou l'*Epitome* lasse,
Donnez sans hésiter, ces folâtres acteurs
Vous feront oublier *pensum* et professeurs.
Voyez, sur le tambour a frappé la baguette;
Les pantins sont debout sur l'étroite planchette.
Quel fouillis pailleté de jambes et de bras!
Dentelles et plumets, petits et grands rabats!
Chacun danse et bondit; on se pousse, on se rue,
Tel qu'il vient d'essuyer la fange de la rue
Se relève plus fier et d'un saut sans égal
Se place au premier rang et dirige le bal.
Quels saluts protecteurs! Quelles humbles courbettes!
Quels airs étudiés! Bravo, marionnettes!
On se croirait au bal, même au bal d'une cour.
Riez, enfants, riez : le temps de rire est court,

(*) Principale église du faubourg Saint-Germain.

Riez, applaudissez. Cette foule étourdie
De notre vie, hélas, elle est la parodie.
Un jour viendra, ce jour n'est pas loin, mes amis,
Où vous retrouverez sous les mêmes habits,
Aussi rampants, aussi grotesques et rapaces
Oui, les mêmes pantins; mais des pantins vivaces.
Celui-là culbutant, celui-ci culbuté,
Dansant sur le tremplin de la société.
Alors vous n'aurez plus cette gaité naïve,
Et vous ne verrez pas la ficelle furtive,
Ficelle d'intérêt ou d'amour du pouvoir,
Que dans l'ombre un genou fatal fera mouvoir.

RAPPORT

SUR LES TRAVAUX DE L'ANNÉE

Par M. PÉRENNÈS, Secrétaire perpétuel.

MESSIEURS,

Les Académies de provinces sont exposées de nos jours à deux accusations contraires : souvent on leur reproche de s'endormir dans une molle quiétude et de ne pas donner assez fréquemment signe de vie intellectuelle; parfois aussi on leur fait un crime de trop occuper d'elles le public, de surfaire bruyamment le mérite de leurs œuvres, et, de paraître vouloir commander l'admiration. Entre ces deux extrêmes, la route, ce nous semble, n'est pas difficile, et l'Académie de Besançon s'est constamment appliquée à la suivre. Laissant à d'autres la satisfaction de célébrer leurs triomphes, elle se borne à rendre compte de ses travaux et elle en parle sans forfanterie. Satisfaite de la place qu'elle occupe entre les institutions utiles de la province, heureuse de la bienveillance que lui témoignent des hommes éminents à tant de titres, qui sont les dignes représentants du pays, elle poursuit patiemment son œuvre, et fait chaque année pour atteindre le but qui lui fut assigné par ses fonda-

teurs, des efforts nouveaux dont le secrétaire perpétuel est chargé de présenter le résumé.

Des raisons que vous avez appréciées ne m'ont pas permis d'accomplir cette tâche dans la première séance publique de 1858, et cette année encore, au milieu des soins laborieux que m'imposent d'autres fonctions, j'aurais dû de nouveau peut-être, si je n'avais consulté que mon amour-propre, *imiter de Conrart le silence prudent*. Mais votre désir hautement exprimé a été pour moi une loi impérieuse, et j'ai mieux aimé m'exposer au reproche d'insuffisance que de laisser mettre en doute ma bonne volonté.

Un des premiers objets que l'Académie se propose dans ses études, et le plus important sans contredit, ce sont les recherches historiques destinées à éclairer les annales de cette province. C'est aussi vers ce but que ce sont principalement dirigés ses efforts. Grâce au zèle si actif de M. Just Vuilleret, secrétaire-adjoint, l'*Armorial Général* de la Franche-Comté, dont l'Académie a adopté le projet il y a trois ans, s'est enrichi dans le cours de l'année de cent écussons nouveaux ; ce qui porte à quinze cents le nombre des pièces dont il se compose.

Une autre entreprise non moins utile pour l'histoire, et dont l'initiative appartient à M. le président Clerc, la collection des sceaux de la province au moyen-âge, a marché rapidement vers son terme. Cinq cents sceaux en bronze argenté, reproduits par le procédé de la galvanoplastie et dont quelques-uns sont de véritables objets d'art, ou d'une extrême rareté, seront incessamment exposés dans les vitrines du Musée.

Vous avez droit de vous applaudir, Messieurs, de l'extension considérable qu'à prise dans ces derniers temps le Musée des antiques de la ville, puisqu'elle est due à une commission dont tous les membres, excepté un, vous appartiennent. Ce dépôt, où viennent se réunir les débris épars des vieux âges, n'est plus seulement une collection intéressante; il s'est élevé en peu d'années aux proportions d'un établissement digne de la cité. Les savants s'empressent de venir le visiter, et M. de Caumont, fondateur des congrès archéologiques de France, lui donnait, il y a quelques semaines, les plus précieux éloges. Presque toutes les époques qui intéressent notre existence nationale y sont représentées; mais ce qui en fait particulièrement la richesse, c'est une collection d'objets celtiques, à laquelle on trouverait difficilement en France quelque chose de comparable. Le Musée possède en outre une série de sépultures gallo-romaines que remarquent surtout les étrangers. Telle est enfin aujourd'hui l'importance de cet établissement qu'un membre de la commission a pu dire avec vérité qu'on ne saurait aujourd'hui songer sérieusement à écrire l'histoire du pays sans y être venu étudier.

Des fouilles exécutées dans le cours de cette année avec le soin le plus minutieux, ont eu pour résultat la découverte d'un grand nombre d'objets rares qui ne seront pas d'un médiocre secours pour la connaissance des temps passés. Il est évident que le goût de l'histoire, et l'ardeur des explorations archéologiques se sont considérablement accrus depuis quelqnes années dans cette province ; et ce mouvement que vous avez toujours

pris à tâche de stimuler, est dû aussi, il faut le reconnaître, à l'impulsion nouvelle donnée aux esprits par l'intéressant mémoire dans lequel notre confrère M. Delacroix a soulevé la question d'*Alésia*.

On a dit que l'écrit du savant architecte avait rencontré à son apparition la conspiration du silence. Si le fait est vrai, il faut avouer que jamais conspiration n'a été plus complétement déjouée. Il est en effet bien peu de questions scientifiques ou littéraires qui aient fait en si peu de temps autant de bruit dans le monde. En Bourgogne comme en Franche-Comté, à Paris comme dans les provinces, dans les journaux comme dans les académies, les lettrés, les savants, les ingénieurs, les officiers se sont mis à discuter l'emplacement de l'*Oppidum* celtique où l'indépendance des Gaules succomba avec Vercingétorix sous les armes et la fortune de César. Ce vieux champ de bataille, témoin d'un immense désastre, appartient-il à la Bourgogne ou la Franche-Comté ? Question difficile qui a tout d'abord partagé les savants et a fait naître une polémique qui dure encore. Les mémoires se sont succédé rapidement ; l'interprétation des textes et l'examen minutieux des lieux ont fourni des armes aux deux partis, et la querelle s'est peu à peu échauffée au point d'amener de ces vivacités qu'on regrette. Il semble à quelques-uns qu'un intérêt national soit engagé dans la question ; il se rencontre même des esprits ardents auxquels toute hésitation en cette matière paraît un crime, et qui de prime abord, vous somment hautement de déclarer si vous êtes Bourguignon ou Franc-Comtois. Mais il en est d'autres moins enthousiastes, qui à la vue de ce

mouvement soulevé à propos d'un point d'histoire, et de cette préoccupation passionnée qui divise parfois de vieux amis, s'écrient intérieurement : *Qui nous délivrera et d'Alise et d'Alesia ?* Nous ne partageons pas ce sentiment. Le bruit qui se fait autour de ces noms antiques nous semble un symptôme heureux de l'état des esprits. Cet éclat d'ailleurs est un succès pour M. Delacroix, et prouve que la cause qu'il défend a considérablement gagné de terrain depuis trois années. Me sera-t-il permis de dire que lorsque notre nouveau confrère voulut bien me rendre confident de ses premières conjectures sur Alaise, tout en applaudissant à ses recherches dont je l'engageai vivement à publier le résultat, je fus étonné et comme effrayé de l'audace avec laquelle il osait seul et sans aucun appui attaquer comme erronée une tradition reçue depuis des siècles par tous les savants touchant le site d'*Alésia*. Aujourd'hui l'état des choses est bien changé ; M. Delacroix est soutenu par une nombreuse légion d'auxiliaires, parmi lesquels figurent des savants de premier ordre.

Le succès fait des amis ; il peut faire aussi des jaloux, et il ne serait pas sans exemple qu'on cherchât à atténuer le mérite de la découverte. Je dis découverte, Messieurs, car quelle que soit l'issue de ce débat, de l'aveu des meilleurs juges, M. Delacroix a révélé des faits nouveaux, intéressants et qui méritaient l'attention des savants. Quoi qu'il arrive, nous devons à la vérité de constater que les esprits étaient loin d'être préparés, comme on l'a dit, aux conclusions que renferme son mémoire. Des fouilles, il est vrai, exécutées à diverses

reprises sur le plateau d'Amancey, avaient fait exhumer de nombreux débris antiques, et il eût été peut-être juste de mentionner plus explicitement le mémoire de notre savant confrère, M. le professeur Bourgon, inséré dans le *Recueil académique* du mois de janvier 1839. Mais personne n'avait songé à rattacher ces débris aux campagnes de Jules César.

La question qui s'agite aujourd'hui est du nombre de celles qui pour être résolues en connaissance de cause demandent à être examinées sous toutes leurs faces avec la plus minutieuse attention et à être étudiées sur les lieux. Le procès est en cours d'instruction, et chaque jour semble ajouter aux éléments de conviction qui existaient déjà. Il faut avouer que de fortes objections s'élèvent contre l'opinion qui voit dans Alaise l'antique *Alésia*. Mais d'un autre côté, des faits nouveaux tendent à la confirmer. Des fouilles exécutées sur le territoire de Sarraz, village voisin d'Alaise, par les soins de M. Delacroix, assisté de MM. Vuilleret et Castan, ont fait découvrir un grand nombre de débris d'armes, de chars et d'ornements guerriers, dont l'origine celtique ne saurait être contestée. Tout fait espérer que de nouvelles explorations amèneront enfin une conclusion définitive. L'Académie a cru devoir à sa dignité de s'abstenir dans cette affaire de tout jugement précipité. Elle écoute les plaidoyers, elle prend note des faits et elle saura se prononcer quand le moment sera venu. Quel que soit le jugement, vous ne pouvez qu'applaudir au mouvement studieux qui s'est produit depuis quelques années dans cette province. Notre compagnie qui a cherché à le

provoquer par ses concours, a aussi payé son tribut à la science historique par les travaux particuliers de ses membres.

M. le président Clerc, qui prépare une réimpression du premier volume de son *Essai sur l'histoire de la Franche-Comté* (ouvrage couronné, comme on sait, par l'Institut), a publié dans les *Recueils académiques* une intéressante notice sur cette question : *Quel est l'auteur des monuments de l'intérieur de l'église de Baume-les-Moines ?* Cette église, dont la fondation remonte au VI^e^ siècle, classée aujourd'hui parmi les monuments religieux à la charge de l'État, renferme dans son intérieur des ornements d'une beauté remarquable, et notamment un magnifique rétable à volets qui se déploie derrière le maître-autel et qui représente vingt-neuf sujets, partie peints, partie en relief. M. Clerc établit, par des raisons concluantes, qu'ils sont dus à un prince de la maison de Châlons, qui fut abbé de Baume, de 1390 à 1420 ou 1426.

M. l'abbé Richard, curé de Damblin, correspondant du ministère de l'instruction publique, a publié dans le cours de 1857, une *Histoire de l'Abbaye de la Grâce-Dieu*, ouvrage d'une érudition consciencieuse, qui a valu à l'auteur une mention honorable décernée par l'Institut. Le même confrère a donné, en 1858, une *Monographie de Pont-de-Roide*, faisant suite à celles qu'il avait déjà consacrées à l'*Isle-sur-le-Doubs et à Saint-Hippolyte*.

Un ouvrage important, auquel notre savant confrère M. l'abbé Besson a pris une grande part, la *Vie des*

Saints de Franche-Comté, est parvenue à son quatrième volume. Cette œuvre remarquable a été jugée digne d'une médaille de deux mille francs, décernée par l'Académie des inscriptions et belles-lettres, dans sa séance du 12 décembre 1858. « C'est, a dit à cette occasion » M. Paulin Paris, rapporteur de l'Académie, un essai » que les Bénédictins des deux derniers siècles n'au» raient pas désavoué... Les faits sont puisés aux meil» leures sources et acceptés par les agiographes les » moins crédules, tels que les Mabillon, les Tillemont, » les Sainte-Marthe. De plus les manuscrits des grandes » collections, les archives publiques et particulières ont » été mises à contribution pour donner de la solidité à » tous ces récits, dans lesquels l'imagination prend tou» jours un peu, quoi qu'on fasse, la place de la froide » raison et de la critique sévère. L'histoire des saints de » la Franche-Comté méritait à plusieurs titres de figurer » dans le concours et d'y obtenir un des rangs les plus » honorables. Tel a été l'avis unanime de votre com» mission. » Nous n'ajouterons rien à ce jugement porté par une autorité si compétente.

M. l'abbé Besson a publié de plus, en son nom personnel, une *Vie de Mgr. Cart, évêque de Nîmes.* Le sujet seul suffit pour recommander ce livre. Mais l'auteur, avec le rare talent qui le distingue, a su s'élever à la hauteur du sujet. Je n'en veux d'autre preuve que les applaudissements qui à pareil jour, il y a trois ans, accueillirent dans cette enceinte la lecture d'un fragment de cet ouvrage.

Durant l'année qui vient de finir, un de nos plus vé-

nérables confrères, M. le chanoine Busson a composé pour une nouvelle édition des vies des saints du P. Croiset, donnée par un libraire de cette ville, une introduction, dans laquelle il a discuté les questions qui se rattachent au sujet, avec cette méthode parfaite qui répand tout d'abord de vives clartés sur une matière. Ce discours est une belle préface à l'ouvrage de l'agiographe du XVII^e^ siècle. C'est un portique d'un style simple et noble, digne en tout du monument pieux dont il forme l'entrée.

Un membre titulaire de cette compagnie auquel nous serions tentés de reprocher son silence si nous ne savions les exigences des hautes fonctions qu'il remplit, M. Loiseau, procureur général, a consacré le souvenir d'une illustration franc-comtoise dans un discours prononcé à l'audience de rentrée solennelle de la Cour impériale du 3 novembre 1857. Ce travail, auquel l'auteur a donné le titre modeste d'*Etude*, n'est pas seulement une des plus éloquentes biographies qu'on puisse lire ; c'est encore une appréciation très-élevée, et très-savante des travaux de Proudhon, rapprochés de ceux des plus grands jurisconsultes du siècle. L'Académie a cru ne pouvoir mieux faire pour l'honneur du pays et pour le sien que de consigner dans ses recueils ce digne hommage rendu à un de ses plus illustres associés par un de ses membres les plus distingués.

M. Désiré Monnier a publié l'*Annuaire* du Jura pour 1857, et M. Paul Laurens l'*Annuaire* du Doubs. Bien que le cadre de ces recueils où les détails de statistique occupent une grande place, change peu d'une année à

l'autre, les éditeurs ont trouvé le secret de répandre une intéressante variété dans la partie du volume qui est consacrée à l'histoire, à la littérature et aux arts.

On doit à la plume infatigable de M. Bousson de Mairet les *Soirées jurassiennes*, suite de récits dont le fonds est historique; mais où l'auteur, à l'exemple de quelques romanciers de nos jours, a mêlé des détails d'imagination. Cet honorable associé qui, dès 1855, avait pris rang parmi les plus intrépides champions d'Alaise, a publié dans le cours de 1858 deux nouveaux écrits sur la question : l'un est une lettre à M. Dey; l'autre est un compte-rendu de l'ouvrage de *M. Quicherat*.

M. Dey, que ses fonctions d'inspecteur des domaines ont appelé en Bourgogne et qui partage ses affections entre sa province natale et sa patrie adoptive, a publié la géographie du département de l'Yonne.

Durant la même année, l'histoire de Napoléon, par M. le baron Martin de Gray, a obtenu les honneurs d'une seconde édition, et M. Gaume a continué son histoire de la Révolution française.

Ce sujet m'amène naturellement à parler d'un ouvrage que M. le marquis Terrier de Loray a publié sous ce titre d'essai sur les *Institutions traditionnelles*, de la France. Ce livre est le fruit de longues recherches et de méditations sérieuses sur l'histoire des Gaules et sur celle de la France au moyen-âge. Effrayé des ruines qui se sont amoncelées sous nos yeux depuis la fin du dernier siècle et plus encore des conséquences menaçantes pour la propriété et la famille, que renferment certaines théories répandues de nos jours, l'auteur se demande où

l'on peut trouver une ancre de salut qui préserve du naufrage les grands intérêts en péril. M. Terrier pense, et il n'est pas seul de son avis, qu'on a trop détruit en 1789 et qu'on a confondu plus d'une fois des institutions utiles avec leurs abus ; mais selon lui, une des premières causes du mal a été la substitution, à diverses époques de notre histoire, des principes romains aux principes traditionnels dans les Gaules, sur lesquels reposaient les institutions de notre pays. L'auteur n'a pas la folle pensée de faire rétrograder la société vers un passé qu'elle repousse. « Nous savons, dit-il, qu'il y a des choses qui sont passées sans retour, et que de ces choses il ne faut pas même agiter imprudemment la cendre. » Mais il croit qu'il y en a d'autres dont le sort est de ne disparaître que pour refleurir. Il ne réclame pas en faveur de certaines formes sociales le bénéfice d'une immortalité qui n'appartient à aucune chose faite de main d'homme, mais il croit qu'il importe plus qu'on ne pense de rattacher les institutions modernes aux institutions primitives. C'est à ces principes traditionnels qu'il faut demander le salut des intérêts sacrés qui, parmi nous, ont résisté au vent des révolutions. Les idées exposées dans ce livre trouveront, sans aucun doute, sur plusieurs points, des contradicteurs ; mais tout le monde reconnaîtra dans l'ouvrage de M. Terrier de Loray un esprit élevé, des inspirations généreuses, et une connaissance très étendue de l'histoire.

Dans la sphère des sciences positives, plusieurs de nos confrères ont continué de signaler leur activité laborieuse. M. Coquand a composé trois mémoires insérés

dans les *Recueils de la Société géologique de France*, et M. Grenier a donné une *Flore* des plantes exotiques trouvées autour de Marseille et introduites par l'intermédiaire des matières commerciales.

M. le docteur Bonnet qui se dévoue aux intérêts de l'agriculture avec une ardeur toute juvénile, et qui complète chaque année son enseignement oral par des écrits que recommande un caractère d'utilité pratique, a publié un mémoire où il combat l'erreur accréditée qui attribue aux taupes une action nuisible à l'agriculture et indique les moyens de rendre très-profitable aux productions fourragères le travail souterrain de ces animaux rongeurs.

M. le docteur Druhen a publié un mémoire sur les *Epidémies de fièvre typhoïde*, lequel a donné lieu à un compte-rendu des plus favorables inséré dans le *Bulletin de l'enseignement médical*, publié sous les auspices du ministère de l'instruction publique. Le rapport se termine par ces mots que nous sommes heureux de reproduire : « Le travail de M. le professeur Druhen se » recommande par une richesse de faits, une originalité » de vues, un accent de conviction, une clarté d'expo- » sition et une correction de style qui en rendent la » lecture à la fois utile et agréable. Nous estimons que » l'auteur a bien mérité tout ensemble et de la science » qui l'a déjà récompensé d'une médaille d'argent, et » de son pays pour le bonheur duquel il a entrepris de » si laborieuses et de si utiles recherches. »

M. Druhen a de plus enrichi nos recueils d'un mémoire sur l'*Etat de l'indigence et de la bienfaisance*

dans la ville de Besançon. C'est un travail où les raisons sont des chiffres, où les arguments sont des faits, où des vues saines et souvent élevées se mêlent à des détails de statistique. Ce mémoire demande à être médité par tous les hommes que préoccupe l'avenir des pays. L'auteur signale l'émigration des habitants des campagnes vers les villes, comme une des causes du paupérisme et il termine par ces réflexions judicieuses : « Ne serait-il pas possible de prendre des mesures » pour prévenir l'entassement de tant de malheureux » qu'une illusion d'un jour pousse vers les villes, où » ils ne rencontrent si souvent qu'une misère plus » pressante que celle qu'ils ont quittée? Ne pourrait-on » s'occuper davantage ou du moins plus efficacement » des indigents de la campagne, et les retenir au foyer » de leur commune par une extension plus active de » l'assistance, et surtout par des travaux que l'hygiène » et le perfectionnement de l'agriculture, la stérilité des » friches et des landes commandent si impérieusement » dans la plupart des villages? »

Notre confrère M. Clerc, président de la Chambre des notaires de Besançon, a eu la légitime satisfaction de voir son *Manuel théorique et pratique du Notariat* arriver à sa quatrième édition. Le succès rapide des précédentes éditions, démontre le mérite et l'utilité de cet ouvrage, fruit d'une science consommée et d'une longue expérience. Nous savons que l'auteur se repose de ce travail en préparant une publication plus importante.

L'Académie a reçu de M. Blanc, procureur général près la Cour impériale de Colmar un souvenir qui lui

est précieux. C'est le discours prononcé par cet honorable magistrat à l'audience de rentrée solennelle de la Cour, et qui a pour ce sujet la *magistrature envisagée comme école de respect à l'autorité*.

Notre honorable confrère, M. Huart, ancien recteur de l'Académie de Dijon, qui semble n'avoir touché la borne de sa carrière universitaire que pour donner un nouvel essor à son zèle pour le bien public, s'est vu réclamé tour à tour et même souvent à la fois par les associations qui, dans cette ville, ont pour mobile l'intérêt du pays. L'Académie et la société d'Emulation, la Société d'horticulture, l'Association de secours et patronage, la Société de secours mutuels se sont en quelque sorte disputé l'honnenr de l'avoir pour président. M. Huart a répondu à ces appels multipliés, et a prouvé par l'activité de son zèle combien était fondée la confiance dont ses concitoyens lui ont donné des témoignages si flatteurs.

Tous les membres de cette compagnie n'ont pas comme l'honorable recteur, la satisfaction de pouvoir dire : *Deus nobis hæc otia fecit*. Presque tous joignent à leur titre d'académicien une position sociale ou des fonctions qui leur imposent de laborieux devoirs, et qui ne leur laissent pour les œuvres purement littéraires que de courts loisirs. Et pourtant c'est à un de nos confrères les plus occupés ailleurs, que nous devons un des plus importants travaux qui aient paru dans l'année. Je veux parler de l'ouvrage de M. l'avocat Tripard, qui a pour titre : *Moïse ou les lois fondamentales des sociétés*. Ce livre, inspiré par la contemplation assidue d'une œuvre marquée

d'un sceau divin, a une grande portée et renferme des vues profondes. Il éclaire d'une lumière inattendue certains faits à peine remarqués ; il ouvre en quelque sorte des horizons nouveaux dans la vie de l'humanité, et il nous conduit par des rapprochements heureux et surtout par des déductions rigoureuses à reconnaître le côté faible de la philosophie moderne, et l'universalité féconde des traditions mosaïques. La troisième partie qui traite de la législation a un caractère frappant d'originalité.

On se demande comment M. Tripard a pu conduire une telle œuvre à son terme, au milieu des charges de sa profession ; comment, entre les dossiers qui le pressent, il a trouvé le temps de méditer les grands problèmes soulevés par le prophète hébreu. Lui-même semble nous révéler son secret en citant ce mot d'Hésiode : « Si vous ajoutez peu de chose à peu de chose et » que vous le fassiez avec persévérance, bientôt s'élè- » vera un monument. » Nous nous garderons bien de prendre à la lettre cette explication que lui suggère sa modestie. Pour composer de pareilles œuvres, il faut une excitation puissante, et cette excitation, l'auteur l'a trouvée dans le zèle ardent de la vérité. En analysant le livre de Moïse M. Tripard s'est proposé de montrer l'impuissance des théories qui voudraient exclure du monde toute participation de Dieu. C'est la saine raison qui le guide dans cette étude et c'est sur elle qu'il s'appuie pour combattre le rationalisme. « La » raison, dit-il, avec une grande justesse, c'est l'ex- » pression de l'homme tout entier ; c'est-à-dire la

» lumière de son esprit, l'inspiration de son cœur. Le » rationalisme, c'est l'expression de l'esprit ne procédant que de lui-même et fondant l'art de raisonner. » Il est exclusif, méthodique et hautain. C'est l'homme » mutilé, réduit à la faculté de coordonner des raisonnements; mais à côté de l'esprit, il y a le cœur, ce » principe des sentiments généreux, cet inspirateur des » idées désintéressées, qui rectifie l'esprit par le côté » divin de l'amour, de l'amitié, de la charité qui élève » l'homme vers Dieu et qui fonde la foi et la vraie philosophie. « Le cœur a ses raisons que la raison ne » connait point, » dit Pascal. Toute méthode qui voudra » mettre en mouvement l'esprit à l'exclusion du cœur, » ou le cœur à l'exclusion de l'esprit, scindera l'homme, » le mutilera, et partant d'un principe incomplet ne le » conduira qu'à l'erreur. » Mais je ne dois pas me laisser entraîner aux citations. Il faut lire et méditer l'ouvrage; c'est le prix que mérite un si beau travail.

Un de nos associés, M. Tissot, professeur de philosophie à la faculté des lettres de Dijon, a publié un discours qui lui a valu un prix décerné par la société d'Emulation de Cambrai. Le sujet en est l'*usage et surtout l'abus du ridicule*, sujet plus important qu'on ne pense communément et qui a fourni à l'auteur des développements pleins de sens et de finesse qui se résument dans cette pensée d'un grand publiciste : « Le ridicule, » quand on en abuse, ne respecte ni le beau, ni le bon; » il corrompt le goût, affaiblit le sentiment moral, re» froidit ou éteint l'admiration. La décadence de » l'admiration est un des plus grands symptômes de » l'avilissement des âmes. »

Après vous avoir conduits sur le terrain un peu aride de la philosophie, j'aurais voulu, Messieurs, reposer, en terminant, vos regards sur quelque fraîche oasis créée par l'imagination de nos poëtes. Malheureusement le terrain me manque. M. Ed. Grenier a, il est vrai, publié une légende orientale, intitulée : l'*Elcovan*. M. Gindre de Mancy a, dit-on, composé un petit poème en vers, *le Tapis*, dont le fonds est emprunté aux *Mille et une Nuits;* mais ces ouvrages ne me sont pas parvenus, et un secrétaire perpétuel ne doit parler que de ce qu'il connaît.

Heureusement, une gracieuse communication dont je suis reconnaissant, me permet de mentionner ici deux ouvrages d'un de nos plus chers associés, dont l'imagination ne cède en rien à celle des poëtes. M. X. Marmier, qui doit à ses voyages d'avoir beaucoup vu et d'avoir beaucoup à conter, a publié, en 1858, les *Fiancés du Spitzberg*, petite histoire à la fois touchante et instructive qui a tout l'intérêt d'un roman, sans en avoir la frivolité. C'est, a dit un critique distingué, un livre excellent, plein d'émotions tendres et religieuses, de détails curieux et de sentiments honnêtes.

Grâce à la merveilleuse fécondité dont il est doué, M. X. Marmier a pu, dans le cours de la même année, faire paraître un *Voyage pittoresque en Allemagne*, en un magnifique volume orné de belles gravures. M. Marmier se sent ramené par une attraction secrète vers ce pays, qui fut, dit-il, le rêve de ses premières années, le but de ses premiers voyages et le gymnase de ses premières études. Il y retourne, comme à la demeure d'un vieil ami, vers lequel on se sent irrésistiblement

entraîné par un ferme sentiment de cœur et par le souvenir de ses premières années. Suivant sa coutume, l'aimable voyageur cueille sur sa route les fleurs poétiques que lui offrent les contrées qu'il parcourt : traditions, légendes, chants populaires. Entre les fraîches et riantes descriptions que renferme ce volume, j'ai remarqué celle du vallon, du village et de l'île de Veldes ; il y a là des pages charmantes. L'auteur, après avoir décrit le lac enchassé comme un diamant dans un cercle d'émail vert, le château ombragé par des rameaux de sapin, l'île, pareille à une corbeille de fleurs et de verdure, avec son presbytère, sa chapelle et sa cloche miraculeuse, arrête nos regards sur un groupe de paysans tyroliens qui, assis fraternellement à la même table, entonnent en chœur, d'une voix sonore et harmonieuse, les chants populaires de leur tribu slave auxquels se mêle un chant religieux qui rappelle un poéme de Schiller, et dont M. Marmier donne une traduction en vers, que sa brièveté me permet de citer :

Quand l'aurore renaît avec sa robe blanche,
La cloche dans les airs chante son chant pieux ;
Sonnez, cloches du temple, annoncez le dimanche,
Sonnez pour le vieillard et pour l'enfant joyeux.

Que celui-là qui veut que sa maison prospère,
Travaille et se prosterne au pied du saint autel !
Sonnez, cloches du temple, annoncez la prière
Qu'importe le travail sans la grâce du ciel ? —

Si, las de son labeur, sur la terre il se penche,
Voici le samedi qui revient l'égayer.
Sonnez, cloches du temple, annoncez le dimanche,
Le Seigneur se souvient de l'honnête ouvrier.

Si, malgré nous, bientôt notre force chancelle;
Bientôt tout est fini, bientôt on doit mourir.
Sonnez, cloches du temple, à l'heure solennelle ;
L'âme du fils d'Adam a cessé de souffrir.

Tel est le résumé bien incomplet de nos travaux.

Dans les derniers jours de l'année qui vient de finir, l'Académie a reçu d'un de ses membres honoraires un témoignage affectueux de sympathie, que je ne dois pas passer sous silence. M. le chanoine Busson, jugeant à des signes que nous serions heureux de voir démentis, que le terme de sa carrière approchait, et voulant, avec le calme d'un sage chrétien, exécuter lui même ses dernières volontés, a marqué dans sa bibliothèque une part pour l'Académie, et lui a fait don de 73 volumes, au nombre desquels figure une édition des œuvres complètes de Chateaubriand. La compagnie, plus touchée que je ne puis dire de cette libéralité, aurait vivement regretté que l'honorable associé se dessaisît de livres si bien placés entre ses mains, si elle ne savait qu'il a appris, comme Fénélon, dans l'étude de la vraie science, à se passer de bibliothèque. Elle a reçu les ouvrages offerts comme un monument pieux destiné à perpétuer dans son sein le souvenir du pasteur vénéré que nous étions heureux de compter au nombre de nos confrères, et dont l'exemple nous apprend aujourd'hui d'une manière si touchante comment les âmes prédestinées se préparent aux années éternelles.

MM. Jobard et Dusillet, appelés à faire partie d'une députation chargée d'aller à Paris exprimer les vœux et les besoins de notre cité, au sujet d'un chemin de fer

qui relierait par Besançon Gray et Vesoul à la Suisse, se sont acquittés de ce mandat avec tout le zèle que promettait leur patriotisme. Ils ont, quoiqu'il arrive, bien mérité du pays.

Pourquoi faut-il que je ne puisse jeter un coup d'œil sur les deux années qui viennent de s'écouler sans y voir surgir tout à coup des images funèbres ? C'est en vain que nous nous écrierions avec Bossuet : O mort, éloigne-toi de notre pensée ; il faut, quoiqu'on fasse, compter avec cette inflexible puissance, et nous sommes réduits chaque année à constater les vides qu'elle a faits dans nos rangs. Nous avons perdu dans la classe des académiciens honoraires, M. le comte de Lezai-Marnesia, sénateur, ancien préfet de Loir-et Cher; M. Villiers de Terrage, ancien pair de France, ancien préfet du Doubs, dont la courte administration a laissé dans ce pays un long souvenir; M. Michelle, ancien recteur de l'Académie de Besançon, directeur de l'Ecole normale supérieure, véritable philosophe chrétien qui, après des souffrances inouïes, a couronné par une mort héroïque une vie exemplaire.

Nous avons à regretter, dans l'ordre de nos associés correspondants, M. Colin, ancien procureur général près la Cour impériale de Dijon, conseiller honoraire à la Cour de cassation, et M. Armand Dalloz, avocat à la même Cour, collaborateur du répertoire de jurisprudence générale publié par son frère, M. D. Dalloz.

Le monde savant pleure encore M. Peclet, professeur de physique et de chimie à l'Ecole centrale des arts et manufactures, frappé par un coup soudain dans l'exer-

cice de ses fonctions, et tombé, pour ainsi dire, les armes à la main. Cette perte a été vivement sentie, et le nombreux concours de savants réunis aux obsèques de notre honorable associé, témoignait assez de leur estime et de leurs regrets. Un illustre représentant de la chimie a retracé en présence de sa tombe sa vie si bien remplie, ses ouvrages, ses services, ses titres scientifiques; et l'adieu touchant de M. Dumas, interrompu par ses larmes, a été pour notre confrère la plus éloquente oraison funèbre.

La mort a frappé plus près de nous, un de nos plus modestes et de nos plus studieux associés, M. Clovis Guyornaud, ancien rédacteur de la *Revue franc-comtoise*. Le pays a perdu en lui un de ses enfants les plus dévoués. Peu d'hommes ont eu pour l'histoire un goût plus passionné. C'était avec un véritable enthousiasme qu'il s'enfonçait dans les ténèbres des anciens âges; heureux quand il lui arrivait de découvrir un fait ignoré ou d'entrevoir une vérité nouvelle. Quelques illusions se mêlaient peut-être à ses études ; mais c'étaient les illusions d'un noble esprit, d'une généreuse imagination. Surpris par la mort au milieu de ses patientes recherches, il laisse ses travaux interrompus ; mais les matériaux qu'il avait amassés ne seront pas perdus, nous l'espérons, pour le pays.

La tombe s'est ouverte dans le cours de la même année pour notre président perpétuel, M. Léon Dusillet. Déjà, Messieurs, un juste tribut de regrets a été payé à sa mémoire par un de nos confrères auquel vous aviez déféré, en 1857, l'honneur de vous présider. Je n'ajou-

terai rien aux éloquentes paroles que M. Huart a prononcées à cette occasion, bien que je sois assuré que vous me pardonneriez aisément de revenir sur un sujet si cher. M. Léon Dusillet n'était il pas de la famille de cet ami de Virgile, *de ce Quintilius*, dont Horace a si bien dit :

Quis desiderio sit pudor aut modus
Tam cari capitis? (1)

Homme bienveillant et aimable, causeur spirituel, dont le conversation faisait revivre les grâces et l'urbanité d'un autre siècle, écrivain plein d'atticisme et de bonhomie, poëte facile, ingénieux et pur qui s'élevait sans effort du ton d'un léger badinage à celui de l'enthousiasme lyrique, M. Dusillet a laissé des ouvrages qui perpétueront son souvenir parmi les gens de goût ; mais ce qui vaut mieux encore, il a dans l'héritier de son nom un digne continuateur de son goût, de son talent et de ses vertus sociales.

Après cette triste énumération, j'éprouve, en terminant, le besoin d'arrêter votre esprit sur une pensée plus douce, et de vous rappeler les adjonctions récentes par lesquelles l'Académie a cherché à réparer ses pertes. Les dernières élections nous ont permis d'inscrire sur nos listes des noms pleins de promesses : M. Terrier de Loray, dont les travaux sérieux ont déjà fixé votre attention ; M. Alviset, membre distingué de cette noble Ecole de la magistrature, qui sait si bien associer la

(1) Quand nous perdons une tête si chère,
Peut-on rougir ou cesser de pleurer ?
Hor. liv. 1, ode XXIV.

science historique et littéraire à la science des lois ; M. A. Delacroix, dont le nom est désormais lié à la question d'Alésia ; M. Jeanney, auteur d'un savant ouvrage sur les monnaies antiques. De tels choix sont faits, sinon pour éteindre vos regrets, au moins pour les adoucir. Le talent, le savoir et les ouvrages des nouveaux élus vous garantissent de leur part une utile coopération à ces travaux que vous poursuivez avec un zèle persévérant, et qui, je le sens, auraient eu besoin aujourd'hui, pour être dignement appréciés, d'une voix plus éloquente que la mienne.

POÉSIES,

Par M. Aug. DUSILLET.

I.

LA MESSE DU REVENANT,

LÉGENDE FRANC-COMTOISE.

Pour qui le voit, quand du sépulcre il sort,
Un revenant est présage de mort.
Dans ce château, dont l'enceinte écroulée
Domine au loin le fleuve et la vallée,
Vivait jadis un guerrier de haut rang,
Un vieux croisé, Gauthier de Montférand.
Il touchait presque à son vingtième lustre,
Et, n'en déplaise à cette race illustre,
Sire Gauthier n'était pas immortel.
Il choisit donc, à l'ombre de l'autel,
En un moutier fondé sur ses domaines,
Un gîte où, seul, durant quelques semaines,
Le pieux comte, à son aise voulut
Parachever l'œuvre de son salut.
Robuste encore au bout de sa carrière,
Il pratiquait le jeûne et la prière,
Et, chaque jour, prosterné dans le chœur,
Humiliait son esprit et son cœur,
Et méditait sur ses erreurs passées.
Un soir, cédant à ses tristes pensées,

Il s'assoupit et bientôt sommeilla.
Un bruit léger soudain le réveilla.
Mais que voit-il en ouvrant la paupière ?
Minuit sonnait. Au dernier coup, la pierre
Qui recouvrait le tombeau du couvent
Tourne, et du fond un spectre s'élevant ,
Rase la terre et sur les dalles glisse,
Portant chasuble, étole, aube et calice ,
Monte à l'autel, et, d'une sourde voix :
« Je viens ici pour la dernière fois
» Dire ma messe ; est-il sous cette voûte
» Quelque servant, moine ou clerc, qui m'écoute ? »
Nul ne répond. Gauthier seul écoutait ;
Frappé d'horreur, Gauthier même se tait.
L'Ombre reprit : « Je viens dire ma messe,
» Et racheter l'oubli d'une promesse.
» Pour m'assister n'est-il personne ici? »
Le comte alors répliqua : « Me voici ! »
Et le fantôme en tressaillit de joie.
« Si c'est l'enfer, dit Gauthier, qui t'envoie,
» Je t'apprendrai qu'on ne redoute rien
» Sous le pavois de mon ange gardien. »
Les bras en croix, le front calme, il s'approche
(On est sans peur quand on est sans reproche),
Allume un cierge, et reçoit le bonnet
Du célébrant qu'enfin il reconnait.
« Frère Clément ! — Monseigneur ! — ô surprise !
» Frère Clément, que, dans sa robe grise ,
» Depuis vingt ans nous avons enterré !
» — Le compte est juste et le fait avéré ;
» Depuis vingt ans je suis en purgatoire.
» — Grand Dieu ! —Bientôt vous saurez mon histoire;

» Prions d'abord : *in nomine Patris...* »
Et cætera, le service entrepris
Fut célébré, suivant l'usage antique,
De l'introït jusqu'au dernier cantique ;
Puis, quand le prêtre à la fin arriva,
Tout disparut ; Gauthier se retrouva
Prosterné seul au fond du sanctuaire,
Le cierge éteint, le caveau mortuaire
Clos de sa tombe au centre du parvis.
L'ai-je rêvé !... Du ciel est-ce un avis ?...
Pensait le comte. Au doute qui l'obsède
La certitude incontinent succède ;
Car une voix, perçant l'obscurité
Que blanchissait la livide clarté
De cette lampe au saint des saints fidèle,
Gardant l'hostie et brûlant auprès d'elle,
La voix du moine a répété ces mots :
» Sire Gauthier, par qui cessent mes maux,
» Depuis vingt ans j'étais en purgatoire.
» Pour s'appliquer une œuvre méritoire,
» Certain pécheur m'ayant donné jadis
» A célébrer cent messes, je n'en dis
» Que quatre-vingt-dix-neuf ; j'en omis une,
» Sans qu'un regret comblât cette lacune.
» D'un tel oubli le juste châtiment
» Devait finir un jour de saint Clément,
» En ce lieu même, à l'époque incertaine
» Où j'y pourrais compléter la centaine.
» Un revenant n'apparaît qu'à minuit ;
» Un revenant à l'aurore s'enfuit.
» Vingt fois, courbé sous la main que j'adore,
» Je fus ici de minuit à l'aurore.

» Point de servant aux marches de l'autel.
» Nul avant vous n'entendit mon appel.
» Vos chapelains, sous d'épaisses courtines,
» Dorment en paix sans souci des matines.
» Soldat du Christ ! soyez, soyez béni !
» Grâces à vous, mon exil est fini ;
» Je vais m'asseoir aux pieds du Dieu suprême,
» Où, ce matin... vous paraîtrez vous-même. »
La voix se tut, et Gauthier frissonna.
Son noble front à terre s'inclina :
» O roi des cieux ! mon âme à toi se donne ;
» Que ta bonté l'accepte et me pardonne.
» Je t'offensai, mais je t'aimai toujours.
» A toi, mon Dieu, le dernier de mes jours !... »
Et le vieux comte, au milieu de sa phrase,
Resta plongé dans une sainte extase.
Son dernier souffle à l'aube s'exhala ;
Puis la chapelle à grand bruit s'écroula.
Le fait est sûr, j'en ai vu les décombres,
Où, m'a-t-on dit, errent, la nuit, des Ombres,
Près de la roche où Thoraise est assis.
Quelqu'un veut-il contrôler ces récits ?
Minuit sonnant, qu'il aille et qu'il regarde !
Nous, mes amis, croyez-moi, prenons garde !
Pour qui le voit, quand du sépulcre il sort,
Un revenant est présage de mort.

II.

LE SINGE QUI VEND DE LA MÉMOIRE.

Voyez-vous sur ce monticule,
Entre Tarbes, Arzac et Pau,
Un grand singe gascon qui parle et gesticule,
Coiffé du béret basque et chargé d'oripeau ;
Tenant d'une main son grimoire,
Et de l'autre un petit drapeau,
Avec ces mots : *Chemin du temple de mémoire.*
Toutes les bêtes du pays,
Par son éloquence attirées,
Attachent sur son front des regards ébahis.
Comment les a-t-il enivrées?
Chut!... Ecoutons : « Venez, animaux de ces lieux,
» A moi ! petits et grands, à moi ! jeunes et vieux ;
» Rangez-vous là sous ma bannière,
» Accourez, je sais la manière
» De vous rendre en quatre leçons
» Savants de toutes les façons.
» Effet prodigieux, méthode sans pareille !
» Plus d'oublis, plus d'erreurs à craindre désormais !
» Un geste, un mot frappant nos yeux ou notre oreille,
» Reste gravé là pour jamais.
» Approchez, approchez ! et grâce à ma puissance,
» Vous aurez le talent, et le goût, et l'esprit,
» Peut-être le génie, ou bien, en son absence,
» Si tout est inventé, tout dit et tout écrit,
» Vous aurez la réminiscence.
» Avec moi l'on n'a point à courir de hasards ;
» Qui donne la mémoire enseigne tous les arts ;

» Ils sont tous ses enfants : n'est-ce pas Mnémosine
» Qui fut la mère des neuf sœurs?
» Moi, parmi ces neuf sœurs j'avais une cousine,
» *Terpsichore :* c'était la muse des danseurs.
» Elle m'endoctrina, me voyant plein de grâce. »
Ici trois sauts de basque, et, levant son béret :
« Si vous voulez suivre ma trace,
» Dit-il, achetez mon secret.
» C'est par lui qu'on obtient la gloire et la sagesse,
» Et la science, et la richesse,
» Par lui qu'on devient orateur,
» Sauteur, voltigeur et docteur,
» Comme l'est votre serviteur.»

A cette brillante apostrophe,
Chacun de s'écrier : Bravo !... très-bien !... fort bien !
Doguin seul ne répondit rien.
C'était un chien de philosophe,
Ou c'était, pour mieux dire, un philosophe-chien,
Un Héraclite, une machoire
Qui jamais ne s'ouvrait que pour gronder et boire.
Il se décide enfin à desserrer les dents :
» Hableur ! referme ton grimoire ;
» Et nous, amis, soyons prudents,
» Ne regardons point là-dedans ;
» Qu'avons-nous besoin de mémoire?
» Hélas ! dans ce monde pervers,
» Où l'on trouve un bon cœur pour cent mauvaises têtes,
» Un honnête animal pour cent malignes bêtes,
» Et pour un esprit droit cent esprits de travers,
» Où notre carrière est remplie
» De mécomptes et de revers,
» Heureux, heureux qui les oublie ! »

III.

LE MORIBOND.

Puras Deus non plenas aspicit manus.
(Publ. Syr.)

Un vieux païen, vieux pendard s'il en fut,
A qui Plutus prodigua ses largesses,
Par-dessus tout estimant les richesses,
Sa bourse en main, allait toucher au but
Qui des mortels borne ici-bas la course.
Or, vous saurez, amis, que cette bourse,
Avait été, de mille et mille excès
A son profit l'instrument et la source;
Que son argent, infaillible ressource,
A tort, jadis, lui gagna maints procès;
Chez les neuf sœurs lui donna libre accès;
Même en amour lui valut des succès;
Ce n'était pas comme au siècle où nous sommes :
On prenait garde à la grosseur des sommes.
Le souvenir de ces joyeux ébats,
Où tant de fois l'or mit fin aux combats,
Au sein des nuits troublait ses derniers sommes.
Sa conscience en murmurait tout bas :
« Le fer, le feu, disait-elle, ou la corde,
» Voilà le choix qu'aux enfers on accorde
» A ceux des tiens qu'on y traite le mieux.
» Point de pardon ! » (Les dieux d'alors, les dieux
Faisaient justice et non miséricorde).
Notre homme était de marbre à tout cela,
Muet et sourd du cœur et de l'oreille,
Lorsqu'une voix au tonnerre pareille,
Venant du ciel à ce qu'il lui sembla :

« Malheur à toi ! le gouffre du Tartare
» Va t'engloutir, il s'entrouvre, il t'attend.
» — Bon ! quelle erreur? n'ai-je pas du comptant?
» Et, pour fléchir son équité barbare,
» Lorsqu'à Minos j'offrirai mon trésor,
» Qu'aurai-je, dis, à redouter encor? »
La voix reprit, couvrant tous les murmures :
« Malheur à toi ! si tes mains sont impures,
» Qu'importe aux dieux qu'elles soient pleines d'or! »

IV.

JEUNE VEUVE ET VIEIL AMOUREUX.

TRIOLETS.

On ne peut plus charmer
A cinquante ans, Valère ;
On a beau s'enflammer ;
On ne peut plus charmer.
Cessez donc de m'aimer,
Si vous voulez me plaire ;
A cinquante ans, Valère,
On ne peut plus charmer.

Voilà tout le secret
Du refus qui vous blesse.
Je l'ai dit à regret,
Voilà tout le secret.
Jeunesse a plus d'attrait
Qu'esprit, bonté, noblesse.
Du refus qui vous blesse
Voilà tout le secret.

L'amour, c'est le printemps;
Il fuit devant l'automne.
Sous des cieux inconstants,
L'amour, c'est le printemps.
De nos goûts à vingt ans,
Qu'un autre âge s'étonne !
Il fuit devant l'automne,
L'amour, c'est le printemps.

Vous ne répondez pas?...
Pourquoi verser des larmes?..
Où portez-vous vos pas?...
Vous ne répondez pas.
Jamais si peu d'appas
N'ont causé tant d'alarmes.
Pourquoi verser des larmes?
Vous ne répondez pas.

Soyons, soyons amis;
Mais point de folle ivresse !
A la raison soumis,
Soyons toujours amis.
Mon cœur vous a promis
Estime, foi, tendresse;
Mais point de folle ivresse !
Restons, restons amis.

UN CHAPITRE

DE

NOTRE HISTOIRE BURGONDE

Par M. le vicomte CHIFLET.

En 456, la Séquanie finit, la Bourgogne commence. C'est de cet âge nouveau que notre nom moderne nous est venu. A tous ou presque tous, les Burgondes sont nos pères, nos vrais ancêtres ; c'est la race d'où nous sortons. Bien peu de sang gallo-séquane, bien peu de sève romaine se sont glissés parmi nous et les Séquanais sont nos prédécesseurs sans être nos aïeux.

Dans d'autres provinces des Gaules, l'on peut encore peut être se dire Gaulois, la race celtique s'y étant conservée en nombre égal sinon supérieur à la race franque; mais notre pauvre vallée, lit creusé à tous les torrents, dénudée par toutes les invasions, était si affreusement dépeuplée lors de l'avènement Burgonde, que cette race nouvelle fut immédiatement, pour ainsi dire, toute la population et que ce fut un renouvellement à peu près complet.

Mais avant de l'introduire sur notre terre, recherchons l'origine de ce peuple ; c'est notre histoire que la sienne, c'est celle de notre sang, elle vaut la peine d'être recherchée. Nous ne savons si d'autres le sentiront comme

nous, mais, nous l'avouerons sans peine, nous n'entrons dans ces recherches, nous ne nous engageons dans ces investigations lointaines qu'avec une réelle émotion. Cette sensation ne nous est point inconnue, nous en reconnaissons le parfum pour l'avoir respiré ailleurs.

Il est dans la vie de l'homme certains jours qui seront toujours beaux parmi ses jours et dont le souvenir aura le don de l'émouvoir jusqu'à sa fin ; ce sont ceux où il a découvert quelque vieux toit jadis habité par ses pères, franchi le seuil ignoré jusqu'alors que longtemps leurs pas avaient foulé, trouvé dans quelque archive poudreuse le nom d'un ancêtre inconnu, qu'il se prend subitement à aimer par cela seul qu'il fut l'un des siens. Eh bien, lorsqu'en nous enfonçant dans l'histoire, nous avons eu compris que la race Burgonde était bien celle qui nous avait légué son sang, dès ce moment, ce nom et cette race ont eu le don de remuer notre âme ; c'étaient des ancêtres trouvés, c'étaient le vieux seuil et le vieux foyer découverts et nous aimons leurs forêts germaniques, leurs huttes sauvages comme le toit et l'enclos paternels.

Nous souhaitons comme un bien à tout Comtois qui lira ces pages de comprendre ce que nous cherchons ici à exprimer, d'aimer ce peuple, de se sentir Burgonde enfin ; il étudiera dès lors ces récits avec jouissance au lieu de ressentir en les parcourant l'isolement amer de l'étranger.

Comme toutes les origines et assurément plus que beaucoup d'autres, celles-ci sont obscures. Comment ne le seraient-elles pas ? Les faits même des temps histo-

riques de ce peuple, après sa sortie des sombres profondeurs du Nord et son établissement en Gaule, ces faits eux-mêmes sont vagues, difficiles à saisir, très-diversement compris. Essayons cependant en cherchant dans cette nuit épaisse d'y rencontrer et d'en dégager la vérité (1).

Sorti de l'Orient comme toutes les races germaniques, le peuple Burgonde semble avoir appartenu à la grande race teutonne ou suévique qui d'abord occupa les contrées trans elbiennes, tandis que de l'Elbe au Rhin l'espace était rempli des races kemriques dont entre autres sortirent les Francs.

Cette race teutonne, l'une des dernières dans la marche des nations vers l'Occident, se divisait en plusieurs branches subdivisées elles-mêmes en de nombreux rameaux. La branche suévique proprement dite ayant pour rameaux les Hermondures, les Longobards, les Markomans, les Quades campait aux bords de l'Elbe ; la branche des Bastarnes et des Peucins mélangées de Scythes de l'Euxin stationnait aux monts Carpates et aux bouches du Danube ; la branche vandalique ou go-

(1) Nous sommes, du reste, bien loin de nous plaindre des travaux auxquels cette étude nous a astreint. Nous leur devons la connaissance de l'un des hommes les plus aimables et les meilleurs qu'il soit possible de rencontrer, le baron de Gingins-Lasarraz. Comme aussi c'est à cet homme si riche en science historique et tout spécial pour les âges bourguignons, c'est à son inépuisable obligeance, à l'admirable lucidité de ses leçons que nous devons d'avoir pénétré autant, croyons-nous, qu'il est possible de le faire les secrets de ces annales des Burgondes, dont il sera un jour le savant historien.

thique couvrait l'Oder et la Vistule, c'étaient les Vandales, les Goths, les Hérules et Gépides, et enfin sur la Wartha, affluent de l'Oder, les Burgondes. C'est là le premier séjour où nous les surprenons.

Là, et longtemps encore après, voici leurs mœurs.

Peuple pasteur et chasseur, ils changeaient de pâturages, poussant leurs troupeaux devant eux, abattant les bêtes des forêts et aussi portant vaillamment les armes contre quiconque se présentait pour barrer le passage. Chose étrange, ils ne tenaient point au sol et l'amour de l'héritage ne leur était point connu; mais, chaque année, afin de maintenir parmi eux une égalité sauvage, ils échangeaient leurs terres. On le comprendra aisément, avec cette possession si précaire point de demeures fixes et solides, mais de grandes cabanes isolées toutes invariablement entourées d'enclos nommés Gards (1).

---

(1) Sans villes et sans *bourgs* déjà ils se nommaient *Burgondes*, que devient donc alors l'interprétation la plus généralement adoptée de ce mot? L'on a dit, en effet, que *Burgund* venait de *burg hundert* (*a*), peuple aux *cent bourgs*, les *centum pagi* de Tacite. Non ce peuple n'avait ni cent bourgs ni un seul bourg, ni en Germanie ni même longtemps encore en Gaule (*b*). Le savant baron de Gingins, si profondément versé dans les divers dialectes germaniques, pense, et nous nous rangeons à son opinion, que le nom de *Burgonde* doit venir de *Bure* ou *Bur* indigène compatriote, et de *Kunth* ou *Gund* puissant. En dialecte gothique, *Burja-Kunths* (*Kunth*, participe de *Kunnan*, pouvoir, valoir). En allemand moderne, *Bauer-Chund*. En burgonde, *Bur-Gund*. Indigène-puissant.

(*a*) Guerin du Rocher, dans son *Histoire véritable des temps fabuleux*, observations préliminaires, et après lui M. Béchet, dans sa *Notice sur l'origine des Bourguignons*, en tête de ses *Recherches sur Salins*, ont accrédité cette opinion adoptée entre autres par M, Ed. Clerc. M. Augustin Thierry a dit *Burh Gunds*, guerriers confédérés, se cautionnant; mais, fait observer M. le baron de Gingins, *Gund* ne signifie guerrier que dans l'idiome germanique franck et non dans le germanique mæso-gothique que parlaient les Burgondes qui, pour guerriers auraient dit : *Wigant* et non *Gund*.

(*b*) D'ailleurs *pagus* en langue germanique ne se rendrait pas par *Burg* mais par *Gaw*.

Le Burgunde de la Wartha vivait libre et fier ; d'esclaves, il n'en était point dans sa race sinon ceux qui volontairement s'étaient donnés par indigence ou par le sort du jeu. L'esclave du Burgonde c'était l'étranger prisonnier de guerre.

Tacite attribue aux peuples Germains le culte de Mercure, de Mars et d'Hercule ; c'était une manie romaine, on le sait, de vouloir reconnaître ses dieux sur tous les autels étrangers. Nous croyons bien plutôt que nos pères les Burgondes, comme tous les peuples du Nord, eurent la foi scandinave, le grand dieu Odin et ses divinités secondaires Thor, Herta, les Génies, les Walkiries, les Sylphes, les Gnômes, les Nains et tout le cortége de l'Edda. Ils consultaient les augures, le cri des oiseaux, le galop de certains coursiers blancs nourris dans les bois, les baguettes magiques ; ils croyaient aux talismans et à la science des *runes*.

Mais au sein de toutes ces superstitions, restes dégénérés d'un culte primitivement pur, et malgré leurs mœurs sauvages, nos pères avaient ce qui est le germe et la base de toute vraie civilisation le respect de l'autorité et la ferme croyance qu'elle descend de Dieu. Un homme était parmi eux revêtu d'une puissance absolue et irrévocable, c'était le grand pontife le *Sinist* ou premier des anciens ; lui seul pouvait frapper, car le fier Burgonde n'eut toléré le châtiment sur son corps noble et libre de nulle autre main que de la main de Dieu.

Leurs *Kindins* (1), chefs héréditaires, juges en paix,

(1) Præses, commandant.

absolus en guerre, étaient à leurs yeux d'une race privilégiée des dieux, presque des dieux eux-mêmes. Et de cette faveur du ciel dépendaient leur autorité et leur prestige, car, aussitôt que par une défaite ou même, ce qui est plus significatif encore, par un fléau quelconque, une contagion, une famine, dès que la faveur céleste semblait s'être retirée d'eux, le peuple aussi les abandonnait, cherchant, pour se donner à lui, le nouvel ami des dieux, quoique toujours dans cette même race, dans cette même famille surhumaine (1). Mais quand, au contraire, le Kindin était heureux, dans les veillées des pasteurs, aux foyers des *gards*, dans les marches de combat retentissaient ses louanges qui devenaient dans la mémoire du peuple les annales et les archives de la nation.

Telle était la foi simple et naïve de ces redoutables enfants de sept pieds (2) dont l'œil clair et bleu savait se faire si doux ou si terrible.

Si doux lorsqu'auprès de leur compagne chaste et forte, au milieu des fils dont ils ne redoutaient point le nombre, et d'esclaves aimés comme d'autres enfants, ils accueillaient en frère l'étranger voyageur (3); si doux, lorsque conduisant à la fiancée choisie les bœufs liés au joug ou le cheval de guerre prêt à partir, symboles d'union dans les labeurs et les périls, ils voyaient la rougeur monter à son front d'ivoire, et l'émotion soulever son

---

(1) *Jam proceres suos quorum fortuna vincebant non puros esse homines sed semi deos id est anses vocavere.* Jornandès get. C. 13.

(2) *Burgundio Septipes.* Sid. Apoll. l. VIII, ép. 3.

(3) Pellontier 2. p. 274.

sein nu (1) ; mais si terrible lorsqu'à la pâle lueur d'une lune propice (2), ils s'allument du feu des combats, lorsque chaque géant prend son rang à la phalange, chaque bouclier peint, sa place au front des bataillons, lorsque sur les pas du kindin vainqueur ils voient fuir les bandes ennemies ; que de dix mille poitrines sort le bardit de victoire et que dix mille chevelures d'or flottent et s'agitent au-dessus de l'armée.

Les grands de la nation règlent les intérêts ordinaires, mais les plus graves décisions ne se prennent que par le peuple entier. Aux assemblées le prêtre commande le silence, puis, chacun est admis à parler selon son rang. Le chef persuade plutôt qu'il n'ordonne ; on désapprouve par le murmure, on applaudit par le choc des framées.

Les traîtres, les transfuges sont mis au gibet, les infâmes meurent étouffés dans la boue. L'adultère y est presque inconnu ; lorsqu'il a lieu, c'est à l'époux à le punir : la coupable est rasée, puis chassée nue du toit paternel aux yeux de tous ses proches et fouettée au seuil de tous les gards.

Voilà nos pères. Tels étaient-ils au fond de la Germanie, tandis que la Séquanie vivait en pleine civilisation romaine.

Dans les premières années du deuxième siècle, nos

---

(1) Tacite. Germ.
(2) Id. Ibid.

Burgondes commencent à s'agiter, et vers l'an 140 de notre ére on les voit quitter la Wartha. Un jeune chef, dit l'une de leurs anciennes traditions, Filu-Meritha (1), fils du kindin Kuntha-Reiks, propose un changement de climat; le peuple le suit et traverse la Vistule (2).

Les Gépides, autre famille vandalique, viennent les inquiéter dans leurs nouveaux campements ; ils reprennent leur marche et passent à l'ouest de l'Oder et de l'Elbe, d'où ils débusquent les Markomans.

Vers 256, un essaim de ce peuple franchissait le Danube et, descendant au soleil d'Illyrie, prenait rang parmi ceux qui menaçaient l'Empire. Dès lors, on les entrevoit dans l'histoire. Vers 273, sous Aurélien, nous les voyons passer le Rhin à sa source, inonder l'Helvétie et le général Constance Chlore les défait à la grande journée de Vindonissa. Trois ans après, à l'invasion que repoussa Probus, et dix ans plus tard encore, sous Maximien, nous retrouvons les Burgondes. Ils sont vaincus et se retirent, mais jusqu'au Mein seulement; quel pas immense depuis l'Elbe et l'Oder! Et puis, ils avaient goûté du Rhin et de la Gaule. Enfin, dès les commencements du quatrième siècle, ce peuple prodigieusement étendu, touchait de sa tête aux rives du Mein et du Necker, tandis que ses derniers anneaux couvraient encore l'Elbe et la Moldau. Pasteur guerrier, il bataillait pour

---

(1) Jornandès Get. c. 4.

(2) La tradition dit : un fleuve voisin ; mais nous devons penser que ce fut la Vistule, puisque Tacite nous montre les Burgondes en 98, sur la rive gauche de ce fleuve, et que, vers 140, Ptolémée les place plus au sud sur la rive droite.

les pâturages des Décumates (1), contre les Allemands qu'il n'avait jamais aimés et qu'il finit par en expulser. C'est ainsi que nos annales burgondes commencent à se souder aux annales romaines.

Le quatrième siècle parle peu de nos pères. Pourtant, en prêtant bien l'oreille, nous croyons dans ce silence distinguer quelques noms. C'est d'abord le kindin Gibika (2), *le bien doué*, descendu sans doute de l'aventureux Filu-Méritha et du vieux chef de la Wartha-Kuntha-Reik. Si l'on en croit les *Sagas* germaniques, il règna à l'est du Necker aux temps de Constantin. Gibika eut trois fils qui lui succédèrent, soit conjointement, soit plutôt les uns après les autres ; ce furent Godomar *la bonne renommée* (3), puis Giselher *la caution sûre* (4), qui fut kindin entre le Necker et le Rhin, vers l'an 370, celui sans doute qui, appelé contre les Allemands par Valentinien Ier, passa le Rhin avec quatre-vingt mille soldats, mais qui, abandonné et trahi, tua ses prisonniers et repassa le fleuve (5) ; enfin, Gundahar ou Gunther, l'*aigle puissant* (6) qui, vers 409, à la suite de la grande invasion, franchit le Rhin. Avec lui nos Burgondes entrent enfin dans l'histoire et, vus de plus près, livrent à nos yeux plus de détails.

---

(1) Terres de la rive droite du Rhin depuis l'angle où se trouve Bâle jusqu'en face de Colmar.

(2) De *Giba*, don, doué.

(3) *Goda-meritha*, bonne renommée.

(4) *Kiesila*, *geisel*, caution.

(5) P. Orose. Ammien Marcellin, l. 28, c. V.

(6) *Gunth*, puissant, *aro* ou *aharo*, aigle. Ce nom est bien diversement orthographié : on a dit Gundicar, Gundahar, Gunthacar, Gundahaire, Gundicaire.

Mais des *Sagas* que l'on pourrait traiter de fables poétiques, ne sont pas les seules voix qui nous révèlent ces noms de rois. Avec elles le texte même de la loi burgonde nous les transmet, et Gondebaud y nomme ses aïeux de royale mémoire, Gibica, Godemar, Gislahar, Gundahar (1). Ce sont là des indications encore bien vagues sans doute, mais bien précieuses et que l'on doit pieusement recueillir.

Sous Gonther, les Burgondes commencent à être pris au sérieux; on se dispute leur alliance, on compte avec eux. L'usurpateur Constantin marchant contre les forces d'Honorius, cherche à les gagner à sa cause et s'assure du moins de leur tranquillité par un traité (2). Puis, en 411, quand Jovinus prend la pourpre à Mayence, la main des Burgondes s'y retrouve encore; elle était dès lors dans toutes les entreprises (3), c'était Gunther qui avait poussé ce maître de la milice des Gaules à son hardi dessein et ses soldats sous la promesse de concessions de terres le suivirent contre l'Empire. De son côté, Honorius en comptait aussi quelques-uns sous ses aigles. Dès longtemps la vieille Rome n'ayant plus de Romains pour sa défense, s'appuyait ainsi sur des épées étrangères. D'ailleurs, pour se faire une idée juste des choses, il ne faut pas considérer cette race burgonde comme un seul corps et une seule armée réunis et compactes. Bien que

---

(1) *Si quos apud regiæ memoriæ auctores nostros, id est Gibicam, Godemarem, Gislaharium, Gundaharium. Lex burgund.* III, *de lib. serv.*

(2) Paul Orose.

(3) Olympiodore.

le kindin Gunther, héritier et chef de la race royale et divine, nous semble avoir été le centre principal de toute la nation, qu'il finit par rallier entière autour de lui, les Burgondes du quatrième et même du cinquième siècle ce sont vingt essaims divers, marchant et agissant dans vingt diverses directions.

La vieille Séquanie vit donc passer le long de ses vallées, mêlés aux légions romaines, ces jeunes guerriers blonds qui bientôt devaient y revenir planter leurs *gards* pour toujours. Vaincus avec Jovinus, le vainqueur les retint aux mêmes conditions et les maintint sur le sol promis dans le nord de la première Germanie entre la Sarre, la Moselle et le Rhin, dans les campagnes de Worms et de Mayence (1).

Quelle fut la position du peuple de Gunther admis sur les terres romaines? Ces terres leur avaient été

---

(1) Ici se sont grandement divisés les auteurs. Dunod, Bochat et d'autres après eux, placent en Séquanie ce premier abandon fait aux Burgondes des terres de l'Empire. Prosper d'Acquitaine dit dans sa chronique, que sous le cinquième consulat de Lucius, qui tombe à l'année 415, les Burgondes obtinrent une partie des Gaules proche du Rhin (*a*). Peut-être est-il possible d'interpréter ce texte ainsi que le fait Dunod et de l'appliquer à la Séquanie; mais Cassiodore arrive avec une expression plus positive et qui n'admet pas d'autre sens que celui que nous adoptons d'après M. de Gingins. Les Burgondes, dit le chroniqueur, sous le cinquième consulat de Lucius occupèrent une partie de la Gaule touchant le Rhin (*b*). Or, ceci ne saurait s'entendre que de la première Germanie, et quant à Worms, cette ville est clairement désignée dans la grande épopée Burgonde des *Nibelungen* qui va bientôt nous occuper et viendra jeter sa poésie sur ces origines que leur extrême obscurité décolore.

(*a*) *Lucio V coss. Burgundionibus partem Galliæ propinquo Rheno obtinuere.* Prosper d'Acquitaine.

(*b*) *Lucio V coss. his consulibus, Burgundiones partem Galliæ Rheno tenuere conjunctam.* Cassiodore.

données comme solde de leurs services, ils y vivaient en qualité de soldats romains, *milites romani*, c'est le nom que leur donnent les auteurs du temps (1) et ils étaient chargés de les défendre à la place des légions absentes ou anéanties.

Les villes cependant ne furent point d'abord occupées par la race nouvelle; en vrais Germains, ils préféraient les libres espaces des champs et fuyaient les murailles qu'ils laissaient aux quelques gallo-romains qui existaient encore. Worms avait même conservé alors dans ses ruines un Præses et quelques restes de cohortes. Ce ne fut que plus tard que Gunther s'y établit avec sa cour.

Ainsi les Burgondes, bien qu'obéissant à un kindin puissant, n'étaient point les maîtres de ces contrées qu'ils ne couvraient qu'en partie et Gunther n'était encore prince du Rhin et de ses habitants que sous la suzeraineté romaine. C'est de cette époque néanmoins que l'on a compté généralement jusqu'ici les années du royaume de Bourgogne. Il est plus exact et plus rationnel selon nous de différer la date de fondation de cet état jusqu'à la prise de possession des provinces qui le formèrent, celles qu'ils occupèrent près du Rhin n'en devant même pas faire partie.

Le kindin Gunther, chef suprême des Burgondes cisrhénans, ayant reçu les terres romaines et choisi les environs de Worms pour sa résidence ordinaire, parcou-

---

(1) Jornandès de reb. get., c. 36. Paul Arose, l. VII, c. 35. Ammien Marcellin, l. XXVIII, c. 6.

rut suivant l'usage antique les limites de son nouvel état et assigna à chacun de ses principaux compagnons, *comites*, ou chefs de divisions, un commandement déterminé, dont les bornes ou marches (*marka*) furent fixées au moyen de certaines entailles faites avec la hache aux arbres voisins (1). Ces chefs d'arrondissements (*comitatus*, *gawi*) répétèrent la même opération en divisant leurs arrondissements respectifs entre les capitaines d'un rang inférieur, placés sous leurs ordres. Ces capitaines ou chefs de cantons, appelés *Fahts*, *hunda fahts* (*centenarii*) opérèrent à leur tour dans leurs cantons respectifs (*huntari*, *centena*) la répartition finale des terres vacantes entre tous les chefs de famille libres (*Wahremanni frhai liberi cives optimo jure*) composant une bourgade (*bourgia*, *communitas*), dont ils étaient tout à la fois les chefs militaires et les juges inférieurs. Les terres vacantes les plus productives de chaque canton furent divisées en autant de portions ou lots (*hlats*, *sortes*) qu'il s'y trouva de chefs de famille et réparties entre eux par la voie du sort (*sortis titulo*). Ceux-ci n'en eurent que l'usage précaire et, comme autrefois en Germanie, faisaient annuellement entre eux l'échange mutuel de leurs champs. Les terres en friche toutefois restèrent en commun pour le parcours des troupeaux.

Cependant cet essaim cis-rhénan n'était pour ainsi dire que l'avant-garde de la nation ; sur la rive germaine était encore la souche burgonde dans laquelle le

(1) *Grimms'Recths alterthüm*, p. 545.

peuple de Gunther se recrutait sans cesse. Sentant donc leurs forces s'accroître, leur ambition s'accrut en même temps Et puis, le joug romain, nous le savons, devenait insupportable ; les restes gallo-romains, se levant en bagaudes, tendaient les mains aux armes libératrices des barbares. Au nord, les Francs de Chlodion avancent, les Ripuaires saccagent Trêves.

Encouragés, séduits par ces exemples, les Burgondes trop resserrés rompent les limites que leur traité avec Rome leur avait assignées, passent la Moselle, prennent Tulum (1) et poussent jusqu'à la Meuse. Le moment était propice ; Ætius, l'épée de Rome pour les Gaules, était tombé en disgrâce. Mais il se relève, revient et force ces nouveaux soldats de l'Empire indociles et encore un peu sauvages à rentrer dans leurs cantonnements. Nouvel éloignement d'Ætius, nouvelles tentatives des Burgondes ; alors, pour châtier ces milices en révolte (2), le Patrice (3) eut recours à une race barbare entre les barbares dont il avait été l'hôte et l'ami, il appela les Huns. Aidé de ces auxiliaires terribles, il battit les Burgondes qui laissèrent sur le champ de bataille la plus grande partie des leurs.

Un nuage épais descend sur cette époque et la couvre à nos yeux. Si quelques clartés en jaillissent, elles sont sanglantes et sinistres. ce sont des batailles, des désastres, un peuple presque détruit ; les chroniques disent

---

(1) Toul.

(2) Ils furent regardés comme rebelles, *Burgundiones rebellaverunt*, dit Idace dans sa chronique.

(3) Ætius était patrice.

que les Huns d'Ætius *effacèrent Gundicaire et sa race* (1); les *Sagas*, toujours d'accord avec l'histoire, racontent sa fin sanglante. Il paraît constant, en effet, que le kindin de Worms mourut vers cette époque, mais une date fixe est encore impossible à donner. Quelque vieille tombe, quelque marbre gravé sortiront-ils de terre, sur les rives du Rhin, du Necker ou du Danube pour nous révéler ces choses cachées : espérons-le (2).

Une légende, mieux qu'une légende, un fait attesté par plusieurs historiens (3) perce pourtant cette obscurité comme un déchirement lumineux.

Harcelés et sans cesse décimés par les Huns, réduits à quelques bandes errantes, près de périr jusqu'au dernier homme, nos Burgondes touchent au désespoir. C'est à cette extrémité que le Dieu qui veille sur les nations comme sur chacun de nous et qui souvent amène à lui les peuples comme il y ramène l'homme, par la souffrance, c'est à cette extrémité qu'il les attendait.

Ceux d'entre eux qui étaient païens encore, frappés sans doute des nombreux prodiges que le Dieu des chrétiens répandait sur le monde, de la vertu de ses fidèles, de la grandeur de ses évêques, les véritables héros de ce siècle, tournèrent les yeux vers ce Dieu nouveau auquel le grand kindin de Rome, Constantin avait dû sa victoire.

---

(1) *Huni cum populo suo ac stirpe deleverunt* : Pros. d'Acquit.

(2) C'est ainsi que le marbre d'Evian dont nous parlerons bientôt a fait connaître un fait et précise une date du règne de Godemar, dernier roi de Bourgogne.

(3) Paul Orose, Socrate, Cassiodore, Nicéphore, Callixte.

A Tréves était un saint évêque nommé Sévère, fameux par ses œuvres merveilleuses; ils vont à lui, demandant ce qu'il faut croire et après sept jours de pénitences et de jeûnes, reçoivent tous le baptême. Alors, se sentant invincibles, abandonnant leurs enseignes sauvages (1) et prenant la croix, ils retournent aux Huns. Mais quelque rapide qu'eût été leur marche, plus vite encore avait marché Dieu..... A leur vue, les Huns fiers de leur nombre, se préparent à les écraser, comme tant de fois ils l'avaient fait. Cependant Uptar leur roi ne paraît point; on le cherche, on ouvre sa tente, il est mort! Couché dans les débris d'une orgie.....

La terreur saisit ses affreux soldats et dix mille Huns s'enfuient devant trois mille de nos Burgondes.

Pleins de foi et d'amour pour leur Dieu nouveau, ceux-ci, avec cette âme noble et franche qui distinguait leur race, devinrent de fervents chrétiens.

Elle est belle cette histoire de la miséricorde de Dieu sur nos pères! Et ne trouvez-vous pas que l'on reconnaît encore dans la race qui descend de ces hommes la protection toute spéciale du *Dieu des armées?* Comme les Francs de Clovis, les Burgondes sont nés au Christianisme par une bataille, la vertu de ce baptême belliqueux semble leur être restée, car les fils des Francs et les fils des Burgondes sont encore, après quatorze

---

(1) Ils avaient pour enseignes des figures de serpents, de chats, d'écureuils.

siècles, les races les plus braves et peut-être les plus chrétiennes de la terre (1).

Ætius, qui avait besoin des Burgondes pour repeupler et garder le Rhin, permit à leurs glorieux débris de rentrer dans leurs terres de Worms (2). Gunther était tombé sous le fer des Huns ; il ne laissait que des enfants trop jeunes pour la guerre (3), il y eut heureusement une paix de près de dix ans. Mêlés aux restes des populations gallo-romaines, assouplis, fixés de plus en plus par les mœurs chrétiennes, se recrutant sans cesse d'outre-Rhin, peu d'années leur suffirent pour redevenir uu peuple, et lorsqu'en 451, la suprême invasion s'annonça, lorsque le grand ennemi Attila apparut, l'on fut heureux de les sentir aux frontières où, quoique sortant de plusieurs années de repos, ils combattirent avec tout leur vieux courage. Ne voulant point fuir devant le successeur de cet Uptar qu'ils avaient près

---

(1) Les barons Comtois étonnaient la chevalerie elle-même par leur humeur belliqueuse. « On ne les soumet qu'à coup d'épée, disait, il y a deux cents ans un capitaine français, M. de Monglat, il faut abattre jusqu'au dernier. » La Franche-Comté est encore l'une des provinces les plus militaires de France et qui fournit le plus et de meilleurs soldats.

(2) Prosper Tyro dit qu'Ætius assigna en 443 aux débris de la nation burgonde la Savoie qu'ils devaient partager avec les indigènes : *Sapaudia Burgundionum reliquiis datur cum indigenis dividenda*. M. de Gingins pense que Prosper confond cette donation de territoire avec celle que Valentinien III leur fit dix ans plus tard et dont il ne parle pas. Il se pourrait encore que des soldats burgondes eussent occupé sur la Saône, très-proche des Vosges qu'ils tenaient en partie, *Segobodia* (Seveux) que l'on aura confondu avec Sabaudia. Tout est conjecture ici ; cependant il nous semble certain que la Savoie ne fut point occupée alors.

(3) Hilpéric et Gundioc peut-être un troisième (Gundéric) car Gondebaud dans la Gombette dit *et patruos*.

de Trèves si glorieusement battu (1), fiers et résignés ils prennent leur poste au bord du fleuve qu'ils rougissent courageusement de leur sang ; puis, quand le torrent est passé, ils recueillent leurs débris, reforment quelques bataillons et retranchent leurs familles et leurs troupeaux dans les hauts asiles des Vosges (2).

C'est de là qu'Ætius les fait encore descendre aux plaines de la Marne pour grossir la dernière armée de l'empire, heureux de retrouver quelques soldats parmi ce peuple qu'il s'était si longtemps attaché à détruire. Le grand choc eut lieu, Attila se crut vaincu plus qu'Ætius ne se sentit vainqueur ; mais enfin le Hun quitta la Gaule et sa redoutable fuite acheva, on le sait, la ruine de la malheureuse Séquanie.

Nos Burgondes remontèrent dans leurs Vosges et dans les hautes campagnes des Lingons (3). De ces sommets tranquilles, leurs yeux plongeaient dans la

---

(1) Attila était fils de Mundiuque, frère d'Uptar ou Octar, battu par les Burgondes.

(2) Dans le Wahs-Wald.

(3) Les Vosges offrent des traces nombreuses du séjour des peuples germains principalement dans les noms de rivières et de lieux souvent composés d'un nom français accolé à un nom Teutonique tels que Gerb-Viler, Rambe-Viler, Rond-Berg (ancien nom du saint mont) Gerbe-Mont. D'autres sont entièrement germaniques comme la Sémouse (See-moes) le mont Abende près Remiremont, Gemein-Gotte, etc., quoique ces traces se rapportent en général aux Alemani qui s'y fixèrent en grand nombre, on peut cependant en attribuer une partie au passage des Burgondes. Le *Niebelungen-Lied* (vers 5659 et suivants) fait allusion au séjour des Burgondes dans les Vosges et nomme (vers 9491) le Woschen-Stein comme rendez-vous de chasse des rois burgondes. Ce lieu où s'éleva un château existait encore au XIIIe siècle (Schœpflin, t. II, p. 470), Fauriel, hist. gaul. merid., t, I, p. 184, 189.

plaine Séquanaise et aussi sur l'étroite vallée par laquelle le vieux Rhin s'enfuit à la mer ; ils voyaient de leurs haltes de chasse, d'un côté la noire Hercynie éclaircie par Attila, les forêts teutonnes où leurs pères avaient erré jadis, et par de là, les profondeurs brumeuses d'où leur race était sortie ; de l'autre, leurs yeux couraient avec les fleuves vers un lointain lumineux qu'ils donnaient en espoir pour royaume à leurs fils.

Un jour de ce coude du Rhin où, avant Attila, avaient été Basilia et Rauricum, ils virent les bandes allemandes déboucher et se répandre dans les vallées séquanaises, les Allemands étaient un sang ennemi, nos Burgondes prennent les armes, prêts à descendre ; Avitus fait un signe, ils fondent sur les bandes dispersées, les battent, délivrent les cités et refoulent les envahisseurs jusqu'au Rhin, continuant ainsi leur rôle de soldats de l'empire.

Les fils de Gunther étaient devenus des hommes. Depuis le jour où Chilpéric, l'aîné, avait été porté sur le pavois par trois fois autour du camp, ses forces avaient grandi avec son jeune courage. Jaloux de se signaler et d'affermir son pouvoir sur les siens par quelqu'exploit de guerre, le jeune roi avec son frère Gondioc était allés combattre les Suèves d'Espagne dans l'armée de Théodoric (1), ils étaient revenus dignes de leurs pères. A ce moment, Avitus est dépouillé de la pourpre sans qu'il lui soit donné de successeur, la Gaule s'agite, les

(1) Jornandès, hist. get., c. 44.

Burgondes, voyant l'empire sans maître, songent de nouveau à s'étendre.

Comme ils étaient sur leurs montagnes à délibérer à ce sujet, Chilpéric et son frère, assis au milieu de leurs *farons* (1), l'on vit monter des hommes de la plaine Séquanaise qui demandèrent à parler au roi. Ils furent amenés dans le cercle guerrier et là, les toges romaines s'inclinèrent devant le chef couvert de peaux (2). « Romains, qui vous amène? » dit le Burgonde, fils de Gunther. — « Nous, curiales des cités romaines, sommes venus près de toi pour demander ton appui. Déjà tu nous as délivrés des féroces Allemands et ce qu'Attila avait épargné parmi nous t'a dû son salut. Au courage ton peuple unit la douceur et la bonté que n'ont jamais connues nos maîtres avides, notre Dieu qui est aussi le tien te les a données. L'empire vacant nous laisse enfin libres sur notre terre. Eh bien, des Vosges à Cabillaunum, de l'Arar aux grandes Alpes, ces beaux pâturages arrosés de riches eaux, ces bois et ces rochers remplis de grand gibier, de cerfs, d'ours, de bisons, de buffles, de chamois, ces lacs pleins de poissons d'argent, tout cela est à toi (3). Sois notre consul, notre César, sois notre Auguste. »

---

(1) *Burgundiæ farones*. Frédégaire, *faramens* ou *farons*, chefs de famille et par extension chefs de clans.

(2) Les fourrures chez les Germains étaient une marque de noblesse. Nous verrons plus d'une fois que l'expression de *pellitus* équivaudra à celle de barbare.

(3) *Et quum ibidem..... resedissent, per legatos invitati à Romanis*

Ainsi parlèrent les députés des Helvètes, des Lingons et ceux des quelques cités restées debout en Séquanie.

Chilpéric consulta ses Farons et comme tous acceptaient avec joie. « Qu'il soit fait comme vous l'avez voulu, Romains, dit le Burgonde, soyons amis, nous descendrons vers vous et au nom de Dieu et du Christ tout se fera justement et loyalement entre nous. »

Quelques jours après nos Burgondes arrachaient les palissades de leurs *gards* des Vosges et descendaient dans nos plaines. On était en l'an 456, à cette date, nous l'avons dit, la Séquanie finit, la Bourgogne commence.

---

vel Gallis qui Lugdunensium provinciam et Gallia comata (vel Sequanica)..... manebant, ut tributarii publice potuissent renuere, ibi eum, uxores et liberos visi sunt consedisse. Fredeg. *in excerptis ex Eusebii.* Ils espéraient être plus heureux que sous le fisc romain. Sidoine, l. V, ep. VII. *hi nimirum sunt..... quos se jamdudum perpeti inter clementiores barbaros Gallia gemit.* Marius, évêque d'Avanche, natif d'une riche famille Eduenne, de qui il tenait ces détails, les atteste dans sa chronique du VI^e^ siècle. Marius mourut en 601. *Joanne et Verana coss.*, dit-il (456), *eo anno Burgundiones partem Galliæ occupaverunt terrasque cum Gallicis senatoribus diviserunt.*

DISCOURS DE RÉCEPTION

DE

M. le docteur MARTIN.

Messieurs,

Il y a longtemps, sans doute, que si j'avais été libre d'obéir aux élans de mon cœur, je serais venu m'acquitter de la dette de reconnaissance que je viens payer aujourd'hui et que je vous aurais remercié publiquement de l'insigne honneur que vous m'avez fait en m'associant à vos utiles travaux. Mais, les douloureuses préoccupations, les angoisses sans cesse renaissantes qui viennent peser sur ceux qui exercent la profession médicale, ne leur laissent que bien peu de temps pour se livrer aux travaux du cabinet, travaux qui réclament par-dessus tout le calme de l'âme et les loisirs qui semblent avoir fui pour jamais ceux qui se sont voués à la tâche honorable et pénible de veiller sur la santé de leurs concitoyens.

C'est à ces impérieuses nécessités de ma position et non à mon ingratitude, que je vous prie, Messieurs, de vouloir bien attribuer un silence qui a dû vous paraître d'autant plus inexplicable que la haute faveur dont vous m'honoriez était moins méritée. J'ai eu longtemps peine

à comprendre les motifs qui avaient pu vous décider à me préférer à tant de savants dont s'énorgueillit notre province et qui, par leurs vastes connaissances et la nature de leurs travaux, méritaient bien mieux que moi, l'honorable distinction que vous m'accordiez. J'ai compris enfin que vous aviez voulu pas la haute faveur dont j'étais l'objet, témoigner de votre estime pour la science de la médecine et, qu'à défaut d'autre mérite, c'était à mon titre de médecin que je devais l'honneur de vos suffrages ; que vous aviez voulu prouver que, justes appréciateurs des hommes et des choses, vous ne partagiez pas les préjugés du vulgaire contre une science qui mérite par ses travaux, les services qu'elle rend à la société et par ses incessants progrès, non les sarcasmes surrannés que l'on dirige contre elle, mais l'estime et la reconnaissance de tous les gens de bien.

Aussi, tenant à honneur de prouver au plus incrédule la justesse de vos idées sur les sciences médicales, je viens essayer de vous présenter dans un rapide tableau la série des progrès faits par la médecine pendant les cinquante années qui viennent de s'écouler.

Dans notre siècle où les découvertes succèdent aux découvertes avec une si merveilleuse rapidité qu'on a peine à suivre les progrès de tout genre, que les sciences, les arts et l'industrie proposent chaque jour à notre admiration; la médecine seule, et c'est un préjugé généralement répandu, semble rester stationnaire au milieu du mouvement universel, ou du moins, avancer si peu, que la lenteur de sa marche progressive échappe à l'observation des plus clairvoyants.

Disons cependant pour être juste, que cette fausse idée qu'on se fait de notre art, n'est pas seulement le fruit de la malveillance et de l'inattention, mais qu'elle est le résultat de mœurs, d'habitudes, dirai-je scientifiques, d'un passé qui heureusement n'est plus.

Pendant bien des siècles, les grands génies, les inventeurs célèbres ont dû, pour se faire pardonner leur gloire et accepter, par des contemporains envieux et jaloux, les découvertes filles de leur intelligence, renier, pour ainsi dire, cette noble paternité pour en faire honneur aux grands hommes de l'antiquité dont la gloire se grossissait ainsi sans cesse de la gloire des modernes.

Maintenant il n'en est plus ainsi; à chacun sa part dans le champs des découvertes : aussi allons-nous voir que loin de rester stationnaire, la médecine se perfectionne à mesure que tout se perfectionne autour d'elle, et il ne saurait en être autrement. Une science qui, au milieu du mouvement général, restant immobile, s'ensevelirait dans un passé quelque glorieux qu'il fût, serait une science morte à tout jamais, il ne resterait plus qu'à prononcer son oraison funèbre. Au lieu de cela je veux vous montrer la médecine plus vivante et plus progressive que jamais, s'assimilant les conquêtes des sciences, ses sœurs, pour en accroître sa substance et les faire servir à sa manière, au bonheur du genre humain.

Le dix-neuvième siècle commençait à peine, et tandis que l'Europe étonnée et tremblante voyait crouler les trônes et les institutions antiques, un modeste médecin observateur poursuivait en silence dans une chétive bour-

gade d'un comté de l'Angleterre ses pacifiques études et, après vingt ans de recherches et d'expériences venait révéler au monde la découverte la plus inattendue et doter la science d'un agent dont la bénigne influence devait sauver la vie à plus de mortels que n'en sacrifiaient à leur gloire les conquérants qui se disputaient alors le sceptre de la terre. Vous avez tous nommé Jenner et la vaccine. Cette utile découverte n'échappa pas plus que ses devancières à la nécessité commune, et les dégoûts, les hostilités sourdes et avouées, ne manquèrent pour relever leur gloire ni à la nouvelle découverte, ni à son illustre auteur ; faut-il s'en étonner, puisque de nos jours encore après 50 années d'expérience et de succès, nous avons vu, un homme respectable les chiffres décevants d'une fausse statistique à la main, venir contester à la vaccine et à son inventeur, leur droit à la reconnaissance de la postérité ?

Hâtons-nous de faire observer, que cette énormité n'est pas le fait d'un médecin, et que malgré ce nuage que nous avons vu s'élever dans le ciel rayonnant de sa gloire, la vaccine reste comme un immortel témoignage des progrès de la science.

Tandis que la découverte de Jenner s'étendait en se vulgarisant, un noble fils des monts Jura, dont la statue glorieuse rayonne aujourd'hui sans rivale au portique du temple de la science médicale, notre Bichat étonnait le monde savant, aux méditations duquel il livrait les fruits précoces de son génie. A un âge où l'on sortait alors à peine des bancs de l'école, ce grand homme, mort à 32 ans, publiait ses recherches physiologiques sur la

vie et la mort et son traité d'anatomie générale, monument qui contient en germe toutes les grandes idées, toutes les importantes découvertes que notre siécle a pu faire dans les vastes champs de la physiologie et de la médecine proprement dite.

Qui peut dire ce que serait devenue la science entre les mains de ce puissant génie, s'il lui eut été donné de poursuivre le cours de ses travaux et de leur donner le développement dont ils étaient susceptibles. A la même époque l'émule de Bichat le vénérable Pinel, fort de ses longues études, et puissamment aidé par les découvertes de notre physiologiste, opère une révolution profonde dans la pathologie en classant, en décrivant d'une manière plus nette et plus précise, toutes les maladies qui affectent l'espèce humaine en créant l'ordre où règnait le cahos, en débrouillant la thérapeuthique et en lui donnant la certitude et la simplicité que les amis de la science appelaient depuis longtemps de tous leurs vœux.

Mais la publication du traité de nosographie philosophique, dont six éditions épuisées en moins de quinze ans prouvent le mérite exceptionnel, n'est à mes yeux le moindre titre de Pinel à la reconnaissance de son siècle et des générations futures. En effet, Messieurs, la plus grande gloire de cet homme de bien, et ce n'est pas un des moindres progrés accomplis dans ce siècle, son véritable titre à notre vénération est d'avoir réformé le régime des aliénés : avant lui, ces malheureux, chargés de chaînes, renfermés comme des bêtes fauves dans d'infects cabanons, privés d'air, de lumière et des choses les plus nécessaires à la vie, languissaient dans la plus

dégoutante misère, jusqu'à ce que la mort vînt mettre un terme à leurs maux.

Les cris de la douleur et du désespoir mêlés aux bruits des chaînes qui retentissaient jour et nuit dans les maisons destinées à recevoir ces malheureux, les faisaient ressembler bien plutôt aux avenues des enfers qu'à des asiles créés pour le soulagement de la misère. A la voix du médecin philanthrope, les chaines tombent, les cabanons s'ouvrent et disparaissent, et ces furieux qui étaient rendus plus furieux encore par les indignes traitements qu'ils avaient à subir, deviennent calmes, paisibles et bénissent leur bienfaiteur et leur ami.

Un traitement efficace et rationnel prend la place des sévices dont on les accablait; une nouvelle branche de la science est fondée, elle grandit, se perfectionne par les travaux des Esquirol, des Foville, des Lenret, des Culmeil, des Lélut, et de bien d'autres médecins philosophes et bienfaiteurs de l'humanité. La folie jusqu'alors réputée incurable se guérit, sous une direction savante; les succés se comptent par milliers; des milliers de victimes recouvrent la raison, ce plus noble attribut de l'humanité, et ceux que la science ne peut guérir, traités avec tout le respect qu'on doit au malheur immérité, voient tout au moins la dignité de l'homme respectée en eux et ils peuvent attendre sans souffrance le moment qui mettra un terme à leur infortune. Grâces soient rendues à Pinel pour cet inestimable bienfait et, à défaut de statue de marbre ou de bronze, élévons lui dans nos cœurs le monument de reconnaissance qui est dû à tous les bienfaiteurs de l'humanité.

Sous l'influence des idées vulgarisées par Pinel et par Bichat, se perfectionnait lentement une science qui devait bientôt briller du plus vif éclat et servir de base à l'édifice médical. L'anatomie pathologique, née des travaux des Bonnet et des Morgagni, s'enrichissait lentement des fruits importants des plus laborieuses et des plus sagaces investigations, quand tout-à-coup parait Broussais qui lui donne une nouvelle et décisive impulsion. Fort de ses méditations, appuyé sur de nombreuses observations recueillies dans nos hôpitaux militaires et qu'avait fécondées son génie, cet homme puissant vient se mettre à la tête d'une phalange d'ardents travailleurs qui devaient compléter, en portant partout la réforme, l'œuvre si bien commencée par ses prédécesseurs.

La plupart des maladies avaient déjà, sans doute, été rattachées à la lésion des organes, mais des doutes graves et de nombreuses lacunes existaient encore dans la science. La classe des fièvres toute entière n'avait encore subi aucune réforme, et les esprits flottaient, incertains sur leur nature, sur leurs causes et sur la place qu'on devait leur assigner dans les cadres nosologiques. Broussais dans son traité des phlegmasies chroniques et dans son examen des doctrines, les deux plus beaux monuments de sa gloire, les rattache à la lésion des organes et des organes gastriques en particulier. De là une révolution complète dans cette partie si importante de la science médicale, révolution qui ne s'accomplit pas toutefois sans provoquer une lutte à outrance entre les partisans des vieilles doctrines et les apôtres du progrès. Qui pourrait redire tous les noms qui s'illustrèrent

dans ce mémorable tournoi de la science, où, par malheur on ne combattit pas toujours avec des armes courtoises? C'est à ces luttes que les Récamier, les Rostan, les Cayol, les Chomel, les Andral, les Bouillaud, les Louis, et tant d'autres illustres praticiens durent la renommée qui s'attache à leur nom.

La nécessité d'attaquer et de défendre leur fit fouiller en tous sens le sol de la science, et du conflit des opinions jaillit une si vive lumière, que, maintenant encore elle en illumine les domaines.

Les haines et les passions se sont calmées avec le temps : la raison est venue imposer sa loi aux plus ardents de ces fougueux athlètes et maintenant nous jouissons en paix du fruit des immenses travaux, des pénibles recherches et des glorieux combats soutenus par ces illustres devanciers.

Du moment que l'anatomie pathologique eut, par ses recherches, prouvé que l'immense majorité des maladies était due à la lésion des organes, on dut songer à inventer et à perfectionner les moyens d'investigation qui devaient rendre la connaissance de ces lésions plus sûre et plus facile. Aussi jamais, depuis la naissance de l'art, la science du diagnostic ne fut poussée plus loin que de nos jours.

Entre tous les progrès de cette partie de l'art dont nous sommes redevables à notre siècle, signalons d'une manière spéciale l'invention de l'auscultation et de la percussion, parce qu'aucune n'eut une plus heureuse influence sur la médecine pratique.

Peu de maladies sont plus fréquentes et souvent plus

rapidement mortelles que les maladies des poumons. Cependant malgré tout l'intérêt qui s'attachait à leur étude, leur connaissance était encore fort imparfaite à la fin du siècle dernier. Ecoutons pour le prouver l'exclamation que cette lacune de la science arrachait à l'illustre Baglivi : « Oh ! qu'il est difficile de reconnaître les maladies des poumons, qu'il est malaisé de les guérir et de prédire quelle sera leur issue ! » Avenbrugger invente la percussion ; elle est vulgarisée par Corvisart, perfectionnée et rendue une invention toute française par les travaux de Piorry.

Grâce à l'emploi de ce moyen d'investigation, une partie des difficultés a disparu, mais ce n'est pas assez pour la science, ce n'est pas assez pour notre siècle et il faut que toute obscurité cesse, que toute difficulté disparaisse, et peu de temps après la publication de Corvisart, Laennec découvrait l'auscultation. Aidé du plessimètre de Piorry et du stethoscope de Laennec, la connaissance des maladies des poumons devient si facile qu'il n'est plus permis aujourd hui au plus modeste praticien de commettre les erreurs si fréquentes autrefois et de se plaindre des difficultés qui faisaient gémir le médecin italien.

Enfin, nommer les Villan et les Battmann, les Alibert et les Rayer, c'est rappeler la réforme médicale qui s'est opérée de nos jours dans la connaissance et le traitement des maladies de la peau, maladies qui, depuis les travaux de ces grands maîtres ont cessé de faire le désespoir des malheureux dont elles empoisonnaient l'existence.

Pendant que les travaux de nos contemporains agrandissaient et perfectionnaient le champ de la médecine théorique et pratique, la matière médicale et la pharmacie, loin de rester stationnaires, entraient résolument dans la voie du progrès, qui leur était ouverte par les découvertes des chimistes, des physiciens et des naturalistes. C'est moins en augmentant le nombre des médicaments qu'en le restreignant, en simplifiant les formules et en les débarassant du luxe inutile qui les surchargeait que notre siècle a perfectionné ces branches des connaissances médicales. Qu'est devenue, dites-le moi, cette pharmacie polypharmaque que nous avait légué le moyen âge, cette cuisine arabesque que raillait Montaigne? Que sont devenues ces préparations si ridicules et si dégoutantes qu'on ne savait souvent si c'était la maladie ou le remède qu'on devait de plus redouter? Elles ont disparu sans espoir de retour. Une connaissance plus précise des propriétés des médicaments fit tout d'abord rejeter une foule de substances inertes qui n'avaient d'autres propriétés que celles que leur avait libéralement attribuées l'imagination délirante de leurs inventeurs. En même temps qu'on simplifie toutes les formules, on apprend à extraire des substances médicamenteuses les principes actifs qu'elles recèlent; la quinine, la morphine, la strychnine et les autres alcaloïdes végétaux viennent remplacer le quinquina, l'opium, la noix vomique d'où la chimie apprend à les extraire; et, quelques centigrammes de ces substances suffisent, au grand soulagement de l'organisme pour produire les effets, remplir les indications qu'on demandait aupara-

vant à des doses considérables de drogues amères et repoussantes.

Ce n'est cependant pas seulement par ce travail de réformation et par l'introduction des alcaloïdes végétaux, que la matière médicale et la pharmacie contemporaine ont bien mérité de l'humanité ; l'iode et ses préparations découvertes de nos jours, les sels d'or et de platine, le chloroforme, l'amylène et bien d'autres substances moins célèbres, mais douées d'une incontestable efficacité, sont venues grossir le nombre des agents, dont le médecin peut user pour combattre les trop nombreuses maladies qui ne cessent d'assaillir l'espèce humaine. Et c'est ainsi que les sciences pharmaceutiques ont doublement contribué au progrès de la médecine en augmentant ses richesses réelles et, en la débarrassant des richesses illusoires qui l'appauvrissaient.

Tel est, Messieurs, le tableau bien abrégé et bien incomplet sans doute des principaux progrès accomplis sous nos yeux dans le champ de la pathologie et de la thérapeutique interne. Il me resterait encore à vous présenter l'histoire des inventions aussi brillantes qu'utiles qui sont venues glorifier la chirurgie moderne, mais le temps me presse et je crains d'abuser de la bienveillante attention que l'élite de nos concitoyens rassemblés dans cette enceinte a bien voulu m'accorder jusqu'ici; sans cela je signalerais à votre admiration les perfectionnements que notre Dessault, le restaurateur de la chirurgie française, a apportés dans toutes les branches de son art, je rappellerais à votre mémoire les travaux des Choparts, des Boyers, des Larey, des Percy, des Du-

puytren, des Delpech, des Lisfranc, des Velpeau, grands noms qui ont porté dans l'univers entier le renom de la chirurgie française. Il n'est aucune maladie chirurgicale qui, grâce à leurs travaux, n'ait été mieux connue, pas une méthode, pas un procédé opératoire, qui n'ait entre leurs mains habiles subi d'utiles perfectionnements; mais si, pressé par le temps, je suis obligé de négliger tant et de si importantes découvertes, qu'il me soit du moins permis de vous rappeler, que, grâce à leur habileté et à leur audace, des maladies réputées incurables ont été guéries ; que des opérations jugées impossibles ont été éxécutées avec succès, et que de nos jours la chirurgie modifiant, aux applaudissements de l'humanité, les tendances que lui avaient imprimées les nécessités des camps, devient de jour en jour plus conservatrice, qu'elle estime plus les succès obtenus en conservant les parties malades que ceux qu'elle obtiendrait plus facilement sans doute, en les enlevant par une opération rapide et brillante. Rappelons que c'est notre siècle qui a substitué le broyement de la pierre à l'opération sanglante jugée jusqu'alors nécessaire, pour en délivrer le malheureux qu'elle tourmentait, et qu'enfin, par l'emploi du chloroforme et des autres anesthésiques, en supprimant la douleur elle a oté aux opérations qu'elle ne pouvait éviter ce qu'elles avaient de plus pénible et de plus effrayant tout en rendant l'éxécution plus facile et les résulats plus satisfaisants.

La tâche que je m'étais imposée me semble accomplie maintenant, et je crois avoir prouvé que la science

médicale ne le cède à aucune autre par ses utiles et brillants progrès.

Que serait-ce si, sortant du cercle de la médecine pratique dans lequel j'ai dû me renfermer, je pouvais vous exposer les progrès des sciences qui lui sont accessoires.

Je vous montrerais les conquêtes de la médecine légale, science née de nos jours et déjà parvenue à son complet développement par les travaux des Fodevé des Mave, des Devergic, des Orfila. Vous la verriez, utile auxiliaire de la justice, diriger son glaive avec plus de certitude et sauvegarder tout à la fois les droits de la société outragée et des malheureux qu'elle accuse.

Je ferais passer sous vos yeux les découvertes de tout genre de la physiologie moderne. Je signalerais à votre admiration les travaux des Magendie, des Burdach, des Berrard, des Flourens, des Longet, des Muller, des Bernard, et vous resteriez convaincus, je n'en doute pas, qu'entre leurs mains, la physiologie a marché à pas de géant, et est devenue bien véritablement l'histoire, et non comme on s'était plu à le répéter, le roman de la vie.

Je m'arrête, Messieurs; heureux si vous pouvez penser que j'ai dignement revendiqué pour la science que je professe, l'estime des hommes et la part qui lui revient justement dans la moisson de découvertes dont s'en norgueillit notre âge; plus heureux encore, si vous jugez que j'ai convenablement témoigné de ma reconnaissance filiale envers une science à laquelle je dois tout et singulièrement l'honneur de vous appartenir.

PIÈCES DE VERS,

Par M. VIANCIN.

LE

CHIEN DE L'HOTELLERIE ET LE CHIEN DU CABARET.

FABLE.

Dans la cour d'une hôtellerie
Dont maints journaux vantaient et les mets succulents,
Et les liquides excellents,
Et la moelleuse literie,
Etait posté comme gardien
De ce logis, pourvu du meilleur confortable
Un énorme et terrible chien,
Un boule-dogue épouvantable.
Constamment en fureur, le maudit animal
Faisait dans cette cour un tapage infernal.
Il arrivait parfois même que ses morsures
Causaient aux voyageurs de fâcheuses blessures.
On s'en plaignait amèrement ;
Tout cela devenait des sujets de querelle,
Si bien que très rapidement
Diminuait la clientelle ;
Tandis qu'un humble cabaret,
Etabli dans le voisinage,
Allait s'achalandant avec grand avantage
Et de jour en jour prospérait.

C'est qu'au lieu d'employer un concierge en furie,
Comme le monstre redouté
De l'opulente hôtellerie,
Il possédait un chien plein de bénignité,
Qui d'une façon très honnête,
Et de l'air le plus avenant,
Aux gens aimait à faire fête,
Et frétillait la queue à tout venant.
Un jour, au milieu de la rue
Ces deux voisins eurent une entrevue,
Ce qui dut amener un moment d'entretien,
Car jamais sans colloque un chien n'aborde un chien,
Aux chapitres préliminaires,
Aux sujets les moins importants,
Tels que la pluie et le beau temps,
Succéda celui des affaires.
« Les affaires vont mal chez nous,
» Dit l'Argus de l'hôtel d'un ton bref et jaloux ;
» Il n'y vient presque plus personne.
» — C'est ta faute, Sultan, si l'on vous abandonne,
Lui répondit le chien du cabaret ;
» Pourquoi fais-tu tant de vacarme?
» Tu deviens pire qu'un gendarme :
» D'attirer les chalands ce n'est pas le secret.
» On m'a donné d'autres lumières
» Sur les devoirs de mon état,
» Et j'obtiens chaque jour le plus beau résultat
» De mes caressantes manières.
» Fréquemment dans notre maison
« J'entends parler de ta conduite
» Par des consommateurs qu'elle a dû mettre en fuite,
» Et je trouve qu'ils ont raison.

» Ils font, à ce propos, même, sur leur nature
» Des observations fort justes, je t'assure.
» Hier encore un homme vénéré,
» Bien qu'il ne soit pas décoré,
» Et que je crois vrai philosophe,
» (Car il nous vient aussi des gens de cette étoffe),
» Disait d'un accent pénétré :
» — Bons serviteurs inspirent confiance ;
» Mais combien des mauvais nuisible est l'influence !
» S'ils nous font du tort en petit,
» Ils nous en font en grand bien plus, sans contredit.
» Que d'agents trop zélés de qui l'on appréhende
» Le rôle ardent, persécuteur,
» Se trompent lourdement, s'ils s'arrogent l'honneur
» De faire aimer qui les commande !
» Ils s'en trouve partout de ces esprits hargneux ,
» Vrais dogues de l'espèce humaine,
» Qui, toujours menaçants, font le vide autour d'eux.
» Tel n'est pas le moins dangereux
» Qui se prétend gardien du céleste domaine,
» Se pose en pieux défenseur
» De la doctrine du seigneur,
» Et dans son humeur furibonde
» Ne cessant de verser du fiel
» Sur les égarements du monde,
» S'imagine, par là, bien mériter du ciel
» On n'y fait pas entrer à force de colère ;
» En vérité je vous le dis :
» Dieu n'aime pas à voir Cerbère
» A la porte du Paradis.

» — As-tu bientôt fini ton bavardage ?
» Reprit Sultan dont s'allumait la rage

» Et qui déjà montrait ses longues dents,
» Me censurer, en faisant ton éloge !
» Quelle insolence ! Allons, roquet, déloge,
» Ou par ma foi tes discours impudents
» Vont recevoir tout leur juste salaire. »
Le sermoneur, empressé de se taire,
S'en alla fort épouvanté,
Portant bien bas et la queue et l'oreille
Et se disant d'un air tout contristé :
« Je vois qu'on ne fait pas merveille
» A vouloir aux méchants dire la vérité. »

LE MIROIR DU DIABLE.

Imitation d'une légende en prose, de Mme Anaïs Ségalas.

Belzébuth fut longtemps un démon sédentaire,
Faisant parfois chez lui seulement quelques pas ;
Mais comme il était loin d'y vivre solitaire,
Dans le sombre royaume il ne s'ennuyait pas.

Certain banqueroutier sur le fatal rivage,
Chargé du bien d'autrui, vint débarquer un jour.
Le diable en l'écoutant conter plus d'un voyage,
Désira revenir parmi nous faire un tour.

Il partit donc un soir, d'une façon furtive,
Sous un tunnel immense, en vieux chemin de fer,
Par l'invisible train d'une locomotive,
Fuyant à la vapeur des chaudrons de l'enfer.

Où se dirigea-t-il? — Pas n'est besoin sans doute
De le dire, — et sans peine on doit le deviner :
Quel est le voyageur, pouvant choisir sa route,
Qui vers Paris d'abord ne se laisse entraîner.

De toutes parts c'est là qu'on afflue à la ronde;
C'est le nouvel Eden de maints couples nouveaux;
Là viennent aboutir tous les wagons du monde,
Et même, dès longtemps, les wagons infernaux.

Arriva le touriste à ce débarcadère,
Si splendide et sans cesse embelli par les arts.
Dans toute sa laideur il y mit pied à terre,
Puis circula, flana le long des boulevards.

Mais comme il n'avait pas fait la moindre toilette,
Il attira sur lui tous les yeux étonnés,
Et dans un court trajet vit fort bien, sans lorgnette,
Avec certain dépit, qu'on lui riait au nez.

Jamais il n'avait pu se voir dans une glace;
L'enfer n'en offre point : d'où l'on peut augurer
Que toute femme y doit subir de place en place
Un des plus grands tourments qu'elle puisse endurer.

Astarot, son cousin, devenu petit maître,
L'apperçut, vint à lui, l'enmena, lui fit voir
Le moyen qu'un visage a de se bien connaître,
Et le mit, en riant, devant un grand miroir.

Belzébuth fut saisi d'une frayeur comique :
Le miroir lui montrait, sans lui déguiser rien,
Ses regards flamboyants, sa face diabolique,
Ses poils roux et brûlés et son air de vaurien.

Il sentit le besoin d'adoucir ses prunelles,
Se rasa, s'habilla, se mira chaque jour,
Imita, bouche en cœur, le sourire des belles,
Et fut trouvé bientôt gentil comme un amour.

Vous dire tous les fruits de sa métamorphose
Serait n'en pas finir. Pour avoir des succès
En tous points, il avait justement fait la chose
Qui réussit le mieux chez le peuple français.

Aussi fut-il charmé de la superbe ville
Qui flattait son orgueil d'abord traité si mal.
Au palais de la Bourse il élut domicile,
Et depuis lors c'est là son quartier-général.

Il n'a rien conservé de son masque effroyable.
— Oh ! si le cœur de l'homme ainsi pouvait changer !
Quand découvrira-t-il autre miroir du diable,
Pour voir tous ses défauts et pour s'en corriger?

UNE VIEILLE HISTOIRE D'ALMANACH.

Du ministère évangélique
Un très-éminent directeur
Se trouvait certain jour en voiture publique,
Droit vis-à-vis d'un commis-voyageur.
On sait quelle est l'outrecuidance
De ces garçons-marchands si répandus en France,
Et comme ils ont pour la plupart
Le ton présomptueux, narquois et babillard.

Celui-ci promptement se mit fort à son aise
Avec son illustre voisin,
Et tranformant sa langue en tic-tac de moulin,
Débita, débita fadaise sur fadaise.
Après force récits menteurs
Dont il riait bien plus que tous ses auditeurs,
Et qui laissaient lèvres muettes
Le Cardinal, ayant d'autre chose à songer;
« Monseigneur, lui dit-il, trève aux historiettes,
» Et qu'il me soit permis de vous interroger.
» Il s'agit d'un sujet mi-sacré, mi-profane :
» Dites-nous, s'il vous plaît, comment,
» A quel signe, infailliblement,
» On distingue un prélat d'un âne. »
L'Eminence lui répondit :
« Excusez-moi, monsieur, je suis des moins habiles
» A bien saisir ces questions subtiles;
» N'ayant jamais assez d'esprit
» Pour donner la bonne réponse,
» Souffrez que tout d'abord cette fois j'y renonce. »
« — Ah! monseigneur, c'est trop d'humilité;
» Rien de plus simple en vérité
» (Car ceci n'est point un mystère),
» Que d'expliquer en quoi le modeste animal
» Qui promena Jésus dans un jour triomphal
» Le plus visiblement diffère
» D'un homme revêtu de votre caractère.
» — Et c'est?... — C'est que toujours se décore un prélat
» D'une croix d'or sur la poitrine,
» Tandis qu'un baudet, sans éclat,
» En porte une en crin sur l'échine.

» — Très-bien, monsieur, très-bien ! Vraiment
» Cette remarque est pleine de justesse ;
» Vous lui donnez un tour charmant
» Dont on sent toute la finesse.
» Mais permettez que j'aie aussi l'honneur
» De vous questionner... : Quelle est la différence
» Qui vous paraît d'une entière évidence,
» Entre... âne et commis-voyageur?
» — La différence?... attendez... ce doit-être...
» Je vais vous la dire à l'instant...
» Mais non... j'ai beau chercher... Je devrais bien pourtant
» Facilement la reconnaître.
» — Epargnez-vous, monsieur, des efforts superflus ;
» Vous n'en trouvez aucune?... Eh bien !... ni moi non plus.

PIÈCES

DONT L'ACADÉMIE A VOTÉ L'IMPRESSION.

PIÈCES

DONT L'ACADÉMIE A VOTÉ L'IMPRESSION.

DE L'INDIGENCE ET DE LA BIENFAISANCE

DANS LA VILLE DE BESANÇON,

Par le docteur J. DRUHEN aîné,

Professeur à l'Ecole de Médecine.

III

DÉPOT DE MENDICITÉ (1).

MAISON DE BELLEVAUX. — HOSPICE DE SAINT JEAN L'AUMÔNIER.

Malgré les nombreux aspects sous lesquels s'est montrée l'indigence, toutes les fois qu'un genre de misère a pu se recommander par des caractères parfaitement définis, la charité a trouvé moyen de lui venir en aide et de porter à ses victimes des secours efficaces.

A l'enfance abandonnée et aux orphelins, à la vieillesse malheureuse, à l'infirmité incurable, aux malades,

(1) Voy. Bulletin de l'académie ; mois de janvier et d'août 1858.

elle a ouvert des hospices et des hôpitaux, et à toutes les autres spécialités d'infortune, elle a ménagé des ressources infinies.

La mendicité n'a pas toujours rencontré des secours aussi bien déterminés, parce que, loin d'être l'expression d'une misère réelle, d'un besoin rigoureux, elle n'est souvent qu'un symptôme d'un mal étranger à l'indigence, une spéculation honteuse, un délit enfin dont le vice a su faire une véritable profession.

Alphonse Karr a écrit, avec plus d'esprit que de raison, cette petite épigramme à propos de la mendicité : « Quand on voyage en France, on voit à chaque instant des poteaux sur lesquels on a écrit : la mendicité est défendue. C'est comme quand on a fermé les maisons de jeu — on a bouché les égoûts, sans songer qu'il faudrait d'abord dessécher les ruisseaux. On défend de mendier — il faut alors et d'abord défendre d'être pauvre (1). »

Le spirituel écrivain a parlé de la mendicité en littérateur; l'économiste en parle autrement. Il sait que si elle est quelquefois le signe de l'indigence, elle est souvent aussi le masque dont se couvrent le vagabondage et l'oisiveté, et s'il en fallait une nouvelle preuve, nous la trouverions dans l'histoire de la maison de Bellevaux, que nous allons considérer dans trois époques distinctes.

I. En 1724, le roi Louis XV conçut l'idée de combattre la mendicité, cette plaie des sociétés civilisées qui a déjà inspiré tant de systèmes incomplets, tant de pro-

(1) Les guêpes illustrées, janvier 1847.

jets avortés, et, dans ce but, il publia, à la date du 27 juin de cette même année, un édit qui ordonnait l'établissement dans chaque province d'un hôpital général destiné à loger et à nourrir les mendiants.

Conformément à cet édit, les bâtiments que les Bernardins de l'abbaye de Bellevaux possédaient rue du Petit-Battant (1) furent amodiés pour recevoir les mendiants de la Franche-Comté, et l'administration de l'établissement fut confiée aux directeurs de l'aumône générale qui la conservèrent jusqu'en 1769.

Le démembrement des provinces, opéré en 1790, n'apporta aucun changement dans la destination primitive de la maison de Bellevaux, car les trois départements du Doubs, du Jura et de la Haute-Saône, qui formaient la Franche-Comté, s'entendirent pour contribuer en commun, dans la proportion du nombre d'individus qu'ils y envoyaient, aux dépenses de l'établissement qui était précédemment entretenu aux frais de la province. Cette situation se prolongea jusqu'en 1809, où Bellevaux fut déclaré établissement départemental.

Le dépôt de mendicité, dans l'esprit du législateur, était originairement destiné à recevoir et à renfermer les mendiants et les vagabonds; mais il ne tarda pas à élargir le cercle de ses attributions et à se constituer tout à la fois en hôpital, en hospice et même en prison.

Rien n'est plus diversifié que la condition des habi-

---

(1) L'abbaye était située à 3 myriamètres de Besançon. Les bâtiments de la rue du Petit-Battant avaient été construits par les soins de Bernard, abbé de cette abbaye. Amodiés d'abord, ils furent achetés un peu plus tard et enfin reconstruits en 1791 sur un plus vaste plan.

tants de Bellevaux et que les motifs de leur séjour dans cette maison. Les mendiants et les vagabonds formaient la majorité parmi cette population bigarrée ; mais tandis que beaucoup d'entre eux, arrêtés en flagrant délit de mendicité par les gardes de l'aumône, y étaient conduits par eux d'autorité et maintenus par jugement, plusieurs s'y présentaient d'eux-mêmes et sollicitaient leur admission comme une faveur. On y recevait souvent, pour s'y reposer quelques jours, des ouvriers de passage qui, ne pouvant trouver de l'ouvrage à Besançon, étaient obligés d'en chercher ailleurs. Beaucoup étaient malades et n'y entraient qu'à raison de leur âge ou des habitudes de mendicité ou de vagabondage que l'autorité voulait réprimer; d'autres, au contraire, étaient malades ou infirmes, et l'on comprenait dans cette catégorie les aliénés, les épileptiques, les aveugles, les sourds, les muets, les galeux, les femmes affectées de maladies contagieuses et les filles enceintes qui n'avaient les moyens ni de se nourrir pendant leur grossesse, ni de se procurer les secours nécessaires à leur état.

Quelquefois Bellevaux ouvrait ses portes hospitalières à des enfants abandonnés, à de pauvres femmes chassées par leur mari et qui ne savaient où trouver un asile; d'autres fois, au contraire, c'était une maison de correction où l'on enfermait pour un temps limité ou même à perpétuité des criminels ou de simples délinquants. Parmi ces derniers, les uns étaient condamnés par simple jugement de bailliage, d'autres par un arrêt de la cour prévôtale, quelques uns enfin étaient renfermés sur de simples lettres de cachet.

J'ai cherché à connaître, sans y réussir, toutes les conditions que devaient présenter les pauvres qui entraient volontairement à Bellevaux; mais je suis porté à croire que les règles qui présidaient à leur admission étaient relâchées ou sévères, suivant la nature des motifs invoqués à l'appui de la demande et que les considérations de l'ordre moral avaient plus de faveur que les autres. Quelques exemples, en montrant l'esprit du temps, prouveront cette assertion.

Un père de famille, mécontent de son fils âgé de 16 ans, demande qu'on le reçoive correctionnellement à Bellevaux. Sa femme proteste de l'innocence de son fils et se plaint de la brutalité du père. Que faire en cette conjoncture? L'administration reçoit l'enfant, constate sur le registre d'inscription la dissidence des parents, puis elle ajoute « lequel croire, c'est ce que la suite apprendra. »

Un indigent appartenant au culte protestant veut se débarrasser de sa fille qui est sur le point de devenir mère. Pour cela, il demande et il obtient son admission à Bellevaux sous prétexte de la faire instruire dans la religion catholique. On trouve plusieurs faits semblables dans les archives; mais il ne paraît pas que les conversions qui en ont été la suite aient donné beaucoup de satisfaction. Une de ces filles, entrée volontairement à Bellevaux pour y faire son abjuration, était reprise correctionnellement quelques mois après, et, après avoir « passé par les verges sur la place d'armes, » elle était renfermée de nouveau pour cause de vol et d'immoralité.

Voilà pour les considérations morales. J'ai dit tout à l'heure qu'elles avaient plus de faveur que les autres ; en voici un exemple entre plusieurs.

Un malheureux campagnard demande à faire entrer au dépôt sa fille âgée de 15 ans, infirme et percluse de ses membres. Ayant reçu une réponse négative, il prend le parti de l'exposer sur un peu de paille à la porte de Bellevaux, un jour de foire, dès 5 heures du matin. Ce stratagème qui fait peu d'honneur à la tendresse du père réussit ; mais son inscription au registre des entrées porte que ce n'est que le soir que les directeurs de Bellevaux se décidèrent à admettre cette malheureuse enfant « *pour apaiser le public et pour ne point l'exposer aux caprices des libertins.* »

Pour apaiser le public ! Le public avait-il donc une si grande estime pour le régime de l'établissement, et regardait-il comme si heureux les pauvres qu'on voulait bien y admettre ? Nullement. Le public est comme les enfants ; l'esprit de contradiction fait partie de sa nature, et on le voit toujours faire de l'opposition à l'autorité, quelle qu'elle soit, et à ceux qui sont placés au-dessus de lui à un titre quelconque. Hier il murmurait ; aujourd'hui il va menacer ; mais ce sera pour des motifs diamétralement opposés.

Ainsi, l'on surprend en flagrant délit de mendicité un vieillard âgé de 75 ans, coupeur de bois de profession. « Il avait sa hache, et lorsque les gardes de l'aumône le conduisirent en cet hôpital, il s'est fait traîner par les rues ; en sorte qu'ils ont manqué d'être accablés par la populace qui leur a jeté une grêle de pierres. »

Dans les deux cas il s'agit du même établissement, du même régime, du même public ; mais dans l'un, le public ne voit dans la maison de Bellevaux qu'un lieu d'assistance et de charité, et dans l'autre, il ne considère que la maison de correction, que la prison.

Il faut donc le reconnaître : la répugnance que cette maison a inspirée, de notre temps, aux pauvres de Besançon, a des racines anciennes qui remontent jusqu'à son origine et qui tiennent à la nature complexe et mal définie de la mendicité pour laquelle elle avait été ouverte. Cependant, à cette répugnance instinctive, il manquait une consécration officielle, et le décret de l'an III s'en chargea en désignant Bellevaux comme maison de détention.

Depuis sa création jusqu'à ce décret qui commence pour lui une nouvelle phase, le dépôt de mendicité a reçu 25,853 individus : soit en moyenne environ 340 par an.

Du reste, le nombre des admissions a varié aux différentes époques : de 1960 seulement, dans les dix premières années (de 1724 à 1734), ou de 196 par an ; on le voit s'élever à 3998, ou à 399 par an, dans la période décimale comprise entre 1740 et 1750. Dans les seules années 1740, 1741 et 1742, on en a reçu 2605.

Pour connaître la population de Bellevaux autant que cela dépendait de moi, j'ai pris au hasard trois mille inscriptions dans la série des registres des entrées (1),

(1) Ces recherches embrassent une période comprise entre 1770 et 1781.

et j'ai trouvé le résultat suivant : 2029 y étaient malgré eux, soit qu'ils aient été surpris en flagrant délit de mendicité, soit qu'ils y aient été conduits en vertu de jugement régulier ou de simples lettres de cachet; et 971 y étaient volontairement.

Bellevaux était donc alors déjà une maison d'arrêt plus souvent qu'un hospice.

Parmi les 971 dont il vient d'être question :

52 étaient des mendiants de passage,
570 — des indigents de la ville admis par charité,
40 — des filles enceintes,
309 — des malades et des infirmes.

Ce dernier chiffre (malades et infirmes) se décompose ainsi sous le rapport de la nature de l'affection :

95 étaient atteints de : aliénation mentale,
118 — affections syphilitiques,
96 — maladies et infirmités diverses.

Considéré à un autre point de vue, ce chiffre fournit les résultats suivants :

Relativement aux individus valides, le nombre des malades et des infirmes était de 65 0/0.

Relativement au sexe et à l'âge :

Le nombre des hommes adultes était de 33 0/0;
Celui des femmes adultes était de 45 0/0;
Celui des enfants des deux sexes était de 22 0/0;

On recevait donc à Bellevaux plus de femmes que d'hommes et deux fois plus d'adultes que d'enfants.

La durée du séjour au dépôt était en général fort courte, et les années qui ont fourni le plus grand nombre d'entrées m'en ont donné la preuve. Les années 1740, 1741 et 1742 ont reçu 865 personnes en moyenne, et cependant le recensement des individus présents au 1er janvier des années 1741, 1742 et 1743 ne donne qu'une moyenne de 104 personnes. Je n'ai pu m'assurer si la mortalité était la cause principale de ce mouvement rapide constaté dans la population de Bellevaux.

II. Le décret qui fait de Bellevaux un dépôt départemental de mendicité commence pour cet établissement, ainsi que je l'ai dit plus haut, une ère nouvelle qui se prolonge jusqu'en 1856. Durant cette seconde période, qui dura 47 ans, nous allons le voir traverser des péripéties pénibles à travers lesquelles son existence ne semble pas toujours bien assurée.

Pendant la révolution, les lois sur la répression de la mendicité étant restées sans vigueur, le dépôt n'avait conservé qu'un très-petit nombre de vieillards infirmes et incapables de se procurer leur subsistance, et les habitants auraient pu lui manquer si le décret de l'an III ne s'était chargé de lui en fournir. On n'a pas oublié qu'il faisait de Bellevaux une maison de détention.

Le dépôt de mendicité, au milieu du relâchement survenu dans toutes les institutions, avait donc perdu une grande partie de son importance lorsque Napoléon Ier, reprenant l'idée de Louis XV, voulut à son tour faire quelque chose pour l'extinction de la mendi-

cité. Dans son décret du 17 mai 1808, il avait ordonné la création d'un dépôt de mendicité dans chaque département; dans celui du 29 août 1809, il décida que la maison de Bellevaux serait spécialement affectée à celui du Doubs, que les ressources destinées à le soutenir se composeraient : 1° d'un prélèvement annuel de 15,000 f. sur l'octroi; 2° d'un autre prélèvement sur le montant des coupes, affouages et ventes de quart en réserve; 3° d'allocations départementales, et 4° du produit des divers ateliers à ouvrir ou déjà ouverts dans l'établissement.

Il y avait là, sans doute, une vue économique féconde en résultats. Assurer des revenus certains à la maison de Bellevaux, c'était garantir l'existence d'un établissement indispensable à tout système d'assistance publique bien conçu; c'était offrir une base d'opération à toutes les œuvres qui se consacraient au soulagement de la misère et à l'extinction de la mendicité. Mais le décret du 29 août n'en laissait pas moins l'établissement livré aux fluctuations des décrets, des ordonnances ou des arrêtés qui pouvaient, au gré du pouvoir, lui conserver ou lui supprimer les ressources qui le faisaient vivre.

En effet, ce dépôt durait depuis huit ans à peine dans les nouvelles conditions que Napoléon Ier lui avait faites, lorsqu'une loi vint de nouveau compromettre son existence en supprimant, au préjudice des dépôts de mendicité, le prélèvement sur l'octroi qui constituait une de leurs principales ressources. C'est alors que le Conseil général du Doubs, préoccupé de l'avenir de son éta-

blissement, décida, dans sa session de mai 1817, que le dépôt de mendicité ne pouvait être conservé sous sa forme actuelle, et qu'il y avait lieu de le remplacer par une maison de correction et de refuge.

Le gouvernement approuva cette mesure. Comme maison de correction, Bellevaux devint une succursale des prisons, et, à ce titre, il a reçu et il reçoit encore, depuis ce temps, les condamnés à moins d'un an d'emprisonnement (1). En même temps, l'administration y avait ouvert une classe d'éducation correctionnelle pour les jeunes détenus qui, en vertu des articles 66 et 67 du Code pénal, seraient considérés par les tribunaux comme ayant agi sans discernement; mais ce quartier a été supprimé à la date du 12 mars 1844.

Comme maison de refuge, il devait recevoir ainsi que par le passé, et il reçut en effet : 1° des vieillards, des infirmes et des enfants qui, ne remplissant pas les conditions requises pour être admis aux autres établissements hospitaliers, tombaient cependant à la charge de l'assistance publique; 2° des malades des diverses catégories refusés à Saint-Jacques, tels que ceux qui sont atteints d'affections contagieuses et les aliénés. Enfin, une salle de maternité fut annexée à l'établissement peu de temps après et par arrêté du préfet.

Le dépôt de mendicité avait donc disparu devant la décision du Conseil général et devant les attributions qui en avaient pris la place; mais les mendiants étaient

(1) Jusqu'à l'ordonnance royale du 6 juin 1850, on y conservait aussi des individus condamnés à plusieurs années.

restés. Le grand nombre de ceux qui parcouraient les rues, encombraient les portes des églises et sollicitaient les passants, fit reconnaître de nouveau le besoin d'une institution propre à combattre, sinon à détruire cette plaie hideuse qui tourmentait les habitants, et cette disposition des esprits donna naissance à l'association pour l'extinction de la mendicité. L'administration de Bellevaux fit, le 20 décembre 1839, un traité avec l'association de secours et de patronage pour recevoir ses mendiants, et, par arrêté du préfet du 22 du même mois, la maison fut constituée *établissement public pour obvier à la mendicité :* l'asile des mendiants était rouvert.

Au milieu de toutes les péripéties dont je viens d'esquisser l'histoire, l'administration de Bellevaux n'a pas toujours conservé une complète identité. Confiée aux directeurs de l'aumône générale pendant les quarante-quatre premières années de son existence, elle passa ensuite aux mains d'un entrepreneur qui exploitait l'établissement à ses risques et périls. Ce système fut suivi depuis 1769 jusqu'à 1810; puis on lui substitua la gérance d'un directeur qui administra jusqu'en 1815, avec le concours des religieuses de la Charité, que le préfet Jean Debry avait introduites à Bellevaux. De 1815 à 1829, l'administration fut concentrée aux mains du préfet avec une commission de surveillance : sous ce régime les attributions des religieuses reçurent une plus grande extension, et les détails relatifs à la police intérieure, la direction des travaux, les approvisionnements

de toute nature, en un mot, tout le service de la maison, leur furent confiés.

Quelques embarras financiers, survenus à la fin de cette période, déterminèrent le Conseil général à demander, et le ministre à accorder, le remplacement du conseil de surveillance par une commission administrative dont le zèle rendit à l'établissement des services incontestables. Enfin, croyant mieux faire, on revint, au commencement de l'année 1844, au système d'un directeur responsable avec une commission de surveillance, et ce régime dure encore aujourd'hui.

J'ai analysé la population de Bellevaux pendant la première période, et j'en ai présenté la statistique : 1° pour montrer ce qu'était le dépôt de mendicité à l'époque de sa fondation et dans les premiers temps de son existence ; 2° pour prouver que les transformations qu'il a subies depuis, étaient en germe et même en fait dans la marche imprimée à l'institution dès son début. Un semblable travail pour la seconde période n'ajouterait rien à cette démonstration et ne nous fournirait, d'ailleurs, que des résultats partiels subordonnés aux vicissitudes que les révolutions, les décrets du pouvoir central et les arrêtés de l'autorité locale lui ont fait subir pendant sa durée.

J'y ai rencontré, d'un côté, les mêmes misères, les mêmes infirmités, les mêmes vices ; et, de l'autre, moins d'arbitraire et plus d'équité dans les jugements, plus de sévérité et de régularité dans les admissions. On n'y trouve plus de réclusions obtenues par de simples let-

tres de cachet, plus de ces admissions fondées sur le caprice ou sur la spéculation; mais on y constate toujours la même répugnance pour Bellevaux, avec les murmures et les voies de fait de la populace de moins.

La population, durant cette période, comprenait donc diverses catégories qu'on peut classer dans l'ordre suivant :

1° Condamnés à la détention par jugement;

2° Sujets atteints d'affections contagieuses ou de maladies incurables rejetés par l'hôpital Saint-Jacques;

3° Aliénés des deux sexes;

4° Indigents, enfants abandonnés et enfants de condamnés;

5° Filles-mères admises pour y faire leurs couches, et élèves sages-femmes.

Le chiffre de cette population variait entre 5 et 600 dont les condamnés faisaient près de la moitié, tandis que les malades atteints d'affections contagieuses y figuraient en minorité. On peut même dire que l'administration municipale s'est montrée un peu sévère sur ce point depuis plusieurs années.

Il me reste à ajouter, pour compléter cette période de l'histoire de Bellevaux, que malgré le développement plus marqué des sentiments délicats, malgré les progrès accomplis en tous genres et partout, l'on a vu, jusqu'à ces derniers temps, cette population hétérogène vivre dans une confusion monstrueuse, et pour ceux qui pourraient en douter, je citerai cet extrait d'un petit travail inédit rédigé par un des directeurs de l'établissement :

« Valides ou malades, les indigents, les aliénés, les détenus et les pensionnaires étaient confondus dans le même préau et dans les mêmes salles d'infirmerie. Il n'y avait que les sexes de séparés.

» Les femmes indigentes et les femmes condamnées étaient réunies dans les mêmes salles servant à la fois de dortoir, de réfectoire et d'atelier. Une seule pièce existe pour elles et reçoit, en outre, les femmes aliénées, les épileptiques, les filles publiques et les filles-mères. »

Grâce à Dieu, cette confusion funeste devait enfin avoir un terme, et c'est la mesure qui la fit cesser qui commence pour Bellevaux la troisième phase dont nous allons dire quelques mots.

III. Une troisième ère commence en 1856 pour l'établissement de Bellevaux.

Dans le but de faire cesser définitivement cette confusion déplorable en vertu de laquelle on voyait le vieillard pauvre, mais honnête et infirme, coudoyer chaque jour le criminel audacieux et robuste, et la fille trompée et honteuse forcée de vivre avec la prostituée incorrigible, on a pris le parti de séparer entièrement le refuge de la maison de correction. La chose était facile, il suffisait pour cela d'agrandir les bâtiments de la maison hospitalière proprement dite. En outre, afin d'établir plus nettement la ligne de démarcation entre l'asile et la prison, on a rendu à la maison hospitalière son ancienne dénomination de Saint-Jean-l'Aumônier, et la maison de Bellevaux proprement dite est demeurée la maison de correction établie par le décret de l'an III.

Toutefois, c'est le même directeur qui administre les deux établissements.

La suppression du service spécial des aliénés, prononcée vers la fin de 1857, livrait à l'administration un quartier désormais inutile. M. le Préfet eut l'idée de l'utiliser pour faire un vaste dépôt de mendicité, où les infirmes et les indigents malades de tout le département, ceux qui ne sauraient trouver dans le travail des ressources assurées, pourraient être recueillis. Il espérait arriver ainsi plus complètement à l'extinction de la mendicité.

Le département consacre aux charges de l'assistance une subvention annuelle de 15,000 francs; en complétant l'œuvre ébauchée avec ce premier crédit, à l'aide d'un nouveau fonds annuel de pareille somme, ne pourrait-on pas atteindre le but? M. le préfet le pensa. En conséquence, il proposa à tous les conseils communaux de voter une cotisation de 5 fr. par 1,000 de revenus (1); 364 communes seulement répondirent en votant des contingents de subvention montant à 8,063 fr. 23 c.; 276 s'abstinrent de voter ou répondirent par un vote négatif.

Il paraît, du reste, que le projet d'organisation d'un dépôt de mendicité sur les bases en question a éprouvé de la part de l'inspecteur général des établissements de bienfaisance de vives critiques au point de vue de l'insuffisance des bâtiments qui lui sont affectés. Ces critiques sont fondées si l'on prend pour terme de comparaison les magnifiques monuments de Paris; mais

(1) Lettre du préfet du Doubs aux maires : 24 mars 1858.

elles n'ont aucune raison d'être si l'on veut bien considérer que le dépôt de mendicité n'est destiné qu'à des malheureux valides ou non, vivant dans leurs familles au milieu des conditions hygiéniques les plus déplorables, dénués de tout, qui n'ont pas même à leur gré l'air, la lumière et le soleil que Dieu donne cependant à tous et qui, comparativement, trouvent à Saint-Jean-l'Aumônier un confortable auquel ils n'étaient point accoutumés.

L'établissement de Saint-Jean-l'Aumônier comprend, en même temps, un hôpital et un hospice.

Le tableau suivant présente par catégories, le nombre des personnes entretenues à l'établissement au 1er janvier des années 1856 et 1857, et le nombre de celles qui y ont été reçues pendant le cours de ces mêmes années qui ont précédé la suppression du quartier des aliénés.

CATÉGORIES.	ANNÉES 1856	1857
Indigents au compte des communes ou des particuliers	17	22
Indigents au compte de l'Association de secours et patronage	63	61
Enfants assistés, orphelins	7	1
— de détenus	10	7
Enfant insoumis.	1	0
Maladies diverses, infirmités. . . .	18	16
Syphilis	93	60
A reporter. . . .	209	167

Report. . .	209	167
Gale	132	82
Teigne.	17	18
Autres affections cutanées : dartres, etc.	11	4
Aliénés.	70	70
Filles-mères	51	46
Elèves sages-femmes.	18	21
Totaux (1). .	508	408

De ce nombre, 106 individus seulement étaient à la charge de la commune de Besançon en 1856, et 107 en 1857 ; les autres étaient aux frais ou du département du Doubs, ou du patronage, ou de simples particuliers, ou enfin aux frais des départements voisins qui y envoient quelquefois des malades atteints de syphilis ou de maladies cutanées.

La commune de Besançon y entretient très-rarement des indigents ; elle n'y adresse guère que des malades, et ceux qui obtiennent le plus facilement d'elle cette faveur sont : 1° les vénériens, je pourrais dire les vénériennes, car les prostituées sont admises presque à l'exclusion des autres malades de cette catégorie; 2° les galeux, dont le traitement est simple, court et peut se terminer en 4 à 5 jours.

Pour être admis à Saint-Jean-l'Aumônier, les personnes étrangères à la ville doivent adresser à M. le

(1) N'est pas compris dans ce chiffre le personnel de la maison : religieuses, employés, domestiques, etc.

Préfet une demande motivée : 1° sur l'état d'indigence dûment constaté par le maire de la commune ; 2° sur l'état de maladie ou d'infirmité constaté par un médecin, ou sur les conditions particulières où se trouve le pétitionnaire (vieillesse, abandon, etc.). Les personnes de la ville doivent s'adresser à M. le Maire ou à l'Association de secours et de patronage qui entretient, à ses frais, un certain nombre de pauvres dans l'établissement.

IV

BUREAU DE BIENFAISANCE.

A côté des établissements que la bienfaisance avait ouverts aux pauvres et dont nous avons esquissé l'histoire, la charité, à l'époque où la révolution commença, tenait en réserve des ressources assurées pour l'administration des secours à domicile. Chaque paroisse, plusieurs confréries possédaient des revenus destinés à fournir régulièrement le *bouillon des pauvres*, et avaient un carnet où les créances de toute nature étaient soigneusement inscrites (1). Mais la loi de messidor an II vint bouleverser ces institutions modestes et supprimer leurs biens et leurs titres, comme elle avait confisqué ceux des hospices : aucun établissement de bienfaisance ne devait trouver grâce devant elle.

Cependant une révolution qui s'appuyait sur le prolétariat ne pouvait livrer longtemps les pauvres aux horreurs de la misère, et le gouvernement le sentit si bien, qu'il décréta la loi du 7 frimaire an V. Cette loi créait les bureaux de bienfaisance, elle les chargeait de tenir

(1) Plusieurs de ces carnets sont conservés aux archives du bureau de bienfaisance.

une caisse où seraient déposées les aumônes qu'on voudrait bien lui confier, elle leur assurait une part dans le produit net des spectacles, et enfin elle les obligeait de consacrer toutes leurs recettes à différents secours à domicile. Toutes ces ressources étaient précieuses, mais elles étaient éventuelles et, par cela même, elles pouvaient fléchir dans les jours difficiles. Aussi était-il à désirer qu'un fonds fixe vînt assurer les principaux services et les mettre à l'abri des chances aléatoires qui pourraient les compromettre.

La loi de ventôse an V, celle du 4 ventôse an IX et l'arrêté des consuls du 9 fructidor de la même année, n'eurent pas d'autre but. En conséquence de ces lois, les bureaux de bienfaisance avaient à rechercher s'il restait quelques biens des pauvres invendus, quelques capitaux intacts, quelques titres conservés, et, dans le cas de l'affirmative, à en prendre l'administration, et à recréer ainsi un patrimoine pour les pauvres que la loi de messidor avait eu le déplorable effet de laisser sans secours.

La ville de Besançon possédait des biens invendus et quelques titres de créances, mais la valeur de ces derniers avait singulièrement baissé : c'étaient, pour la plupart, des fonds placés par les paroisses ou par des confréries sur des familles que la révolution avait ruinées ou qui étaient devenues insolvables pour toute autre raison. Ce fut là, soit dit en passant, la source de démarches et de procès très-pénibles pour lesquels le le bureau de bienfaisance dépensa, pendant les premières années de son existence, une grande partie de son temps et de son activité. Les autres titres avaient été

remboursés au profit de la république, et ces remboursements s'étaient élevés à la somme de 105,665 livres. Conformément à la loi du 27 prairial an IX, le gouvernement indemnisa le bureau de cette perte; mais les capitaux de rentes qu'il lui accorda à titre d'indemnité ne dépassèrent pas la somme de 72, 554 livres, et encore arriva-t-il que par l'insolvabilité de quelques-uns des nouveaux débiteurs, par la disparition de plusieurs autres, et enfin par l'effet de remboursements non prévus au profit du domaine public ou d'estimation forcée de plusieurs de ces rentes, la concession se trouva réduite à 64,670 livres.

Il est facile de voir, d'après ce qui précède, que les premières années du bureau de bienfaisance ont été hérissées d'embarras sérieux; mais le zèle de ses administrateurs a su triompher de tous les obstacles, et on les trouve partout, dans les moments difficiles, déployant un zèle digne des plus grands éloges (1).

Nous avons dit que la loi qui instituait les bureaux de bienfaisance leur attribuait, à titre de dotation, une part du produit net des spectacles. Cette part était une ressource qui, pour être éventuelle, n'en pouvait pas moins acquérir une certaine importance; la mesure était de plus marquée au coin de la plus grande sagesse, et montrait de la part du législateur des sentiments que n'aurait pas désavoués un gouvernement plus religieux que celui de l'an V. Faire contribuer celui qui s'amuse

(1) Les premiers membres du bureau de bienfaisance étaient : MM. Barbaud, homme de loi, Faivre du Bouvot, homme de loi, Emonin, négociant, Muguet, négociant, et Touraille, rentier.

à la subsistance du pauvre qui souffre et qui a faim, n'est-ce pas là une idée philanthropique digne du christianisme ?

Dans les trois premières années, le décime sur les billets de spectacle, ou le onzième dans le produit net (1), donna au bureau de 8,000 à 8,500 fr de rentes ; mais, peu à peu, l'administration du théâtre se relâcha de son exactitude, et, soit mauvaise volonté, soit effet de la dureté des temps, la perception de ce droit devint le sujet de nombreuses contestations.

C'est en 1807 que le bureau de bienfaisance soutint sa première lutte pour conserver aux pauvres cette partie si justement acquise de leur patrimoine. En réponse à quelques observations un peu pressantes qui lui avaient été adressées, le Maire informait le bureau (séance du 9 août 1807) qu'il n'avait rien vu de plus avantageux dans l'intérêt des pauvres que d'en venir à un abonnement avec le directeur du théâtre. Celui-ci s'obligeait à payer une somme de 12 livres par chaque représentation, pour remplacer provisoirement le onzième accordé aux pauvres par la loi de frimaire ; il donnerait, en outre, deux représentations au profit des pauvres, et les pièces qui seraient jouées ces jours-là seraient au choix de l'administration et données le jour qui paraîtrait le plus convenable aux intérêts des pauvres.

Le Préfet Jean Debry, qui était intervenu dans la discussion, avait conseillé lui-même cette concession :

---

(1) L'impôt sur les billets de spectacle existait à Besançon 25 ans au moins avant la loi de frimaire. Il avait été établi pour procurer les moyens d'édifier la promenade de Chamars.

« L'existence du spectacle, écrivait-il à la date du 14 juillet 1807, tient à l'ordre public et à la paix des familles... Il faut quelques sacrifices, parce qu'il est essentiel qu'il y en ait un; la volonté du gouvernement à cet égard a précédé ma propre conviction, et l'intérêt des pauvres le demande. »

Depuis cette époque, le prélèvement du bureau de bienfaisance, après avoir encore subi plusieurs modifications, s'est enfin réduit à un abonnement de 12 francs par représentation.

Est-ce à dire que dans les circonstances actuelles, c'est là tout ce que l'administration peut tirer des spectacles publics? Il est permis d'en douter. Si les œuvres théâtrales n'ont pas précisément gagné sous le rapport de la moralité des pièces, du moins il est évident que le savoir-faire des directeurs et, par conséquent, les recettes, sont en progrès. Choix varié des pièces, décors à effets, artistes de Paris, que la rapidité des voyages rend moins exigeants, affiches gigantesques, bals masqués, répétés jusqu'à sept fois dans un carême et avec un succès toujours croissant, tout a été mis en œuvre par les directeurs, qui paraissent avoir trouvé leur profit dans ces procédés que les directeurs de théâtre ne connaissaient pas sous l'Empire.

A ces considérations, si l'on ajoute l'augmentation de la population qui mérite bien qu'on en tienne aussi quelque compte, n'a-t-on pas lieu de s'étonner que le droit des pauvres perçu sur le théâtre soit le même aujourd'hui qu'il était il y a 50 ans.

Une source de revenus plus certains et plus produc-

tifs que celle du théâtre a toujours été l'allocation que la municipalité accordait au bureau de bienfaisance sur le produit de l'octroi. De 12,000 fr. par an dans les premières années, elle a été portée, en 1832, à la somme de 9,000 fr., et elle est descendue à celle de 4,500 fr., chiffre auquel elle est encore aujourd'hui. Il est vrai que le bureau de bienfaisance reçoit maintenant, chaque année, de l'administration municipale le tiers du prix des concessions de terrain que la ville accorde, au cimetière public, pour les sépultures de famille, et que, de cette manière, l'allocation se trouve indirectement rétablie au chiffre fixé par le budget de 1832.

Il y a peu de revenus mieux assurés que celui-là, car les denrées de première nécessité, que frappe presque exclusivement le droit d'octroi, font très-rarement défaut, et il faut des années calamiteuses comme celles dont nous parlerons bientôt, pour que les revenus qu'elles fournissent à la caisse municipale diminuent sensiblement. Et, à ce propos, qu'on me permette une simple réflexion.

Les magistrats de la cité ne réussiraient-ils pas mieux à concilier l'intérêt des contribuables et celui des pauvres si, d'une part, pour ce qui concerne le théâtre, ils soumettaient tous les entrepreneurs de spectacle à la loi de frimaire, et si, d'autre part, pour ce qui concerne le prélèvement sur les octrois, ils instituaient une sorte d'échelle mobile en vertu de laquelle l'allocation dont nous parlons baisserait quand les spectacles sont fréquents et productifs, et s'élèverait quand la recette prouverait le contraire.

Quoi qu'il en soit, cette partie de la recette du bureau de bienfaisance n'a, du moins, jamais été contestée, et elle n'a jamais donné lieu à aucun embarras. Mais je ne pourrais en dire autant des aumônes et du produit des quêtes que la loi permettait de faire dans les lieux publics, et particulièrement dans les églises et dans les temples. Des discussions sérieuses, parfois vives, se sont élevées à leur occasion entre le bureau et les dames de charité, et nous en verrons les principales péripéties en traçant l'histoire de cette dernière institution. Le bureau de bienfaisance, jaloux de ses prérogatives, n'avait pas la prétention de s'attribuer le monopole de la charité, mais il voulait qu'on lui rendît compte de toutes les ressources qu'elle produisait, sauf à en laisser quelquefois l'emploi aux auxiliaires qu'il se choisissait librement.

C'est ainsi que, le 4 ventôse an XIII, il autorisa la confrérie de la Croix, établie à Saint-Maurice, à faire des quêtes, et qu'il la délégua pour distribuer des secours aux prisonniers et pour mettre en apprentissage des enfants pauvres avec le produit de ses quêtes. Mais il imposait à la confrérie cette condition essentielle de lui rendre compte de ses opérations et de lui fournir la liste des apprentis qu'elle placerait et celle des maîtres à qui elle les confierait.

La confrérie de la Croix était une des plus puissantes et des plus riches de la ville de Besançon; elle avait pour objet : 1° l'instruction des enfants de la paroisse Saint-Paul; 2° l'habillement des enfants pauvres; 3° le patronage de 40 d'entre eux mis annuellement en apprentissage; 4° la nourriture et le blanchissage des prisonniers;

5° les bouillons pour les pauvres de Saint-Maurice et de la Madeleine; 6° des secours pour marier d'honnêtes filles; 7° des aumônes pour les pauvres honteux et pour les personnes au-dessus du commun; 8° les fonds pour aider les sociétés qui éprouvaient des pertes; 9° des secours pour les maladies contagieuses imméritées; 10° enfin, des secours aux malades de la paroisse de Sainte-Madeleine. Cette dernière partie du programme des œuvres embrassées par la confrérie de la Croix provenait d'un don qu'elle avait reçu de l'un de ses directeurs. Touché de l'état déplorable des malades de cette paroisse, qui ne pouvaient entrer à l'hôpital et qu'il trouvait souvent couchés sur de la paille, sans lits, sans draps, sans couvertures, il avait remis à la confrérie un fonds dont les intérêts étaient employés, chaque année, à acheter des objets de première nécessité : des draps, des couvertures, des traversins, etc., que l'on prêtait aux pauvres pendant la durée de leur maladie. La somme destinée à l'entretien de ces objets mobiliers était de 60 livres par année.

Pour faire face à ces libéralités, la confrérie de la Croix avait 18,622 livres de rentes, représentant un capital de 410,107 livres.

Elle avait en outre : 1 maison (rue d'Anvers),
— 30 ouvrées de vignes,
— 30 mesures de blé (en rentaire),
— diverses créances jugées véreuses (1).

(1) Ces détails sont tirés des inventaires de 1792 et d'un petit vo-

Nous venons de voir que le bureau de bienfaisance avait délégué la confrérie de la Croix pour porter des secours aux prisonniers; cependant tous les titres concédés au bureau, toutes les attributions de fonds accordés sur les différentes branches de finances, sur les spectacles, les quêtes, les dons volontaires, sur les différents legs faits aux pauvres en vertu de testaments, en prescrivent formellement l'emploi en secours à domicile aux pauvres de la commune. Si, dans cette circonstance, le bureau a manqué à la lettre même des actes qui lui avaient confié le bien des pauvres, on ne saurait lui reprocher, du moins, d'avoir méconnu l'esprit qui les avait dictés. Je l'ai encore vu déroger d'autres fois à ce principe; mais il ne l'a jamais fait qu'avec une très-grande réserve, et seulement pour des misères exceptionnelles et pour des infortunes extraordinaires.

Les archives n'ont pas conservé le nom des familles qui sont devenues tributaires du bureau de bienfaisance par un de ces caprices de la fortune comme on en voit tant pendant les révolutions; mais il en est une dont elle a inscrit le nom dans le registre de ses délibérations, comme pour mieux faire apprécier jusqu'à quel degré d'abnégation, d'oubli de ses besoins personnels, s'était élevée cette femme à qui la fortune n'aurait pas manqué de sourire, si elle avait mis à la poursuivre le même zèle et la même ardeur qu'elle avait mis à invoquer

---

lume qui a pour titre : *Réglements et Prières de l'Association de Notre-Dame de bonne Mort*, 2e édition, 1781. Au moment de la révolution, la confrérie avait pour prieur M. Muguet, pour trésorier M. Lescot, et pour secrétaire M. Bélamy.

le Dieu des pauvres. Je veux parler de sœur Marthe.

Le nom de cette religieuse célèbre est populaire en France et surtout en Franche-Comté, sa patrie; chacun sait les prodiges de dévouement dont sa vie est remplie, et les marques d'estime et d'admiration que lui ont prodigués les peuples et les rois. Sœur Marthe a eu ses biographes, et les artistes qui ont conservé ses traits vénérables n'ont pas manqué de représenter sur sa poitrine les décorations dont l'empereur des Français, ceux de Russie et d'Autriche et le roi de Prussse ont voulu l'honorer.

Mais ce que l'on sait moins, c'est qu'au milieu d'une carrière aussi laborieuse, et malgré tant de bienfaits prodigués avec une bonté si tendre et un dévouement si parfait, elle aussi s'est vue aux prises avec la misère et obligée, dans sa détresse, de recevoir l'assistance du bureau de bienfaisance de la ville de Besançon. Voici ce qu'on lit à cet égard dans le registre des arrêtés du Préfet du Doubs :

« Le baron de l'Empire, etc., vu une lettre de M. le conseiller d'Etat, directeur général de la comptabilité des communes et hospices, par laquelle il nous invite à examiner jusqu'à quel point on pourrait venir au secours de la sœur Marthe, ancienne religieuse, en l'attachant au bureau de bienfaisance;

» Considérant que sœur Marthe se livre depuis nombre d'années, par pur zèle, au soulagement des malades dans les hôpitaux et prisons militaires de Besançon; que son dévouement pour les malheureux a épuisé toutes ses ressources, et qu'il est de la justice, en soutenant

son zèle, de lui procurer des moyens d'existence qui la mettent au-dessus des besoins qu'elle éprouve, arrête.... Il est accordé à sœur Marthe une somme de 500 francs, annuellement payable par trimestre, sur la caisse du bureau de bienfaisance.

» *Signé :* J. Debry. (2 décembre 1811.) »

A cet arrêté, le bureau de bienfaisance répondit, à la date du 14 février 1812 :

« Nous sommes extrêmement flattés que vous ayez jeté les yeux sur nous pour coopérer au soulagement d'une ancienne religieuse qui, depuis nombre d'années, s'est dévouée à celui des prisonniers militaires, de quelque nation qu'ils fussent, et qui, dans cet honorable et utile dévouement, a épuisé non-seulement ses moyens personnels, mais encore ceux, pour ainsi dire, qu'elle a trouvés dans la charité publique, dont elle est devenue la dépositaire la plus étonnante. »

Les secours à domicile, accordés par le bureau de bienfaisance, consistent aujourd'hui en pain, bouillons, bois de chauffage, médicaments, et en argent destiné à payer des apprentissages et à coopérer à l'entretien d'enfants abandonnés, recueillis par des personnes charitables. Pendant près de quarante ans le bureau ajoutait à ce programme toutes les écoles de charité qu'il avait établies et qu'il entretenait à ses frais.

Le pain a toujours été le principal secours accordé par le bureau de bienfaisance. La dépense annuelle nécessitée par cet objet s'est élevée, pendant longtemps,

de 12 à 15,000 fr. en moyenne, et absorbait plus de la moitié des revenus. On dépense aujourd'hui près de 27,000 fr. pour le même article. La portion donnée à chaque famille est de 2 kilogrammes par semaine, et la distribution s'en fait au mois de novembre et se continue, sans interruption, jusqu'au mois de mai suivant. C'est ce qu'on appelle la grande distribution. De petites distributions se font toute l'année, mais elles sont spécialement destinées aux apprentis.

L'aumône du bouillon tenait, dès les premiers temps, une place importante dans les œuvres adoptées par le bureau de bienfaisance. Grâce à la coopération des Sœurs de la Charité, qui ont toujours été pour lui des auxiliaires dévouées, il a pu, dès les premières années, établir une chaudière à Battant, et, plus tard, un établissement pareil rue de la Lue, où le bouillon se confectionnait par les soins des religieuses. La viande se partageait aux plus nécessiteux, et, en l'année 1808, où l'on dépensa pour cet article plus de 2,000 fr., on en fournissait trois fois par semaine à 54 pauvres malades et à 57 vieillards infirmes. Aujourd'hui, à 50 ans de distance, on dépense 3,000 fr. pour le même objet, et MM. les curés et les Dames de Charité sont aujourd'hui, comme il y a 50 ans, les distributeurs de ce genre de secours.

Autrefois, le bureau de bienfaisance n'accordait aucun combustible aux pauvres; mais, depuis plusieurs années, ce genre de secours a été ajouté aux autres, et l'on dépense annuellement de 1,500 à 1,600 fr. pour cet objet. Chaque famille reçoit 45 kilogrammes de

bois, et l'on fait une ou deux distributions par hiver, suivant l'intensité et la durée du froid.

Les médicaments et autres objets destinés au traitement des malades ont toujours fait partie des attributions du bureau de bienfaisance. Mais le chiffre de l'allocation affectée à ce genre de secours montre que l'importance et l'étendue du bien qu'on pouvait faire par ce moyen n'ont pas toujours été compris de la même manière. De 1,600 fr. par an dans les premiers temps de l'institution, je l'ai vu, par des abaissements successifs, être fixé à 600 fr., puis se relever pour se maintenir à la somme annuelle de 3 à 400 fr., adoptée depuis quelques années. La différence que l'on remarque entre les deux premiers chiffres ne peut manquer de frapper les hommes compétents. Si la santé est le plus grand des biens dont il soit donné à l'homme de jouir en ce monde, cela est surtout vrai pour les indigents. Car, indépendamment des souffrances et des douleurs que la maladie leur inflige comme au commun des hommes, elle agit encore en les privant des ressources qui les font vivre et qui, souvent, font vivre leurs familles avec eux. Si donc il est charitable de donner du pain aux pauvres valides, combien ne l'est-il pas davantage de fournir aux malades les moyens de se rétablir et de reprendre leurs travaux.

Ce principe une fois admis, rien ne semble plus rationel que de mesurer la quotité des secours en médicaments sur le nombre des pauvres, et de la diminuer si ce nombre a diminué lui-même. C'est ce que la commission administrative n'a pas toujours fait.

Égarée par des renseignements fournis sans doute un peu légèrement, elle avait adopté en 1801 un *formulaire économique* que les médecins du temps semblent avoir accepté difficilement, car le bureau le leur recommanda plusieurs fois par une circulaire pressante, notamment en 1816 et en 1818. Il croyait sincèrement que ce recueil avait prévu tous les besoins et qu'il y avait dans ses recettes des moyens suffisants pour guérir ou pour soulager tous les genres de maladies.

Le formulaire économique existe encore, mais les médecins de nos jours s'y soumettent un peu moins que leurs prédécesseurs, et le bureau de bienfaisance ne s'en plaint plus.

La raison en est simple, il consacre un mode de traitement absolument impossible, et pour ne parler que de sa valeur actuelle, il est si peu en rapport avec l'état présent de la science ; la médecine, depuis sa publication, a fait de si grands progrès et elle a tellement augmenté ses ressources, qu'un médecin honnête et instruit ne consentirait jamais à exercer aujourd'hui son art avec les seuls agents que le formulaire économique met à sa disposition.

Ai-je besoin d'ajouter que cette critique ne s'adresse qu'à la collection officielle éditée en 1801, et que, tout le premier, j'admets dans le traitement des malades en général et dans celui des pauvres en particulier, cette sage économie que permet leur intérêt bien entendu. La pharmacie aussi a son luxe ; mais les médecins des pauvres doivent le bannir de leur pratique et abandonner aux hypocondriaques et aux riches ces formules

pompeuses et les produits douteux dont la publicité alimente chaque jour le caprice et la mode.

Le bureau de bienfaisance, pénétré du bien moral qu'il pouvait procurer, a toujours réservé une part de ses bienfaits à la jeunesse. Dès les premières années de son existence, il avait placé l'instruction des enfants pauvres au rang de ses obligations, et c'est à lui qu'on doit les premières écoles de charité ouvertes dans la ville de Besançon après la révolution. C'est encore dans les mêmes vues qu'il proposa, en l'an XI, d'ouvrir des ateliers pour y former de jeunes ouvriers, et qu'il n'a pas cessé, depuis cette époque, de contribuer aux frais d'apprentissage des enfants pauvres.

Pour faire face à tant de charges, le bureau a toujours disposé : 1° du revenu annuel des capitaux provenant, les uns des fondations dont les paroisses et les confréries étaient dépositaires avant la révolution, les autres des legs et des donations dont le bureau s'est successivement enrichi depuis ; 2° d'une part dans le produit annuel de l'octroi ; 3° enfin, des revenus casuels que produisent les spectacles, les bals, les saisies faites par la police, les quêtes, les dons éventuels, etc.

Le tableau des recettes et des dépenses du bureau de bienfaisance à 50 années de distance montrera l'importance de ses opérations à ces deux époques éloignées et en même temps les différences que le temps y a introduites.

TABLEAU DES RECETTES ET DES DÉPENSES.

Recettes ordinaires (1).

	1809	1858
Revenus annuels de capitaux placés en rente sur l'état	6,347 30	17,082 50
— sur particuliers		603 87
— à la caisse du trésor		117 05
Rentes affectées aux pauvres de diverses paroisses et à l'apprentissage de jeunes gens pauvres		542 »
Fonds alloués sur l'octroi	12,000 »	4,500 »
Dons, aumônes, quêtes et collectes		1,334 52
Produit des droits sur les spectacles, bals, concerts, etc.	4,500 »	2,002 25
Part attribuée au bureau de bienfaisance dans le prix des concessions de terrain au cimetière de la ville		3,522 »
Produit annuel de titres liquidés	1,120 »	
Totaux	23,967 30	29,704 19

Dépenses.

	1809	1858
Distribution de pain	17,000 »	16,987 61
Viande, bouillons	2,268 20	2,868 50
Remèdes et bandages	1,600 »	3,102 75
Loyer pour les deux établissements du bouillon et de la pharmacie et indemnité aux quatre religieuses chargées de cet office		688 »
Secours en bois de chauffage (2)	1,167 28	1,161 40
A reporter	22,035 48	24,808 26

(1) Je ne parle pas dans ce budget des fonds provenant des successions et legs, qui ont été immédiatement employés à acheter des rentes sur l'état et qui doivent grossir les recettes ordinaires dans les années suivantes.

(2) Dans l'aperçu du budget pour 1809, cet article est ainsi conçu :

Report.	22,035 48	24,808 26
Apprentissage d'enfants pauvres....		799 40
Secours en argent (3).....	880 65	307 40
Rentes à diverses paroisses dont l'emploi est confié aux curés.....		564 »
Frais de bureau.....		161 75
Traitement des employés.....		600 »
Remise du receveur.....		1,252 58
Emoluments des maîtres d'école de charité, loyers des salles de classes, vestiaire et subsistance des sœurs de la charité attachées à cet établissement.....	6,889 83	(4)
Dépenses imprévues.....		22 37
Totaux....	29,805 96	28,515 76

Si nous prenions à la lettre le nombre des familles indigentes fixées à 800 par le bureau de bienfaisance dans le passage que j'ai cité, page 139 (bulletin de janvier 1858), la comparaison entre ces deux budgets serait à l'avantage de la première époque ; il en résulterait que ses finances devaient être, en 1809, plus prospères qu'en 1858 et que, par conséquent, les pauvres étaient alors plus largement secourus qu'aujourd'hui. Cela ne serait pourtant pas exact. Qu'on relise le passage que je viens de rappeler et l'on ne doutera plus de l'extrême réserve que l'administration s'était imposée en

---

Dépense du bois à brûler dans les neuf écoles de charité, entretien des enfants abandonnés, des distributions extraordinaires le jour de la fête de S. M. l'empereur et roi, apprentissage.

(3) Le budget de 1809 dit : Secours en argent, destinés à habiller les pauvres indigents, qui font leur première communion, pour aider au paiement des loyers des pauvres honteux, etc., etc.

(4) Les écoles de charité ne sont plus à la charge du bureau de bienfaisance depuis l'année 1833.

faisant le dénombrement des pauvres. Les procès-verbaux des séances depuis 1807 à 1817 sont remplis de plaintes au sujet de l'accroissement du nombre des pauvres : « Chaque jour, disent les administrateurs, beaucoup d'indigents se pressent au bureau pour réclamer des secours et nos cœurs sont vivement affligés de ne pouvoir leur en procurer. » Ici c'étaient de pauvres honteux, d'humbles citoyens que la révolution avait privés de leur fortune, là c'étaient des familles dont les soutiens naturels avaient été incorporés à l'armée par la conscription ou par les réquisitions impériales. En ce temps là le bureau de bienfaisance était seul pour secourir tant d'infortunés et les institutions de charité qui sont devenues, depuis, ses puissants auxiliaires, n'étaient pas encore créées.

Différentes mesures furent le résultat de cette situation difficile. Ainsi, en 1808, le bureau, pénétré de la triste nécessité où il se trouve de choisir parmi les pauvres, faute de moyens suffisants, pour les secourir tous, arrête que les mendiants ne recevront plus de secours ; en 1812, il remplace les distributions de pain par des soupes économiques et enfin il décide que dorénavant du 1er mai au 1er novembre de chaque année, il n'accordera de secours quelconque qu'aux septuagénaires et aux apprentis.

Ces situations, quelque graves qu'elles aient paru, ont eu souvent leurs analogues dans les commencements de ce siècle ; mais il n'en est pas de même de deux événements dont le pays garde encore le souvenir, et qui ont mis la charité et les efforts du bureau à la plus

cruelle épreuve : je veux parler du blocus de 1814 et de la disette de 1817.

L'année 1813 finissait dans les conditions les plus fâcheuses pour la ville de Besançon. Dès le mois d'octobre elle avait commencé à recevoir des malades que lui envoyaient les armées du Rhin et dans les seuls mois de novembre et de décembre qui suivirent, nos hôpitaux dûrent ouvrir leurs portes à 3,181 hommes exténués de privations, tombant de fatigues, rongés de chagrin, irrités de l'abus qu'on avait fait de leur courage autant qu'effrayés de leurs efforts et qu'une maladie pernicieuse, le typhus décimait d'une manière effrayante. De son côté, la garnison alors composée de recrues qui n'étaient point encore accoutumées aux fatigues et à la vie militaire avait fourni aux hôpitaux un large contingent, et 1969 malades, sortis de nos casernes dans les mêmes mois de novembre et de décembre, ajoutés à ceux que l'armée du Rhin avait envoyés, avait produit le chiffre énorme de 5,150 malades que nos hôpitaux de Saint-Jacques, de Bellevaux et de la Visitation (Saint-Louis) s'étaient partagés.

Voici du reste comment s'exprime à ce sujet un témoin oculaire :

« Depuis environ un mois, il arrive tous les soirs vers quatre heures une dizaine de voitures de malades et de blessés venant de Mayence, c'est-à-dire environ soixante à quatre-vingts chaque jour. Toutes les salles ont été bientôt encombrées ; comme il n'y a point de place pour loger ces malades et point de fournitures pour établir d'autres salles, on a rempli

de paille la chambre de récréation et l'ancien réfectoire des petits garçons de la charité, et là on dépose ces malheureux arrivants, deux ou trois heures après qu'ils sont descendus de leur charriot, car il faut bien tout ce temps pour que les commissaires des guerres et aux entrées aient revêtu leurs registres, et que les médecins aient fait leur visite. C'est dans la salle des professeurs que cela se passe, et c'est un des lieux, avec les salles de paille, les plus infectés de la maison. La visite faite, les plus malades sont conduits dans les anciennes salles de la maison, et dans celles qu'on a établies au Refuge, tant qu'il y a de la place. Il y a bien des lits triplés; ceux qu'on ne peut pas loger sont envoyés à la Visitation ou à Bellevaux. On a fait sortir les mendiants de cette dernière maison pour y placer deux cent trente malades. Enfin, ceux qui peuvent avoir encore quelques jours à vivre sont mis dans les salles de paille, où ils passent la nuit, et le lendemain, de nouveaux charriots viennent les prendre pour les conduire plus loin. Quelquefois on retire des morts de l'intérieur des voitures, et souvent aussi on décharge des cadavres, dans les villages où l'on passe. A cet égard, l'imagination ne peut pas charger ce tableau de malheur et de misère. Jusqu'à quand durera cette évacuation? Nous l'ignorons. L'armée se fond, et l'on peut dire qu'elle tombe en maladie (1). »

Encombrés à ce point, nos hôpitaux n'avaient pu recevoir qu'un fort petit nombre de malades civils, et la

(1) Lettres spirituelles de Mgr de Chaffoy, publiées par M. l'abbé Bergier, missionnaire de Beaupré, page 342.

charité s'était vue dans la nécessité de multiplier ses secours à ceux qui n'avaient pu y trouver asile. D'un autre côté, des événements graves se préparaient, l'horizon politique s'assombrissait et tout semblait conspirer pour frapper d'un fâcheux contre-coup les affaires antérieures du bureau de bienfaisance et présenter à ses opérations une perspective alarmante.

Au dire des hommes initiés au mouvement des affaires, la fortune de l'Empereur semblait pâlir, et dès le mois de novembre, une invasion devenait imminente. Les doutes, s'il en restait à quelqu'un, allaient bientôt se dissiper, et le passage du Rhin, exécuté le 21 décembre par l'armée des alliés, sa présence aux environs de Pontarlier, constatée quelques jours après, étaient plus que suffisants pour faire pressentir aux Bisontins le blocus prochain de leur ville.

Dans la perspective du siége, et conformément à l'ordre que le maire avait reçu du préfet Jean Debry, à la date du 25 décembre, on avertit les habitants et les boulangers d'avoir à s'approvisionner pour trois mois; quelques jours après, le 4 janvier (1814), la ville est mise en état de siége, et le 10, l'investissement par l'armée ennemie étant devenu complet, la place se trouve réduite à ses propres ressources.

« Dans la matinée, la population vit, pour la première fois, la ville prendre l'aspect sévère d'une place assiégée. Au retentissement saisissant de la générale, la gendarmerie fit fermer les boutiques et interdit la circulation aux enfants et à quiconque ne portait pas les armes; chaque homme armé se rendit à son poste de

combat. A onze heures du soir, une autre fausse alerte, battue à dessein par un temps détestable de verglas, prouva au gouverneur que soldats et citoyens étaient prêts à tout événement. Les fenêtres furent illuminées ; la gendarmerie, les pompiers, la municipalité, la police, la garde nationale et les troupes, tous furent en un instant présents à leurs postes (1). »

Aux tristes préoccupations, si bien justifiées par l'événement, venaient se joindre des souffrances d'un autre ordre. L'hiver sévissait dans toute sa rigueur ; les soldats étaient mal vêtus, leurs officiers mal payés, les approvisionnements fort insuffisants et les caisses de l'Etat presque vides. L'administration supérieure était aux abois, et des requisitions de vivres et d'argent ou des emprunts forcés restaient au gouverneur comme dernière ressource à opposer à une situation dangereuse à laquelle rien n'avait préparé la ville.

Alors, tout prend un aspect sinistre, les rues deviennent désertes, les industries s'inquiètent, le travail, après s'être ralenti partout, cesse bientôt tout à fait. Les modestes provisions, les modiques épargnes, les petites économies s'épuisent ; les ouvriers se plaignent et la misère se multiplie. Le recensement fait par le bureau de bienfaisance au commencement de l'hiver (19 novembre 1813) avait fixé à 800 le nombre des familles à secourir ; mais ce chiffre est bientôt au-dessous de la vérité. Un second recensement entrepris dès les premiers

(1) Deux époques militaires à Besançon et en Franche-Comté par Léon Ordinaire, capitaine d'artillerie, t. II, p. 117.

jours de février (1814), fait connaître 1,300 familles en état d'être secourues; à la fin du mois, il y en avait déjà 1,500, et le 18 mars, on en comptait 1,600, représentant six mille personnes manquant des choses les plus indispensables à la vie.

A mesure que le nombre des pauvres augmente, le bureau de bienfaisance voit ses recettes diminuer. L'octroi qui, auparavant, lui rapportait 1,000 fr. par mois, cesse de produire; la recette du spectacle est nulle, et chaque fois qu'on annonce une représentation, on est forcé de rendre l'argent aux spectateurs, en nombre insuffisant pour acquitter les frais. Les quêtes faites dans les églises, à la diligence des Dames de Charité, rendent si peu, que ces Dames se trouvent dans l'impossibilité de remplir leurs engagements vis-à-vis du bureau, et, pour comble d'embarras, on ne peut ni assurer aucune rentrée de fonds, ni poursuivre les débiteurs absents.

Pour simplifier les secours et pour en faire profiter un plus grand nombre de malheureux, on avait pensé à remplacer le pain par les soupes économiques qui avaient rendu d'importants services dans d'autres temps; mais on ne tronvait plus de légumes secs chez les fournisseurs; le lait et le beurre n'arrivaient plus en ville; la viande, le lard, toute espèce de graisse et le bois étaient fort chers.

A quel parti s'arrêtera-t-on? Expulsera-t-on de la ville un certain nombre d'indigents? Mais ce serait les exposer, en partie du moins, à une mort certaine, ainsi que le prouve l'exemple de 50 malheureux que l'autorité crut devoir faire sortir par la porte d'Arènes dans

le courant du mois de janvier. « Ces malheureux, dit le capitaine Ordinaire, furent repoussés par les Autrichiens : quelques-uns moururent de faim et de froid au pied de la croix d'Arènes; d'autres parvinrent clandestinement à rentrer par divers endroits. »

En présence d'événements si critiques, le bureau invita à une assemblée extraordinaire Mgr l'archevêque, MM. les curés des paroisses de la ville et les Dames de charité, dans le but de se rendre plus exactement compte de la situation et de délibérer sur les moyens à prendre pour y remédier.

Dans cette assemblée, on adopta plusieurs mesures en rapport avec les besoins du moment; mais il est un point qui mérite par-dessus tout d'être remarqué. On convint d'un commun accord de l'utilité qu'il y aurait d'appliquer le principe de la concentration en un seul point de tous les secours partiels qui se distribuent aux pauvres soit de la part des curés, soit de la part des Dames de charité, du bureau ou des particuliers.

« On a observé, disait-on à cette séance, que la charité, ainsi divisée en plusieurs petits rayons, ne faisait point de bien réel aux pauvres ou en faisait bien peu, parce que se manifestant par quelques pièces de monnaie, quoique souvent répétée, loin de soulager les malheureux, elle favorisait souvent en eux le penchant à la paresse, à l'ivrognerie, etc. Si, au contraire, elle s'exerçait avec méthode et connaissance de cause, elle convertirait en subsistance ces dons journaliers, mais chétifs, lesquels réunis en un seul centre, pourraient

former, par semaine, une somme équivalente à la valeur d'un pain de six livres. »

En conséquence, la communication respective des listes d'indigents, tenues par chacun des membres présents à cette assemblée, parut indispensable, et chacun promit de se conformer à cette mesure aussi sage que rationnelle.

Ce n'est pas la première fois que le bureau s'inspirait d'une pareille préoccupation et formulait un pareil vœu. A propos des doubles emplois de secours qui font que souvent les mêmes familles sont secourues et par le bureau et par les Dames de charité, on lit dans le procès-verbal de la séance du 28 janvier 1806 : « Cet abus est tellement frappant, que des curés de la ville s'en plaignent même à nous. Ils voudraient avec raison que, par la charité des fidèles, il y eût un réservoir commun d'où, comme les eaux d'un fleuve bienfaisant, les aumônes couleraient par des ruisseaux sagement distribués sur les familles et sur les individus (1). »

Parmi les mesures adoptées par l'assemblée, je remarque encore celle ci : Par mesure d'économie on décida que la confection et la distribution du pain qui se faisaient précédemment par les boulangers de la ville, seraient confiées à l'hôpital Saint-Jacques, et que la portion en serait réduite à quatre onces (120 grammes) par jour et par personne. Mais toutes ces mesures

(1) Qu'il me soit permis de rappeler ici que j'ai proposé sur ce sujet des vues particulières dans mon mémoire sur l'indigence et les moyens d'y remédier. Vol. in-8°, 1850, pages 509 et suivantes.

excellentes en elles-mêmes ne pouvaient alimenter la caisse. On avait employé les réserves des années précédentes, quelques capitaux qui provenaient de remboursements et de legs particuliers, et un jour vint où le trésorier annonça au bureau sa détresse et la nécessité de créer, au plus tôt, des ressources nouvelles ou de cesser ses distributions.

Le bureau était consterné. Alors un bienfaiteur inconnu lui fit proposer un prêt d'argent qui fut accepté avec d'autant plus d'empressement et de bonheur, que la caisse était véritablement vide. En même temps, on fit, de concert avec l'autorité administrative et militaire, une quête générale qui produisit, avec une somme de 6,000 francs en numéraire, plusieurs dons en nature d'une certaine importance. M. Greiner, entrepositaire général des tabacs, souscrivit, pour sa part, pour cent mesures d'orge. La charité des Bisontins fut dans cette cruelle circonstance, comme toujours, à la hauteur des besoins, et le bureau rencontra constamment dans le dévouement public cet appui nécessaire sans lequel ses efforts et ses vœux auraient été frappés de stérilité (1).

L'armistice du 19 avril, la paix dont elle était le prélude et la levée du blocus qui en fut la conséquence, mirent un terme aux embarras du bureau de bienfaisance, et firent heureusement cesser une situation qui

---

(1) Un seul fait peut montrer l'importance des distributions du bureau de bienfaisance. Les distributions du pain s'élevaient annuellement à la somme de 12 à 15,00 francs et emportaient au delà de la moitié des recettes : La dépense pour cet article figure pour 52,072 fr. 80 c. dans le compte de 1817.

ne pouvait se prolonger davantage sans compromettre les sources même les plus abondantes de la charité.

Le bureau de bienfaisance ne sortit de ces embarras que pour y retomber peu d'années après. En 1814, le blocus de Besançon l'avait soumis à une des plus rudes épreuves qui puisse atteindre une administration de charité; l'année 1817 allait la mettre aux prises avec les horreurs de la famine.

L'année 1816 s'était fait remarquer par des intempéries fréquentes et des pluies continuelles; les récoltes, excessivement faibles, étaient de mauvaise qualité, et l'hiver commençait sous les plus mauvais auspices. Pour comprendre les embarras où les sociétés de charité se sont trouvées alors, il faut savoir que jamais le prix des denrées ne s'est élevé si haut que dans le cours de cette année néfaste; on a vu à Besançon le blé se vendre 24 francs la mesure (de 37 livres et demie), et le pain, d'une valeur moyenne de 1 fr. 89 c. la miche pendant l'année, a été taxé pendant plus de 3 mois au prix fabuleux de 2 fr. à 2 fr. 60 les 3 kilog.

Les revenus du bureau de bienfaisance n'étaient pas, comme en 1814, réduits à rien; mais ses recettes ordinaires étaient considérablement amoindries, et il devenait nécessaire d'y suppléer au plus tôt. Les prévisions de son budget n'étaient-elles pas d'ailleurs dépassées par le prix inouï des subsistances et par les nécessiteux dont chaque jour augmentait le nombre? La commission administrative n'hésita pas un instant; elle employa à ses distributions le montant des legs et

des remboursements de capitaux reçus depuis 1814, et elle fit l'appel accoutumé à la charité publique. — Tout cela étant encore insuffisant, le conseil municipal vint à son secours et, par une délibération approuvée le 9 juin, il inscrivit à son budget un crédit extraordinaire de 12,000 francs pour continuer les distributions de pain qui, sans ce secours, n'auraient pu se prolonger davantage.

Dans cette année calamiteuse, toutes les classes de citoyens eurent à supporter quelques privations ; mais les ouvriers, et je parle des meilleurs à qui le salaire du jour suffit dans les temps ordinaires, n'ont guère moins souffert que les indigents. Malgré le prix excessif du pain, l'argent ne suffisait pas toujours pour en avoir à discrétion. Les consommateurs s'assemblaient devant les boulangeries fermées, et, à l'arrivée d'un agent de police préposé à la vente, on ouvrait le magasin et l'on distribuait le pain qui s'y trouvait, au prix de la taxe et à raison d'une miche de 6 livres seulement par famille. Une société de subsistances, organisée par les soins de l'administration et entretenue par le dèvouement des citoyens notables, parvint à livrer le pain à 50 centimes au dessous de la taxe ; mais les ouvriers, pour profiter de cette faveur, étaient souvent obligés de passer les nuits aux portes des hospices de St-Jacques et de Bellevaux, attendant la distribution qui se faisait le lendemain matin, et plusieurs fois les derniers venus eurent le chagrin de rentrer les mains vides dans leurs familles désolées. — Il n'y avait pas du pain pour tout le monde. — Cette société bienfaisante avait pris une

autre mesure qui rendit des services signalés à la classe ouvrière : s'étant procuré une certaine quantité de blé étranger, elle avait pu le livrer sur le marché à 8 francs au-dessous du cours, grâce à l'activité de ses membres et au désintéressement de ses correspondants. La quotité dévolue à chaque famille était fixée d'avance, et nulle n'en pouvait prétendre davantage ; mais l'épouse, en quittant pour un instant le nom de son mari, trompait quelquefois la surveillance des employés préposés à la vente. Innocente supercherie que l'amour maternel et le dévouement filial ont presque toujours inspirée dans cette époque néfaste où l'instinct de la conservation s'alliait aux sentiments les plus élevés et les plus honorables.

Depuis 1817, grâce à Dieu, le bureau de bienfaisance n'a traversé aucune époque aussi difficile. Le travail rétabli partout, la paix officiellement promise à la France, et l'ordre restauré aussitôt que compromis dans les régions de la politique, ont imprimé à ses opérations le calme et la régularité qui, tout en satisfaisant le présent, lui garantissent désormais l'avenir.

Les demandes de secours doivent être adressées à MM. les administrateurs du bureau de bienfaisance ou à M. le maire qui le préside.

V

SOCIÉTÉS BIENFAISANTES.

Institution des dames de charité. — Société des sœurs de la charité. — Société de Saint-Vincent-de-Paul. — Association de secours et de patronage. — Société de secours établie par le culte réformé. — Société de secours établie par le culte israélite. — Associations pour secours mutuels.

INSTITUTION DES DAMES DE CHARITÉ.

L'Association des Dames de charité est l'œuvre d'un grand saint qui en a inspiré beaucoup d'autres.

En 1617, saint Vincent de Paul ayant observé qu'une partie des aumônes qui se distribuaient à Châtillon-les-Dombes, dont il était curé, se perdaient pour n'être pas distribuées avec prudence, il décida deux dames de cette paroisse à s'unir à quelques autres personnes pour veiller à la distribution des secours. Bientôt des associations de dames pieuses s'établirent sur le même modèle et dans le même but dans les villes principales du royaume, et Besançon, fidèle à ses traditions de charité, ne fut pas la dernière à fonder la sienne.

En 1692, Henry Perrinot, chanoine de Sainte-Made-

leine, réunit onze dames (1) et leur proposa deux choses essentielles : 1° Demander à Dieu par des prières, des pénitences et des aumônes la grâce d'une bonne mort; 2° Assister les pauvres de la paroisse.

D'après les statuts, les membres de cette société s'assemblaient une fois par mois, et à chaque séance, qui commençait par une instruction pieuse, on se rendait compte des dépenses faites par l'association, et ou traitait de tout ce qui pouvait intéresser les pauvres de la paroisse.

Chaque associée entrait directement en rapport avec les pauvres, prenait connaissance de leurs besoins et leur remettait les secours qui leur étaient attribués; en outre, chacune d'elles était chargée, à tour de rôle et pendant la durée d'une semaine, de faire la soupe des pauvres et de quêter à l'église le dimanche et les jours de fête. Le produit de ces quêtes était une des principales ressources de l'Œuvre; on y joignait une sorte de cotisation que chaque associée devait acquitter toutes les semaines, sous forme d'aumône dont la quotité était laissée à la volonté et aux moyens de chaque membre. A côté de cette cotisation facultative, il y en avait une autre obligatoire fixée à la somme de 3 livres, spécialement destinée à l'habillement de quelques pauvres et à

---

(1) Ces onze dames étaient : Mme veuve Morel, née Varin, Mme Morel, née Lacour, Mme veuve Durney, née Damondan, Mme Cornu, née Grevillot, Mme Roy, née Philippe, Mme Prost, née Fallon, Mme Petitot, née Potu, Mme Balliez, née Carez, Mme Perron, née Libri, Mme Racle, née Morel, Mme Potu, née Bitot.

faciliter la multiplication des lits qui, alors comme aujourd'hui, préoccupait beaucoup tous ceux qui visitaient les indigents.

Chaque semaine, l'association distribuait la soupe aux pauvres inscrits sur les listes officielles ; on donnait, en outre, à chaque famille qui avait un malade, un pain de 3 livres et demie par semaine, et chaque jour une demi-livre de viande et un bouillon.

Mgr Antoine-Pierre de Grammont, alors archevêque de Besançon, applaudit à cette association naissante ; il lui accorda de justes éloges, et les exemples de ferveur et de charité que donnèrent les premières associées, furent si efficaces, qu'en peu d'années l'association se trouva composée de 52 personnes.

Pendant la révolution, cette association subit le sort commun à toutes les institutions charitables ; mais l'esprit qui l'avait créée survécut à l'orage qui semblait l'avoir brisée, et nous la voyons reparaître en l'an IX (1801) sous l'inspiration du curé de la paroisse de l'Assomption, aujourd'hui Notre-Dame.

M. l'abbé Bacoffe fit pour ces dames un règlement qu'il fit approuver par M. Marson, alors préfet du Doubs. Celui ci les autorisa à se réunir en société pour différentes œuvres de charité, et notamment pour quêter dans les paroisses.

L'association des Dames de charité n'offre à l'histoire qu'un intérêt fort limité. Bornées dans leur but, restreintes dans leurs ressources, ses œuvres, empreintes d'une discrétion toute chrétienne, exercent sur le pauvre

une action lente, douce, mais assurée par le double ascendant de la vertu, du dévouement des dames qui la composent, et des secours matériels qu'elles distribuent. Cette institution n'a point d'archives; elle ne se rattache au passé que par le souvenir plus ou moins fidèle de ses membres; elle opère dans une entière indépendance et ne rend compte de ses œuvres à personne.

Ce dernier caractère de l'institution a été longtemps contesté, et il a donné aux Dames de charité quelques désagréments qui ne sont pas un des côtés les moins piquants de leur histoire.

Par un arrêté en date du 5 prairial an XI, le ministre de l'intérieur avait autorisé les bureaux de bienfaisance à faire placer des troncs, à faire faire des quêtes dans les églises, dans les temples consacrés aux cérémonies religieuses et partout où la charité peut être excitée, et à faire procéder, tous les trois mois, à des collectes dans leurs arrondissements respectifs. Celui de Besançon prétendait que, en vertu de cet arrêté, lui seul et les administrations des hospices avaient ce droit. Les Dames de charité soutenaient le contraire et continuaient leurs quêtes comme auparavant. Toutefois, pour accorder quelque chose aux exigences du bureau de bienfaisance, elles lui adressèrent, pendant la première année, leur compte de recettes et de dépenses.

Cet acte de déférence aurait pu suffire dans d'autres temps; mais il parut insuffisant au bureau de l'an XI, qui regardait l'institution des Dames comme dépendante de la sienne, et qui voulait s'approprier le produit de leurs quêtes.

Les Dames protestèrent contre de telles prétentions, alléguant que le ministre n'avait pas voulu rendre le bureau comptable des dons qui leur sont confiés à elles-mêmes, et que les diverses sommes perçues par elles devaient rester libres entre leurs mains. « D'ailleurs, ajoutaient-elles, pourvu que les fonds des pauvres soient augmentés, le but de l'institution n'est-il pas atteint ?

Par une lettre du 29 floréal an XII, le bureau soumit la difficulté au préfet J. Debry, qui répondit, à la date du 13 messidor de la même année : « qu'il serait impolitique et contraire au soulagement de la classe indigente d'apporter aucun changement à l'administration des Dames de charité, » et que si le bureau prenait exclusivement soin des quêtes dans les églises, ainsi que l'arrêté du 5 prairial lui en donnait le droit, ces Dames seraient obligées de restreindre les dons que leur association était dans l'usage de faire en faveur des Sœurs de la charité. « C'est donc à vous, ajoutait-il, qu'il convient d'examiner avec attention si cette cession n'entraînerait pas plus d'inconvénients qu'elle n'offrirait d'avantages apparents à l'intérêt des pauvres. »

Le bureau ne se regarda pas comme vaincu, et il résolut de continuer la lutte. Il adressa au Préfet un mémoire empreint d'un peu de fiel où il rappelait les décrets et les titres qui semblaient lui assurer des droits sur l'objet en litige, et, pour répondre à l'argument des Dames de charité que je citais tout à l'heure, il disait : « Le décret du 5 prairial an XI a un but très-utile : c'est de faire connaître au gouvernement le bon emploi des

aumônes et leur montant, d'en éviter les faux emplois et de proportionner à ces bases les secours extraordinaires qu'il accorde quelquefois aux établissements de charité. »

Au fond de ces débats qu'il aurait été si facile d'éviter, il y avait une raison politique qu'admettent sans peine ceux qui ont connu les acteurs de cette lutte.

Le bureau de bienfaisance avait pour président Mgr Claude Lecoz, ancien évêque constitutionnel devenu archevêque de Besançon après le concordat. Celui-ci avait rencontré dans notre ville des préventions, de la froideur et jusqu'à de l'hostilité de la part d'un clergé qui, sans exception, était resté fidèle à la cour de Rome, et qui avait mieux aimé les persécutions, l'exil et même la mort, que de prêter serment à une constitution qu'il regardait comme la négation de l'unité catholique, et comme un vrais chisme.— Claude Lecoz n'avait pu voir sans amertume cette antipathie marquée de la part de ses subordonnés ; son cœur en avait souffert en silence, et, à l'occasion, son ressentiment devait se faire jour. Cette disposition trouvait une sorte d'aliment dans la présence au bureau de bienfaisance de M. Demandre, curé de Sainte-Madeleine, homme vertueux par excellence, dévoué aux pauvres jusqu'à l'oubli de soi-même, et qui, grâce à son éminente charité, se faisait chérir de sa paroisse et avait su faire oublier que, prêtre assermenté, il avait aussi accepté l'évêché des mains d'un pouvoir civil qui avait voulu détacher le clergé de France de son autorité légitime.

Parmi les prêtres réfractaires, c'est ainsi qu'on dé-

signait ceux qui avaient refusé le serment à la constitution de 1790, se trouvait M. le curé Bacoffe.

C'était un prêtre vénérable qui avait été, avant la révolution, supérieur d'une communauté religieuse de Paris, et qui, fort estimé dans son diocèse, se consacrait tout entier aux soins de sa paroisse et de quelques œuvres de charité avec un dévouement auquel chacun rendait justice.

M. Bacoffe n'avait pas créé l'institution des Dames de charité, mais il l'avait relevée de ses ruines ; il en était le conseiller, le directeur ; il en était l'âme. Aussi chaque fois que le bureau rencontrait de la résistance de la part des Dames de charité, l'archevêque y voyait l'influence de M. Bacoffe, et c'est contre lui qu'il ouvrait en réalité la lutte. Cette lutte, nous pouvons le dire en passant, devait continuer sur un autre théâtre ; mais Claude Lecoz y mit un terme en destituant l'abbé Bacoffe des fonctions de supérieur de l'établissement des Sœurs de la Charité, qu'il avait fondé quatre ans auparavant (1).

Le mémoire que le bureau adressa au Préfet ne réussit pas mieux que la première lettre, et J. Debry donna encore raison aux Dames de charité. Cette décision de l'autorité mit fin aux débats, et les Dames de charité prirent l'initiative de la conciliation. Par l'organe de mademoiselle d'Eternoz, leur secrétaire, elles proposèrent au bureau une transaction par laquelle elles verseraient annuellement dans les caisses du bureau 2,400 francs, laquelle somme serait employée aux besoins des

(1) Cette destitution est du 19 octobre 1803.

Sœurs de la Charité (1), dont la communauté s'était formée depuis peu, et qui se dévouaient d'une manière toute spéciale à l'instruction des jeunes filles pauvres et aux soins des malades. Le bureau comprit que les indigents finiraient par être seuls victimes de cette dissension ; que la proposition des Dames de charité permettait de terminer honorablement ce débat, et il accepta sans difficulté ce moyen de rétablir l'harmonie entre deux corps, d'ailleurs, si bien faits pour vivre en en paix, se fortifier mutuellement et s'entr'aider dans l'exercice difficile de la charité.

Les Dames furent enchantées de l'acceptation du bureau ; elles y voyaient le terme d'une lutte pour laquelle elles se sentaient peu de goût; l'existence de leur institution y recevait une sorte de consécration, et elles venaient de conquérir la liberté et l'initiative que les corps charitables eux-mêmes n'ont jamais dédaignées.

Ainsi se termina cette discussion, dans laquelle le bureau n'avait pas fait preuve de l'esprit de modération qui caractérise son administration. Si le souvenir des discordes civiles et des dissentiments religieux qui avaient, naguère, divisé le clergé, eussent tenu moins de place dans l'opinion de quelques-uns de ses membres, le bureau se serait épargné le désagrément qu'il a dû naturellement éprouver le jour où, pour la seconde fois, le Préfet s'est prononcé contre lui.

La conduite qu'il tint en 1820 est beaucoup plus sage,

---

(1) Depuis l'origine de leur institution, les dames de charité avaient coutume de concourir à la dépense du bouillon des pauvres et à la nourriture des Sœurs de la Charité.

et sa délibération montre comment, dans une circonstance analogue, il est possible de concilier avec la soumission aux lois l'intérêt des pauvres et le respect qu'on doit à leurs bienfaiteurs.

Il s'agissait de plusieurs dons faits aux pauvres par madame Bichet, en 1819, à la condition que le montant serait touché et employé par MM. les curés des paroisses et par quelques établissements particuliers dont celui des Dames de charité faisait partie.

« Le bureau considérant que, d'après les lois, il est seul institué pour accepter les dons et libéralités quelconques faits aux pauvres; mais qu'il est nécessaire de concilier avec la loi les intentions des donateurs; que ces intentions doivent être respectées, et qu'il est aussi du plus grand intérêt pour les pauvres qu'elles soient scrupuleusement exécutées, afin de ne pas affaiblir ou détourner la source des bienfaits que la charité consacre à leur soulagement, etc...

» Par ces divers motifs, le bureau demande à être autorisé à accepter les legs faits par madame Bichet, avec pouvoir d'en faire remettre le montant aux personnes et aux établissements désignés dans son testament (1). »

Aujourd'hui, comme toujours, les Dames de charité visitent les pauvres à domicile. Elles leur distribuent les secours fournis par le bureau de bienfaisance et ceux qu'elles prennent sur leurs propres fonds. Ceux-ci se

(1) Extrait du registre des délibérations. — Séance du 27 mars 1820.

composent du produit des quêtes à domiciles ou dans les églises et des dons volontaires ; on peut les évaluer à la somme de huit à dix mille francs.

Au nom du bureau de bienfaisance, les Dames de charité distribuent les divers objets mentionnés au chapitre consacré à cette institution ; ces secours ont lieu depuis le mois de décembre jusqu'à la fin d'avril. Les *bons* ou *cartes* de pain, remis aux pauvres, sont de huitaine ou de quinzaine ; ils se donnent la seconde semaine de décembre, et ne sont point remplacés s'ils se perdent.

Sur leurs propres fonds, elles donnent encore aux indigents :

Deux bons de pain servant une fois seulement ;

Des billets de bouillon ;

Des couvertures de lit et objets de literie pour la séparation des enfants des divers sexes ;

Des sabots, etc., etc.

Les demandes de secours doivent être adressées à la Dame de charité du quartier, ou au curé de la paroisse (1).

---

(1) Ce travail sera continué dans le prochain bulletin.

PIÈCES DE VERS,

Par M. Alex. de SAINT-JUAN.

ENVOI A MA COUSINE

MADAME LA COMTESSE Syl. de Jouffroy d'Abbans.

Si la fée aux yeux bleus, la blonde tante Arrie,
Sœur d'Arriel et reine des follets,
Daignait quitter pour moi ses verts palais,
Et me verser un peu de l'ambroisie,
Que le naïf Perrault savourait à longs traits,
Ah! quels chefs-d'œuvre je ferais!
Mais,
Vœux superflus et vains regrets,
Adieu les splendides trophées,
Que dans mon orgueil je rêvais.
Les nains, les ondines, les fées,
Ont déserté nos monts et nos forêts.
Prenez donc en pitié ces modestes essais,
Cousine, et méchamment surtout n'allez pas croire,
Que je vise aux moindres succès;
Je ne veux pour mon auditoire,
Que nos bambins joyeux et frais,
Yeux éveillés et dents d'ivoire,
Trop heureux si dans leur mémoire,
J'ai deux soirs d'immortalité.

Quant à la renommée efflanquée et jaunâtre,
Qu'au Panthéon j'ai vue avec solennité,
Comme un recteur de faculté,
Soulevant à deux mains des couronnes de plâtre,
Je n'y pensai jamais, soit dit sans vanité.
Donc sans plus vainement débattre,
Je lève le rideau comme on fait au théâtre.
Si cela vous ennuie, enfants, sur mes genoux,
Sans peur d'être grondés, bien vite endormez-vous.

LE CHASSEUR MAUDIT.

Voyez-vous au sommet de cette âpre colline,
Parmi ces noirs ravins et ces bois qu'il domine,
Planant sur Bretigney, Dammartin et Silley,
Sur un banc de rocher par le temps écaillé,
Ce bloc massif de tours empanaché d'un hêtre.
Son nom ? Il n'en a plus. Vers onze cents, son maître,
Etait un haut baron, intrépide chasseur,
Des pauvres paysans implacable oppresseur.
Champs dorés de blé mûr, vigne de fruits couverte,
Prés, espoir des troupeaux, à l'herbe molle et verte,
Sa meute les foulait sans pitié ; même on dit
Qu'un cerf réfugié dans un saint oratoire,
Avait été tué par ce seigneur maudit.
Entraîné loin des siens, surpris par la nuit noire,
Comme il courait un loup, un soir de Saint-Hubert,
Il s'égara brisé de fatigue ; sa trompe
Résonne en vain, le val reste sourd et désert.
Un sentier qu'il croit sûr en tournoyant le trompe,

Et parmi des rochers tout-à-coup disparaît.
En vain, il veut encore avancer, ronce et lierre
Dressent autour de lui leur mobile barrière,
Au lointain un torrent ébranle la forêt.
Il appelle, il entend rire sous la cépée,
Le gnome à face verte aux deux yeux de rubis,
La goule dans les plis d'un blanc linceul drapée.
Cette nuit il aura pour chambre le taillis.
. . . . . .
Au ciel devenu clair, la lune était levée,
Mais son rayonnement ajoutait à l'horreur.
C'est l'instant où les loups à jeun hurlent en chœur,
Où le freux sépulcral sort avec sa couvée ;
Des arbres, des rochers s'échappent par moments,
Tantôt des cris aigus ou des gémissements.
Tout un monde funèbre et venimeux s'éveille :
Le fauve renard rôde, et de son vol sans bruit
Le rauque engoulevent sillonne au loin la nuit ;
Le chevalier lassé succombant à la veille,
Sous un chêne géant qui le cache à demi,
La main sur son épieu de fer s'est endormi.
. . . . . .
Minuit tintait encore aux clochers de la plaine,
Qu'il entend sous ses pieds d'effroyables abois :
Une meute de chiens vient d'envahir le bois :
Ceux-ci couleur de feu, ceux-là couleur d'ébène,
Chiens de race et de choix, vrais chiens de grand seigneur ;
Oreilles longues, reins musculeux, tête fine,
Jarrets droits, ongles forts, pied sec, large poitrine,
Tous chiens ayant tété leur mère près du cœur.
Un homme devant eux s'enfuit à toutes jambes,
Il tient une arbalète ; à sa ceinture pend,
Cerclé d'or et d'étain un splendide olifant.
Le fuyard est léger, mais les chiens sont ingambes.

Derrière eux, à cheval, est un autre chasseur
En pourpoint de drap rouge, à la toque bizarre,
Sonnant à pleins poumons une telle fanfare,
Qu'assourdi le baron douta si ce veneur
N'avait pas le tonnerre au fond de la poitrine.
. . . . . .
Rien n'arrête homme et chiens, ni coteaux, ni ravine ;
Ils filent comme l'air; les rocs épouvantés
S'illuminent partout de subites clartés ;
Plongeant sur le vallon que traverse la chasse,
Le châtelain tremblant, la suit d'un œil hagard.
Horrible vision qui tour à tour s'efface,
Tour à tour reparaît. Tout à coup le fuyard
Par un brusque circuit rabattit sur lui-même,
Les pieds rouges de sang et d'effroi le front blême ;
Il gagnait le coteau quand devant lui soudain
Des squelettes hideux ont barré le chemin.
Il en paraît à gauche, il en paraît à droite ;
Nul moyen d'échapper. L'inconnu haletant
Sent des chiens affamés, l'haleine ardente et moîte,
Il tombe... Un hallali retentit et Satan
Saute à bas de cheval pour faire la curée.
Le baron dont le front se mouillait de sueur,
Qui jusqu'à cette nuit n'avait jamais eu peur,
S'écria : Jésus Dieu ! d'une voie atterrée.
A peine il avait dit qu'aussitôt chiens, cheval,
Fantômes, cavaliers dans les ombres du val
Disparurent sans bruit, et soudain face à face,
Seul il se trouve avec la victime ; autour d'eux
On n'entend que le flot murmurant de l'Audeux,
Et la plainte des bois où le vent glacé passe.
L'inconnu s'approcha du seigneur interdit,
Et d'une sourde voix en sanglottant lui dit :

Tu vois devant tes yeux, jeune homme, ton grand père,
Un chasseur comme toi, qui jadis sur la terre,
Hélas! persécuta les bêtes et les gens.
Où passaient mes piqueurs se desséchaient les champs;
Malheur au villageois surpris en braconnage!
Eut-il un père infirme ou des fils en bas-âge,
Il était attaché sur un cerf; mes limiers
Lançaient la double proie à travers les halliers
Sans trêve ni merci. Le cerf à la vesprée
Enfin tombait; alors je sonnais la curée,
Et, spectacle inouï, tu vas pâlir d'effroi,
Levriers et mâtins aussi cruels que moi,
Sous mes yeux dévoraient le vassal et la bête.
Cent de mes villageois subirent cette mort.
. . . . . .
Mais d'un Dieu méconnu la vengeance était prête;
Je mourus et depuis, ô justice du sort!
De mes vasseaux tués la troupe meurtrière,
Me chasse avec ma meute, hélas! la nuit entière;
J'ai beau fuir, ou pleurer, mes chiens et mes vasseaux
Me relancent par monts, me relancent par vaux.
Quand je tombe, Satan à la meute altérée
Jette en sonnant du cor mon cadavre en curée.
Que mon exemple, enfant, te serve de leçon;
Pardonne au braconnier, épargne la moisson;
Souviens-toi, devant Dieu, qu'un chrétien est ton frère.
. . . . . .
Soudain le vieux seigneur disparut, et de terre
Jaillit en pétillant un tourbillon de feu.
. . . . . .
Quand l'aube en souriant, parut dans le ciel bleu,
Les piqueurs effrayés retrouvèrent leur maître
Mais leurs yeux ne pouvaient vraiment le reconnaître;

Sa barbe et ses cheveux étaient devenus blancs ;
Dans la nuit il avait vieilli de cinquante ans.
. . . . . .
Il ne rentra jamais au château de ses pères ;
Il fit murer la porte et combler le fossé,
Mutiler son blason sur les murs séculaires
Pour que son propre nom à jamais effacé,
Ne laissât point de trace au souvenir de l'homme ;
Il partit pieds déchaux, en mendiant pour Rome ;
Revînt absous, vendit son donjon et ses biens.
Avec l'argent paya la rançon des chrétiens,
Et là, dans le vallon, inculte et solitaire,
Où la chasse infernale avait jadis eût lieu,
Il fit édifier un vaste monastère ;
Le pape lui donna ce nom : La Grâce-Dieu.

ÉPIGRAMMES

Par le baron CHARLES de SAINT-JUAN.

J'ai lu le magnifique éloge
D'où naquit ta célébrité,
Mais, permets que je t'interroge,
Dis-moi, combien t'a-t-il coûté ?

—

Vous m'avez connu jeune et souvent corrigé,
J'étais bien sot alors. — Vous n'avez point changé.

—

Au Pinde, Lysidas a des talents divers :
Il fait des vers en prose et de la prose en vers.

—

Avec emphase, dans la ville,
Balourd dit qu'il descend des Francs ;
Mais, si nous en croyons les gens,
Balourd est un *franc* imbécille.

—

Contre moi, Chicaneau vient de plaider une heure,
Je l'en remercîrai, ma cause en est meilleure !

—

Vous dites que Jocko, si plein de vanité !
Devient impertinent, il l'a toujours été.

—

De Fierval la sincérité
Est réellement peu commune ;
Son cœur rempli de vérité,
Jamais n'en laisse échapper une.

—

Ce nouvel Harpagon ne prête ni ne donne,
Il reçoit de chacun et ne rend à personne.

—

Narcisse, à dix-huit ans, comme un sot débutait,
A trente il a tenu tout ce qu'il promettait.

—

Ce n'est qu'aux grands talents que s'attache l'envie,
Les tiens n'ont jamais pu réveiller ses serpents ;
Dans la foule ignoré, rien n'eut troublé ta vie
Si toi même n'avais fait rire à tes dépens.

—

A l'école vieilli, le pédant Trissotin,
Ne sait pas le français, mais il sait le latin !

—

La plume du savant dont vous lisez l'histoire,
Egale en pesanteur son énorme mâchoire !

—

Le docteur de notre village,
Docteur très-réputé, nous dit
Qu'abuser du camphre abrutit :
Damon en fait un grand usage !

—

Ce jeune fat, dont l'orgueil est extrême,
De tout est vide excepté de lui-même.

—

De la raison tu parles au rebours,
Aussi, docteur, on rit de tes discours.

—

Vous vous moquez du pauvre Arçot,
Dont la parole est doucereuse ;
Sa mine dit qu'il est un sot,
Et sa mine n'est point trompeuse.

—

SUR MONSIEUR DE...

Les lectures spirituelles
Dont chaque jour, il se nourrit,
Bien qu'édifiantes et belles,
Ne lui donnent pas plus d'esprit.

—

Que Dorilas est content de lui-même,
Qu'il est heureux ! Ravi de ce qu'il dit,
Sur le papier avec un soin extrême,
Il en prend note et soudain s'applaudit.

—

A L'AVOCAT BRAILLARD.

Ta voix fait ici tout trembler,
Il semble entendre le tonnerre ;
Si l'on t'a payé pour parler,
Moi, je te paîrai pour te taire.

—

SUR UN NOUVEL ENRICHI.

De Jacqueline et de Grospierre
Dans ce village tu naquis,
Dis-moi donc, orgueilleux *Tufière*,
D'où viennent tes airs de marquis?

—

Didot annonce un essai de ta lyre,
Que le vend-il? — Je te l'offre mon cher,
Mais seulement, il te faudra le lire ;
— A ce prix là, je le trouve bien cher.

TABLE DES MATIÈRES.

Séance du 29 janvier 1859.

Discours de M. le président..... 1
Fables et contes, par M. Alexandre de Saint-Juan .. 24
Rapport sur les travaux de l'année, par M Pérennès, secrétaire perpétuel 33
Poésies, par M. Aug. Dusillet..... 56
Un chapitre de notre histoire burgonde, par M. le vicomte Chiflet..... 65
Discours de réception de M. le docteur Martin 86
Pièces de vers, par M. Viancin..... 99
De l'indigence et de la bienfaisance dans la ville de Besançon, par le docteur Druhen aîné, professeur à l'Ecole de médecine..... 109
Pièces de vers, par M. Alex. de Saint-Juan..... 167
Epigrammes, par le baron Charles de Saint-Juan ... 173

FIN.

Besançon.— Dodivers et Cᵉ, imp. de l'Académie, Gr.-Rue, 42.

ERRATA.

Page 135, ligne 5, *au lieu de* sociétés, *lisez :* commerçants.

Page 139, ligne 3, *au lieu de* 27,000 fr., *lisez :* 17,000 fr.

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DES SCIENCES

BELLES-LETTRES ET ARTS

DE BESANÇON.

MÉMOIRES
DE L'ACADÉMIE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE BESANÇON.

Séance publique du 24 août 1859.

PIÈCES DONT L'ACADÉMIE A VOTÉ L'IMPRESSION.

BESANÇON,
DODIVERS ET C^ie^, IMPRIMEURS DE L'ACADÉMIE
Grande-Rue, 42

1860

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DES SCIENCES

BELLES-LETTRES ET ARTS

DE BESANÇON.

SÉANCE PUBLIQUE DU 24 AOUT 1859.

Président annuel, M. TRIPARD.

DISCOURS DE M. LE PRÉSIDENT

proclamant le nouveau pensionnaire SUARD.

MESSIEURS,

C'est un beau jour pour l'Académie, celui qui réveille en nous la pensée de Mme Suard et nous donne le privilége de nommer le candidat le plus digne de la pension qu'elle a instituée. Il nous est cher, parce qu'il rappelle l'homme illustre qui a inspiré le bienfait, la femme distinguée qui a eu la gloire de le fonder.

D'où vient la pensée de cette institution, c'est la jeunesse de M. Suard qui nous l'apprend. M. Suard est né dans l'enceinte de l'école de droit de Besançon, où son père avait un emploi. Diriger son éducation de manière

à le conduire aux cours de cette école, fut toute l'ambition du père; s'il y réussit, sa joie ne fut pas sans amertume, et ses espérances sans repentir.

Le jeune élève de l'école de droit secondait, par le travail, les vœux paternels. Son caractère était ferme et son cœur au niveau de son intelligence. Un soir, avec un ami de l'école, il rencontre des officiers de la garnison; des propos s'engagent, une provocation les suit, c'est assez; un duel est arrêté entre son ami et l'un des officiers. Le ciel était obscur, les témoins étaient sur place, impatients d'en venir aux mains, les jeunes champions s'arrêtent sous l'arc qui reliait le collége de Granvelle à l'église de Saint-Maurice et, sans plus de façon, se battent à la lueur douteuse d'une lampe. Le sang coule, l'officier est tué. Une patrouille attirée par le bruit, met en fuite le vainqueur et les témoins; mais le jeune Suard a été reconnu, il est bientôt arrêté.

Le lendemain toute la ville est en émoi, car l'officier tué, c'est le neveu, l'unique héritier du ministre de la guerre. Des poursuites sont dirigées contre Suard, témoin malheureux du duel. Il sait celui qui a tué l'officier; on veut en connaître le nom, lui arracher son secret. C'était en 1750, il n'avait encore que dix-huit ans. Suard refuse de trahir son ami; soumis à la question, il résiste courageusement aux épreuves. Alors on lui met les fers aux pieds et on le rejette dans la prison. Quinze jours s'écoulent, on renouvelle la question, puis il résiste encore; comme on lui remet les fers aux pieds, il tend ses mains vers le magistrat en lui disant : Mettez-les aux fers! Ce mot ébranle le magistrat. Biccaria n'avait point

encore écrit son livre *Des Délits et des Peines*, le cri de réformes dans la législation criminelle commençait à peine, cependant Suard ne fut plus soumis à la question et le Parlement déjà prenait parti pour lui. Le gouverneur le fit alors transporter à l'île Sainte-Marguerite, là même où avait été renfermé le mystérieux personnage du masque de fer.

L'élève en droit, dans cette détention solitaire, manquait de livres, à force d'efforts il parvint à obtenir le *Dictionnaire historique et critique* de Bayle. Il le lut et relut pendant treize mois, il le lisait et méditait encore quand enfin sonna l'heure de la délivrance. Rendu à la liberté, son prochain retour fut bientôt connu à Besançon et l'Université se rendit en corps à la rencontre de son enfant pour honorer en lui l'héroïsme de l'amitié. Des discours furent prononcés, des chants de joie retentirent, et le jeune homme de vingt ans rentra à Besançon comme un triomphateur.

Les jours de joie passent rapides comme la tempête, et l'homme rentré dans le calme de la vie privée y retrouve bientôt les difficultés et les angoisses monotones de la vie. Un temps précieux avait été perdu loin de l'école de droit, l'étude de Bayle l'avait initié à un art nouveau, la critique littéraire. De vagues pensées agitaient sa jeune âme ; Besançon ne pouvait plus lui suffire, un instinct secret le conduisit à Paris.

Que peut faire à Paris un jeune et pauvre franc-comtois? Il ne sait ni solliciter, ni intriguer, ni conspirer, il travaillera ; mais si une main amie ne vient le guider, son labeur sera vain et les jours menaçants de la misère

l'auront bientôt accablé. Suard étudiait et s'épuisait en travaux improductifs, lorsqu'il rencontra, dans l'hôtel même qu'il habitait, un homme du midi, au cœur ardent, plein d'esprit et de ressources, l'abbé Arnaud. Ils se convinrent par leurs contrastes et leur union produisit bientôt une de ces fortes amitiés dont les liens ne se brisent que par la mort.

Ils fondent entre eux un journal étranger, une sorte de revue critique de la littérature étrangère qui excita l'attention des savants, mais bien peu la sympathie du public. Le journal fut malheureux, il tomba. Les études de littératures comparées n'étaient point encore entrées dans le goût du public. Il fallut donc renoncer à cette tentative prématurée mais non sans gloire, puisqu'elle a ouvert un champ nouveau à la critique littéraire et préparé les Essais de Chateaubriand et le livre si décisif de M^me^ de Staël, sur l'Allemagne.

Suard s'obstine au travail et lutte courageusement. Déjà un premier pas est fait, son nom a été remarqué; il ne lui manque qu'un théâtre plus heureux pour le rendre illustre. Panckouke fut chargé de le lui offrir, en lui proposant la rédaction de la *Gazette de France*. Ce fut là que Suard conquit sa réputation. Il y obtint un succès complet et y recueillit les premiers bénéfices de la gloire. Sur les conseils de Buffon, Panckouke offrit à Suard la main de sa sœur, femme distinguée déjà par ses talents littéraires, et 100,000 livres de dot. M. Suard accepta une proposition si flatteuse qui ouvrait à son cœur la carrière du bonheur. Versé dans la littérature anglaise, ami de Hume, il partit pour l'Ecosse pour aller

rendre hommage à Robertson, auteur de l'histoire de Charles-Quint qu'il voulait traduire. Sa traduction eut un plein succès et fut agréée par l'auteur. Elle lui ouvrit les portes de l'Académie française, en 1772, avec l'abbé Delille. Son existence ne fut troublée que par la Révolution. Proscrit, il se réfugia à Genève où il retrouva chez M. Neker une hospitalité toujours généreuse. Là se rencontraient les hommes de lettres les plus illustres et parmi eux, celle qui devait donner aux lettres le plus d'éclat, M^me^ de Staël.

Après le 9 thermidor, M. Suard rentra à Paris. Sa conduite et ses œuvres lui avaient acquis une grande position. Il était un des rares demeurants du siècle. Le charme de ses conversations lui ouvrait tous les salons, le sien était fréquenté par les hommes les plus illustres. Les étrangers tenaient à honneur d'y être reçus. Ses portes étaient ouvertes à tous les Franc-comtois. Il leur tendait une main généreuse, les aidait de son expérience et de son cœur. Les quelques mécomptes qu'il rencontra dans cette facilité de vivre avec ses compatriotes ne le dégoutèrent jamais, et il fut dévoué à sa ville et à sa province, comme à la patrie, jusqu'à la mort.

Lorsque M^me^ de Staël ouvrit ses salons à Paris, il y fut appelé comme un ancien ami; il en était un des plus piquants ornements. C'est dans ce groupe des hommes d'élite qu'il passa la plus douce partie de sa vieillesse. Il fut un des premiers protecteurs de M^lle^ de Meulan et de M. Guizot, et ne fut point étranger à l'union de ces jeunes talents. Il encouragea tous ces hommes divers qu'une pensée commune réunissait dans les salons de

Mme de Staël et qui devaient un jour jeter tant d'éclat sur la France. Il était l'oracle de l'Académie, il en devint le secrétaire perpétuel.

Arrivé au sommet de la fortune et de la gloire, l'homme aime à se rappeler quelles ont été les épreuves, les angoisses de sa première existence. M. Suard aimait à les redire à sa femme bien-aimée et à lui marquer le point où la fortune manque à la jeunesse et où le plus heureux talent, faute de guide et d'appui, peut tomber. Cette pensée souvent répétée, s'est gravée dans le cœur de Mme Suard, et lorsqu'elle a voulu consacrer parmi nous le souvenir de celui qu'elle avait tant aimé, elle a pensé qu'elle pouvait le représenter, tel qu'il était vivant, la main toujours tendue pour aider les jeunes talents de son pays natal. C'est la pose que lui eut donnée un statuaire. Sa veuve a préféré conserver son souvenir, par la perpétuité d'un bienfait, plutôt que par la froide et stérile reproduction du bronze : *ære perennius*. En nous léguant le portrait de M. Suard, elle conservait parmi nous les traits de sa figure, et par l'institution de la pension, les traits plus expressifs de son cœur. Cela est moins théâtral mais plus chrétien, c'est toute la pensée du testament. Permettez-moi de vous en rappeler les termes :

« Je veux accomplir le vœu de celui à qui j'ai dû » tout mon bonheur sur la terre, et à qui je dois après » l'avoir perdu, les douceurs que peut encore me donner » l'existence. J'ai l'intime persuasion d'après une con- » versation que j'ai eue avec M. Suard, peu de temps » avant cette triste séparation, que, devant aux lettres

» autant de jouissances que de considération, ne devant » sa fortune qu'à lui même, et n'ayant, comme moi, » que des parents dans l'aisance, j'ai l'intime conviction » qu'il eût laissé après lui, si je l'eusse précédé dans la » tombe, un revenu perpétuel à l'Académie de Besan- » çon, lieu de sa naissance...

» J'ai consulté, dans une chose aussi importante à la » consolation du reste de ma vie, plusieurs personnes » qui m'ont fait penser que rien ne contribuerait davan- » tage à honorer le nom si cher de M. Suard, que de » tendre une main secourable à ceux de ses jeunes com- » patriotes qui, voulant marcher sur ses traces, seraient » condamnés à subir de rudes épreuves; j'ai cru que » l'ame si noble, si douce, si bienveillante de mon ami, » sourirait au projet que j'ai adopté d'aider les premiers » pas de ces dignes et vertueux jeunes gens au début de » leur studieuse carrière.

» Je veux, en conséquence, que sur mes premiers » capitaux disponibles, immédiatement après ma mort, » il soit acheté une rente sur l'Etat, cinq pour cent, de » quinze cents francs, qui sera immatriculée au nom de » l'Académie de Besançon.

» La jouissance en sera donnée, pour trois années » consécutives, à celui des jeunes gens du département » du Doubs qui, au jugement de l'Académie de Besan- » çon, aura été reconnu pour montrer les plus heureuses » dispositions, soit pour la carrière des lettres ou des » sciences, soit pour l'étude du droit ou de la médecine.

» Cette rente sera appelée la *pension Suard*.

» J'aime à penser que la ville de Besançon y trouvera

» un nouveau motif de chérir et vénérer la mémoire » d'un de ses plus honorables citoyens.

» Je veux que le portrait de M. Suard, qui sera envoyé » à l'Académie, après mon décès, soit montré au jeune » homme qui aura mérité son bienfait.

» L'adoption de ce projet m'a saisie d'une joie cé- » leste, qui, je l'espère, se prolongera dans l'éternité. »

Donnons satisfaction à ce noble cœur, à cette touchante inspiration, en continuant sa pensée, en soutenant son œuvre, en lui donnant une génération de jeunes talents dignes de la saisir encore de cette joie céleste, qu'elle a ressentie sur la terre et que ses vertus déjà lui ont assurée dans l'éternité.

Avant de vous parler des jeunes candidats, je dois vous rappeler que celui que vous avez nommé il y a trois ans, M. Contejean, a continué ses travaux géologiques et sérieusement utilisé la pension que vous lui aviez accordée. J'en ai la preuve dans cette thèse savante qu'il vient de soutenir devant la Faculté des sciences de Besançon, qui lui a conféré le grade de docteur ès-sciences naturelles. Sa thèse embrasse deux parties distinctes, mais qui au fond se réunissent par des liens nécessaires, la première de géologie, la seconde de zoologie. La première est concentrée sur l'étude comparée des terrains des environs de Montbéliard. Après une analyse exacte et minutieuse de ces terrains, il a cru pouvoir conclure une synthèse générale qui donne un caractère élevé à ses travaux; il l'a fait sans idée systématique préconçue. « J'ai agi, dit-il, absolument comme si rien n'avait été fait avant moi; j'ai décrit ce que j'ai vu, et,

j'ose le dire, ce qui existe, sans me préoccuper aucunement de donner à mes divisions une régularité et une symétrie qui n'est pas dans la nature. » La partie zoologique comprend une étude approfondie sur les débris organiques des animaux fossiles. Il pense avoir découvert cent quarante-quatre espèces, recueillies dans les environs de Montbéliard, qui sont absolument nouvelles. Leur classement et leur description font une des parties importantes de sa thèse. Cette simple indication doit vous suffire, Messieurs, pour vous faire comprendre toute l'étendue de ses travaux et toutes les espérances que de si consciencieuses études donnent à la science.

C'est ce jeune savant qu'il s'agit aujourd'hui de remplacer. Trois candidats se présentent.

Le premier, jeune homme de dix-neuf ans, est maître d'études; il a un frère à l'école Saint-Cyr; un autre plus jeune est encore au collége. Il se préparait pour l'école normale supérieure, section des sciences mathématiques; mais il a dû suspendre ses travaux pour prendre les charges de maître d'études, afin de laisser à sa mère les moyens de soutenir ses deux autres frères. Sa fortune est très faible, son père est mort, et il invoque les souvenirs d'un grand-oncle, le célèbre abbé Jantet, pour se recommander à l'Académie. Ce nom est en effet populaire en Franche-Comté. Celui qui a formé le général Bernard, donné des leçons à Napoléon, à Auxonne, et créé une pépinière de mathématiciens dans la province, mérite les égards de l'Académie et lui inspire un vif intérêt pour ses petits-neveux. Mais l'Académie a considéré cependant que les titres de son neveu n'étaient

pas suffisants. L'école normale supérieure à laquelle il se destine est gratuite; l'Etat faisant pour ceux qui y sont admis un avantage analogue au bienfait de Mme Suard, il a paru à votre commission que l'on ne devait point cumuler sur une même tête deux notables gratifications. Les fonctions de maître d'études assurent une convenable existence au jeune homme, et bien loin d'être un obstacle à la continuation de ses études, en sont un stimulant et un moyen. Ce candidat est jeune et a plusieurs années encore pour se présenter à l'école normale. En lui donnant la pension, vous auriez peut-être hâté son entrée à l'école; en la lui refusant, vous ne lui en fermez pas les portes; c'est à peine s'il peut en éprouver des retards. Ces considérations vous ont déterminé à l'écarter de votre choix.

Le second candidat est un élève en médecine, et fils d'un médecin distingué de nos montagnes. Il est bachelier ès-lettres et bachelier ès-sciences. Il a obtenu des succès brillants au collége Saint François-Xavier. Il a pris à l'école de médecine sa dixième inscription, et il lui reste à en compléter le nombre par deux ans d'études dans une faculté, avec cinq examens et la thèse de docteur. Ce jeune homme paraît doué de vives aptitudes pour la chimie. Voici comment il s'en exprime lui-même : « De » toutes les sciences auxquelles la médecine donne la » main, de toutes celles qui appuient sa marche et éclai- » rent ses pas, aucune n'a pour moi plus d'attrait que » la chimie. Ça été jusqu'ici mon étude favorite; j'ai » pour elle non seulement un goût, mais une sorte de » passion; et elle m'a valu maintes contrariétés alors

» que, m'y attachant trop exclusivement, je négligeais » d'autres études. J'aimerais à l'étudier sous les yeux » des grands maîtres, à surprendre les secrets dans leurs » laboratoires, à m'essayer moi-même dans cette science. » Qui sait? Peut-être mes efforts seraient-ils couronnés » de succès; peut être, à force d'avoir aimé et étudié » la chimie, deviendrais je chimiste à mon tour? Alors, » à vous, Messieurs, en reviendrait tout l'honneur, à » vous qui, m'ayant mis dans les conditions d'un travail » fructueux, m'auriez préparé cet avenir. » Belles et nobles paroles, et la commission aurait pu se laisser entraîner, si elle ne s'était assurée que le défaut de la pension n'arrêtera point le jeune homme dans sa carrière, et qu'il trouvera dans l'énergie même de sa passion pour la chimie et dans le dévouement intelligent de son père les moyens de conduire à bonne fin une vocation si recommandable. C'est pourquoi ce jeune homme n'a pas été élu.

Le troisième candidat est le jeune Curasson, reçu bachelier ès-lettres à Besançon dès le 4 décembre 1857; il est arrêté dans sa carrière faute de ressources pour suivre sa vocation. Depuis cette époque, il a utilisé son temps en donnant plus de développement à ses études littéraires et en les fortifiant par des études parallèles dans le domaine des sciences, ce qui l'a conduit au baccalauréat ès-sciences. Cette étude plus large et plus approfondie le prépare merveilleusement pour l'école de droit, où il voudrait se rendre. Son vœu serait de réparer, par un travail sans relâche, les désastres de sa famille, qui l'ont subitement précipitée du haut d'une

grande fortune et condamnée à vivre dans la gêne et le travail. Son nom lui trace sa carrière, c'est celle du barreau. Son aïeul en a été un des représentants les plus nobles et les plus fermes. Sa science était sûre et vaste, son jugement exquis, sa logique ferme, impitoyable; au milieu de ses vastes travaux, il trouvait le temps de s'occuper des lettres et de l'histoire, et apportait dans cette assemblée, dont il était membre et dont il fut président, des essais remarquables sur les plus grandes questions historiques de notre époque. Il fut le premier commentateur du Code forestier, et son livre, en deux volumes, est resté comme une œuvre de méthode, de principes et de science exacte et profonde. La loi de 1838, sur les justices de paix, le décida à publier un commentaire de cette loi. Deux volumes parurent presque aussitôt. Le travail fut rapide, mais c'était l'œuvre d'une science consommée, et qui n'avait point attendu la loi pour se pénétrer de tous les principes qu'elle venait de fixer. Le second volume, sur les actions possessoires, est une œuvre de maître. Personne avant lui n'avait si bien éclairé cette partie difficile et importante de la science du droit. Il a fait oublier le livre si justement populaire de l'illustre premier président Hanrion de Pansey. C'est là son plus bel éloge. Ce n'était point assez, son nom devait s'associer à celui de notre grand jurisconsulte Proudhon. La seconde partie du célèbre *Traité de l'usufruit et des droits d'usage* de M. Proudhon, publiée avant la promulgation du Code forestier, ne se trouvait plus en rapport avec la législation lorsque parut la loi forestière. Il fallut mettre ce livre en harmonie avec la

loi ; on ne trouva point de jurisconsultes plus dignes que M. Curasson pour remplir cette difficile mission. Il dut remanier toute cette matière, en changer la distribution tout en respectant l'œuvre du maître, de manière à l'adapter aux exigences de la loi nouvelle. Il fut peut-être trop radical dans la réforme ; mais ce qui est certain, c'est que l'ensemble de son travail atteste un grand tact et un profond jugement. Ses observations, qui font une partie essentielle des trois volumes, font voir combien M. Curasson s'était préoccupé des grands travaux historiques de MM. Guizot et Augustin Thierry. Il s'en empare, il se les approprie, et à leur aide combat victorieusement la vieille école historique à laquelle appartenait M. Proudhon. Il ne se contente pas d'une simple étude théorique, il montre l'influence de ces découvertes dans les questions pratiques, se sépare ainsi de son maître sur une série de questions, et entraîne avec lui la jurisprudence. S'il n'est pas un jurisconsulte de premier ordre comme Toullier, Merlin, Proudhon et Troplong, il les suit de près, et son nom fait autorité dans toutes les cours de l'Empire, même à la cour de cassation. Voilà une de nos gloires les plus pures, voilà le modèle que nous proposons à son petit-fils. Jamais le pays n'a rien fait pour la mémoire de Curasson ; il nous présente aujourd'hui son petit-fils héritier de son bon sens, mais non de sa fortune, condamné à recommencer le labeur ingrat d'une pénible carrière, et il vous demande de tendre à ce jeune homme une main qu'il ne refusa jamais à la jeunesse studieuse de son pays.

Le jeune Curasson remplit toutes les conditions voulues

par Mme Suard. Il montre des aptitudes remarquables pour la science du droit; il est bachelier ès-lettres depuis deux ans, il fortifie ses premières études, il les agrandit en s'occupant des sciences et en se faisant recevoir bachelier dans cet ordre; il est pauvre, il est petit-fils d'un homme de lettres; si jamais la pensée de Mme Suard a dû être satisfaite, c'est le jour où vous fut présenté un nom déjà illustre, mais malheureux, et qui appartient à la famille des littérateurs. Ces considérations ont déterminé votre choix, et vous avez nommé M. Curasson.

M. Curasson fils est donc titulaire de la pension Suard pour les trois années qui vont suivre.

Dans cette circonstance solennelle, le testament de Mme Suard veut que le portrait de M. Suard soit montré à celui qui aura mérité son bienfait. Elevez donc vos regards, jeune homme, contemplez cette noble figure, rappelez-vous que lui aussi, en quittant cette ville, il était destitué des biens de la fortune. Son nom était inconnu, il l'a élevé, il l'a placé parmi les plus illustres dans les lettres, parmi les plus respectés dans le monde. Son nom est vénéré parmi nous comme celui d'un bienfaiteur. Voilà le modèle qui vous est proposé. Marchez sur ses traces. Marchez aussi sur les traces de votre aïeul, ayez comme lui l'amour du vrai, la passion du bien, le culte du droit. Armez-vous de la même patience au travail, inspirez-vous de ses écrits, de ses pensées, et, fortifié par ces nobles exercices qui ont illustré votre aïeul, vous reviendrez parmi nous, non point comme un soldat désarmé, mais comme un chevalier armé de toutes pièces, prêt à soutenir l'honneur de son nom.

RAPPORT

SUR LE CONCOURS D'HISTOIRE

Par M. le président CLERC.

MESSIEURS,

La tâche de votre rapporteur est, cette année, simple et facile. Vous avez eu le regret d'écarter du concours l'histoire de l'abbaye de Gigny qui vous avait été adressée. Cet ouvrage est imprimé et le nom de l'auteur est connu, double circonstance qu'ont prévue vos règlements trop précis pour recevoir une exception, quelque honorable que soit le concurrent qui sollicite vos suffrages.

PORT ABUCINUS *et ses environs*, tel est le titre de l'unique mémoire dont nous ayions à vous entretenir.

Les savants sont d'accord à reconnaître dans ce lieu (*Port-sur-Saône*), centre commercial fréquenté sous les Césars, ville de Séquanie demeurée debout après les désastres des quatrième et cinquième siècles, et mentionnée comme telle dans la notice des Gaules rédigée vers le temps d'Honorius.

Au surplus, ne vous y trompez pas; ce nom n'est ici qu'un passe-port. La bourgade séquanienne ne tient presque aucune place dans le travail du concurrent.

Le sujet véritable est ailleurs, il est surtout dans la vallée du *Creuseil* située à quelques kilomètres de Port-sur-Saône. L'auteur raconte comment un jour, parcourant la route romaine de cette ville à Langres, il remarqua avec surprise des deux côtés du chemin, entre Arbecey et Purgerot, des lignes étroites de pierres se prolongeant sur une longue étendue, à travers la forêt, au milieu de nombreux tumulus semés au voisinage.

Dans le mémoire, la vallée du *Creuseil* où se rencontrent ces lignes et ces tumulus est décrite avec soin : C'est un centre de routes romaines ; quelques-unes étaient déjà connues, d'autres sont signalées pour la première fois.

L'auteur recherche avec un vif intérêt dans un grand nombre de pages l'époque de ces tombeaux et la destination de ces lignes de pierres, puis il termine son mémoire par une étude complète du chatelard de *Purgerot*, retranchement curieux, refuge fortifié des populations du pays, dans les terribles invasions des troisième et quatrième siècles.

Remontant le cours des siècles, le concurrent fait les plus grands efforts pour découvrir le siècle auquel il faut attribuer ces *tumulus* et ces lignes d'antique origine. Il les croit de l'époque celtique, tout en avouant que les tombeaux qu'il a fouillés ne lui ont rendu de débris d'aucune sorte. Privé de ce moyen d'investigation, le concurrent prend une autre voie, celle du raisonnement et des analogies, et arrive à cette conclusion que le *Creuseil*, où tant de routes aboutissent, était un lieu de haute importance, consacré au culte, à la législation, à la jus-

tice, au commerce, le rendez-vous des tribus gauloises du voisinage, à une époque antérieure à la domination romaine.

Si cette conclusion était démontrée, le sujet, modeste et secondaire en apparence, prendrait une véritable grandeur, et le mémoire offrirait un intérêt sérieux pour la science. Mais ces questions demeureront longtemps encore à l'état d'étude. Vous le savez, Messieurs; ce n'est que depuis quelques années qu'on a remarqué sur notre sol, et en plusieurs endroits fort distants les uns des autres, ces lignes étranges. Ce qui paraît vrai, en général, c'est qu'elles n'ont pas été tracées dans un but de défense militaire. Leur peu d'élévation sur un très long parcours, leur multiplicité dans certains lieux où elles se rencontrent, leur situation sur des terrains parfois en pente et facilement accessibles, ne permettent pas d'y voir des boulevards et des retranchements. Les *vallum* des camps antiques ont un tout autre aspect.

D'autre part, on les trouve d'ordinaire au voisinage des *tumulus*, qu'elles enferment parfois dans une sorte d'enceinte. Y a-t-il dans ces lignes une idée religieuse, et les Gaulois, pleins des grandes pensées de l'immortalité de l'âme, ont-ils voulu par-là avertir l'homme, errant dans ces campagnes ou ces vastes forêts, qu'il approchait d'un lieu consacré par la cendre des morts.

La science n'a point encore prononcé sur ces questions, et elle ne peut arriver à les résoudre que par la lente observation des faits. Jusque-là sa mission est de les recueillir, de les enregistrer, de les comparer entre

eux, soit dans la même province, soit dans les différentes contrées de l'ancienne Gaule.

Sous ce rapport le mémoire, qui a pour titre PORT ABUCINUS *et ses environs*, rentre dans ce cercle d'observation et d'étude. L'auteur a fait preuve de travail et d'amour de l'antiquité; les citations nombreuses dont il a enrichi son mémoire prouvent qu'il connaît les sources de la science moderne et qu'il les a consultées avec fruit. Vous n'avez pas trop insisté sur certaines étymologies un peu hasardeuses, et voulant reconnaître les efforts heureux de l'auteur et les nouveaux services qu'il peut rendre en suivant la même carrière, vous avez décidé, comme votre commission vous le proposait, qu'il lui serait accordé une mention honorable et une médaille d'encouragement.

A la suite de ce rapport, M. le Président ayant ouvert le billet cacheté, joint à l'ouvrage, dont il venait d'être rendu compte, a proclamé comme auteur du mémoire sur *Port Abucinus*, M. l'abbé Coudriet, professeur au collége de Saint-François-Xavier,

PIÈCES DE VERS

Par M. Alexandre de SAINT-JUAN.

EPITRE FAMILIÈRE

A mon ami Armand BARTHET.

LA VIE AUX CHAMPS.

Qui terre a
Guerre a.

Du rêve que tu caressas,
De la blanche maison à la verte croisée,
A la façade au levant tapissée
D'un long rideau de chasselas,
Du boulingrin et du cottage
Aux joyeux bosquets de lilas,
Assez rapprochés du village,
Sans en avoir les embarras:
De tout cela je suis seigneur et maître
T'écrivais-je un beau jour, il t'en souvient peut-être,
Dans mon ravissement de nouveau campagnard,
J'avais même ajouté, viens Armand, sans retard;
Mais aujourd'hui, *caro mio*, je me rétracte,
Du drame villageois je n'avais lu qu'un acte;
Loin des méchants et des soucis
Et de l'envie

Elève des moineaux pour Barine ou Lesbie ;
Si tu veux vivre en paix, crois moi, reste à Paris.
L'Eldorado, s'il est sur terre,
N'existe plus dans les champêtres lieux,
Oui tu croyais, et c'est ce qui t'aura su plaire,
Que la campagne est un charmant parterre,
Où toujours luit un soleil radieux,
Où l'or du blé se mêle au carmin des bruyères,
Et l'argent des ruisseaux au vert des bois ombreux :
Détrompe-toi, sur douze il est six mois neigeux,
Deux autres sont brûlés des feux caniculaires,
Le reste sombre ou pluvieux.
L'automne et le printemps, on ne les connaît guères
Que pour des mythes captieux
Chantés jadis par les poëtes ;
Durant les chaudes nuits d'été
Les grenouilles sortant de leurs vertes retraites
S'entendent plus que les fauvettes
Et le rossignol si vanté.
A l'entour des courtils moroses,
Où dort un égout empesté,
Il est plus de chardons épineux que de roses.
Quant aux hommes, ils sont à l'avenant des lieux.
On n'y rencontre plus de bergers, de bergères,
Jupons roses, juste-au-corps bleus,
Type impossible et gracieux
Peint et chanté par nos aïeux.
Florian le musqué, la tendre Deshoulières
Reculeraient épouvantés
Au seul aspect de nos moutons crottés.
Que diraient-ils s'ils entendaient un maire,
En gros sabots, sur un fumier monté,
Pérorer sur l'autorité !

Le pauvre chevalier se serait alité,
Quant au nom de l'égalité,
Par un manœuvre atrabilaire,
Exigeant deux fois son salaire,
Chaque quinzaine il se fût vu cité,
Devant un juge redouté,
Dont l'auditoire populaire
Ecorche le français autant que l'équité.
D'autres ennuis encore, ô bon propriétaire!
Te feront regretter la native cité.
Au fond du clos un arbre est-il planté,
Et déjà sourit-il dans sa sève première
Aux soins nombreux du jardinier flatté,
D'un espoir dûment mérité,
Enfiévré par la gourmandise,
Quand la nuit tombe, un féroce gamin,
Brise l'arbre, honneur du jardin,
Pour avaler une cerise;
Tandis qu'un pétulant poulain,
Franchissant des barrières vaines,
Impunément vient brouter les verveines
Ou les broyer sous ses sabots.
Mais n'as-tu pas un mont avec trois cents journaux,
Me dis-tu, tout peuplé de lièvres, de perdreaux?
Dès le matin j'irais y conduire une meute;
Dans ta forêt de pins je ferais une émeute.
Aurais-tu pu, mon cher, par hasard oublier
Combien je chassais peu quand j'étais écolier?
Je suis toujours le même; un mur, un rien m'arrête,
Différent en tout point de Viennet le poëte
Qui, malgré les hivers sur son front entassés,
Franchit sans un bâton les plus larges fossés.
Aux bêtes comme aux gens, je laisse leurs domaines,

Je fais plus, je poursuis les tendeurs de réseaux ;
Rien n'est triste pour moi comme un bois sans oiseaux ;
Je plante exprès pour eux sorbiers aux rouges graines,
Génévriers et thyns, et chez moi c'est un deuil
Quand j'apprends le trépas d'un merle ou d'un bouvreuil.
Trop souvent ce chagrin m'arrive,
De gais collégiens, la troupe alerte et vive,
Quand vient septembre, accourt : l'escadron redouté
Jonche de lièvres morts mon bois ensanglanté
Sous les yeux de l'autorité
De mon vieux garde à la jambe avinée.
Tu m'objectes ; — le soir compense la journée,
Et tu dois commencer une vague tournée
A travers les sentiers de tes vergers heureux ;
Car c'est l'heure sainte et choisie
Où chaque fleur exhale l'ambroisie,
Où les arbres parlent entre eux.
— Hélas ! comment songer à ces choses aimables?
Les ivrognes locaux ont déserté les tables,
Hurlant à plein gosier une obscène chanson,
Dont les temps sont marqués à grands coups de bâton,
On crie à l'assassin, — au meurtre, — le sang coule ;
Les dormeurs réveillés alors sortent en foule ;
Pour saisir le coupable habile à déloger,
On escalade, on prend d'assaut mon cher verger ;
Adieu gazons et plates-bandes,
Adieu rosiers, adieu lavandes.
Des défenseurs de l'ordre, alors les rudes bandes,
Surpassant les hauts faits des Vandales, des Goths,
N'épargnent rien, brisant et massifs et vitraux.
Si par hasard, avec quelques gros mots,
Je requiers le garde champêtre,
L'agreste agent, amateur de repos,

Tout simplement m'enverra paître,
Ajoutant d'un ton aigre-doux :
La terre porte bien les loups.
Mais insistè-je afin que justice soit faite,
Ah ! mon Dieu, c'est encore envenimer le mal,
Le conseil de céans, avec le maire en tête,
Au parquet porte une requête
Où je suis accusé d'être anti-social
Et de vouloir rétablir au village
Dîme, corvée, avec le droit de *maritage*,
Enfin, tout l'attirail du vieux temps féodal.

Heureux si, d'un ton pathétique,
Un magistrat devant le tribunal
Cédant, quoique à regret, à la clameur publique,
De par la Constitution,
Me déclarant chef d'une faction,
Ne conclut contre moi que huit jours de prison,
Pour me donner l'occasion
De méditer, en temps utile,
L'homme des champs célébré par Delille.
Or, après ce récit exempt de fiction
Catulle osera-t-il, dis moi, quitter la ville?

RAPPORT

SUR

LE CONCOURS D'ÉCONOMIE POLITIQUE

Par M. J. DRUHEN aîné,
PROFESSEUR A L'ÉCOLE DE MÉDECINE.

MESSIEURS,

Organe de votre commission d'économie politique, je viens vous rendre compte du concours que vous avez ouvert sur la question de l'horlogerie, l'une des plus actuelles et des plus vitales pour la ville de Besançon et pour plusieurs départements de l'Est de la France.

Il y a, en effet, peu d'industries qui offrent plus de perspectives intéressantes que l'horlogerie? Ses produits se recommandent aux artistes comme objets d'art d'une perfection vraiment admirable; ils intéressent l'économiste par la part qu'ils prennent au mouvement général de l'industrie et du commerce et par le contingent qu'ils apportent à la fortune publique. Enfin, pourquoi le dissimuler, par les mœurs des horlogers assez excentriques pour être remarquées à Besançon, ils sont pour le moraliste une source d'observations dont nul ne saurait contester la portée.

La question proposée était celle-ci : *De l'horlogerie, de son influence et de son avenir.*

Quatre mémoires ont répondu à votre appel et ce petit nombre ne vous a pas surpris. Si l'horlogerie est aujourd'hui une industrie française, elle est avant tout une industrie franc-comtoise, et la ville de Besançon pouvait seule fournir les éléments nécessaires à son étude.

L'un de ces mémoires, le n° 3 (il est sans épigraphe), inspiré par des sentiments honorables, contient des aperçus moraux et économiques écrits dans un excellent esprit, mais les limites par trop restreintes que l'auteur a données à son cadre l'ont fait passer trop légèrement sur le côté industriel et moral de la question et négliger complètement la partie historique. Cette abstention est fort regrettable, car elle imprime à ce travail un cachet d'infériorité que le reste de l'ouvrage ne peut effacer.

Ses trois concurrents ont au contraire, plus ou moins, considéré les différents aspects de la question, mais le côté historique que le précédent a passé sous silence semble avoir été un des objets principaux de leur travail.

Le mémoire n° 1, qui a pour épigraphe le mot *laborare*, est un peu froid; le récit souvent incomplet est en général trop concis, et votre commission lui reproche des négligences de style que l'auteur aurait pu facilement effacer, à en juger, du moins, par quelques pages qui montrent de sa part un certain mérite littéraire. Mais, malgré ces défauts, il est facile de reconnaître que l'auteur a étudié consciencieusement la question, qu'il connaît convenablement l'histoire de l'horlogerie, qu'il a donné aux faits principaux ce cachet

d'exactitude et de sincérité qu'on devrait toujours rencontrer dans les travaux de ce genre, et que si ses recherches sur les résultats de l'horlogerie en Franche-Comté n'offrent pas le complément désirable, elles ne présentent pas moins un mérite réel dont il faut lui tenir compte.

Le n° 2, qui porte pour épigraphe ces deux vers de Victor Hugo :

Hélas ! que fais-tu donc ô Rabbe, ô mon ami,
Sévère historien, dans la tombe endormi.

a des qualités et des défauts opposés au précédent. Il est écrit à un point de vue trop exclusif, et l'on aimerait à rencontrer dans sa partie historique la modération indispensable à qui veut juger les événements et les hommes. Nous lui reprochons encore d'être trop long, d'avoir trop scrupuleusement reproduit des décrets, des arrêtés et des lois qu'il suffisait de citer ou de placer à la fin de l'ouvrage comme pièces justificatives. Malgré ces imperfections cet ouvrage se recommande par des recherches fort intéressantes sur l'école professionnelle de Saint-Joseph (1), sur les fabriques d'horlogerie établies non-seulement à Besançon et dans les chefs-lieux d'arrondissements, mais encore dans les villages de la Franche-Comté et sur les produits qu'elles livrent au

(1) Cette école, essayée en 1844, par M. l'abbé Faivre, aumônier de Bellevaux, avait principalement en vue l'enseignement de l'horlogerie aux enfants pauvres de la Franche-Comté.

commerce. Il est d'ailleurs plus complet que le précédent et mérite à plus d'un titre de passer avant lui.

Le nº 4, qui a pour épigraphe cette citation d'Horace :

> *O cives, cives, quærenda pecunia primum est;*
> *Virtus post nummos.*

est assurément le travail le plus considérable du concours.

L'auteur entre en matière par une introduction savante sur la naissance et le développement de l'art chronométrique, et ce début dénote de sa part ou des recherches longues et patientes ou une grande habitude de l'histoire.

Dans un chapitre sur la grosse horlogerie, il montre l'origine de cette industrie précieuse pour les montagnes du Jura, le terrain qu'elle y a gagné et l'importance qu'elle y a acquise. Morbier est son lieu d'origine, la fin du dix-septième siècle sa date de naissance, et Claude Mayet et Antide Janvier sont ses premiers maîtres. L'histoire de l'horlogerie proprement dite, celle de la colonie Suisse qui l'a pour ainsi dire naturalisée à Besançon, ont reçu dans ce travail tous les développements désirables, et il est impossible d'être plus complet avec plus de discrétion et de goût dans le choix et dans la mise en œuvre des documents officiels. On pourrait désirer un peu plus d'ordre dans l'exposition et moins de répétitions; mais comment produire, en un an, un ouvrage irréprochable, quand il embrasse 360 pages in-4º, et

qu'il contient sur l'état actuel de l'horlogerie en Franche-Comté des faits et des détails qui ont dû exiger des correspondances, des recherches et des démarches considérables.

La partie industrielle et économique n'est pas moins bien traitée; l'auteur a placé la question de l'avenir de l'horlogerie sur son véritable terrain, et il a déduit de ses études des conséquences pratiques que l'on ne saurait trop recommander aux méditations de nos établisseurs.

Le style de ce mémoire est généralement bon, et plusieurs passages pourraient être cités comme des modèles de correction et de bon goût littéraires.

Voilà, Messieurs, d'une manière générale, les impressions que la lecture des mémoires écrits pour le concours d'horlogerie a laissées dans l'esprit de votre commission. Il me reste actuellement à les justifier; ce que je vais faire en appelant brièvement devant vous cette page de notre histoire, si peu connue et cependant si récente encore.

Parmi les états de l'Europe que la révolution française avait ébranlés, le canton de Neuchâtel avait été plus particulièrement affecté. Aussi son gouvernement plus aristocratique que républicain s'était-il décidé de bonne heure à lutter contre le mouvement démocratique qui menaçait son territoire, et à sévir contre les hommes qui lui portaient ombrage.

Parmi ceux qu'il poursuivait de ses rigueurs à cause de leur sympathie pour la Révolution, on distinguait Laurent Mégevand, citoyen de Genève, qui était venu se

fixer au Locle, en 1776, pour différentes raisons auxquelles certaines déceptions dans ses entreprises n'étaient pas étrangères. Compromis l'un des premiers par l'exaltation de ses opinions politiques, irrité par les tracasseries de l'autorité et par le blâme de ses compatriotes, il conçoit le projet de faire expier à ses concitoyens son exil en offrant à leurs voisins l'industrie qui avait fait la fortune de son canton adoptif. Il intéresse à ses idées les mécontents que le canton de Neuchâtel comptait alors en grand nombre, les associe à la perspective d'une colonisation industrielle, et après des démarches multipliées, il parvient à communiquer à Bassal, représentant du peuple, alors en mission à Besançon, et au conseil du Doubs, cette confiance audacieuse dont il semble lui-même pénétré.

C'était dans les premiers mois de l'an II de la république; quelques mois après, c'est-à-dire le 21 brumaire de la même année, les représentants Bassal et Barral rendent l'arrêt qui se pose historiquement comme le titre de l'inauguration de l'horlogerie bisontine.

Il sera alloué des gratifications à chaque artiste ou ouvrier travaillant à l'horlogerie; la république paiera tous les frais de transport pour les personnes, outils et effets quelconques des ouvriers, et les exempte de tout droit; on fournira gratis, pendant six ans, la maison de Beaupré aux fabricants de mouvements bruts, et on accordera des indemnités de logement aux autres ouvriers; il sera fait aux citoyens Mégevand frères, et Trot père et fils, chefs de la manufacture, une avance de cinq mille marcs d'argent en matière, ou l'équivalent en or, pour

la fabrique des boîtes et autres fournitures; enfin, cette avance sera faite sans intérêt pour six ans, sans que lesdits entrepreneurs puissent exiger eux-mêmes aucun intérêt pour les matières d'or et d'argent qu'ils fourniront aux ouvriers.

D'autres mesures prises ultérieurement vinrent augmenter les priviléges qui devaient attacher les nouveaux colons à la France : telles sont l'exemption du service militaire, la promesse de récompenses pécuniaires aux artistes qui feraient des élèves français, et enfin l'arrêté pris le 7 fructidor de la même année, par lequel le comité de salut public décide que la république viendra, pendant les trois premières années de l'établissement, au secours de l'entrepreneur, en prenant à son compte ceux de ses ouvrages qui seraient destinés à l'exportation.

La manufacture bisontine inspirait au gouvernement républicain une si grande confiance, que rien ne semblait lui coûter pour en assurer le succès. Après avoir réglé toutes les dispositions qui concernent l'horlogerie finie, le comité de salut public veut lui adjoindre l'horlogerie automatique, et dans ce but il accorde aux artistes qui voudront s'y consacrer les faveurs, priviléges et immunités dont il a été question précédemment. Il nomme le citoyen Auzière directeur de cette branche accessoire, lui fait l'avance de soixante mille livres pour faciliter son établissement, et lui concède pour quinze années la jouissance gratuite d'une maison nationale (1).

(1) L'horlogerie automatique était alors peu connue en France ;

Il est naturel de penser qu'avec de pareils éléments de prospérité, la fabrique va grandir rapidement et payer par son travail et ses succès les générosités de la république.

Elle a grandi, en effet, mais c'est après avoir langui d'abord, après avoir enduré les incertitudes et les souffrances d'un laborieux enfantement, comme ces arbres exotiques transplantés sur une terre étrangère dont la sève se suspend jusqu'à ce qu'ils aient conquis le terrain auquel ils viennent demander la vie.

Cinq ans s'étaient à peine écoulés que la jalousie contre les directeurs de la manufacture, attisée par l'esprit d'insubordination qui caractérisait plusieurs membres de la colonie, vint amonceler sur elle des orages qui pouvaient la disperser sans retour. La guerre, les embarras de la république, puis la famine de l'an III facilitèrent merveilleusement une dissolution que, de leur côté, les Bisontins appelaient de tous leurs vœux et de tous leurs efforts.

Dans le mois de frimaire an VI, les artistes dénoncèrent les entrepreneurs comme coupables de détournements de fonds, d'extorsions et de plusieurs autres méfaits au préjudice de l'Etat et des artistes eux-mêmes.

La vérité est que les chefs de la colonie, frappés par

Boissy d'Anglas la définissait en ces termes dans son rapport du 7 messidor, an III : « L'horlogerie mécanique et automatique est cette brillante partie qui comprend les pendules à jeu d'orgues, les horloges où le temps est indiqué par des chants ou des mouvements d'animaux, les montres à bague, les montres à équation et une foule de pièces d'autres genres très-recherchées. »

les événements, marchaient vers leur ruine, et que déjà ils appelaient le gouvernement à leur aide.

Le gouvernement ne les entendit pas, ou plutôt il intervint, non comme ils l'espéraient, à titre de bienfaiteur dévoué, mais comme un maître prudent et sévère qui demande des comptes. Puis après une enquête qui dura plusieurs années et qui eut pour résultat de constater la déconfiture des directeurs, leurs biens furent confisqués, leurs meubles vendus en place publique, et le 22 frimaire an IX, leur ruine était consommée.

Tous ces faits, Messieurs, sont exposés longuement dans les mémoires 1, 2 et 4, mais ils y sont expliqués dans un esprit bien différent. L'auteur du n° 2 prétend que les premiers colons fournis par l'émigration suisse étaient en général peu honorables; enfants perdus de la révolution, ils étaient, dit-il, « aussi intraitables dans » leur nouvelle patrie qu'ils l'avaient été au Locle et à » la Chaux-de-Fonds, où les magistrats n'avaient trouvé » d'autres moyens d'avoir la paix qu'en les expulsant » du canton de Neuchâtel. » A ses yeux, les premiers directeurs de l'horlogerie nationale étaient de mauvaise foi, et les accusations de leurs ouvriers portaient juste.

L'auteur du mémoire n° 1 est plus circonspect; il doute des fautes des directeurs de la fabrique; il affirme qu'ils répondirent toujours avec dignité aux attaques dirigées contre eux, et il explique leur défaite par des circonstances que l'auteur du n° 4 a fait ressortir avec un talent remarquable.

Cet auteur, je l'ai déjà dit, possède à fond l'histoire de l'horlogerie; il n'ignore aucun des faits reprochés

aux entrepreneurs, et il les cite avec sincérité et dans tous leurs détails. Mais, juge bienveillant d'un débat difficile, il invoque toutes les circonstances favorables à la défense des représentants de l'émigration suisse, et à l'aide d'une discussion sévère mais toujours modérée dans les termes, à l'aide de citations, d'extraits ou de rapprochements habilement choisis, il soutient qu'ils ont été victimes des événements, des embarras du gouvernement, des malheurs publics, et il demande justice pour leur mémoire.

La population de Besançon vit avec déplaisir l'arrivée des horlogers suisses à Besançon : la différence de goût, de mœurs, de culte et d'idées politiques que les colons apportaient dans un pays essentiellement catholique et conservateur expliquent suffisamment cette antipathie. D'ailleurs, ces étrangers dont l'utilité leur semblait fort contestable sont défrayés de leur voyage, subventionnés et logés par l'Etat, et tandis que les indigènes souffrent et supportent leur part de la misère publique, on voit l'abondance affluer aux ateliers de l'horlogerie. Et quand les privations les atteignent à leur tour, le gouvernement cherche encore à les alléger. En faut-il davantage pour motiver ces préventions irréfléchies et cette hostilité vivace dont la trace est à peine effacée?

L'auteur du mémoire n° 4 présente à ce sujet des considérations dont vous entendriez, sans doute, avec plaisir la lecture; mais le temps presse et je poursuis.

Après les diverses péripéties qui ont entouré ses premiers essais, l'horlogerie livrée à elle-même paraît som-

meiller à Besançon. C'était le calme qui succède aux grandes crises; calme réparateur pendant lequel la manufacture recueillait ses forces pour mieux grandir et se développer de toute la puissance d'une virilité robuste.

Vers la fin de l'empire, une des premières maisons de commerce de Besançon lui offrit un premier témoignage d'encouragement et de sympathie en lui ouvrant son comptoir (1). En 1819, le conseil général du Doubs, et en 1820, la chambre de commerce s'en occupèrent à leur tour, et les vœux émis dans leurs assemblées et les délibérations favorables dont cette industrie fut l'objet firent le reste. L'horlogerie avait conquis son droit de cité.

Ce que je pourrais ajouter à ce récit n'appartient pas encore à l'histoire, et il est temps d'examiner comment les concurrents ont traité les autres aspects de la question.

Vous leur avez demandé de faire connaître l'influence de l'horlogerie et son avenir. Son influence doit être considérée au triple point de vue de la fortune publique, de la morale et de la santé.

L'influence de l'horlogerie sur la richesse s'est montrée dès les premiers temps de son installation. Au milieu de la gêne publique, on vit reparaître sur la place le numéraire avec toutes les valeurs représentatives du crédit; le commerce local reprit une activité insolite par

(1) C'est la maison de banque, connue si longtemps sous la raison sociale Bernard et Bretillot, qui a ouvert, la première, son comptoir à l'horlogerie bisontine.

l'étendue de la consommation, et toutes les propriétés échappant, en partie du moins, à la dépréciation du jour, fournirent dès lors un produit plus certain et plus élevé.

Son influence depuis la crise qu'elle eut à traverser dans les premières années de son existence est encore plus sensible. Mais pour ne pas abuser de votre bienveillante attention, je me bornerai à citer quelques faits saisissants; c'est la ville de Besançon qui nous les fournira.

Le 2 germinal an II, c'est-à-dire six mois environ après le début de l'émigration, l'horlogerie nourrissait 1,000 personnes environ; aujourd'hui, ce nombre s'élève à 4,471, d'après le recensement de 1858, et si l'on voulait compter toutes les personnes qui vivent soit directement soit indirectement de cette industrie, on en trouverait bien 7 à 8,000, et non 13,000, comme l'a dit par erreur un des concurrents. Voilà pour l'accroissement de la population.

La circulation du numéraire a suivi un mouvement parallèle, et pour constater jusqu'à quelle activité elle s'élève aujourd'hui, les trois principaux concurrents ont cité les opérations du contrôle pour 1857. Il résulte des chiffres forts curieux qu'ils produisent, que dans cette seule année la main d'œuvre a retiré de la fabrique plus de *quatre millions de francs* (4,262,395 fr.) (1).

---

(1) Voici le tableau des opérations de la fabrique pour l'année 1857 tel que le donne l'auteur du mémoire n° 4.

69,325 montres d'or à 75 fr. (prix de fabrique) donnent		5,199,375 fr.
108,230 montres d'argent à 28 fr. (Id.) Id.		3,030,440
177,555 montres donnent le total de		8,229,815 fr.

On ne doit pas s'étonner de ce résultat quand on pense que dans les produits de l'horlogerie les matières premières sont peu de chose, et que le travail est presque tout; quand on pense que l'horlogerie donne de la valeur à ce qui n'en avait pas, et en ajoute à ce qui en avait moins.

Je n'ai qu'un mot à dire de l'influence de l'horlogerie sur la santé. L'auteur du mémoire n° 1, seul, a abordé ce côté de la question, mais il n'a pas réussi. — Dans la statistique de la mortalité pour 1857, il a remarqué que les horlogers ont fourni à la phthisie pulmonaire plus de victimes que les autres professions, et il en conclut que leur travail prédispose à cette terrible maladie. C'est à tort; car c'est dans l'inconduite et non dans le travail qu'il faut en chercher la cause.

Ceci m'amène à examiner le côté moral de la question : c'est sans contredit le plus délicat du sujet que vous avez mis au concours. Aussi l'auteur du mémoire n° 2 commence-t-il cette partie de son travail en avouant

---

Les 69,325 montres d'or ont employé 845,750 grammes d'or d'une valeur après contrôle de. . .	2,478,047 fr.
Les 108,230 montres d'arg. ont employé 2,160,200 grammes d'argent, soit une valeur de.	424,047
Total.	2,902,094 fr.
Ajoutons à cette matière première les accessoires : ébauches, pignons, assortiments divers, etc., à raison de 6 fr. par montre en moyenne, ce qui représente une valeur de.	1,065,330
Total.	3,967,424 fr.
Déduisant du prix des montres.	8,229,815 fr.
le prix de leur matière de fabrication	3,967,424
il reste pour la main-d'œuvre la somme de. . .	4,262,391

qu'il n'aborde qu'à regret ce côté de la question. Il est vrai qu'il est assez difficile de répéter en termes académiques ce que tout le monde dit ouvertement et sans réserve des prodigalités, de l'intempérance et du goût pour les plaisirs attribués à la population horlogère de la ville de Besançon (1).

L'auteur du n° 4 a traité parfaitement ce côté de la question, et sortant des observations particulières et presque personnelles que chacun peut faire sans être ni économiste, ni moraliste, il s'est élevé à des considérations d'un ordre supérieur.

J'ai relu plusieurs fois le chapitre qu'il consacre à ce sujet, et j'y ai toujours rencontré ce cachet d'une observation exacte et d'une expérience consommée qui n'appartient qu'aux vrais observateurs.

L'intempérance d'une partie notable des ouvriers horlogers étant admise, il convenait d'en rechercher les causes et d'en proposer l'explication. L'auteur du n° 3 l'attribue à des causes toutes physiqnes, c'est-à-dire au mode d'exercice des organes dans l'accomplissement du travail journalier. Il suffit de signaler cette erreur, d'ailleurs, très facile à réfuter.

Toutefois, il admet aussi, comme ses concurrents, l'influence des salaires élevés, que l'auteur du mémoire n° 4 fait particulièrement ressortir.

---

(1) Je pense que personne ne se méprendra sur la véritable pensée des concurrents : beaucoup de familles indigènes ont embrassé l'horlogerie sans cesser d'être honnêtes et laborieuses, et leurs enfants se livrent tous les jours aux travaux de cette profession sans méconnaître les principes d'ordre et de moralité qui ont dirigé leur éducation. — Ce sont là des faits qui ne sont contestés par personne.

Tous ces auteurs ont raison, et quelque pénible qu'il soit de le reconnaître, il faut bien avouer que le gain facile ou abondant, avec la liberté dont jouissent beaucoup de jeunes gens, sont de puissants auxiliaires du désordre.

Pour l'auteur du mémoire n° 1, là se borne l'influence de l'horlogerie sur la moralité des ouvriers, et pour donner à son opinion une forme plus assurée, il ajoute : « Si les liens de la famille sont brisés, si l'au- » torité paternelle s'est affaiblie, si la foi religieuse va » s'éteignant, nous l'en déclarons, jusqu'à preuve du » contraire irresponsable. »

A toutes ces causes, les mémoires n°s 2 et 4 ajoutent encore, et je suis de leur avis, la précocité de l'apprentissage et l'emploi de ces jeunes enfants dits *commissionnaires*, dont le contact avec les ouvriers de mœurs suspectes portent à la morale l'atteinte la plus grave. Enfin, pour épuiser ce côté de la question, le mémoire n° 4 accuse, avec non moins d'autorité, le défaut d'éducation et d'études normales et scientifiques.

« La vertu, dit-il, n'est certainement pas le privilége » de la science ; mais il parait évident que le travail et » la méditation agissent heureusement sur le goût, le » caractère et les habitudes. Quand l'éducation n'a pas » contenu ou dirigé les penchants, l'absence d'instruc- » tion marche d'ordinaire avec l'ignorance du devoir. »

De ces considérations découle tout naturellement l'idée des écoles d'horlogerie et des caisses de prévoyance qu'il préconise avec une chaleur qui ne peut manquer de se communiquer un jour. A ce programme, qui ne

rencontrera ici que des sympathies, qu'il me soit permis d'ajouter un vœu personnel : c'est celui que j'ai formé bien souvent pour l'établissement d'une *société de tempérance*.

Les ouvriers horlogers en formeraient facilement le noyau. Ils sont pour la plupart jeunes, ardents, accessibles aux sentiments généreux, et j'ai l'espérance que si une voix influente propageait cette idée au milieu d'eux, nous les verrions bientôt, pratiquant à l'envi le travail régulier, l'ordre et l'économie, devenir la joie et l'espérance de la cité qui leur a donné le jour.

Pour compléter leur étude, les auteurs avaient à rechercher l'avenir de l'horlogerie.

Si le passé d'une industrie pouvait toujours répondre de son avenir, on pourrait prophétiser à l'horlogerie de brillantes destinées. Ses succès ne sont plus contestés; elle a fait depuis vingt ans des progrès considérables en Franche-Comté, et beaucoup de maisons honorables lui doivent leur importance et leur fortune.

Mais il en est des agglomérations d'industries, comme des agglomérations d'individus, comme des familles : leur réputation et leur honneur sont solidaires et tout ce qui porte atteinte à une fraction du corps compromet la fortune et l'avenir du corps tout entier.

L'horlogerie est assez puissante à Besançon pour qu'on puisse lui dire quelques vérités, et elle est assez sage pour y conformer un peu plus sa conduite. Aussi les trois concurrents ont-ils cru de leur devoir de signaler une opinion qui porterait à la fabrique un dommage considérable si elle s'accréditait, et qu'il est de l'intérêt des fabricants de modifier au plus tôt.

Voici comment s'exprime à ce sujet l'auteur du mémoire n° 1 :

« Les documents que publie chaque année notre gouvernement, sous le titre de : *Annales du commerce extérieur*, sont remplis des doléances des consuls, missionnaires et voyageurs, signalant l'absence totale de nos produits dans d'importants marchés, ou n'y figurant que sous les étiquettes de nos voisins. Il y a pis; le nom français ne figure que sur les rebuts de nos fabriques, exportés par des pacotilleurs. Telle est la conclusion des *Annales;* c'était également celle des rapports des *quatre délégués en Chine, en* 1845.»

Le même auteur ajoute : « Un missionnaire, après avoir vu l'Inde, a écrit : L'Anglais apporte dans l'Inde tout ce qu'il a de plus beau, de plus solide, de mieux confectionné; le français, au contraire, tous les ramassis des plus petites boutiques. J'ai vu à Canton deux magnifiques pendules suisses qu'on n'a pas voulu céder pour 3,000 piastres (plus de 18,000 fr.); on y vend beaucoup de montres 500 et même 1,000 piastres la paire; les marchandises de France sont aujourd'hui méprisées (1). »

Voici un des nombreux passages que l'auteur du mémoire n° 4 consacre aux mêmes plaintes :

« L'accroissement subit du personnel de la fabrique a engendré un autre inconvénient : c'est l'abaissement de la qualité des produits. Ce résultat est le fait ou de l'incapacité de l'ouvrier ou de l'avidité de la spécula-

(1) *Moniteur*, année 1837, page 2230.

» tion. Quoiqu'il en soit, s'il peut arriver un jour où » l'horlogerie commune cessera d'être de mode, sa dé- » préciation en avancera l'époque »

« C'est là une des douleurs des ouvriers honnêtes qui » subissent l'injuste reflet de la réputation de leurs » confrères. Avec ceux-ci, la fabrique forcée un jour » de rougir d'elle-même, devra, qu'on me permette la » comparaison, s'abriter sous un autre pavillon que le » sien..... »

« A Besançon, quelques artistes, dignes de ce nom, » protestent aujourd'hui hautement contre l'envahisse- » ment de cette horlogerie bâtarde qu'on pourrait appe- » ler illicite, et ils luttent contre cette tendance de dégé- » nération, par le retour aux principes des meilleures » époques de leur art. Je dis qu'ils luttent, car la situa- » tion équivoque que leur font ces faussaires de l'hor- » logerie les place entre leur intérêt et leur honneur, et » ils voudraient sauvegarder l'un, tout en respectant » l'autre. Et n'était-ce point assez des entraves et des » droits qui nous ferment les foires de Leipsik et de » Francfort, les marchés de la Belgique et de la Hol- » lande, sans y ajouter ce timbre d'avilissement qui » nous rendra inaccessibles, si nous n'y prenons garde, » nos propres marchés. »

L'avenir de l'horlogerie se résout donc, en grande partie, dans une question de probité. La recherche d'autres milieux pour y diriger les débordements de la production, le travail incessamment appliqué dans le but de varier et de perfectionner la fabrication feront le reste. La fabrique de Besançon possède une admi-

rable aptitude pour les produits que la concurrence lui oppose. Qu'elle entre résolument dans la voie, sous l'égide de la bonne foi et de l'honneur; elle a des moyens mécaniques perfectionnés, d'excellentes manufactures d'ébauches et d'outils de tout genre, et des artistes intelligents; notre marine ouvre partout des routes au commerce, et plante notre pavillon dans des ports qui étaient restés jusqu'ici inaccessibles au nom français : que lui faut-il de plus?

Quelques membres de la fabrique bisontine, et quelques-uns des concurrents avec eux, demandent qu'on la dégage de quelques formalités onéreuses; qu'on modifie le poinçonnage, qu'on établisse un comptoir d'horlogerie soutenu et patroné par l'Etat, etc., etc.

Parmi ces vœux, plusieurs sont légitimes, j'en conviens; mais est-ce à dire que l'avenir de l'horlogerie dépende uniquement de leur réalisation, et que tout soit perdu si le gouvernement ne vient à son secours. Cette industrie a souffert, il est vrai, en 1847, de la disette des subsistances; en 1848, de la révolution; en 1855 et 1859, de la guerre; mais où sont celles qui n'ont pas plus ou moins chômé pendant ces pénibles époques, et où sont les citoyens qui n'ont pas plus ou moins souffert de ces crises, dont le contre-coup s'est produit dans tous les degrés de la hiérarchie sociale?

On est trop porté aujourd'hui, dans les grandes industries et même dans quelques professions isolées, à se décourager dans les moments difficiles et à implorer l'intervention du pouvoir. Le gouvernement ne peut cependant pas tout, et, le pourrait-il, que les industries

qui le sollicitent devraient, avant tout, compter sur les forces vives dont elles renferment le principal foyer. La liberté dans les entreprises, le perfectionnement des produits, une concurrence sage et modérée parmi les fabricants, l'ordre, l'économie, la prévoyance, en un mot, cette seconde providence du genre humain, feront plus, j'en ai la conviction, que toutes les mesures protectrices demandées par les établisseurs.

Que la prospérité de l'Etat permette au gouvernement de délivrer peu à peu les industries nationales de quelques-unes des charges qu'elles supportent, je ne vois là qu'un désir légitime; mais ce progrès il faut savoir l'attendre, car il est l'œuvre du temps et de la paix; non de cette paix douteuse et fragile qui ne se soutiendrait que par notre faiblesse ou notre indifférence, mais de cette paix glorieuse et puissante appuyée sur la confiance, la force et le droit, de cette paix enfin que Dieu n'accorde qu'aux peuples robustes qui savent la mériter.

En résumé, Messieurs, et comme conclusion de ce rapport, votre commission estime : 1° que le mémoire n° 4 répond d'une manière satisfaisante à votre programme, qu'il est complet, qu'il est écrit dans un excellent esprit et qu'il est digne du prix que vous avez proposé; 2° que les mémoires n^os^ 2 et 3 ont tous deux un mérite relatif qu'il est juste d'encourager, mais que le mémoire n° 2 a mieux approché du but et qu'il doit être plus particulièrement distingué dans les mentions honorables que nous sollicitons pour leurs auteurs.

Ensuite du rapport de M. Druhen, l'Académie décerne le prix d'économie politique à l'auteur du mémoire n° 4 : M. Droz, chef d'institution à Besançon.

Elle accorde une mention honorable avec médaille à l'auteur du mémoire n° 2 : M. Lebon, docteur en médecine à Besançon.

Enfin elle accorde une simple mention honorable à l'auteur du mémoire n° 1 : M. Perron, docteur en médecine aux Chaprais.

RAPPORT

SUR LE CONCOURS DE POÉSIE

Par M. Aug. DUSILLET.

Messieurs,

L'Académie est dans l'usage d'ouvrir presque tous les ans un concours de poésie. Naguère elle prenait soin d'indiquer les sujets à traiter : c'était imposer une gêne aux concurrents, qui devinrent de plus en plus rares. Ce signe de décadence nous inquiéta. Pégase est un coursier de nature indocile; il craint les entraves; la verve poétique veut être libre pour être féconde : voilà ce que nous nous sommes dit un jour; et desserrant le lien qu'il ne fallait pas rompre tout-à-fait, élargissant la lice restée close, nous décidâmes qu'à l'avenir les pièces de vers composées en vue du prix devraient, pour condition unique, se rattacher d'une manière quelconque à l'histoire ou aux traditions de notre province. Certes, ce n'était pas trop exiger. Eh bien! Messieurs, il semble que nous n'ayons pas fait d'assez larges concessions; car cette réforme si sage, si libérale selon le goût du temps, n'a pas produit encore d'excellents résultats.

Plusieurs poèmes nous sont parvenus cette année; mais dans le nombre il n'en est qu'un ou deux qui méritent un sérieux examen. Nous en parlerons tout à

l'heure. Expliquons-nous d'abord en peu de mots sur les autres.

Celui qui porte le n° 1 commence par ces deux vers, qui lui servent d'épigraphe :

J'essa*ie* de retracer cette guerre fameuse
Qui dota l'Orient d'une paix glorieuse.

Il s'agit de la campagne de Crimée, campagne dont le récit ou l'éloge, tout glorieux qu'il soit pour les armes françaises, ne rentre pas dans les termes de notre programme. Cette composition renferme d'ailleurs trop de fautes, et quelles fautes? des *e* muets non élidés comme dans l'épigraphe même, des rimes vicieuses, et jusqu'à des hiatus.

Le n° 7, *Alix de Traves*, ne présente aucune de ces incorrections. C'est une légende où se montre le sentiment poétique, et qui ne manquerait pas d'intérêt, si on lui eût donné les développements dont elle est susceptible. Mais ce n'est, à vrai dire, qu'une ébauche tracée plume courante, avec une facilité spirituelle et peut-être trop dédaigneuse des vieilles règles classiques. Hugues de Traves est prisonnier de Saladin. Celui-ci, le plus riche et le plus puissant des princes de l'Asie, promet la liberté à sire Hugues s'il peut lui prouver que son château de Bourgogne renferme quelque chose que le sultan ne possède pas, quelque joyau plus précieux que les siens. Hugues mande aussitôt la blonde Alix, son épouse chérie, qui, après une longue traversée, arrive à la cour de Saladin, suivie d'un écuyer et tenant un jeune enfant

dans ses bras. Alix est ravissante de beauté, de grâces, de pudeur. A son aspect, dit l'auteur du poème,

Le sultan alluma son chibouk, sans mot dire,
Fit combler d'écus d'or un large cachemire,
A la tremblante Alix le donna, plein d'émoi;
Et, tendant son damas au chevalier de Traves :
Prends ce glaive, dit-il, et quitte ces entraves;
Pars libre; je n'ai point de femme comme toi.

Le mois de Marie en Franche-Comté : tel est le titre d'une idylle inscrite sous le n° 5 ; et comme le mois de Marie est de tous les pays catholiques , il aurait fallu, pourque cette idylle fût admissible au concours, qu'elle se distinguât au moins par quelques détails de localité un peu saillants. On y trouve bien que la *Séquanie* reverdit au printemps, on y parle des flots *jaseurs* de l'*Ognon* et de la madone de *Vitreux;* mais ce sont là des noms qui pourraient céder la place à d'autres pris au hasard, vu qu'ils n'ont rien et ne se lient à rien de caractéristique par rapport aux sites ou aux mœurs du pays. Cette bluette se compose d'une dizaine de strophes de six petits vers chacune :

Quand, en mai, la Séquanie,
Reverdie,
Etale ses jeunes fleurs;
Quand, de sa branche d'hermine,
L'aubépine
Epand les fraîches senteurs;
Quand à l'horizon limpide,
Plus splendide

Rayonne l'astre des jours;
Quand l'oiseau, sous la ramée
Parfumée,
Pose un nid à ses amours, etc., etc.

Le fond n'est qu'un lieu commun sur le réveil de la nature au mois de mai; quant à l'expression, elle a quelquefois de la fraîcheur et de la grâce, mais trop souvent de l'affectation. Ecoutez ce couplet, à propos d'une troupe de jeunes filles *rieuses* qui remplissent des corbeilles de fleurs :

Que j'aime, sous leurs doigts roses,
Voir des roses
Sourire le frais satin,
Avec pervenches, pensées,
Arrosées
Des diamants du matin.

Du satin qui sourit, des pervenches arrosées de diamants! n'est-ce point abuser de la métaphore et s'éloigner du style noble et simple de l'idylle? Ajoutons que *pensées* ne rime guère avec *arrosées,* et qu'en revanche *doigts roses* rime trop avec *des roses.*

Le n° 4 est une ode intitulée : *les Gloires célestes de la Comté;* sujet vaste et magnifique, composition faible et écourtée, où l'on ne parle pas toujours un langage bien pur, car on dit des martyrs,

Qu'ils chantent leurs exploits *d'avoir* vaincu le monde;

où des enjambements vicieux nuisent à l'élégance du rhythme; où parfois manque la césure :

Car bien glorieux sont les saints de Séquanie;

où l'on range enfin la très vénérable sœur Marthe Biget parmi les saintes du pays; parmi les saintes femmes, à la bonne heure.

L'auteur du poème n° 3 a pris pour sujet *le Château de Joux,* qu'il appelle un moutier, pour rimer à chevalier, comme on est autorisé à le croire. Un certain talent se révèle dans cette pièce; mais on regrette d'y trouver des négligences d'autant moins excusables que l'auteur semble vouloir les justifier par le choix de son épigraphe :

Et quand la rime enfin se trouve au bout du vers,
Qu'importe que le reste y soit mis de travers?

Mais cela importe beaucoup. Boileau, qui se moque ici du *bienheureux Scudéri,* offrait, vingt vers plus haut, un meilleur précepte à noter :

...Mon esprit (dit-il), tremblant sur le choix de ses mots,
N'en dira jamais un s'il ne tombe à propos.

Il ne suffit même pas de bien choisir ses mots, il faut encore les mettre en bon ordre et prendre garde à des inversions comme celle-ci :

Le temps a fui, que soient bons ou mauvais les jours;

et cette autre :

Se mêlent, des balcons festonnés de jasmin
Les volutes de marbre aux cailloux du chemin.

Mais, aux termes de la devise, qu'importe une épithète

oiseuse, une tournure de phrase étrange? S'il y a du vague dans la composition, si l'ouvrage se termine brusquement et reste inachevé, qu'importe? Le poète consacre dix vers seulement à Mirabeau, le plus célèbre des prisonniers du fort de Joux. Toussaint-Louverture lui fournit la matière d'une plus longue tirade, et le chant où ce farouche insulaire déplore sa captivité loin du pays natal, n'est dépourvu ni de sentiment ni d'énergie.

Je voulais être heureux, libre au-delà des mers.
J'ai frappé. La vengeance est l'arbre aux fruits amers.
Et quiconque a goûté leur amertume étrange
Meurt ou se venge.

Je ne conduirai plus, comme en mes jeunes ans,
La pirogue légère au milieu des brisants ;
Je n'entendrai jamais le chant doux, triste et vague
Que *dit* la vague.

Lorsque le vent glacé gémit dans les vieux ifs,
Je me souviens des cris des alcyons plaintifs,
Quand les flots agités, au pays de mes rêves,
Battaient les grèves.

Ile aux sveltes palmiers, aux fruits de pourpre et d'or,
Aux rivages brûlants, aux fleuves bleus *encor*,
Je ne vous verrai plus : le captif, vers la tombe,
S'incline et tombe.

Esprits errants, pleurez dans le manoir de Joux ;
Pâles ombres, pleurez sur la tour solitaire ;
Ames des trépassés, pleurez dans la bruyère :
L'heure approche où je dois habiter parmi vous.

Vient ensuite une réflexion très inattendue à propos de ce mulâtre ambitieux et sanguinaire :

.....Gardons-nous de croire
Que le bonheur toujours est frère de la gloire;

puis l'énumération un peu longue, un peu confuse des poètes maltraités par la fortune, Milton, André Chénier, Gilbert, Le Dante, le Tasse, Camoëns, Plaute, Homère, le tout aboutissant à cette conclusion :

Le génie!... un chemin qui mène à la folie.

Nous avons dit et nous aimons à répéter que cette composition n'est pas sans mérite. On y trouve d'assez beaux vers; mais elle pèche, dans son ensemble, par un défaut d'ordonnance, de liaison entre les idées, qui suffirait seul pour priver d'intérêt un ouvrage moins négligé dans ses détails.

Sous le n° 2 figure un poème intitulé : *le Baptême de sainte Odile à l'abbaye de Baume-les-Dames*, poème que vous avez jugé digne d'une mention honorable.

Adalric, duc d'Asace, et Berswinde, sa femme, celle-ci convertie au christianisme, n'ont point d'enfant. Après de longues années d'union, Berswinde cesse d'être stérile, et le duc laisse éclater sa joie. Il se flatte de posséder enfin un héritier de son nom et de sa chevance. Mais Berswinde accouche d'une fille, et d'une fille aveugle. Trompé dans son espoir, le barbare Adalric veut immoler cette enfant, que Berswinde réussit à faire disparaître. Elle l'envoie en secret à l'abbesse de Baume, sa parente,

qui la reçoit avec empressement et lui prodigue les plus tendres soins. La jeune aveugle grandit en beauté et en sagesse, à l'ombre du cloître. Elle venait d'atteindre sa douzième année, lorsqu'un saint évêque de Ratisbonne, Erhard, eut une révélation du ciel. Il se met aussitôt en route dans la direction indiquée, et, chemin faisant, il rencontre Hydulphe, son frère, vénérable ermite qui marche guidé comme lui par une voix d'en haut. Ils arrivent ensemble au moutier, et comprennent le but de leur mission à l'aspect de la novice aveugle dont le baptême allait s'accomplir.

Au moment où finit le cantique des vierges,
Et tandis que l'écho le fait vibrer encor,
Erhard, près de l'autel où scintillent les cierges,
Apparaît sous la mître et la chape aux plis d'or, etc.

Le baptême s'achève. Erhard donne à la catéchumène le nom d'Odile;

Puis, tenant le saint-chrême, il dit cette prière :
Jésus, fils de la Vierge, ô puissant Rédempteur!
Toi qui, dans ta bonté, dispenses la lumière
Aux mortels qu'en ce monde enfante la douleur,
Que ta pitié, semblable à la fraîche rosée,
Se répande à ma voix sur cette pauvre enfant.
Seigneur, dans sa prunelle encor paralysée,
Fais que le jour entre à l'instant.

Ces vers ont de l'harmonie et de l'onction; mais, Messieurs, combien pâlissent les plus brillantes paraphrases à côté des simples paroles de la légende. « Au » nom de Jésus-Christ, dit saint Erhard, sois désormais

» éclairée des yeux du corps et de ceux de l'âme; et les » yeux de cette aveugle s'ouvrirent!... » Poursuivons :

Dès que l'huile bénite a touché sa paupière,
O merveille! ô prodige! une faible lueur,
De l'immense clarté céleste avant-courrière,
Des yeux glacés d'Odile a vaincu la torpeur,
Et bientôt ses regards azurés et limpides,
En reflétant sa joie et son étonnement,
Parcourent de l'autel les ornements splendides,
Dans le plus doux ravissement.

Elle admire, en extase, et l'ardente lumière,
Et de ses rayons d'or les célestes beautés;
Puis ses regards, qu'abrite une blonde paupière,
Sur ses sœurs, tour à tour, s'arrêtent enchantés.
Et tandis qu'auprès d'elle, heureuse et triomphante,
Elle entend du bonheur les transports innocents,
A l'encens qui s'élève en spirale flottante
Erhard a mêlé ses accents.

Le saint évêque entonne une hymne d'actions de grâces que je voudrais pouvoir citer, mais qui n'est pas, j'ai regret de le dire, à la hauteur de la situation. En général, le poème est semé de vers faibles; il se compose tout entier de strophes dont pas une n'est exempte de quelque tache. La première partie, qui en forme le prologue, offre d'assez beaux passages à propos de cette révolution qui s'opéra dans les esprits à la chute du paganisme et du haut empire; mais elle fait trop longtemps attendre le miracle, objet unique du poème. Il en est de même de la seconde partie, où l'auteur a voulu décrire le monastère de Baume avant d'y mettre en action ses per-

sonnages. On ne voit pas assez pourquoi il y amène l'ermite Hydulphe, ni comment il se fait qu'une novice ne soit pas encore baptisée à douze ans. Je sais que, pour réponse, on peut nous renvoyer à la légende de sainte Odile ; mais il eût mieux valu prévenir la question et dire quelques mots des anciennes coutumes du christianisme, ou bien encore supprimer une des figures accessoires de la légende.

Tel qu'il est, ce poème, ainsi que nous l'avons déjà dit, Messieurs, vous a paru mériter une mention honorable. Le sujet en est bien choisi, la scène bien disposée, les pensées ont de la noblesse, et l'expression est souvent heureuse. Mais pourquoi cette série non interrompue de doubles quatrains, cette coupe uniforme de huit vers, qui ne peut manquer de répandre la monotonie sur un ouvrage de longue haleine, et qui exigerait des qualités incompatibles avec un simple récit. Laissons la forme lyrique à l'ode, au dithyrambe. On la prodigue aujourd'hui sans mesure. Qu'arrive-t-il? Le lecteur, au premier coup d'œil, compte sur des strophes ; il s'aperçoit bientôt que ce sont des couplets sans refrain. Hâtons-nous d'ajouter que cette dernière réflexion ne s'applique point au *Baptême de sainte Odile*, où l'on trouve beaucoup de strophes dignes de ce nom, quoiqu'elles ne soient pas irréprochables.

J'arrive à la pièce que l'Académie a distinguée d'une manière toute particulière, en décernant à son auteur, non pas une couronne, mais une médaille d'encouragement de la valeur de la moitié du prix. Cette pièce,

inscrite sous le n° 6, a pour titre *le Dernier Barde sèquanais*, et pour devise cette parole d'Aristote : *La poésie est plus vraie que l'histoire.*

Nous sommes dans la seconde moitié du sixième siècle. Le poëte nous montre d'abord *Vesontio* ou Vésonce gémissante, quelques années après le passage d'Attila.

Quand, le soir, un guerrier, pour laver sa blessure,
Se traine avec effort au ruisseau qui murmure,
La nuit vient le couvrir de son manteau glacé,
Où meurt en frissonnant le malheureux blessé.
Telle apparait Vésonce, aujourd'hui désolée,
Assise tristement au fond de la vallée.
Le Doubs la presse en vain de son flot caressant.
Il voit d'affreux débris, et revient, gémissant,
Au pied de ce rocher dont l'art et la nature
Semblaient faire un guerrier couvert de son armure,
Mais qui, depuis trente ans, a pris l'aspect nouveau
D'un géant sombre et noir debout près d'un tombeau ;
Car le fléau mortel qui ravageait la terre,
Attila, de Vésonce a franchi la barrière,
Et, de son pied brûlant, son cheval indompté
A fait jaillir la flamme au front de la Cité.

Au moment où la scène s'ouvre sur ce tableau (pour me servir de l'expression en vogue), le jour vient de finir, la lune se lève, une barque silencieuse descend le cours de l'eau... Mais vous ne sauriez, Messieurs, vous contenter ici d'une analyse décolorée. Il vaut mieux, toutes les fois que la chose est possible, laisser parler l'auteur lui-même, sauf à mêler aux citations nos re-

marques, ou plutôt les vôtres, sur les beautés et les défauts d'un ouvrage que vous avez honoré d'une distinction flatteuse, sans méconnaître les taches qui en diminuent le mérite aux yeux des connaisseurs.

Le voile de la nuit descend des monts *Charites*,

mons charitum, d'autres disent *charitatis;* n'importe, les Grâces peuvent avoir eu des autels sur le coteau de Charmont, et les règles de l'étymologie s'accommodent aussi bien d'une interprétation que de l'autre.

Du milieu des forêts la lune brille à peine,
Et semble s'attacher à leur cime lointaine,
Comme au pied des buissons cet insecte luisant,
Petit astre immobile à côté du passant.

Le dernier vers est joli; mais ce parallèle disproportionné entre la lune au haut d'un arbre et le ver luisant sur un brin d'herbe est-il de très bon goût? Il rappelle, on ne sait trop pourquoi, cette charge romantique d'un de nos poëtes modernes les plus applaudis, lorsqu'il nous montre

.....Dans la nuit brune,
Sur le clocher jauni,
La lune
Comme un point sur un *i*.

Continuons :

Lentement un esquif, dans l'ombre et le silence,
Descend et s'abandonne au flot qui le balance.

Dans cet esquif est une jeune fille qui, le bras appuyé sur la rame, parait livrée à des pensées inquiètes. Un

vieillard, assis au fond de la nacelle, étend à ses pieds un tissu de lin, et prépare une incantation.

Il place, en retenant son souffle suspendu,
Deux toisons de brebis sur un rameau de chêne,
Et près du gui sacré le trèfle et la verveine.
L'esprit fougueux des vents s'éveille dans les bois;
L'air s'émeut, il frémit et s'agite à sa voix.
Qui donc es-tu, vieillard, pour troubler la nature,
Et quels sont les accents que ta bouche murmure?
Ces plaintes qu'au hazard tu jettes sur les eaux,
Et que le vent égare au milieu des roseaux,
Ce luth, ce javelot unis sur ta nacelle
Montrent-ils que tes Dieux, dont le trône chancelle,
N'ont plus d'autre hérault que ta triple vertu.
Barde, prêtre et guerrier, vieillard, qui donc es-tu?...
Mais, seule, de Tarann la voix sourde et lointaine
Répond du haut des monts et gronde sur la plaine.

On sait que chez les Gaulois, Tarann ou Taranis était le Dieu du tonnerre. La barque prend soudain un essor plus rapide; elle traverse la Cité et s'arrête au pied de la colline de Diane (Chaudane); le vieillard descend sur le rivage, suivi de sa fille chérie, Vénelda.

Viens, dit-il, viens, suivons ce lugubre sentier.
J'ai vécu soixante ans proscrit du monde entier,
Et la Gaule au tombeau n'attend plus que mes restes.
Un horrible linceul couvre ces lieux funestes,
Où, vaincu, frémissant, j'ai vu, j'ai vu deux fois
Le bras des étrangers teint du sang des Gaulois.
Sur nos débris fumants j'ai consumé ma vie;
Enfant, vieillard, j'ai vu gémir la Séquanie
Sous les fers du Burgonde et du fléau de Dieu.
Le fléau s'est brisé; mais, des fers, en ce lieu,

L'inflexible rigueur creuse encor leur empreinte,
Et lie en un faisceau l'impuissance et la crainte.
O toi qui le premier dis : malheur au vaincu !
Grand peuple de héros, tes fils ont trop vécu.

Pour mieux cimenter leur usurpation, ajoute le vieux druide, les conquérants de la Gaule en ont chassé les prêtres du culte aboli.

Romains, en proscrivant ces rois de la science,
Vous avez arraché le nerf de la puissance
Aux membres vigoureux du colosse Gaulois,
Et le géant docile a fléchi sous vos lois....
Du vieux tronc séquanais la racine est coupée ;
Et moi, dernier rameau qui soutiens leur épée,
Je n'ai plus à garder la cendre des aïeux,
L'honneur de la patrie et les autels des Dieux.
La honte est le linceul où meurt la Séquanie.
Rome expire à son tour, et sa lente agonie
La traine lourdement au gouffre du trépas,
Et venge nos douleurs, mais ne les guérit pas.

Suivent de longs développements que je supprime à dessein, car ils manquent de clarté et sont écrits en style déclamatoire. Enfin, la voix de Taranis se fait entendre de rechef ;

Le vieux barde sourit à ses Dieux en courroux.
Mais la vierge timide est tombée à genoux ;
Elle prie !... Et son père, aux clartés de l'orage,
A vu le signe des chrétiens,
D'où vient aux faibles le courage,
Où s'est brisé le glaive des païens,
Sur le front de sa fille épancher sa lumière,
Et d'un bouclier saint la couvrir tout entière.

Le vieillard, de son luth se voile en frémissant,
Et jette dans les airs un lamentable accent ;

tandis que sa fille éperdue et s'offrant en holocauste :

Dieu, dit-elle, vainqueur de nos Dieux homicides !
Frappe la fille des druides,
Et reçois-là dans tes bras triomphants ;
Mais fais grâce au vieillard qu'aveugle encor la haine...
Père ! ne maudis pas... Père ! je suis chrétienne.

Ainsi se termine cette première partie du poëme.

Dans la seconde, l'auteur nous fait entendre les imprécations et les gémissements du vieux prêtre déçu de son dernier espoir. Sa fille, sa propre fille a trahi la religion des aïeux : il ne lui reste plus qu'à mourir.

Teutatès veut du sang ; sa coupe est épuisée.
Par la voix des forêts et du vent qui mugit
Il parle : Que des Dieux dont le culte est proscrit
La colère soit apaisée.
Mais leurs derniers autels vont bientôt s'écrouler,
Puisque le flot du crime emporte ma famille ;
Puisqu'une chrétienne est ma fille,
Teutatès veut du sang, et le mien va couler.

Le druide, à ces mots, porte la main sur son poignard ; mais Vénelda s'élance, lui jette ses bras au cou et parvient à toucher de ses lèvres le front de son père. A ce contact le vieillard se sent désarmé ; les sentiments de la nature se réveillent dans son cœur. Non, s'écrie-t-il,

Non, vous n'écrasez pas dans vos mains redoutables
Les mortels *chancelants sur vos chemins sacrés*,
O Dieux ! vos jugements sont toujours équitables,
Grâce à ceux que vous égarez !

L'irrésistible amour et les tendres caresses,
Hélas! ces fleurs enchanteresses,
C'est vous qui les faites germer.
O faiblesse d'un père!... O Dieux de la nature,
Ma fille vous trahit pour suivre l'imposture...
Eh bien!... J'ose encore l'aimer.

Et montrant au loin la grotte où furent inhumés les restes de nos deux martyrs Ferréol et Ferjeux :

Au pied de cette croix, sous un flot de verdure,
Vois-tu cette caverne obscure;
C'est le berceau de votre foi,
Le tombeau des premiers qui souffrirent pour elle.
Au Dieu que tu choisis, chrétienne, sois fidèle;
Vis comme eux, ou meurs comme moi.
Nous n'avons pas troublé ni profané leur cendre.
Aujourd'hui, sur la pierre où leurs noms sont écrits,
Nous passons,... la pitié suffit à les défendre;
Ils sont morts;... ils étaient proscrits!
Proscrits, ainsi que nous, nos ennemis, nos frères,
Ils ont caché sous nos bruyères
Le Dieu qu'ils disaient trois fois saint.
A côté des autels qu'eux seuls devaient détruire,
Ils ont porté le sien, comme un flambeau de cire
Près de la torche qui s'éteint.

Puis, comme illuminé par une révélation prophétique :

Oh! peut-être la Gaule, à ces clartés nouvelles,
Vers l'honneur exilé reprendra son essor,
En montrant à ses fils les traces immortelles
Que derrière elle on voit encor.
Si le chêne à jamais est déchu de sa gloire,
Un jour peut-être, la victoire
Rendra de la sève au laurier.

Déchirant le linceul que souillait sa misère,
Un jour le vieux Gaulois couché dans la poussière
Relèvera son front altier.
Un grand peuple est debout, mais ce n'est plus la Gaule...

C'est la France, dont le vieux barde entrevoit les nobles destins. Il nous la montre dans le nuage d'une prédiction en vers médiocres et négligés ; puis il s'écrie :

Pardon, Dieux immortels que peut-être j'outrage!
Le livre s'est ouvert sous mes yeux éblouis.
J'ai vu d'autres clartés... Dieux ! j'ai vu votre ouvrage
Dans ces triomphes inouis.
N'arrêtez pas la France au seuil de son histoire.
L'erreur s'efface dans la gloire,
Et la gloire brave le sort.
Mais moi qu'il a frappé, je veux dire à mes pères
Que j'ai vu l'espérance au fond de nos misères.
Dieux ! écoutez mon chant de mort.

Ce chant de mort, qui forme la troisième et dernière partie de l'ouvrage, est loin d'en être la meilleure. Il se compose de strophes régulières. C'est une espèce d'ode où règnent le désordre et l'obscurité, où les hardiesses de la métaphore dépassent quelquefois les bornes d'un goût sévère :

Honte et mort au soldat qui pleure sa blessure!
Sa poitrine est un champ indigne de culture,
Où se flétrissent les moissons.
N'était-ce pas la guerre et le fer des batailles
Qui des Gaulois, jadis, fécondaient les entrailles,
En y creusant de fiers sillons!

La strophe suivante est beaucoup meilleure :

J'ai vu le sol rougi sous les chairs palpitantes,
Et mes pieds ont touché les dépouilles fumantes,
Les corps déchirés et sanglants.
Rien, aux yeux d'un héros, n'est beau comme la plaine
Où la mort est assise, haletante, incertaine,
Entre les guerriers chancelants.

Vénelda, cependant, continue à prier avec ardeur, tenant la croix embrassée. Elle a cru voir un rayon parti de cette croix se diriger vers le prêtre des faux Dieux,

Et le voile, peut-être, est tombé de ses yeux.
Peut-être... Ciel, ô Ciel! un éclair fend la nue;
La foudre a retenti, la terre s'est émue.
Comme un luth qui se brise, un barde qui s'endort,
Où qui frappe en chantant aux portes de la mort,
Le vieillard est penché sur le tronc d'un vieux chêne...
Est-ce un torrent de feu qui descend dans la plaine?
Druides, est-ce vous qui sortez des tombeaux
Pour un grand sacrifice à vos Dieux infernaux?
Barde, le vent mugit au milieu des ténèbres;
Barde, il n'est plus d'écho pour tes hymnes funèbres.

Le vieillard reste foudroyé; mais l'Espérance, la Foi, la Charité viennent au secours de sa fille et la guident au tombeau des saints martyrs. Enfin l'auteur, dans un court épilogue, nous dévoile une ingénieuse allégorie, qui ne peut qu'ajouter à l'intérêt de l'ouvrage.

Enfant que ces vertus et leurs attraits divins,
Ramènent chancelante à la grotte des saints,

O Vierge, n'es-tu pas cette église naissante,
Qui grandit, en montrant aux peuples égarés
La croix où s'appuyaient ses membres déchirés?
Barde, qui l'outrageas de ta voix menaçante,
Es-tu ce monde aveugle, errant près du flambeau,
Qui frappe les martyrs, et meurt sur leur tombeau.

J'en ai dit assez, Messieurs, pour que chacun ici puisse apprécier cette composition, sans qu'il soit besoin d'expliquer les motifs de la juste préférence que vous lui avez accordée. J'y ai fait de nombreuses coupures afin de l'encadrer dans ce rapport. L'auteur lui-même en fera sans doute quelques-unes et polira son œuvre avant de la publier, s'il la publie. Vous avez cru y reconnaître les traces de ce don précieux qu'on nomme l'inspiration poétique, et vous avez, en faveur de ce rare mérite, passé sur beaucoup d'imperfections. J'en ai signalé plusieurs. La principale est, ça et là, un manque de clarté qui tient en grande partie à des longueurs dont une analyse comme celle que vous venez d'entendre se trouve naturellement dégagée, mais qui fatiguent à la lecture de l'ouvrage. Il est bon de rappeler en finissant que le poëte s'excuse dans une note de n'avoir fait qu'indiquer l'objet qu'il avait en vue : *peindre la résurrection de la Gaule par le christianisme.* Prenons acte de cet aveu, et ne désespérons pas de voir le concurrent se rapprocher, par de nouvelles et courageuses tentatives, d'un but digne des plus nobles efforts.

A la suite de ce rapport, M. le Président proclame comme auteur de la pièce n° 6, jugée digne d'une mé-

daille de cent francs : M. Placide Paris, de Meurcourt (Haute-Saône), demeurant à Bordeaux ; et comme auteur de la pièce n° 2, qui a mérité une mention honorable : M. Claude-Joseph Bouvier, médecin à Héricourt.

RAPPORT

SUR LE CONCOURS D'ÉLOQUENCE

Par M. CLERC DE LANDRESSE.

Messieurs,

Vous avez mis au concours, pour le prix d'éloquence, l'éloge de Perreciot.

Deux discours vous ont été adressés sur cet intéressant sujet. Celui qui porte le n° 2 ne vous a été remis que longtemps après l'époque fixée par les réglements. Vous avez cependant examiné ce discours. Il se lit facilement et n'est certainement pas sans mérite; mais c'est une œuvre incompléte, dans laquelle on trouve des phrases mal composées et des expressions incorrectes. Il est probable que l'auteur a travaillé trop précipitamment.

Le discours qui porte le n° 1 a fixé votre attention. L'auteur s'occupe de la vie privée de Perreciot, de sa vie publique et de ses travaux comme historien et publiciste. Ce travail est complet. Je vais vous en présenter un résumé rapide.

Claude-Joseph Perreciot est né à Roulans, le 11 août 1728. Son père était notaire dans cette commune. Sa famille était originaire de Besançon. Jean-Baptiste Per-

reciot, grand-oncle de Claude-Joseph, était un des avocats les plus distingués du barreau de cette ville.

Dès ses jeunes années, Claude-Joseph Perreciot se fit remarquer par ses dispositions heureuses et par son goût pour l'étude. Il suivit les cours du collége de Besançon; de nombreuses couronnes marquèrent ses premiers pas. Ses succès continuèrent à l'Université de cette ville, où il fit ses études de droit.

En sortant de l'école de droit, il suivit les audiences du Parlement de Besançon et travailla dans le cabinet d'un avocat. Il s'y forma par l'exemple et les conseils des jurisconsultes les plus distingués. Il eut pour patron Me Arnoux, qui lui accorda constamment sa confiance et son amitié.

Perreciot s'établit comme avocat à Baume, où était le siége principal des affaires de sa famille. « Il avait, dit l'auteur du mémoire n° 1, les qualités qui conviennent à l'avocat, promptitude d'intelligence, lucidité de pensées, facilité d'élocution et par-dessus tout cela cette généreuse chaleur qui donne à la parole la puissance qui séduit, émeut, entraîne. Quoique bien jeune encore il se fit un nom et une position honorables. L'esprit conciliateur dont la nature l'avait doué lui attira la confiance publique. La vivacité de son intelligence et la loyauté de son caractère lui valurent la bienveillance du tribunal. Dans les loisirs que lui laissait l'exercice de sa profession, il passait de l'étude des lois à celle de la littérature, de l'histoire et des sciences. Où Perreciot trouva-t-il cette vigueur de pensées, cette pénétration, cette clarté, si ce n'est dans la variété de ses études,

dans les beautés de l'histoire, dans les enseignements des sciences et des arts, dans la méditation des modèles de l'antiquité? »

La confiance qu'inspiraient la probité, l'intelligence et la science de Perreciot le firent choisir pour diriger les affaires d'intérêt du prince de Montbéliard et de la princesse de Marsan, qui possédaient de grands biens en Franche-Comté. Perreciot eut à sa disposition les importantes archives de ces deux puissantes maisons. Il en profita pour faire d'infatiguables recherches, étudier les chartes, prendre des notes et faire des copies des pièces essentielles.

« L'administration forestière du baillage de Baume languissait en des mains inhabiles que l'âge avait rendues impuissantes. Perreciot, convaincu qu'il pouvait remédier à cet état de choses, accepta, avec dispense d'âge, les fonctions de conseiller procureur du roi de la maîtrise des eaux et forêts. Réformateur modéré, il chercha tout de suite à se rendre maître de tous les détails de son service afin de réprimer les abus qui s'y étaient glissés. Par ses efforts et son activité il embrassa en un instant l'ensemble du système forestier. Par sa fermeté il parvint à opérer d'importantes réformes. Il avait remarqué que l'ignorance des règlements forestiers, leur fausse interprétation et leur injuste application avaient été les principales causes des abus; son premier soin fut de faire un commentaire simple et facile de l'ordonnance de 1669. Après avoir rétabli sur ses véritables bases la police forestière du bailliage, il crut sa tâche terminée et il rentra au barreau. »

En 1761, l'Académie de Besançon mit au concours la question de savoir *quelle était la meilleure façon de cultiver la vigne et de faire le vin en Franche Comté.* Perreciot obtint l'accessit.

La dissertation sur le point de savoir *comment s'étaient établis les Comtes héréditaires de Bourgogne* obtint le même succès, l'année suivante.

En 1764, l'Académie mit au concours, pour sujet d'histoire, l'*examen critique des différentes positions de la ville de Besançon depuis Jules César.* Perreciot entra dans la lice avec Dom Berthod et eut encore le premier accessit.

Il partagea, un an plus tard, avec Dom Sornet le prix sur *l'origine, la forme et le pouvoir des états de Franche-Comté.*

En 1767, ils partagèrent encore le prix proposé sur ce sujet : *Quels sont les princes et les seigneurs de Franche-Comté qui se sont distingués dans les croisades.*

Dans la même année il obtint l'accessit sur la question de savoir : *S'il serait plus utile en Franche-Comté de donner à chacun la liberté de clore son héritage.*

En 1768, Perreciot écrivit l'*Histoire de l'abbaye de Baume.* Cet ouvrage fut couronné par l'Académie.

L'année suivante, il devança tous ses rivaux et obtint le prix d'histoire, qui avait pour sujet *un mémoire sur une des villes de la province.*

En 1771, son mémoire sur l'*étendue de la province séquanaise et ses changements sous les Romains* obtint la même faveur.

Des travaux si considérables et des succès si nombreux ouvrirent à Perreciot les portes de l'Académie de Besançon. Il fut élu le 4 août 1771.

Perreciot fut nommé maire de la ville de Baume en 1768 et il en exerça les fonctions jusqu'en 1782. Pendant ce temps il eut à sa disposition les archives de la ville et y puisa des documents précieux. Il remit l'ordre dans l'administration, rétablit les édifices publics et garantit la population de la misère. En 1770, la province était menacée d'une disette. Il fit établir un grenier public avec l'approbation du Parlement. Il acheta des blés dans le Palatinat et, en les répartissant avec économie entre les habitants, il les préserva de la famine qui désola la Franche-Comté en 1771. Au moyen de sa prudente économie, il put encore porter secours aux villes d'Ornans, de Pontarlier et de Salins, en leur cédant une partie de ses approvisionnements.

L'Académie de Besançon désirait fixer Perreciot à Besançon. En 1782 elle demanda et obtint, pour lui, une charge de trésorier de France au bureau des finances de Besançon.

Dès l'année 1778, Perreciot avait été présenté pour le même emploi par le ministre Bertin, qui voulait récompenser les travaux historiques de ce savant et les services qu'il avait rendus à la province. Perreciot, ayant appris qu'il était en concurrence avec M. Vuilleret, à qui il reconnaissait plus de droits, se retira afin d'assurer la préférence à son concurrent.

Perreciot se distingua dans l'exercice de ses fonctions

de trésorier comme il l'avait fait dans toutes les positions qu'il avait occupées.

Le ministre Bertin, appréciateur intelligent du mérite de Perreciot, s'efforça de l'attirer auprès de lui par la promesse de la première place qui vaquerait à l'Académie des inscriptions ou d'un emploi dans son ministère. Perreciot résista à ces honorables instances.

» 1789 approchait, dit l'auteur du mémoire; on était à la fin de ce dix-huitième siècle qui a produit tant d'hommes et tant de choses extraordinaires, et qui, dans son œuvre de civilisation, semblait avoir reçu la mission de détruire et de préparer plutôt que de fonder. Le pouvoir, privé de ses anciennes bases qui s'en allaient en ruines, ne savait pas s'en créer de nouvelles, et aidait, par son aveugle insistance, à creuser l'abîme dans lequel il devait s'engloutir. Le privilége, attachant obstinément ses yeux sur le passé, ne trouvait rien de mieux pour se défendre que la censure et les lettres de cachet : le présent était gros de l'avenir. La pénurie des ressources était extrême; le désordre des finances ne pouvait plus être dissimulé. La dépravation des mœurs infectait les premiers ordres de l'Etat; la nation entière était inquiète et mécontente. Un auteur célèbre a pu dire de cette époque : « Tout était privilége : les individus, » les classes, les villes, les provinces et les métiers eux-» mêmes; tout était entrave pour l'industrie et le génie » de l'homme. Les dignités civiles, ecclésiastiques et » militaires étaient exclusivement réservées à quelques » individus. On ne pouvait embrasser une profession » qu'à certains titres et à certaines conditions pécu-

» niaires... Les charges publiques pesaient sur une » seule classe. La noblesse et le clergé possédaient à » peu près les deux tiers des terres; l'autre tiers, pos- » sédé par le peuple, payait des impôts au roi, une » foule de droits féodaux à la noblesse, la dîme au » clergé (Thiers, *Révolution française*, t. I). » A cette époque, la France avait vu naître et se développer dans son sein deux passions principales, l'une plus profonde et venant de plus loin, était la haine violente et inextinguible de l'inégalité; l'autre plus récente et moins enracinée, portait les Français à vouloir vivre non-seulement égaux, mais libres. Au milieu de ces luttes ardentes, dans lesquelles s'épuisaient en efforts désespérés les puissances des anciens temps, on avait vu se former, à une certaine hauteur de l'échelle sociale, une classe d'hommes qui assistait dans une contenance pleine de mesure et de dignité à cette dissolution générale; c'était la bourgeoisie, assez intelligente pour tout comprendre, assez riche pour attendre, assez forte pour être patiente. C'est à cette classe qu'appartenait Perreciot. Indépendant par caractère autant que par ses études, élevé dans l'exercice d'une profession qui réveille puissamment le sentiment du droit, il dut accueillir avec joie la révolution française. Les commencements furent si beaux, les cœurs battaient si fort et tant d'espérances s'éveillaient aux noms magiques de patrie et de liberté! Il y avait dans ces élans une immense force sociale qu'un pouvoir plus clairvoyant et plus habile aurait pu diriger en cédant à de justes exigences. Perreciot embrassa avec ardeur la cause de ceux qui voulaient rappeler, dans une sage

mesure, les hommes aux sentiments de leur force et de la liberté. Il s'associa au grand et patriotique mouvement, mais il ne partagea pas les idées de ceux qui, dans l'aveuglement de leurs passions, méconnurent les lois de la justice et de l'humanité. Quand il vit que le torrent de la révolution allait rompre ses digues, il résista, au risque d'être écrasé sous les ruines. On peut dire de lui ce que M. le procureur général Loiseau disait, avec tant de talent et d'autorité, du savant Proudhon, qui a été aussi une des gloires de cette province : « Il voulait allier la tradition au progrès; la tra-
» dition, c'est-à-dire l'expérience, ce don si rare, cette
» vertu presque surhumaine, que la Providence a placée
» comme une vigie au milieu des siècles pour signaler
» les écueils et transmettre aux générations, avec les
» enseignements du passé, ces grandes et terribles
» leçons que Bossuet fait planer sur la tête des peuples
» comme des rois; pour lui, le progrès c'était l'unité
» dans la loi, c'était l'égalité civile; mais il avait trop
» appris pour comprendre une société sans les garanties
» nécessaires à la force du pouvoir. »

Au commencement de la révolution, Perreciot fut choisi par ses concitoyens pour la composition et la rédaction des cahiers de doléances.

Lors de la formation des corps administratifs, au mois de mai 1790, il fut nommé à l'unanimité membre du conseil général du Doubs. Conformément au décret du 22 décembre, il fit partie de la commission chargée de liquider les dettes de l'ancienne province et de les répartir entre les districts. On lui confia aussi le soin de

faire, avec M. Demesmay, l'inventaire des papiers de l'intendance. Ce fut encore pour Perreciot une occasion de faire des recherches historiques, de prendre des notes et d'amasser des matériaux.

« Les événements qui se succédaient rapidement, dit l'auteur du mémoire, mirent fin à ses fonctions administratives et aux travaux de l'Assemblée constituante. La révolution déviait de son but primitif et tournait à la démagogie; Perreciot se retira à la campagne, espérant trouver, dans la vie solitaire des champs et dans la culture des lettres, un abri contre l'orage qui menaçait sa patrie. Un cœur comme le sien, que la vie d'étude avait conservé jeune pour toutes les affections simples et vraies, devait toujours revenir avec joie dans la maison où il était né. C'était à sa campagne de *Tusculum* que Cicéron se retirait lorsque les ennuis de la politique et les malheurs du temps remplissaient son âme d'une noire mélancolie.

» Malgré son dégoût des fonctions publiques, Perreciot ne put résister aux vœux des habitants du canton de Roulans, qui l'élurent à l'unanimité juge de paix, en 1792. D'incontestables abus étaient à réformer, Perreciot en avait, le premier, demandé la répression; mais en présence des prétentions violentes et des désordres qui se manifestaient de toute part, il montra une sagesse et une fermeté admirables. Des préoccupations tristes occupèrent douloureusement son esprit. Ne voulant pas sortir des bornes de la modération, qui était dans ses principes et dans son caractère, il essaya de résister à la fureur révolutionnaire; il fut révoqué de ses fonc-

tions de juge de paix. Cette disgrâce, à laquelle il s'était volontairement exposé, le toucha peu ; mais les excès qui lui donnaient des craintes pour l'avenir de la patrie et de la civilisation, firent sur lui une impression profonde. Sa santé s'altéra, et le 11 septembre 1793, il fut frappé d'une attaque d'apoplexie. Les soins empressés qu'il reçut de son frère le rappelèrent à la vie.

» Il semblait que son âge, l'état de sa santé, son passé tout entier devaient le mettre à l'abri des vengeances populaires. Ni une vie constamment honnête, ni les services rendus pendant une longue carrière ne purent le soustraire aux excès du temps. La terreur était partout, les affaires étaient suspendues, le droit se taisait, la justice voilée était contrainte au silence et à la retraite. Le peuple, cédant à un mouvement de vertige, se précipita vers la maison de Perreciot pour la livrer au pillage et y chercher les blés qu'on l'accusait d'y tenir cachés. L'espoir de cette populace aveuglée fut déçu. Elle ne trouva point de blé. Perreciot n'en fut pas moins arrêté et mis en prison comme suspect. Fort de sa conscience, il eut la prudence d'être calme. Il ne fit entendre aucune plainte, et pour adoucir les rigueurs de sa captivité il s'entoura de ses livres. Il fut un consolateur pour ses compagnons d'infortune, un bienfaiteur, un père pour ceux qui, au chagrin d'avoir perdu la liberté, joignaient les douloureuses privations de l'indigence. Il attendait avec résignation sa fin par le dernier supplice, qui était devenu le genre de mort des honnêtes gens, lorsque la réaction du 9 thermidor lui rendit la liberté

en brisant le niveau de plomb et de sang sous lequel Robespierre étouffait la France.

» Perreciot reprit son domicile à Besançon, voulant demander à l'étude de l'histoire et des lettres l'oubli de l'anxiété qu'il avait éprouvée. Il essaya de continuer ses ouvrages sur l'histoire et le droit public; mais ses infirmités et la faiblesse de sa vue le forcèrent à renoncer à ce projet. Il put seulement réunir les matériaux qu'il avait recueillis et les livrer au copiste dans l'état où ils se trouvaient.

» Du reste, la France s'agitait encore péniblement sous une direction faible et corrompue. C'est de cette époque que Mirabeau aurait pu dire ce qu'il écrivait à Servan en 1789 : « Tous les liens de l'opinion sont re-» lâchés, et il n'existe pas encore un principe à sa » place. Nous avons désappris à obéir, désappris à tra-» vailler, désappris à souffrir, et cependant il n'y a pas » de liberté sans discipline; que deviendrons-nous? » Perreciot, comme tous les Français qui voulaient sincèrement le retour de l'ordre et le règne de la justice, comprenait qu'il y avait besoin d'une main vigoureuse pour relever et faire prévaloir l'autorité attaquée de toute part. A quelques années de là ses vœux devaient être réalisés par le héros d'Italie et d'Egypte, que la victoire avait fait si grand qu'il marchait, comme il le disait lui-même, accompagné du Dieu de la guerre et du Dieu de la fortune. Comme à Moïse, il était permis à Perreciot d'apercevoir la terre promise; sa race devait en jouir et profiter de ce qu'il avait préparé pour elle;

mais il ne devait pas jouir du bonheur de voir l'œuvre accomplie.

» Avec ses mœurs pures et ses sentiments de droiture, Perreciot voulut fuir le séjour de la ville, espérant échapper à des scènes de désordre et de corruption. Il revint au lieu de son origine. Ainsi que les flots, le peuple est changeant dans ses haines comme dans ses affections. Naguère l'objet d'une démonstration hostile, Perreciot fut accueilli par les témoignages de la plus vive sympathie. Il pardonna l'offense et oublia l'injustice qui lui avait été faite. Il ne jouit pas longtemps de cette douce tranquillité, qu'il trouvait enfin au bout d'une longue carrière. Une seconde attaque le fit tomber dans un état de langueur qui ne dura que quelques jours, et, le 19 février 1798, il succomba à l'âge de soixante-dix ans. Sa mort fut, comme sa vie, celle d'un chrétien. Il ne voyait à la morale de fondement assuré que dans la religion, et il savait bien que l'homme qui n'a pour soutien que sa faiblesse, se repose sur un fragile appui. Telle fut cette existence calme, sobre de faits et remplie en même temps, vouée tout entière à l'amour du bien et au travail, qui créent et fécondent. »

Perreciot fut bon fils, époux fidèle, père tendre et ami sincère. C'est ce que disait à l'Académie M. Pourcelot, son gendre, le 2 décembre 1808. Perreciot était resté veuf depuis l'âge de quarante ans. C'était en remplaçant par ses soins ceux que ses enfants auraient dû recevoir de leur mère, qu'il se délassait de ses travaux. Quand il lui fut permis de substituer les leçons de la sagesse aux caresses qu'il avait prodiguées à leur en-

fance, on le voyait pendant des heures entières converser avec eux pour découvrir leurs passions afin de les combattre, leurs goûts afin de les diriger, leurs dispositions pour les mettre en usage et pouvoir ainsi les placer dans la carrière qui semblait leur convenir davantage.

A l'époque de la mort de Perreciot, les membres de l'Académie étaient dispersés, et son éloge ne fut pas prononcé au sein d'une compagnie qui n'existait plus. Les lois révolutionnaires avaient supprimé les corporations scientifiques et littéraires, et confisqué leurs dotations. Ce ne fut qu'en 1806 que l'Académie de Besançon, profitant du calme que l'Empire avait procuré à la nation, put reprendre, avec l'autorisation du gouvernement, le cours de ses travaux.

« La vie publique et privée de Perreciot, dit l'auteur du mémoire, suffirait pour le faire placer au nombre de ceux dont la mémoire est chère aux hommes de bien; mais ses titres les plus beaux à l'estime et à la considération générales sont ses travaux historiques et littéraires. Il appartenait à cette classe d'hommes patients et infatigables qui existaient dans l'ancien ordre de choses, hommes voués à l'étude comme à une espèce de culte, sans lui demander profit ni gloire. Leur vie tout entière s'écoulait dans les labeurs d'une lente et consciencieuse érudition. Il avait saisi avec empressement toutes les occasions qui s'étaient offertes à lui pour satisfaire cette espèce de passion. Il avait consacré à faire des recherches tous les instants dont il pouvait disposer. Chaque jour il amassait de nouvelles richesses par l'étude d'un nombre infini de chartes et de manuscrits. »

La modestie de Perreciot était excessive. Il se défiait de lui-même et il travaillait avec une conscience qu'on ne peut trop admirer. La vue de ses manuscrits prouve qu'il faisait des vérifications scrupuleuses, et qu'il n'admettait un document que lorsqu'il était sûr de son exactitude.

Le 17 août 1768, il écrivait au père Dunand : « Si » je puis quelque chose pour votre service, vous êtes le » maître de disposer de tout ce qui m'appartient; je » suis d'autant moins jaloux de mes recherches, que je » ne me propose pas de jamais rien faire imprimer, et » que je n'ai eu pour but, en ramassant beaucoup de » chartes, que de m'instruire et d'obliger les savants. » Il correspondait en effet avec les personnes instruites de son époque, et il s'empressait de leur fournir les documents qu'elles réclamaient de sa complaisance.

Il résulte d'une lettre de Dom Clément, que ce savant tenait particulièrement à la participation de Perreciot pour terminer son savant ouvrage sur l'*Art de vérifier les dates.*

On n'a livré à l'impression qu'une petite partie des travaux de Perreciot, et pour y arriver, il a fallu en quelque sorte lui faire violence. Son grand ouvrage sur l'état civil dans les Gaules a été imprimé sans nom d'auteur, en 1786.

On imprima aussi, la même année, ses observations sur la dissertation de M. l'abbé de Gourcy, couronnée par l'Académie des inscriptions et belles-lettres, en 1768.

L'historiographe Grandidier a fait imprimer, dans son premier volume de l'*Histoire d'Alsace,* deux savantes

dissertations de Perreciot sur l'étendue des deux provinces appelées sous les Romains *Germanie supérieure* et *Germanie inférieure;* sur la formation des provinces qu'on nomma ensuite *Germanie première, Germanie seconde* et *Province séquanaise;* sur l'*Origine des Francs;* sur l'*Etablissement de la monarchie française dans les Gaules* et sur l'*Alsace thuringienne.*

Quelques articles de Perreciot ont été imprimés dans les almanachs ou annuaires de l'époque.

A part cela, toutes ses œuvres sont manuscrites, et elles sont considérables.

L'auteur du mémoire n° 1 a indiqué tous ces manuscrits, qui sont pour la plupart dans la bibliothèque de Besançon.

Il a analysé les œuvres imprimées de Perreciot et il les a appréciées. Il a donné son avis d'une manière très détaillée sur l'ouvrage principal, qui porte le titre d'*Etat civil des personnes et conditions des terres dans les Gaules*. Il a comparé les systèmes et les écrits de Perreciot à ceux de Montesquieu, de Mably, de Dunod, du président Hénault, de l'abbé Dubos. Les bornes de ce rapport ne permettent pas de reproduire ici cette partie du travail, qui n'est d'ailleurs guère susceptible d'analyse.

« Perreciot, dit le concurrent, ne prenait pas, comme plusieurs historiens modernes, les documents et les témoignages historiques, pêle-mêle, sans critique, sans en vérifier l'exactitude et l'authenticité, sans en bien établir la date et la valeur. Il savait, comme le dit M. Guizot, que l'examen scrupuleux de la valeur des

documents et des témoignages est le premier devoir de la critique historique. De là dépend toute la valeur des résultats. A l'appui des faits qu'il avance, il produit une abondance de preuves. Il rapporte une foule de textes qui doivent faire connaître si l'écrivain ne fait pas de fausses applications, et s'il est fondé à s'écarter des routes qu'ont frayées les hommes célèbres dont il ne suit pas la trace. On est étonné, quand on lit ses ouvrages, de voir la quantité immense de matériaux qui y sont contenus, le savoir énorme qu'ils renferment, les longues préparations qu'ils ont dû nécessiter. On rencontre dans ses œuvres les qualités supérieures qui font les maîtres, les aspirations les plus élevées, les plus nobles et les plus généreuses, la maturité des études. Dans toutes les questions philosophiques qu'il traite, l'élégance et l'intérêt égalent l'érudition toujours vaste et précise. On pourrait peut-être lui faire le reproche d'avoir cherché quelquefois les preuves de ses théories générales, de ses systèmes dans des documents locaux appartenant à une province, et d'avoir proclamé comme loi générale ce qui n'était que le résultat de faits accidentels ou de coutumes particulières. Il a éclairé les ères celtiques, ainsi que la condition des terres à cette époque, l'origine des Francs, terrain favori de l'esprit de système. Il a tempéré par ses vues judicieuses les théories aristocratiques de Boulainvilliers, démocratiques de Mably, et parfois erronées de Montesquieu.

» Un de ses principaux mérites est assurément d'avoir éclairé l'histoire de notre pays par la géographie. Pour bien comprendre les événements, il faut absolument

avoir étudié avec attention le théâtre qui les a vu naître et se développer. De l'union de ces deux éléments est sortie pour Perreciot la connaissance nette et précise des temps et des lieux, des hommes et des choses, des progrès de l'esprit humain, des révolutions politiques, des causes qui ont hâté la civilisation ou amené la barbarie.

» Son style est sobre, clair et vigoureux, quelquefois un peu lourd, sans être jamais de mauvais goût. L'énergique concision, les vues profondes, la vigueur des pensées ne coûtent aucun effort à cet esprit solide. Il se résume avec la même facilité que les esprits faibles s'étendent. Par un mot saillant il exprime une idée; ses compositions ont quelque chose de nerveux, de compact, un tour qui n'appartient qu'à lui. Enchaîné par son goût très vif pour les recherches savantes, il ne se laisse cependant pas aller à donner trop de place à des questions de pure érudition. On rencontre dans quelques passages de ses œuvres une naïveté de langage, une simplicité, une suavité de pensée qui donnent à ses travaux un cachet particulier. On y remarque, à côté d'une modestie naturelle s'enveloppant toujours des formes les plus délicates, le parti pris de ne point transiger avec la fausse science dont l'influence est si redoutable. On y voit surtout un amour ardent de la vérité. On trouve dans ses écrits beaucoup de choses neuves, des découvertes qui ne sont qu'à lui. Il a sur certaines matières des idées à lui propres et originales, des manières nouvelles d'envisager et d'expliquer les choses et les faits, qui ne s'accordent pas toujours avec les opinions généralement admises; mais doit-on lui en faire un reproche? N'est-ce

pas là le propre de l'homme qui a acquis le vrai talent, qui possède la véritable science? « Le bien de l'huma-» nité, dit Perreciot dans sa préface, a seul dirigé ma » plume : pourrais-je ne pas avoir droit à quelque in-» dulgence? elle est due à mon travail lors même qu'on » n'adopterait pas mes idées. Souvent elles s'éloignent » des opinions reçues; mais la vérité ne saurait être » vieille tout en naissant. Que l'on ne pense pourtant » pas qu'en annonçant de nouveaux aperçus, je veuille » mépriser les auteurs qui ont marché avant moi dans » la même carrière. Plus j'ai vu de près leurs travaux, » plus je rends justice à leur talent; mais quel que soit » leur autorité, il est permis de l'apprécier, de la ré-» cuser même lorsqu'ils s'écartent du vrai. »

Les meilleurs historiens modernes ont reconnu l'immense mérite des ouvrages de Perreciot, et ils y ont puisé comme à une source pure.

Dans ses œuvres, il a demandé toutes les réformes et préconisé toutes les idées que la civilisation moderne a dès lors adoptées. Il avait été guidé d'une manière sûre par sa science, sa raison et son expérience.

« Si Perreciot revenait aujourd'hui parmi nous, dit l'auteur du discours n° 1, il verrait ses plans généreux exécutés, ses vœux accomplis. Depuis soixante ans, que de changements se sont opérés! Dans l'ordre social, toutes les barrières abaissées. Dans l'ordre physique, l'activité et l'industrie humaine exaltées jusqu'au prodige, la matière recevant de la main des hommes une impulsion inconnue jusqu'à nos jours. Dans la sphère de l'intelligence, la pensée, devenue libre, a jeté sur

toutes choses une vive lumière. Enfin, dans le domaine de la morale, la raison et la volonté individuelles ont été presque partout, et peut-être trop, mises à la place de la tradition et de l'autorité. La liberté, il est vrai, développe l'individu, le fortifie, l'enrichit, l'éclaire. Avec le temps et avec de sages tempéraments, elle doit aussi le rendre meilleur, élever le niveau de sa moralité. Mais l'esprit humain doit se tourner vers une liberté sage, tempérée, basée sur le droit et la justice. Que la science multiplie ses découvertes; que la liberté déploie ses ressources et l'autorité sa puissance; que la civilisation tout entière accumule ses grandeurs et ses merveilles, leur labeur ne sera qu'impuissance si, sans rien abandonner des droits de la raison, on ne maintient fermement dans les âmes l'idée de Dieu! »

Voilà l'œuvre que vous avez jugée digne de récompense. Au point de vue historique, le travail est complet. Il réunit tout ce qui concerne Perreciot. Il a fallu, pour faire ce travail, se livrer à des recherches considérables, y employer un long temps, et faire preuve d'une véritable patience. Il a fallu lire un grand nombre d'ouvrages, établir des comparaisons, se livrer à des appréciations difficiles. Le concurrent s'est acquitté de tout cela à merveille. Il a fait un mémoire très utile, et il nous a donné la preuve qu'il était capable des travaux les plus sérieux et les plus difficiles.

Mais, Messieurs, vous avez mis l'éloge de Perreciot au concours pour le prix d'éloquence. Vous avez donc dû examiner l'œuvre sous ce rapport. Le discours n° 1 contient évidemment des passages très bien écrits; mais

il existe des imperfections dont vous avez dû tenir compte. Il y a des longueurs, des répétitions. Les épithètes sont trop multipliées et quelquefois mal choisies. Quelques expressions sont hasardées. Le sens du récit est trop souvent suspendu par les réflexions de l'auteur. Enfin, le jugement sur les œuvres de Perreciot n'est pas placé, dans le discours, à un endroit convenable. Il se trouve aux pages 48 et suivantes, tandis que les œuvres de Perreciot ne sont indiquées et analysées qu'aux pages 57 et suivantes.

En votre nom, j'adresse des éloges mérités à l'auteur du discours n° 1. Vous l'encouragez à marcher dans la voie qu'il s'est ouverte, et vous lui décernez une médaille du prix de 150 francs.

A la suite de ce rapport, M. le Président fait connaître que l'auteur du discours n° 1 est M. Chalon, fils, substitut du Procureur impérial à Baume-les-Dames.

PIÈCES DE VERS

Par M. VIANCIN.

LE LAURIER ET L'OLIVIER.

Près d'une tige d'olivier
Aux feuilles rares et ténues,
Un large et superbe laurier
Etalait ses branches touffues.
« Que vous êtes chétif! dit-il à son voisin,
» Comment fourniriez-vous des palmes à la gloire?
» Moi seul je puis orner le front de la victoire :
» N'êtes-vous point jaloux de mon brillant destin?
— Jaloux! moi? non, je vous assure,
» Répondit l'olivier satisfait de son sort;
» De l'immortalité vous êtes la figure,
» Mais vous donnez aussi la mort:
» Vous ne mettez personne à l'abri de la foudre,
» Quoi qu'en ait dit l'antiquité;
» Il faut pour vous cueillir trop souvent se résoudre
» A torturer l'humanité;
» Trop souvent le sang vous inonde
» Et vous mêle à d'affreux lambeaux;
» Vous êtes devenu, sur tous les points du monde,
» L'ornement de bien des tombeaux.
» Moi, je ne fais couler ni le sang ni les larmes;
» Je me plais à fleurir loin du fracas des armes;

» J'ai pourtant couronné de grands et nobles cœurs
» Sur le champ des luttes antiques,
» Car j'étais autrefois dans les jeux olympiques
» La récompense des vainqueurs.
» A la souveraine déesse
» Des beaux-arts et de la sagesse
» Les poëtes m'ont consacré,
» Et de ce choix encor je me sens honoré.
» Mais de la paix surtout je reste le symbole,
» Et, si lentement je console
» Ou des revers cruels noblement essuyés,
» Ou des jours glorieux trop chèrement payés,
» Du moins à mon aspect la puissance guerrière
» Eteint sa fureur meurtrière ;
» Aux élans fougueux des héros
» La paix fait succéder un bienfaisant repos.
» C'est elle qui ramène aux foyers de leurs pères
» Ceux des fils qui dans les combats
» Sans mordre la poussière ont bravé le trépas.
» La paix vient aux humains rendre des jours prospères ;
» La paix sera l'orgueil des siècles à venir ;
» Oh ! la paix ! c'est le bien suprême ;
» Je suis fier d'en être l'emblème,
» Heureux de l'entendre bénir.
» Ainsi vous me voyez content de mon partage,
» Et je ne voudrais pas changer
» Contre l'éclat pompeux de tout votre feuillage
» De mes rameaux le plus léger. »

LA NOUVELLE RENOMMÉE.

Pour publier au loin les hauts faits d'une armée,
Pour faire d'un grand nom retentir l'univers,
Que devient désormais l'antique Renommée,
Ce monstre que Virgile a peint en si beaux vers?
Ses formes aujourd'hui sont à peine connues :
Ce n'est plus cet oiseau grandissant dans son vol,
D'un pied léger rasant le sol
Et portant son front dans les nues,
Qui parcourait les airs, jour et nuit sans repos,
Sous ses plumes cachait d'incroyables merveilles,
Des yeux toujours ouverts, d'attentives oreilles,
Des langues redisant mille et mille propos,
Et qui, non moins contraire à la gloire ternie
Que propice à l'éclat de la célébrité,
Semait partout la calomnie
Aussi bien que la vérité.

Le voilà remplacé par un autre prodige,
Non moins étonnant, mais réel;
Sous un charme qui vient du ciel
La fable des vieux temps a perdu son prestige :
Un fluide subtil circule dans les airs,
Rapide comme la pensée;
C'est lui qui la transmet, fidèlement tracée,
Même à travers les flots jusqu'au delà des mers.
Entouré de lumière ou d'ombre,
Comme aux clartés du jour, dans la nuit la plus sombre,
De tout événement né dans l'immensité
Il informe l'humanité.

O d'un siècle inventeur merveilleuse conquête !
Paisible emprunt de l'homme au feu de la tempête !
Qu'il est utile aux nations
De recevoir soudain tes révélations !
Que l'on aime à prêter l'oreille
Aux échos saisissants que ton éclair éveille,
Quand sur la scène des combats
Où va se décider le destin des Etats,
Nos bataillons couverts de gloire
Ont poussé, triomphants, le cri de la victoire,
Et surtout quand tu viens, après des jours sanglants,
Aux enfants de la terre émue
Proclamer ces mots consolants :
Les foudres sont éteints et la paix est conclue!

Sous l'empire de cette paix
Si chère à tous les cœurs, puisses-tu désormais
Multiplier tes étincelles
Pour ne nous apporter que d'heureuses nouvelles !
Puisses-tu longtemps n'avoir pas
A marquer les travaux de ces grandes journées
Où tant d'héroïques trépas
Font suspendre leur crêpe aux palmes moissonnées !
Puissent tous nos soleils, moins voilés de cyprès,
Dans le calme éclairer la marche du progrès,
De ce progrès orgueil du monde,
Qui rend la terre plus féconde,
Combat les fléaux désastreux,
Des arts élargit le domaine,
Ennoblit la puissance humaine
Et découvre aux mortels le secret d'être heureux !

Silence aux tubes homicides
Qui pour porter des coups sûrs autant que rapides

Ont été naguère inventés
Et dont si tristement les effets sont vantés.
Ah ! l'homme n'est pas né pour tant savoir détruire :
C'est à créer, c'est à produire
Qu'il doit tendre surtout en digne enfant des cieux ;
Autrement il serait par le côté funeste
Le ravisseur du feu céleste
Malgré le souverain des dieux ;
C'est lui qui rouvrirait la boîte de Pandore ;
Il en ferait sortir des maux plus grands encore
Que ceux dont nous avons à subir le tourment,
Et la peine de Prométhée,
Par lui cent fois plus méritée,
Serait son juste châtiment.

C'est à lui d'échapper au vautour du Caucase :
Du vrai, du bien, du beau, qu'il suive le chemin,
Et qu'une sainte ardeur l'embrase
Pour le bonheur du genre humain !
Va, cours dans l'univers, nouvelle Renommée,
Propage avec amour dans ta route enflammée
Les triomphes heureux des plus grands bienfaiteurs,
Et pour les gloires pacifiques,
Qui restent les plus magnifiques,
Electrise les nobles cœurs.

LES DIEUX S'EN VONT.

Les dieux s'en vont : — Oui, sans nul doute ;
Déjà grand nombre sont partis ;
Oui, tout conspire à la déroute
Des dieux par les mortels bâtis.
Si Plutus a beaucoup d'apôtres
Et fait ramper l'homme bien bas,
Il s'en ira, comme tant d'autres ;
Mais le vrai Dieu ne s'en va pas.

Qui s'en va surtout de ce monde ?
Ce n'est pas Dieu : c'est vous, c'est moi,
Puis d'autres sujets à la ronde ;
C'est un pasteur, un prince, un roi ;
C'est parfois un puissant génie
Trop tôt ravi par le trépas ;
C'est quelque dieu de l'harmonie ;
Mais le vrai Dieu ne s'en va pas.

Nous assistons à des spectacles
De nos ancêtres ignorés ;
Vous ne croyez plus aux miracles,
Et vous en êtes entourés.
Nous perçons à peine un mystère
Qu'un autre surgit sous nos pas,
Et tout démontre sur la terre
Que le vrai Dieu ne s'en va pas.

Tout nous atteste sa présence.
Tel esprit fort, d'un ton moqueur,
Veut nier la toute-puissance,
Qui la trouve au fond de son cœur :

Son incrédulité chancelle,
Puis, un jour, il se dit tout bas :
« J'avais tort, l'âme est immortelle,
» Et le vrai Dieu ne s'en va pas. »

Visitez, visitez ses temples,
Indifférents, blasphémateurs,
Et regardez les saints exemples
Qu'y donnent maints adorateurs.
Allez sur les champs de batailles
Voir mourir nos pieux soldats;
Vous sentirez dans vos entrailles
Que le vrai Dieu ne s'en va pas.

Sœurs de tant de malheureux frères,
Anges terrestres de bonté,
Qui répandez sur leurs misères
Le baume de la charité,
Dans votre humilité profonde
Et dans vos soins si délicats,
Qui mieux que vous fait voir au monde
Que le vrai Dieu ne s'en va pas?

C'est celui par qui tout respire,
Celui qui féconde nos champs,
Celui dont l'esprit nous inspire
De nobles pensers, d'heureux chants;
Celui qui, selon ses promesses,
A la souffrance ouvre ses bras,
Et dans nos plus grandes détresses,
Quand tout nous fuit, ne s'en va pas.

Il vaincra toutes les idoles,
Restes des humaines erreurs;
Un jour prévaudront ses paroles
Sur tous les oracles menteurs;

On verra tous les faux prophètes
Subir le sort du vieux Chalcas,
Et partout brilleront les fêtes
Du vrai Dieu qui ne s'en va pas.

Consécrateurs de nos trophées,
Poëtes chers à l'Eternel,
Chantez sa gloire en coryphées
Du *Te Deum* universel ;
Chantez dans un concert immense
Le Souverain des potentats,
Le Dieu d'amour et de clémence,
Le vrai Dieu qui ne s'en va pas !

PIÈCES

DONT L'ACADÉMIE A VOTÉ L'IMPRESSION.

PIÈCES

DONT L'ACADÉMIE A VOTÉ L'IMPRESSION.

DE L'INDIGENCE ET DE LA BIENFAISANCE

DANS LA VILLE DE BESANÇON,

Par le Dr J. DRUHEN aîné,

Professeur à l'Ecole de Médecine.

(SUITE) (1).

SOCIÉTÉ DES SŒURS DE LA CHARITÉ.

Il existe à Besançon une communauté religieuse qui occupe une place importante dans le personnel de l'enseignement primaire, et dont les membres prêtent un concours précieux aux institutions bienfaisantes de la Franche-Comté : je veux parler de la société des Sœurs de la Charité. Nous l'avons nommée déjà en traçant l'histoire du bureau de bienfaisance et celle des Dames de Charité, et nous la retrouverons en parlant des écoles municipales; ce serait déjà un motif suffisant pour lui

(1) Voy. Bulletin de l'Académie : janvier 1859.

consacrer un souvenir dans cet ouvrage, mais il n'est pas le seul. Les sœurs de la charité se recommandent encore à la reconnaissance publique par l'action directe qu'elles exercent sur les pauvres et par les secours qu'elles leur distribuent pour leur propre compte, et en dehors des institutions dont elles sont en quelque sorte les agents.

L'histoire des sœurs de la charité est toute récente ; elle date de l'année 1799. M. l'abbé Bacoffe, alors curé de l'Assomption, aujourd'hui Notre-Dame (1), n'avait pu voir sans regret l'abandon où se trouvaient les pauvres par suite de la loi de messidor an II de la République. Pendant qu'il méditait le projet de reconstituer l'association des Dames de Charité dont nous avons parlé, il en réalisa un autre qui devait remplir bien plus complétement le but qu'il poursuivait : il fonda la communauté des Sœurs de la Charité pour l'instruction des jeunes filles pauvres et pour le soin des malades. M. Bacoffe rencontra, pour mener à bien cette entreprise, un auxiliaire singulièrement puissant dans une ancienne religieuse de Saint-Vincent-de-Paul de Paris, originaire des montagnes du Doubs, et que les événements de la révolution avaient ramenée dans son pays natal. C'était sœur Thouret : d'une taille imposante, douée d'un esprit naturel, d'une parole persuasive, d'une grande fermeté de caractère, elle avait toutes les qualités nécessaires pour donner de la vie à la communauté naissante, pour lui gagner des associées et pour la

(1) Voy. Bulletin de l'Académie : janvier 1859, page 163.

recommander à la confiance publique (1). Grâce à son ardent prosélytisme, la communauté ne tarda pas à grandir ; grâce à l'instruction et à la vertu modeste de ses membres, grâce enfin à la sage direction que M. l'abbé Bacoffe sut lui imprimer, dès son début, les sœurs de la charité obtinrent bientôt une popularité dont la situation actuelle de l'établissement est un éloquent témoignage. Sœur Thouret comptait à peine dix compagnes quand elle l'ouvrit ; aujourd'hui, la communauté compte environ huit cents membres. Restreintes pendant plusieurs années aux seuls établissements de la ville, les sœurs de la charité se sont répandues dans un grand nombre de localités de la Franche-Comté, des provinces voisines et même en Suisse, et elles fournissent aujourd'hui des religieuses à cent cinquante établissements différents consacrés à l'enseignement, aux pauvres et aux malades.

J'ai dit, en commençant cet article, que les sœurs de la charité distribuent des secours pour leur propre compte et en dehors des institutions dont elles sont les agents : c'est particulièrement à ce titre qu'elles méritent de trouver place dans ce chapitre.

Chaque année, au commencement de l'hiver, elles

---

(1) Dans le congrès présidé par Mme Lætitia et que Napoléon Ier réunit à Paris de toutes les supérieures du petit nombre des congrégations religieuses, existant alors en France, sœur Thouret plut à Mme Lætitia et à l'Empereur qui, en 1810, la chargea d'aller fonder à Naples une maison de son ordre. Cette maison est aujourd'hui en grande prospérité.

font dans les principales maisons de la ville une quête dont le produit a varié d'importance aux différentes époques, et que l'on peut aujourd'hui évaluer de 800 à 1,000 fr. Avec ce fonds modeste, les sœurs trouvent moyen de donner aux malades ces nombreux petits secours qui, sans être du domaine de la pharmacie, n'en occupent pas moins une large place dans le traitement des malades, et ces soins délicats qui tout en s'adressant à leur corps, exercent en même temps sur leur moral une si salutaire influence.

Le bureau de bienfaisance ouvre chaque année un crédit spécial pour fournir les médicaments aux malades indigents; mais le sirop, le sucre, le miel, les fruits pectoraux, le riz, le vin même, la charpie, les autres linges à pansement et beaucoup d'autres substances encore, utiles et quelquefois indispensables, soit dans la maladie, soit dans la convalescence, ne figurent pas au formulaire et sont par conséquent refusées. C'est avec leur fonds spécial que les sœurs de la charité comblent cette lacune.

Plusieurs malades manquent des moyens de se couvrir dans leur triste grabat : les sœurs leur procurent des couvertures, elles leur confient même du linge, pansent leurs plaies et deviennent, pour le médecin, dans l'occasion, des auxiliaires aussi intelligents que dévoués.

Il faut, sous ce rapport, les voir à l'œuvre pour comprendre combien leur concours est précieux, et pour savoir jusqu'à quel degré de mérite leurs soins peuvent atteindre. Je viens de soigner une pauvre journalière dont l'avant-bras gauche était en proie à une suppuration diffuse très abondante. Le cas était des plus graves, le

mal envahissait le bras, et des symptômes de résorption purulente menaçaient ma malade. L'amputation offrait peu de chances de succès, et dans l'hypothèse où cette mutilation aurait réussi, la perte d'un membre ne laissait qu'une perspective désespérante.

Pendant six semaines, deux sœurs de la charité ont assisté ma malade, ont suivi mes prescriptions, appliqué mes bandages, et par des pansements délicats, intelligents, mais pénibles et prolongés, elles m'ont aidé largement à rendre à la vie et à la santé une mère de famille dont j'avais désespéré.

Voilà un des rôles des sœurs de la charité à Besançon ; nous les retrouverons encore aux salles d'asile et aux écoles : partout elles sont la providence visible du pauvre, qui l'aide, le conseille et le console.

SOCIÉTÉ DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL.

Fondée pour maintenir la jeunesse dans la foi par la pratique de la charité, la société de Saint-Vincent-de-Paul est tout à la fois une association pieuse et une institution de bienfaisance.

Etablie à Besançon vers la fin de l'année 1840, elle n'était composée à son origine que de six jeunes hommes réunis par le conseil d'un prêtre de cette ville distingué par ses talents, son zèle apostolique et sa piété (1). Cette

(1) M. l'abbé Oudet, aumônier de l'hôpital Saint-Jacques.

société, presque ignorée à son début, a vécu d'abord isolée, faisant en silence le peu de bien que lui permettaient ses faibles moyens et son personnel alors fort limité. Mais ses succès ayant fixé l'attention, elle ne tarda pas à recevoir de nombreuses adhésions, à multiplier ses ressources à ce point qu'elle occupe aujourd'hui un des premiers rangs parmi les institutions charitables de notre cité.

Les associés se divisent en membres actifs et en membres affiliés. Pour être actifs, il faut un attachement sincère à la religion et aux devoirs qu'elle impose : ce sont les distributeurs des secours, ils sont admis par voie d'élection. Des cotisations annuelles volontaires et l'honorabilité de la conduite suffisent pour être admis au nombre des membres affiliés, qui sont pour ainsi dire la providence matérielle de l'œuvre.

Comme toutes les sociétés de Saint Vincent-de-Paul, celle de Besançon se rattache à celle de Paris qui est le centre et pour ainsi dire la tête de toutes. Considérées dans leur ensemble, toutes ces sociétés constituent un corps homogène qui a à Paris un conseil central, dans les départements de la France et à l'étranger des conseils provinciaux, et enfin des conférences nombreuses répandues dans les cinq parties du monde. Le conseil central imprime le mouvement à tout le corps, inspire les mesures générales aux conseils provinciaux qui, de leur côté, les proposent aux conférences particulières et établissent entre celles-ci et le conseil général un courant continu qui entretient partout la chaleur et la vie. Assemblage admirable, uniforme dans sa diversité, solidaire

dans l'indépendance de toutes ses parties, qui permet à l'Asie de faire le bien qui s'accomplit en Europe, et au moyen duquel la charité timide et inexpérimentée des contrées les plus lointaines trouve en France des conseils, des appuis et des secours matériels au besoin.

A côté du lien moral qui rattache toutes les sociétés entre elles, on a dans ces dernières années, institué un lien matériel qui consiste dans la contribution du centième des recettes au profit de la caisse générale. Cette contribution n'est pas, comme on pourrait le croire, un impôt que la société centrale prélève à son profit; c'est de la part des conférences particulières un placement à gros intérêt, c'est une sorte de mutualité qui leur permet, dans les circonstances difficiles, de faire au conseil général un appel qui est toujours entendu. Et, pour en citer des exemples tirés de notre province, c'est ainsi que le conseil général a envoyé depuis trois ans 50 francs à la conférence d'Hérimoncourt, pour contribuer à l'organisation d'une bibliothèque dans cette paroisse, 200 francs à celle de Gy, pour l'aider à soulager les victimes de la grêle désastreuse du 10 juillet 1856 et, dans le cours de la même année, 150 francs à celle de Levier dont les modestes finances avaient été épuisées par les incendies et le choléra qui venaient de désoler cette malheureuse paroisse.

Le nombre des conférences s'est multiplié à Besançon comme partout et après dix ans d'existence, celle que possédait cette ville a senti le besoin de se diviser. L'accroissement du chiffre de ses membres actifs ne permettait plus à chacun d'eux de se connaître, et la multipli-

cité des demandes à examiner prolongeait les séances outre mesure. En conséquence, en 1851, la société se divisa en trois conférences distinguées entre elles par le nom d'une des principales paroisses. Peu de temps après, M. l'abbé Besson, supérieur du collége Saint-François-Xavier, eut l'heureuse idée d'y agréger quatre conférences analogues spécialement destinées aux jeunes gens de l'établissement : son but était de fournir un aliment nouveau au zèle et à la piété des élèves, et de compléter leur éducation religieuse par la pratique de la charité.

La société de Saint-Vincent-de-Paul fait l'aumône corporelle pour arriver à l'aumône spirituelle qui est le but essentiel de son institution. Les moyens qu'elle emploie à titre de secours matériels sont : des distributions régulières d'aliments, de combustibles, de vêtements, puis des secours extraordinaires destinés à payer des frais d'apprentissage, des loyers, des objets de literie, etc.

Elle dispense l'aumône spirituelle, autrement dit les secours moraux dans diverses œuvres qui ont partagé ou qui partagent encore, à des degrés divers, l'activité et le dévouement de ses membres actifs : ce sont l'œuvre de Saint-François-Régis, l'instruction des militaires, le patronage des petits savoyards et la propagation des bons livres.

La société accueille surtout les familles d'ouvriers qui vivent de leur travail, dont le nom n'est inscrit dans aucun bureau de charité, et qui tombent dans le besoin dès qu'une maladie vient à frapper le membre qui la soutient. Toutefois elle n'exclut pas rigoureusement les autres classes de pauvres s'il y a du bien moral à faire

ou si la misère est pressante. On accorde, d'ailleurs les secours sans s'informer à quelle communion religieuse appartient la famille qui les sollicite, en un mot sans acception ni de religion ni de parti.

Pour être admis, les pauvres doivent avoir au moins trois ans de résidence; ils adressent leur demande à la conférence de la circonscription qu'ils habitent, et à la première réunion hebdomadaire, cette conférence délibère. Si les renseignements sont insuffisants, un membre se charge de les compléter auprès du curé de la paroisse, du bureau de bienfaisance, des autres sociétés de secours ou des agents de police, etc. Si la famille est acceptée, on la visite aussi souvent que ses besoins le commandent, et chaque fois le membre qui en est chargé lui remet les bons de secours accordés par la conférence.

La visite du pauvre est rigoureusement prescrite par le règlement : « En visitant assidûment le pauvre, dans » sa triste demeure, on prend nécessairement un intérêt » plus réel, plus suivi, à tout ce qui le touche, on com- » prend mieux ses besoins, on devient plus ingénieux à » les deviner et à les satisfaire (1). »

Chaque année, aux approches du printemps, une visite générale des familles est faite par les soins d'une commission spéciale qui fait connaître aux conférences celles de ces familles auxquelles les secours peuvent être diminués ou même supprimés pendant la saison des travaux.

---

(1) Extrait du rapport présenté à l'assemblée générale du 27 décembre 1856.

Deux cents familles environ reçoivent annuellement les secours de la société de Saint-Vincent-de-Paul, mais ce nombre est réduit d'un tiers, à peu près, par la visite générale annuelle.

La caisse de l'œuvre est alimentée : 1° par le produit des quêtes qui se font à toutes les séances, tant ordinaires qu'extraordinaires ; 2° par les cotisations des membres affiliés ; 3° par les dons particuliers et extraordinaires, et 4° par le produit d'une loterie fort estimée dans notre ville et qui est regardée, à bon droit, comme une des sources les plus importantes de l'œuvre.

Indépendamment de ces sources productives qu'elles ont adoptées comme leurs aînées, les conférences établies parmi les élèves du collége de Saint-François-Xavier en ont imaginé quelques autres qui leur sont personnelles ; ce sont 1° la questure, 2° l'impôt du baccalauréat.

L'institution de la questure, qui engage aussi bien les maîtres que les élèves, a pour but le rachat, au profit des pauvres, des objets perdus ou confisqués. L'impôt du baccalauréat n'est pas plus compliqué : tous les bacheliers, en sortant du collége, prennent dans les loteries de l'année 50 billets à 25 centimes l'un. « C'est le droit » de bien-venue dans la société dont le diplôme ouvre » les rangs, c'est l'adieu au collége que l'on aime et » aux conférences dont on se sépare, c'est la part du » pauvre dans les joies de la famille et dans les der- » niers succès qui couronnent nos études (1). »

---

(1) Extrait du rapport sur les conférences de saint François-Xavier pour l'année 1857.

Le tableau ci-après des recettes et des dépenses, depuis la fondation de la société de Saint-Vincent-de-Paul jusqu'en 1859 exclusivement, fera connaître d'une manière aussi rapide que complète toutes les opérations de cette société.

TABLEAU général des Recettes et des Dépenses de la Société de Saint-Vincent-de-Paul depuis l'année 1841, époque de sa fondation jusqu'au 31 décembre 1858 (1).

Recettes.

Produit des quêtes ordinaires et des séances générales	24,270 fr.	20 c.
Dons des membres honoraires. — Produit des affiliations	27,832	20
Dons particuliers, extraordinaires et recettes diverses	24,754	65
Produit de la loterie	51,466	»
Total des recettes pendant 18 ans	128,323 fr.	05 c.

Dépenses.

A. Pour le pain des familles indigentes	66,661 fr.	15 c.
B Pour les soupes, le riz, le maïs et les pommes de terre	11,405	90
C. Pour le combustible : Fagots, mottes et tourbe	6,043	08
D. Bouillons, remèdes, vêtements, literie, loyers, secours en argent, livres de classe, cercueils, croix, impressions, registres, etc.	18,219	46
E. Frais de nourrices, apprentissages, placements d'enfants, frais de loterie et dépenses diverses	11,855	90
A reporter	114,185 fr.	49 c.

(1) Ne sont pas comprises dans ces tableaux les opérations des conférences du collége Saint-François-Xavier.

	Report....	114,185 fr.	49 c.
F. Œuvres	de saint François-Regis pour la réhabilitation des mariages.....	1,123	70
	des petits Savoyards.....	470	35
	des militaires.....	5,983	55
G. Dépenses extraordinaires.....		1,512	»
Total des dépenses pendant 18 ans...		123,275 fr.	09 c.
En caisse au 31 décembre 1858...		5.047 fr.	96 c.

Pour l'intelligence de ce tableau, il me paraît indispensable d'entrer dans quelques détails au sujet des principales dépenses.

Nous avons réuni (voy. article B du tableau des dépenses) les dépenses consacrées aux soupes économiques, avec les sommes dépensées en distributions de pommes de terre, de riz et de maïs. Cependant, ce moyen si utile de secourir les pauvres n'a été adopté qu'au mois de janvier 1855. Compris d'abord pour une dépense de 720 fr. 35 c. en 1855, il ne figure plus que pour une somme de 16 fr. 45 c. en 1857 : il est donc en défaveur. Il a paru ne convenir qu'aux vieillards et aux infirmes qui demeurent seuls, et à qui cet aliment tient lieu de tout autre; mais, insuffisant pour les familles nombreuses, il ne dispense pas d'une semblable préparation nécessaire à l'alimentation du pauvre, et dès lors il perd la plus grande partie de son mérite, qui est d'économiser le combustible et la peine de la ménagère. Quelques conférences y ont renoncé.

Les dépenses en bouillons et en médicaments, confondues avec les dépenses en vêtements, loyer, lite-

rie, etc. (voy. article D du tableau des dépenses), ont été séparées pour onze années. La moyenne, pour cette période, a été de 257 fr. 99 c. Les secours en médicaments sont tout-à-fait exceptionnels; ils ne sont guère autorisés que pendant l'été, lorsque le crédit alloué par le bureau de bienfaisance pour cet article est épuisé.

Dans le même article, on voit figurer des dépenses pour objet de literie. Voici à quelle occasion elles se font. Il est très fréquent de rencontrer dans les familles pauvres des enfants d'âge et de sexe différents qui couchent ensemble; d'autres fois, on voit des enfants déjà d'un certain âge qui partagent le lit de leurs parents. On comprend tous les dangers qui en résultent; aussi la société de Saint-Vincent-de-Paul attache-t-elle une grande importance à poursuivre cet abus, qu'elle fait cesser dès qu'elle le découvre.

Les secours en vêtements coûtent généralement peu à la société, car elle reçoit la défroque de plusieurs de ses membres. En outre, des quêtes pratiquées de loin en loin, ajoutées à quelques dons de pièces d'étoffe, suffisent habituellement pour entretenir le vestiaire.

Chaque année, une certaine somme est dépensée en cercueils, croix et autres frais funéraires compris dans le même article. Cette dépense n'est jamais fort élevée, mais elle suffit pour manifester l'esprit qui anime, à cette occasion, l'institution de Saint-Vincent-de-Paul. Quand un indigent secouru par la société vient à succomber, si sa famille est dans l'impossibilité d'acquitter les frais funéraires et s'il n'appartient à aucune autre société qui les prenne à son compte, celle de Saint-Vincent s'en

charge, le membre visiteur assiste le mourant au moment suprême et accompagne son convoi funèbre à sa dernière demeure.

En 1852, on a dépensé pour cet objet 134 fr. 55 c.; une autre année, on n'en a dépensé que 54,50.

Les secours en loyers ont été rarement distingués des autres; la moyenne de quatre années pour lesquelles cette distinction a été faite, est de 102 fr. Comme le paiement des loyers, les secours en argent sont accordés fort rarement aux pauvres; la moyenne de quatre années, pour lesquelles cette dépense a été séparée des autres, a été de 147 fr. 16 c.

Les dépenses extraordinaires (article G) comprennent des dépenses imprévues qui ne doivent pas se reproduire nécessairement chaque année. Ainsi, en 1847, 800 fr. sont alloués en faveur des populations affamées de l'Irlande; dans la même année et en 1852, on ouvre un crédit destiné à l'achat et à l'agrandissement d'une bibliothèque au service de l'œuvre, et les dépenses extraordinaires faites en 1850 et 1851 représentent deux souscriptions faites par les conférences de Besançon au monument élevé à saint Vincent de Paul dans son ancienne paroisse de Châtillon-les-Dombes (Ain). Enfin, la dépense extraordinaire de l'année 1855 représente l'impôt du centième des recettes payé au conseil général de Paris. A dater de 1856, cette dépense fait partie des dépenses diverses annuelles et régulières.

Mais l'histoire de la société de Saint-Vincent-de-Paul de Besançon n'est pas seulement dans l'esprit qui la dirige, dans les chiffres de son budget et dans la manière

dont elle dépense les fonds que la charité lui confie; elle est aussi dans les œuvres principales adoptées par elle : c'est une tâche aussi facile qu'agréable à remplir; car les comptes-rendus officiels donnent à cet égard tous les renseignements désirables.

Œuvre de Saint-François-Régis.

L'œuvre de Saint-François-Régis, la plus importante de toutes, est encore récente et peu connue. Quelques mots de son histoire trouveront donc utilement ici leur place.

Etablie pour la réhabilitation des mariages, elle se rattache par des liens étroits à de hautes questions d'intérêt et de moralité publics. Fondée à Paris en 1824, l'idée en était venue en 1816 à M. Gossin, son fondateur, alors procureur du roi à Troyes; mais elle ne se propagea dans toutes les grandes villes que lorsque la société de Saint-Vincent-de-Paul, fondée en 1832, à Paris, lui eut partout préparé des auxiliaires.

Parmi les unions illégitimes dont les grandes villes sont remplies, beaucoup d'entre elles n'ont pas d'autres causes que l'ignorance, l'impossibilité de commencer et d'entretenir une correspondance prolongée, difficile et surtout dispendieuse. Les droits de greffe, d'enregistrement, de timbre, et les frais de correspondance réunis finissent par composer une somme inaccessible à beaucoup d'indigents, une barrière infranchissable qui les force à croupir dans un libertinage d'autant plus dange-

reux qu'il se transmet le plus souvent comme un funeste héritage aux malheureux enfants qui en sont le fruit.

Avec la société de Saint-François-Régis, toutes ces causes disparaissent; elle se charge de tout, elle lève tous les obstacles, elle aplanit toutes les difficultés, elle va jusqu'à donner des vêtements aux mariés, même à ceux qui ne participent pas à ses secours ordinaires.

Après vingt ans de travaux et de succès non interrompus, de sacrifices inouïs, l'œuvre de Saint-François-Régis finit par gagner les plus chaudes sympathies de tout ce que Paris renferme d'intelligence élevée, de cœurs généreux et d'influence puissante. Dans des observations adressées au gouvernement, en février 1846, et signées de cent soixante-quatorze membres de l'Institut, on li ce qui suit :

« La société civile, les lois, la propriété sont l'objet » de la haine des pauvres vivant dans le désordre : ils » croient se venger de la honte qui les couvre, en » affectant d'insulter à toutes les institutions sociales.

» L'œuvre de Saint-Régis transforme ces ennemis » de l'ordre public en amis de l'ordre : elle transforme » en pères et mères de famille, en honnêtes artisans, » en citoyens utiles des êtres dégradés...; mais la so- » ciété de Saint-Régis, obligée de se procurer à prix » d'argent les actes de toute espèce qui sont nécessaires » au mariage des pauvres, est chargée d'une dépense » au-dessus de ses forces. C'est un impôt prélevé sur » la misère, qui doit être désavoué par une saine po- » litique, quand il a sous le rapport moral de si graves

» inconvénients, qui ne s'élève si haut que parce que » l'œuvre fait beaucoup de bien, et qui même, sous » le rapport matériel, est beaucoup plus désastreux » qu'utile. Les hommes placés à la tête des affaires et » de l'administration savent combien il serait urgent » de diminuer et de restreindre non-seulement les frais » de police et de poursuites judiciaires, occasionnés » par les excès auxquels se livrent les classes corrom- » pues; mais aussi toutes les dépenses qui résultent, » pour les hospices et les hôpitaux, de l'abandon ré- » ciproque de pères, de femmes et d'enfants, qui » auraient dû s'entr'aider comme membres d'une même » famille, et qui, n'étant unis par aucun lien social, » deviennent étrangers les uns aux autres. Les hommes » d'Etat ne voudront pas surcharger leur conscience et » le budget de l'accroissement énorme que recevraient » immédiatement ces dépenses diverses, s'ils laissaient » tomber une œuvre si éminemment sociale, une œuvre » qui détourne du peuple tant de misères, qui prévient » tant de crimes et de délits. L'importance de cette » œuvre est si généralement sentie, que depuis vingt » ans la plupart des gouvernements de l'Europe trans- » mettent gratuitement à la société de Saint-Régis les » actes de l'état civil dont elle a besoin pour le mariage » des pauvres nés en pays étrangers. Les ministres du » gouvernement français ne voudront pas laisser périr » en France une institution que l'Europe nous en- » vie (1). »

---

(1) Cette citation est empruntée à un travail fort remarquable

Le gouvernement français comprit toute la justesse de ces observations, et grâce à son initiative, la chambre des députés, en 1846, et le corps législatif, en 1850, adoptèrent deux lois de la plus grande portée pour l'œuvre de Saint-François-Régis. La première affranchit de toutes les exigences fiscales les pièces nécessaires au mariage des pauvres, et la seconde diminue les dépenses imposées par les droits de chancellerie pour les pièces demandées à l'étranger.

L'œuvre de Saint François-Régis fut adoptée par la conférence de Besançon dès la seconde année de son existence; j'ai dit, dans la première partie de ce travail, qu'en moins de dix ans 272 mariages ont été réhabilités par elle dans l'ancienne province de Franche-Comté.

Est-ce à dire que tous ces ménages sont devenus honnêtes, réguliers et irréprochables, et que l'ordre et la vertu ont dès ce moment remplacé à leur foyer le désordre et le vice qui y régnaient sans partage? Hélas! il faut le reconnaître, le contraire s'est rencontré plusieurs fois, et parmi ces réhabilitations, il en est un certain nombre qu'il eût été plus avantageux d'écarter dans l'intérêt même de la morale publique, et qui n'ont donné que des regrets à ceux des membres de la société de Saint-François-Régis qui en avaient préparé les moyens.

Mais à côté de ces exceptions rares, en définitive, combien de réhabilitations indispensables, urgentes,

---

sur l'œuvre de Saint-François-Régis, lu à la séance générale de la société de Saint-Vincent-de-Paul du 20 juin 1849, par M. le président Ed. Clerc, alors président de la Société.

également réclamées par la loi divine et par la loi humaine, combien de ménages illégitimes que la charité de la société de Saint-Vincent-de-Paul a transformés, et qui, désormais fidèles à leur devoir, témoignent chaque jour du bien que cette institution prodigieuse et sans aucun précédent a déjà réalisé parmi nous.

Œuvre des Militaires.

L'œuvre des Militaires, répandue dans toute la France, a pris naissance dans la ville de Besançon en l'année 1836, et c'est à l'initiative de quelques jeunes ecclésiastiques aujourd'hui disséminés sur divers points du diocèse de Besançon qu'on la doit. Les fondateurs de l'œuvre naissante réunissaient à l'hôpital, tous les jours de la semaine, les soldats, à qui ils faisaient un cours sur toutes les matières de l'enseignement primaire et principalement sur l'instruction religieuse.

Cette école obtint dès le commencement beaucoup de succès, et après quatre à cinq ans, elle comptait déjà de 300 à 350 militaires inscrits. Mais différentes circonstances vinrent peu à peu compromettre son avenir, et il était à craindre qu'elle ne finît par disparaître tout-à-fait, lorsqu'en 1850 la société de Saint-Vincent-de-Paul en fit un des objets de ses travaux.

L'œuvre des Militaires, dit son réglement spécial, a pour but de leur apprendre à lire, à écrire, à calculer, et de les aider à se perfectionner dans les premiers éléments des sciences qu'ils ont étudiées autrefois. Dans ce

but, on les réunit trois fois par semaine, et, dans deux de ces réunions, un professeur du collége Saint François-Xavier leur fait un cours d'histoire sainte. Une bibliothèque de livres instructifs et moraux est jointe à l'école, et les livres sont distribués après la séance. Enfin, comme complément de l'œuvre, les membres de la société de Saint Vincent-de-Paul qui en sont spécialement chargés, rassemblent les militaires tous les dimanches, pour entendre la messe en commun dans une des paroisses de la ville.

L'intérêt bien légitime que tout homme doit avoir à s'instruire des choses qu'il ignore, et à se perfectionner dans celles qu'il sait déjà, devrait suffire, sans doute, pour assurer l'avenir d'une école où les maîtres prodiguent avec une si parfaite abnégation leur temps, leur zèle et leur talent. Cela est ainsi, sans doute; cependant, les directeurs de l'œuvre des Militaires ont pensé que quelques moyens propres à exciter le zèle, à encourager les efforts et à récompenser le succès, seraient accueillis avec faveur. Chaque année il se fait, en présence des officiers supérieurs de la garnison, une distribution solennelle de récompenses qui consistent dans des livres, des médailles et des diplômes d'honneur (1).

Cette œuvre, encouragée par l'autorité militaire, est appréciée à sa juste valeur par le soldat. Le nombre des

---

(1) Le rapport pour l'année 1855 donne sur cette distribution les détails que voici :

On a distribué 17 prix de lecture, d'écriture, d'arithmétique et d'orthographe, 7 prix d'instruction morale et chrétienne, 9 médailles et 19 diplômes d'honneur.

inscriptions, comme celui des militaires présents aux séances, varie nécessairement comme celui de la garnison; mais on peut dire qu'il a toujours été très significatif. L'année 1854 en fournit la preuve, car, avec une garnison réduite presque aux dernières limites du possible par les exigences de la campagne de Crimée, on a toujours compté en moyenne 83 hommes présents à chacune des réunions.

La sollicitude de la société de Saint-Vincent-de-Paul ne cesse pas avec le départ du soldat. Si celui-ci vient à changer de garnison, des lettres de recommandation, pour les villes où existent de semblables écoles, lui préparent un utile patronage et perpétuent ainsi la protection que la foi et la charité lui avaient ménagée parmi nous.

L'œuvre des Militaires n'est point seulement une école d'adulte et une institution de bienfaisance, c'est de plus une protestation contre cette croyance aussi absurde qu'impie, qui voudrait présenter la religion comme le refuge et la consolation des peureux et des sots. Les champs de bataille illustrés, naguère, sur les bords de la mer Noire et dans les plaines d'Italie, sont arrosés du sang des militaires instruits à nos modestes écoles, et si le soldat français a pu devenir, aujourd'hui plus que jamais, le symbole de l'abnégation et du courage invincible, c'est parce que, préparé par la foi à tous les sacrifices, et soumis par devoir comme par conviction à l'obéissance et à la discipline, il confie sa vie sans réserve et sans crainte au Dieu des armées.

Œuvre des petits Savoyards.

Cette œuvre a pour but l'instruction et l'éducation morale et religieuse de ces pauvres enfants nomades que la Savoie envoie, chaque année, dans nos murs, et qui n'ont habituellement pour domicile et pour école que les rues, les places publiques et les carrefours. Ce sont en réalité des ecclésiastiques qui l'ont fondée, et la société de Saint-Vincent-de-Paul n'est guère intervenue que par l'appui moral qu'elle lui a prêtée pendant quelques années, et par quelques subventions destinées à des récompenses, dont quelques-unes consistaient en vêtements (1).

Aujourd'hui, les conférences principales ont abandonné cette œuvre, mais les conférences annexes du collège Saint-François-Xavier s'en occupent à leur tour sous la direction de leurs maîtres. Les petits Savoyards sont réunis trois fois par semaine, et on leur enseigne dans ces réunions la lecture, l'écriture et le catéchisme ; le dimanche on les conduit à la messe.

La société de Saint-Vincent-de-Paul complète son action morale sur les pauvres par une bibliothèque nombreuse composée de livres variés et choisis qu'elle leur prête, et par la distribution qu'elle leur fait d'une modeste publication hebdomadaire connue sous le nom

(1) Voy. le tableau des dépenses.

de *Petites Lectures*. C'est la gazette du pauvre, dans laquelle se succèdent les pieux enseignements de la foi, les anecdotes chrétiennes, les axiômes de l'économie domestique, et jusqu'aux recettes de la médecine usuelle.

En examinant l'état de la caisse de la société de Saint-Vincent de-Paul au 31 décembre de chaque année, j'ai reconnu que 10 fois sur 17 les dépenses ont dépassé les recettes. Assurément, si la société de Saint-Vincent-de-Paul était une institution ordinaire, gérée suivant les règles habituelles de l'administration, son avenir serait bien compromis, et pour la sauver, il serait prudent d'y apporter des réformes radicales. Mais, dédaignant les calculs de la simple philanthropie, elle procède toujours avec une confiance qui étonne et qui semblerait téméraire si elle n'était justifiée par le succès. C'est ainsi que, en 1846, à la demande pressante de la société de Paris, et, malgré un déficit de 1,200 fr. dans sa caisse, elle a pu envoyer une somme de 900 fr. aux malheureux Irlandais décimés chaque jour par la misère et la faim. Dans cette circonstance et dans plusieurs autres analogues, on ouvre une quête extraordinaire parmi les membres de la société, et ce moyen réussit constamment.

Pour satisfaire à toutes ses obligations, la société de Saint-Vincent-de-Paul compte aujourd'hui près de cent membres actifs, mais elle en a inscrit trois fois plus dans ses cadres depuis la première année de son existence.

Relativement à la fortune et au rang des associés, on peut dire que la composition des conférences représente

à peu près les diverses classes et conditions de la société ainsi qu'on peut en juger par le tableau suivant :

Etudiants de diverses catégories, dont 21 en médecine	59
Négociants (patrons et commis)	42
Notaires (patrons et clercs), avoués (patrons et clercs)	41
Propriétaires, rentiers	35
Employés des différentes administrations : ponts et chaussées, eaux et forêts, finances, préfecture, contributions, enregistrement, postes, chemins de fer, etc., etc.	31
Professeurs appartenant à l'Université, à l'école normale départementale, à l'enseignement privé	26
Sous-officiers et soldats.	20
Officiers en activité de service et officiers en retraite	17
Entrepreneurs et ouvriers de différentes professions manuelles	12
Magistrats	10
Médecins et pharmaciens	9
Architectes, peintres, géomètres	7
Total.	309

Cette diversité dans la composition du personnel de la société de Saint-Vincent-de-Paul fait comprendre, mieux que toutes les affirmations, la puissance du principe qui réunit sur le terrain neutre de la charité

tant d'hommes si différents, d'ailleurs, sous le rapport de la profession, du goût, des habitudes, de l'éducation et des opinions politiques. Sous ce dernier rapport, la chose est facile, il est vrai, car le règlement interdit formellement à la société de s'occuper des affaires publiques et d'agiter dans son sein les questions irritantes qui divisent le monde. — Inutile d'ajouter que, malgré l'affirmation contraire de quelques ennemis de l'œuvre, les conférences ont été toujours fidèles à cette partie importante de leur programme.

Ici se termine l'histoire de la société de Saint-Vincent-de-Paul de Besançon et de ses œuvres accessoires : institution doublement précieuse puisque, à côté du bien matériel qu'elle fait à ses clients, elle tend constamment à la perfection morale du bienfaiteur et de l'obligé. Elle a rencontré dans ce pays les plus chaudes sympathies : un nombre considérable de familles indigentes en a déjà reçu les bienfaits accoutumés, et le tableau précédent montre combien d'autres, plus heureuses qu'elles, ont brigué l'avantage de compter quelques-uns de leurs membres parmi ses associés actifs. — Le témoignage unanime des uns et des autres dit assez que son but est atteint.

Ces succès modestes, mais précieux, que cette courte notice a voulu constater, ont leurs analogues partout où la charité de saint Vincent a inspiré des imitateurs, et je pense que leur publication sera la meilleure réponse aux attaques, aussi malveillantes qu'injustes, dirigées il y a quelques semaines contre la société de Saint-Vincent-de-Paul.

En lisant les articles (1) écrits dans une intention que je me dispenserai de qualifier, et pleins de haine contre l'esprit religieux qui est l'âme de la société de Saint-Vincent-de-Paul, on serait loin de se douter, si on ne le savait déjà, que notre époque a fait tant de révolution au nom de la liberté, et versé tant de sang pour l'indépendance de la conscience.

La société de Saint-Vincent-de-Paul veut maintenir la jeunesse dans la foi par la pratique de la charité, et des journalistes, poursuivis par des fantômes étranges, voient là un danger pressant qu'ils doivent signaler à la nation qui ne s'en doute pas. Ils nient le but, ils calomnient les intentions, et pour donner à leurs hallucinations un corps et une vie, ils couronnent leurs attaqnes par des mensonges dont la perfidie le dispute à l'audace.

Pour eux, la société de Saint-Vincent-de-Paul « est » une mauvaise compagnie, » c'est « une machine de » guerre, une batterie de canons rayés, » et en définitive « une association qui n'a pour elle ni le mérite de » la légalité, ni celui d'une charité désintéressée et » vraie. »

Ils reprochent aux membres actifs « des façons con- » fites, » et prenant à partie quelques-uns d'entre eux, ils osent avancer cette calomnie qu'il suffit de citer pour en faire bonne justice : « Si trop de fonctionnaires sont » entrés à l'envi dans la société de Saint-Vincent-de- » Paul, c'est qu'ils ont cru y voir pour eux une chance

---

(7) Publiés par l'*Opinion nationale*, nos 18, 24 et 27 janvier 1860.

» d'émargement plus fort et d'avancement plus ra-
» pide. »

La conclusion de cette attaque grossière, on le devine aisément, c'est que « de deux choses l'une : il faut ou » dissoudre la société de Saint-Vincent de-Paul, ou » l'astreindre à se conformer dans son organisation aux » exigences de la loi. »

Voilà votre langage, faux apôtres de la charité. Vous parlez pour les pauvres, mais les pauvres ne vous connaissent pas; vous demandez la liberté, mais c'est pour la confisquer à votre profit, et nous vous verrons tout à l'heure la refuser au pauvre dans son droit le plus incontestable, celui d'élever ses enfants comme il l'entend. Continuez votre entreprise, poursuivez votre but, faites supprimer la société de Saint-Vincent-de-Paul sous le prétexte mensonger d'un légitimisme qui n'a rien de commun avec elle : d'autres démolisseurs, imitant vos exemples, viendront aussi dresser leurs attaques contre les associations du patronage et les sociétés de secours mutuels, et sous le vain prétexte d'orléanisme et de socialisme, ces œuvres utiles tomberont à leur tour.

Alors la foi, la charité et la bienfaisance, disparaîtront de nos institutions, et vous mettrez à la place l'égoïsme, la misère et le désespoir, à moins que la maçonnerie, dont vous admirez peut-être les mystères, ne trouve un remède à tant de maux accumulés.

SOCIÉTÉ DE SECOURS ÉTABLIE PAR LE CULTE RÉFORMÉ.

C'est en 1819 que cette société prit naissance, et elle fut fondée dans l'intérêt des écoles protestantes par des dames du culte réformé : de là le nom de *Comité des Dames*, sous lequel on la désigne. Mais ce comité ne tarda pas à étendre les limites de ses attributions et à embrasser, avec le patronage de l'enfance et de la jeunesse, celui de tous les indigents de la communauté.

Le comité n'est soutenu que par le produit d'une collecte que font annuellement les dames qui le composent. Il paie des mois de classe, donne des vêtements, etc., et visite les familles assistées. C'est, comme on le voit, une association analogue à celle des *Dames de charité* de la religion catholique.

Il est encore une autre source ouverte à la bienfaisance pour les indigents du culte réformé. Comme dans toutes les paroisses, la *fabrique* qui, chez les protestants, porte le nom de *consistoire*, dispose d'une certaine somme qui est le produit d'un tronc placé dans le temple et des offrandes spontanées des fidèles. Cette somme est mise à la disposition de MM. les pasteurs, qui l'emploient pour secourir, année commune, une cinquantaine de pauvres résidants, et fournir une modique assistance à quelques passagers. Mais ceci rentre dans la bienfaisance privée comme les aumônes que distribuent journelle-

ment MM. les curés catholiques, et dont il est impossible de connaître l'importance.

SOCIÉTÉ DE SECOURS ÉTABLIE PAR LE CULTE ISRAÉLITE.

Tous les israélites qui composent la communauté de Besançon forment en quelque sorte cette société. En outre de l'allocation municipale qui est de 1,000 fr. par an, les fonds nécessaires au culte sont constitués au moyen 1° de la location des stalles occupées dans le temple par les fidèles; 2° de la vente des places au cimetière que chaque israélite est tenu de payer à l'époque de son mariage, et 3° enfin, de quelques autres petits impôts qui tiennent à des coutumes particulières au culte israélite.

Or cette caisse commune sert en même temps à acquitter les frais du culte et à secourir les indigents.

En moyenne, on dépense annuellement pour ce dernier objet :

Secours à des étrangers et en espèces. .	150 fr.
Secours aux pauvres de la ville, en espèces et en nature : bois, pain, etc.	520
Total.	670 fr.

ASSOCIATION DE SECOURS ET DE PATRONAGE.

Fondée en 1839 par l'initiative des citoyens les plus honorables, aidée par la bienfaisance de l'administration municipale et du gouvernement, et soutenue par le concours de tous les habitants de la cité, l'Association de secours et de patronage s'est proposé d'éteindre la mendicité.

Deux moyens principaux et essentiels s'offraient à elle pour atteindre ce but : 1° la création d'un dépôt de mendicité où tous les mendiants seraient reçus conformément à l'article 274 du code pénal, et 2° le patronage des classes pauvres.

L'Association, dans les premières années de son exercice, avait ajouté à ce programme, et comme œuvre de surérogation, le patronage des jeunes libérés; mais un arrêté ministériel de la fin de l'année 1844 ayant supprimé, à l'hospice de Bellevaux, le quartier réservé aux jeunes détenus, cette œuvre spéciale cessa naturellement après avoir duré cinq ans (1).

I. Nous avons vu (2) que le dépôt de mendicité avait cessé d'exister à la suite d'une délibération prise par le

(1) Pendant sa courte existence, cette œuvre a patronné 174 jeunes libérés; de ce nombre, 47 appartenant aux 3 départements de la Franche-Comté, ont reçu le patronage direct des membres du comité. 9 récidives seulement ont été constatées pendant l'exercice de ce patronage.

(2) Page 119 du Bulletin de janvier 1859.

conseil général du Doubs, dans sa session du mois de mai 1817; l'Association le rétablit dans la maison départementale de Bellevaux en vertu d'un traité intervenu entre le comité d'administration de cet hospice et l'œuvre du patronage. Ce traité fut approuvé par un arrêté préfectoral en date du 23 novembre 1839 (1).

La maison de Bellevaux, aujourd'hui l'hospice Saint-Jean-l'Aumônier, reçoit au compte du patronage deux catégories de réfugiés : 1° ceux qui ont été condamnés pour délit de mendicité, et qui, après l'expiration de leur peine, ne sont pas réclamés par leur famille; 2° les indigents privés de toute ressource et qui en font la demande.

Depuis sa fondation jusqu'au 31 décembre 1857, l'Association y a entretenu en moyenne 35 indigents chaque jour, pour lesquels elle a dépensé 16,827 fr., à raison de 60 c. la journée pour les indigents valides, de 80 c. pour les infirmes et les vieillards et de 40 c. seulement pour les enfants.

D'autres pensionnaires, 12 en moyenne chaque jour, ont, en outre, reçu le même bienfait depuis l'année 1849, dans l'hospice des Petites-Sœurs des pauvres. L'Association y a dépensé la somme de 10,523 fr. 85 c., à raison de 40 c. la journée pour les hommes, et de 30 c. seulement pour les femmes.

Pour ôter tout prétexte aux étrangers, qui, ignorant ou feignant d'ignorer l'interdiction de la mendicité dans

---

(1) Un décret de l'année 1852 a déclaré l'Association d'utilité publique.

nos murs, s'y livrent néanmoins sous prétexte de pertes éprouvées dans leurs entreprises, d'infirmités ou de manque de travail, l'Association ouvre chaque année, depuis 1850, un crédit à l'aide duquel la police, sur la présentation du livret ou du passeport, peut procurer le logement et la nourriture de vingt-quatre heures à l'indigent qui traverse notre ville. Elle dépense en moyenne 200 fr. par an pour cet objet.

II. L'Association exerce le patronage des classes pauvres :

A, par des distributions de secours à domicile;
B, par les salles d'asile;
C, par les apprentissages;
D, par le travail.

A. Les secours à domicile consistent principalement en aliments, et, exceptionnellement, en habillements, en remèdes, en paiement de loyer et en argent. Le nombre des familles qui les reçoivent varie comme les ressources de l'Association et le besoin des pauvres. Ainsi, de 250 en l'année 1840, au début de l'œuvre, il s'est élevé jusqu'à 700 en 1847, remarquable par la cherté des subsistances, et à 600 en 1848, non moins remarquable par le triomphe heureusement éphémère de ces principes fameux qui avaient la prétention d'abolir la misère. Le chiffre moyen des familles secourues pendant les seize dernières années a été de 443; il est actuellement de 400.

Le pain est le secours principal accordé par l'Association. Il en a été distribué pour une somme de

78,880 fr. (1), soit environ une moyenne de 4,382 fr.; mais cette moyenne est loin de représenter la vérité ainsi qu'on peut le voir en consultant le tableau que nous donnerons ci-après. La différence que l'on constate sous ce rapport, et qui paraît surtout sensible depuis l'année 1855, vient de ce qu'à dater de cette époque l'Association a apporté quelques modifications dans ses distributions alimentaires, et qu'elle a adopté comme un de ses principaux moyens les *soupes économiques*, qui avaient rendu de grands services à d'autres époques.

Les soupes économiques, qu'on appelait alors soupes à la Rumfort, avaient été employées avec beaucoup d'avantages, par le bureau de bienfaisance, dans les années 1801 et 1803. A sa diligence, deux chaudières avaient été construites à cet usage, l'une dans la maison des vieillards, rue du Petit-Battant, et l'autre dans la partie haute de la ville, dans la maison des bénédictins; mais peu à peu ces établissements étaient tombés en désuétude, et le moyen avait été abandonné. Toutefois, on n'en avait pas entièrement perdu le souvenir, car, en 1854, à l'époque où le choléra parut à Besançon, le bureau de bienfaisance y était revenu, et il en avait retiré de grands avantages.

L'Association, en adoptant ce mode de secours, y trouvait une ressource doublement précieuse, en ce qu'elle constitue pour les pauvres une nourriture saine

---

(1) Je rappelle, une fois pour toutes, que toutes les statistiques comprises dans ce travail embrassent la période comprise entre l'année 1840, époque de la fondation de l'œuvre du patronage et le 31 décembre 1857.

et toute préparée, et que son prix de revient, faible comparativement aux autres secours, permettait de l'accorder à un plus grand nombre. Chaque soupe, en effet, coûte à la caisse un centime à trois centimes et demi, suivant le prix des denrées, et trois soupes remplacent un pain de un kilogramme et demi. On voit que l'Association du patronage ne porte pas sur les soupes économiques le même jugement que les conférences de Saint-Vincent-de-Paul.

Dans le cours des années 1855, 1856 et 1857, l'Association a dépensé pour la confection des soupes, en pain, légumes, riz, graisse, etc., la somme de 9,377 fr., soit, en moyenne, 3,125 fr. par an, sans préjudice des distributions de pain, qu'elle a restreintes sans les supprimer. En outre, en substituant les soupes au pain, elle a ménagé un moyen efficace à l'aumône particulière. Elle a mis en circulation des bons à échanger contre un potage nourrissant que les habitants, les familles et les sociétés de bienfaisance peuvent se procurer à bas prix pour les donner ensuite, à titre d'aumône, aux pauvres, qui emploient quelquefois si mal les pièces de monnaie qu'ils reçoivent de la charité privée.

Ces distributions alimentaires, quelque précieuses qu'elles soient, ne sont, comme tant d'autres, que des remèdes palliatifs; mais en voici un que l'Association a adopté depuis l'année 1856, et que l'on peut regarder comme préventif, puisqu'en offrant à la classe ouvrière un moyen de diminuer sa dépense quotidienne, il peut diminuer le nombre des nécessiteux, et par conséquent prévenir la mendicité.

Je cite textuellement l'article publié à ce sujet par M. F. Détrey, président de la commission des subsistances, dont le zèle pour les œuvres bienfaisantes est apprécié par tout le monde.

« Pensant qu'un moyen efficace de prévenir la mendicité était de venir en aide à l'ouvrier dont le salaire » fournit difficilement aux besoins de toute espèce qui » l'assiégent, surtout dans la saison mauvaise, l'Association de secours et de patronage, qui distribuait » déjà par semaine 1,800 à 1,900 soupes aux indigents, » tant en son nom qu'en celui des sociétés de bienfaisance, organisa, en décembre dernier, un service de » confection d'aliments à prix réduits.

» Elle fut puissamment encouragée dans cette œuvre » par M. le maire et MM. les membres du conseil municipal, qui votèrent une somme de 2,000 fr. pour » les frais de premier établissement.

» Les distributions commencèrent dès le 2 janvier, à » la communauté des sœurs de la Grande-Rue, et à Battant à la salle d'asile; elles se sont continuées tous les » jours, de onze heures à midi, les dimanches exceptés.

» Voici en quoi consistent ces aliments : 1° un litre » de potage au pain et aux légumes; 2° 45 centilitres » de légumes (pommes de terre, haricots, choucroute), » macaroni, œufs, etc.; 3° 120 grammes de viande rôtie, » bouillie ou en ragoût; chaque portion est fixée au prix » de 10 c., et les trois réunies sont livrées à 25 c.; on » a même concédé des demi-rations de potage à 5 c.

» A peine commencée, l'œuvre obtint faveur, et par » accroissement successif, elle en est venue à distribuer

» journellement de 400 à 450 portions dans chacun de » ses établissements.

» L'Association avait en vue un double but : elle » voulait prévenir par une alimentation saine les ma- » ladies, et par le bas prix faciliter la nourriture des » personnes peu à leur aise, et ainsi obvier à la men- » dicité. Le résultat obtenu répond à l'attente de l'As- » sociation (1). »

Dans un autre article que consulteront avec fruit tous ceux qui voudront approfondir la question, M. de Vregille, président de l'Association générale de secours et de patronage, disait encore en rendant compte de cette partie importante de l'œuvre :

« Plus de 1,000 portions à 10 centimes sont déli- » vrées chaque jour, le dimanche excepté. Or, en sup- » posant que l'économie que fait chaque acheteur ne » soit que de moitié de la valeur des aliments vendus, » c'est-à-dire, que ce qu'il paie 10 centimes à nos dis- » tributions lui en eût coûté 20 chez lui (et cette évalua- » tion n'est sans doute point au-dessous de la vérité, » lorsqu'on tient compte de la différence dans les prix » d'acquisition des denrées premières, des frais de com- » bustible, de la perte de temps, etc.), on peut facile- » ment se convaincre de l'immense économie qui aura » été faite par eux tous à la fin de l'année (2). »

Dans la période qu'embrassent ces recherches, plu-

---

(1) Extrait du journal l'*Impartial* : 24 mai 1856.
(2) Extrait de l'*Impartial* : 2 juillet 1856.
Les chiffres suivants, extraits du compte-rendu des opérations

sieurs sommes importantes ont été consacrées aux secours exceptionnels que l'Association accorde aux familles. Ainsi, une somme de 3,983 fr. a été remise pendant les quatorze premières années à la discrétion des sœurs de la charité, pour être employées par elles en bouillons, médicaments et objets de première nécessité à des malades indigents. En outre, 17,664 fr. ont été dépensés en habillements, paiement de loyers et secours en argent; mais ce dernier genre de secours est tout-à-fait exceptionnel.

B. En second lieu, l'Association exerce le patronage des classes pauvres par les salles d'asile.

La notice que nous devons consacrer à ces utiles établissements trouvera naturellement sa place au chapitre destiné aux écoles publiques, mais nous manquerions à la vérité et à l'exactitude si nous omettions de dire ici que le patronage des écoles maternelles a toujours été considéré comme une des parties les plus importantes de l'œuvre dont nous nous occupons.

Un moyen que l'Association emploie pour engager

---

de l'année 1857, donnent une idée de l'importance de cette partie de l'œuvre :

Recettes provenant de la vente des aliments.

Reçu de M. le Préfet pour distribution extraordinaire d'aliments.	2,500 f.
Vente de bons de soupe au bureau de bienfaisance. .	2,545
Idem aux particuliers.	197
Vente d'aliments au fourneau économique de Saint-Jean	6,978
Idem Idem de Battant. .	13,842
Total.	26,062 f.

les familles à confier leurs enfants aux salles d'asile consiste en distributions de soupe à tous les enfants qui les fréquentent, et de vêtements au commencement de l'hiver à ceux qui appartiennent aux familles les plus pauvres et les plus dignes d'intérêt. La dépense faite pour ces deux articles est de 27,932 fr. pour les soupes, et de 5,181 fr. pour les vêtements.

C. On voit souvent, parmi les pauvres, des parents qui spéculent sur le travail de leurs enfants, et qui, en vue d'un salaire modique mais immédiat, en font des commissionnaires ou des journaliers à l'âge où ces enfants devraient apprendre une profession. C'est là un mal dont nous avons pu apprécier toute l'étendue dans la première partie de ce travail : sur 1,500 indigents environ, dont le genre de travail a été indiqué, 580 étaient journaliers, autrement dit sans profession.

Pour obvier à cet abus si grave, l'Association a institué un comité particulier dont les membres entretiennent des rapports habituels avec les maîtres d'apprentissage et avec les familles, et elle décerne des récompenses à ceux des apprentis qui se signalent par leur conduite et leur application.

La partie matérielle de cette entreprise consiste dans l'acquittement des frais d'apprentissage, y compris le traitement d'un frère chargé spécialement de l'œuvre des apprentis, dont il sera question plus loin, et dans des distributions de pain aux élèves adoptés par l'Association. 13,970 fr. ont été dépensés pour le premier de

ces objets (1), et 51,751 fr. pour le second. Le nombre des apprentis qui ont participé à ce bienfait est de 93 en moyenne chaque année.

L'action morale s'exerce directement par les membres du comité, par MM. les curés des paroisses et par la société de Saint-Vincent-de-Paul, qui réunissent les apprentis le dimanche dans des conditions que nous ferons connaître.

D. Nous avons dit plus haut que l'Association exerce enfin le patronage des classes pauvres par le travail. A mon point de vue, cette question est capitale; c'est elle qui est et qui sera toujours le pivot de tout système destiné à remédier à l'indigence.

Nous avons à examiner, en premier lieu, quel parti l'Association a tiré du travail organisé comme œuvre de bienfaisance, et, en second lieu, nous nous demanderons si le système adopté par elle n'est pas susceptible d'amélioration ou de perfectionnement.

Dès l'origine de l'Association, le travail à domicile fut adopté; le tricotage de la laine et du coton, la filature du chanvre et la fabrication de la toile, tels en furent d'abord et la nature et l'objet. Ce travail fut confié aux indigents qui le demandaient; mais les femmes et les plus pauvres, voire même les vieillards et les infirmes, eurent la préférence. On leur prêtait les instruments de

(1) Plusieurs patrons reçoivent gratuitement les enfants. A moins de circonstances exceptionnelles, l'Association n'accorde le pain qu'aux jeunes gens dont l'apprentissage ne lui coûte rien.

travail : filettes, cardes, etc., puis on leur remettait un livret sur lequel on inscrivait 1° la quantité des matières premières qui leur étaient confiées, 2° les objets confectionnés qu'elles rapportaient, 3° le montant des salaires qu'elles recevaient. Un magasin tenu par des sœurs de la charité recevait le dépôt des matières premières et servait à la vente des objets fabriqués.

Ce genre de secours prit faveur immédiatement ; dès la première année, 200 livrets furent accordés, et, en 1847 et 1848, ce chiffre fut porté à 260. Il n'est pas besoin d'ajouter que les bénéfices furent en raison inverse du nombre des travailleurs. En organisant le travail, l'Association n'avait pas eu la pensée de faire une spéculation ; elle avait prévu que son entreprise devait entraîner des pertes, et quand celles-ci se sont réalisées, elle les a subies sans surprise et sans regrets.

On perdit en dix-huit années, dans cette entreprise, la somme de 29,141 fr., soit 1,821 fr. par an. Cette perte s'explique aisément par la fourniture, l'entretien et le renouvellement des instruments de travail, les frais d'exploitation, et par la qualité inférieure des produits fabriqués par des ouvrières mal habiles et peu soigneuses pour la plupart. Comment, dans des conditions semblables, lutter contre la concurrence des produits manufacturés d'un aspect plus avantageux et d'un prix moins coûteux ; comment ne pas vendre à perte? Cette perte, variable selon les années, a été habituellement de 10 %; mais en 1847, où la disette a obligé l'Association à fournir du travail à un plus grand nombre d'ouvrières, et où la gêne publique a nécessité une baisse dans les

prix de vente, cette perte a été de 16 %, et en 1848, vu l'état désastreux du pays, elle s'est élevée à 21 %.

Cependant, tout bien considéré, cette perte n'en est pas une; car la somme consacrée à couvrir les frais d'exploitation et les pertes réelles a servi, en définitive, à nourrir et à soulager un plus grand nombre de pauvres. Un exemple prouvera facilement cette assertion. En 1847, où le déficit a été de 3,280 fr., on a occupé 260 ouvrières qui ont reçu en salaire une somme de 4,573 fr., soit 17 fr. 55 c. par personne. Or, si au lieu de leur procurer du travail on se fût borné à leur répartir, en pain et en argent, les 3,280 fr. qui constituent le montant des frais et pertes, elles n'eussent obtenu chacune que 12 fr. 50 c. au lieu de 17 fr. 55 c. Et, d'ailleurs, l'effet moralisateur produit par le travail et si sagement poursuivi par l'Association ne doit-il pas aussi être compté pour quelque chose?

Il paraît toutefois que l'Association a trouvé quelques inconvénients, des abus même, dans le travail organisé de cette manière. Ainsi, pour n'en citer qu'un exemple, elle a vu des ouvrières demander du travail et le faire confectionner par des personnes non secourues. Pour ces différents motifs, et sans doute aussi par mesure d'économie, elle se décida, à dater de l'année 1849, à supprimer la filature du chanvre et le tissage de la toile pour ne conserver que le tricotage de la laine et du coton. Mais ce n'était là qu'un acheminement à des modifications plus radicales dont l'entreprise du balayage devait fournir les moyens.

En 1847, l'Association avait reçu de la ville l'exploi-

tation de 34,000 mètres carrés de surface à balayer sur les carrefours et les places publiques, moyennant la somme de 4.560 fr. payés par la caisse communale. Si ce travail occupait moins de pauvres, il les occupait du moins plus utilement pour leur santé et plus économiquement pour la caisse de l'œuvre; aussi obtint-il une préférence marquée, à ce point que le balayage par abonnement, pour le compte des particuliers, étant venu s'ajouter à celui que l'on pratiquait pour le compte de la commune, on renonça, dès le mois de janvier 1855, à tout autre travail pour ne conserver que celui-ci. Dans l'origine, 34 indigents étaient employés au balayage ; ce nombre fut porté à 54 en 1855, et il est de 60 aujourd'hui. Chacun des employés reçoit en moyenne environ 120 fr. par an.

Ce fait mérite d'être remarqué sans doute, mais renferme-t-il le dernier mot de la question, et le problème du travail de charité se résoudrait-il en un si mince résultat dans une ville qui compte plus de 1,800 familles indigentes? Quoi! tant d'institutions de charité, tant d'associations de bienfaisance aboutiraient à faire travailler 60 personnes et à leur distribuer, à titre de salaire, la somme annuelle de 6 à 8,000 fr., et elles ne pourraient pas davantage? Personne ne voudrait l'admettre. Si quelqu'un, cependant, se trouvait assez satisfait du présent et assez ennemi des innovations en matière d'assistance, qu'il veuille bien interroger ce présent qui lui inspire tant de sécurité, et me dire en quoi consiste ses avantages.

Parmi les pauvres secourus, un tiers au moins est re-

présenté par des individus jeunes, valides et parfaitement en état de travailler, des individus qui travailleraient si quelqu'un les conseillait, les dirigeait, les excitait, si quelqu'un, au besoin, leur procurait le travail qu'ils n'ont pas pu, pas su ou pas voulu se procurer eux-mêmes.

Quand l'indigent se plaint de manquer d'ouvrage, rien ne prouve sa sincérité, et avec le système actuel, si celui qui reçoit vos secours est un paresseux, vous l'enfoncez davantage dans son vice détestable, et en substituant l'aumône à sa prévoyance, vous le rendez insensible jusqu'à l'aiguillon du besoin. S'il est laborieux, vous l'exposez à toutes les tentations de l'oisiveté, aux dangers des mauvaises rencontres, et vous l'accoutumez à puiser les moyens de vivre ailleurs que dans son propre travail.

Je l'ai déjà dit et je ne me lasserai pas de le répéter : ce n'est point par des distributions plus ou moins régulières de pain, de soupe, de bois, de vêtements, etc., qu'on atteindra le paupérisme; le seul moyen pour arriver au but, c'est l'éducation morale, c'est le travail, qui est l'élément moralisateur par excellence.

M. Cochin, cette admirable personnification de la bienfaisance au dix-neuvième siècle (1), a touché ce sujet dans son *Manuel des salles d'asile*, et il l'a fait avec cette supériorité de vues et cette puissance de langage qui caractérisent ses écrits.

« La lèpre de la pauvreté, dit-il, s'adoucit de diverses

(1) Fondateur de la première salle d'asile modèle à Paris.

» manières et ne se guérit que par un seul remède : » elle s'adoucit par un sentiment de dignité qui fait » considérer l'aumône comme un prêt auquel il est » permis de recourir dans des cas extrêmes et d'ex- » ception; elle s'adoucit par un sentiment de louable » fierté, qui ne permet pas qu'on s'abandonne lâche- » ment à la bassesse et au désespoir; elle s'adoucit sur- » tout par une pieuse confiance aux lois générales de » la Providence divine, qui soutient le courage, ranime » l'espoir de l'avenir, et fait persévérer dans la vertu » par des motifs supérieurs à l'entraînement de tous » les intérêts visibles; *elle se guérit enfin par le tra-* » *vail, l'épargne et la prévoyance.* L'aumône des bu- » reaux de bienfaisance irrite, au contraire, tous les » maux de la pauvreté. Supplier, mentir, recevoir sans » avoir travaillé, maudire les bienfaiteurs qui ne com- » blent pas la mesure de la générosité, abuser de tout » ce que peut accorder une trop indulgente charité, » telle est la corruption des aumônes sacerdotales d'Es- » pagne et d'Italie, imitées par la France dans une pro- » portion moins fâcheuse, mais à l'égard de laquelle » on ne peut trop tôt s'armer de résistance et de pré- » cautions.

» L'autorité municipale doit favoriser et encourager » la bienfaisance des particuliers; elle doit, par des » institutions publiques, préparer les moyens de soula- » gement, de répression et d'extinction de toutes les » misères qui se manifestent et qui s'opposent au tra- » vail, ou qui résultent de l'insuffisance des salaires; » mais ces institutions doivent être conformes aux lois

» de l'économie sociale, et il faut reconnaître que les » distributions d'aumônes, *sans condition de travail,* » sont, de tous les secours, le plus corrupteur, le plus » dangereux pour la morale et pour la paix publique ; » et dès lors il faut arriver, le plus promptement pos- » sible, à réformer ce mode d'assistance et à le rem- » placer par des moyens de charité plus efficaces. »

L'opinion qui fait passer le travail avant l'aumône, et qui voudrait le substituer au mode de secours adopté généralement par l'ancien système, n'est pas seulement défendue par les économistes et les écrivains qui consacrent leur plume aux œuvres de bienfaisance et de charité, elle est encore l'expression de la volonté formelle de l'administration supérieure. « On doit surtout » s'appliquer à procurer du travail aux indigents va- » lides, soit chez des manufacturiers, soit en créant » des ateliers de travail. » C'est ainsi que s'exprimaient les ministres de l'intérieur dans leurs circulaires de nivôse an X et du 8 février 1823.

Il est inutile d'insister davantage sur ce point admis, théoriquement du moins, par tout le monde, et qui ne trouve de dissident que sur le terrain de la pratique. Les idées que je cherche à faire prévaloir ont d'ailleurs été parfaitement exprimées par un des organes de l'Association, et je ne saurais mieux faire que de citer ici ses propres paroles.

« S'il est naturel que la société acquitte la dette de » l'humanité sans rien réclamer de celui qui est invalide » et ne peut plus rendre aucun service, il n'est pas » moins juste que le pauvre encore valide se libère au

» moins en partie, par le travail, des secours qui lui » sont accordés. »

« Cette condition de travail a plusieurs conséquences » importantes qu'il faut faire connaître. D'abord elle » diminue, par le produit du travail, les dépenses que » nécessitent les secours, et permet ainsi de les étendre » à un plus grand nombre de personnes ; elle change » la nature même de ces secours, qui ne sont plus des » aumônes blessant toujours quelque peu la fierté na- » turelle du cœur humain, mais qui deviennent par le » travail des salaires légitimes. Enfin, et c'est ici le » point capital, le travail moralise l'homme ; il dépense » utilement son temps au lieu de lui laisser trop de » loisirs pour suivre ses mauvais penchants ; il introduit » l'ordre et les bons exemples dans la famille, et détruit » successivement l'habitude de la mendicité qui se trans- » met le plus souvent comme un héritage d'une géné- » ration à l'autre (1). »

Il y a dans ce beau et noble langage tout un programme, et je voudrais que les idées qu'il exprime devinssent désormais la règle à suivre en matière d'assistance publique. Si l'Association n'en a réalisé, jusqu'à ce jour, qu'une faible partie, elle a, du moins, le mérite d'avoir donné l'exemple et d'avoir mené à bien un essai qui doit maintenant porter ses fruits.

A l'avenir, les secours à domicile ne devraient être accordés sans réserve et sans condition qu'aux vieillards,

---

(1) Rapport de M. Ed. Clerc, secrétaire de l'association de Secours et de Patronage : 1841.

aux enfants abandonnés, aux veuves chargées de famille, aux malades et aux infirmes;

Les pauvres valides que le chômage rend tributaires de l'assistance publique devraient se libérer, au moins en partie, par le travail.

Le problème se réduit donc à trouver par quel moyen la bienfaisance et la charité parviendraient à les faire travailler en échange de l'assistance qu'elles leur donneraient dans les temps difficiles.

Commençons par écarter les espérances ou les illusions de la théorie; je sais qu'on pourrait importer à Besançon quelque industrie nouvelle pour utiliser pendant l'hiver les bras inoccupés; mais c'est là une chance aléatoire que je ne voudrais pas proposer, et je veux m'en tenir à ce que le bon sens, tout seul, semble conseiller, et à ce que l'expérience a déjà quelquefois sanctionné.

Prenons le travail le plus répandu, le plus simple, et qui, par sa facilité même, est à la portée de tous : je veux parler du travail de manœuvre. Il est partout et il suffit d'ouvrir les yeux pour trouver des chantiers où il soit possible, même pendant la saison d'hiver, d'occuper les ouvriers sans ouvrage. Il y a à Besançon des travaux de salubrité, d'agrément et d'embellissement, que l'opinion réclame, que l'intérêt public commande, et dont l'inexécution donne quelquefois aux étrangers de notre goût une opinion qui n'est pas à notre avantage.

Je ne peux les nommer tous : quelques citations suffiront.

Les abords de la gare du chemin de fer présentent un

aspect négligé qui blesse la vue; pourquoi, à l'imitation de ce qui se fait dans les autres villes, n'embellirait-on pas ce terrain en le nivelant, en le recouvrant de terre végétale, en y créant des parterres, des squares, etc.?

La rive droite du Doubs, depuis le pré Canot jusqu'au village de Velotte, offrirait une promenade aussi facile qu'agréable. Pour l'approprier à cet usage la pioche et la brouette suffiraient presque partout.

La banlieue possède des voies de communication mal entretenues; que faut-il pour les améliorer? de la pierre et des bras. La pierre abonde, et tous les hivers on voit quelques centaines de manœuvres qui ne pouvant gagner leur pain quotidien vont le demander à l'aumône.

Et le chemin du hallage, et les chemins de ronde, et nos ruelles, et nos carrefours! combien de travail ne fourniraient-ils pas à qui voudrait les débarasser des déblais, des boues, des immondices qui les encombrent, régulariser les plans, prévenir la stagnation des eaux, leur procurer un écoulement assuré, assainir enfin la cité et lui donner le cachet et la physionomie d'une ville propre et bien tenue.

Je borne là ces citations qu'il me serait facile de multiplier : un plus grand nombre n'ajouterait rien à ma démonstration.

Que l'association de secours et de patronage, encouragée et soutenue dans cette entreprise par l'appui et le concours effectifs des autres sociétés bienfaisantes, sollicite ces travaux; que les administrations civiles à qui il appartient de les faire exécuter s'empressent de leur en faciliter l'accomplissement et, par cette entente aussi

sage qu'intelligente des hommes dévoués au bien public, on verra la charité produire enfin des résultats durables et se faire apprécier par des bienfaits d'un nouveau genre dont chacun pourra profiter.

Quand on lit les compte-rendus de l'association du patronage, on remarque que depuis 1855, certaines parties de l'œuvre fléchissent. Ainsi les distributions de pain, moins abondantes, sont remplacées en grande partie par des distributions de soupes, celles que l'on distribuait autrefois aux enfants des deux salles d'asile ont été restreintes à une partie de l'année seulement, et le travail qui occupait deux cents ouvrières fileuses, tricoteuses, etc., a fait place au balayage qui n'occupe plus que soixante personnes.

A quoi tiennent ces différentes modifications? viendraient-elles de l'accroissement du nombre des indigents et de l'intensité des besoins à soulager? tiennent-elles au contraire à la diminution des recettes?

Le nombre des pauvres n'a pas augmenté et les besoins à soulager ne sont ni plus intenses ni plus pressants aujourd'hui qu'en 1840. La cause principale que nous cherchons consiste dans la diminution du produit des souscriptions qui de 27,316 francs en 1840 est tombé à 17,156 en 1857, soit, en dix-huit ans, une différence de 10,000 francs.

Si l'on me demande actuellement d'où vient cette baisse dans les recettes principales, je dirai sans détour qu'elle s'explique tout naturellement par ce fait incontesté : l'association n'a réalisé, qu'en partie, le but que

s'étaient proposé les fondateurs, c'est-à-dire l'extinction de la mendicité.

Dans le compte rendu des opérations de la première année, le secrétaire de l'œuvre disait : « Les mendiants » ont disparu de la ville, on n'en rencontre plus ni dans » les rues ni aux portes des églises et nous serons pour » toujours débarassés de cette plaie honteuse (1). » Cette situation heureuse, j'ai le regret de le dire, ne s'est pas soutenue, les mendiants n'ont pas tardé à reparaître, et j'ai gardé le souvenir d'une certaine époque où les pensionnaires de la cour des miracles semblaient s'être donné rendez-vous à Besançon et où des estropiés de plusieurs genres pouvaient, presque en même temps, produire librement leurs infirmités et solliciter publiquement l'aumône comme les mendiants indigènes.

Dieu me garde d'accuser ici l'Association d'avoir manqué aux obligations qu'elle s'est imposées; je sais qu'elle a toujours fait ses efforts pour arriver à son but, et qu'elle pourra l'atteindre dès qu'elle sera suffisamment secondée par les fonctionnaires chargés de la police.

Aujourd'hui la situation est tolérable, mais puisqu'on affiche que la mendicité est interdite sur le territoire de Besançon, pourquoi tolère-t-on encore des mendiants aux portes mêmes de la ville et des églises et jusque dans les rues. Pourquoi laisse-t-on enfin les estropiés et les infirmes étaler sur la voie publique leurs tristes mais répugnantes infirmités?

---

(1) Rapport déjà cité par M. Ed. Clerc, secrétaire général : année 1841.

L'Association de secours et de patronage est une œuvre éminemment utile qui ne peut périr ; mais ses succès pourront varier au gré de l'opinion qui la fait vivre. Qu'elle parvienne à faire appliquer plus sévèrement les ordonnances sur la mendicité dont elle poursuit l'extinction, et la faveur et la reconnaissance publiques, dont elle a déjà reçu de si nombreux témoignages, lui seront assurées pour jamais (1).

Je crois devoir terminer cette notice par un tableau qui présentera d'un coup d'œil l'ensemble des opérations de l'Association.

TABLEAU des Recettes et des Dépenses de l'Association générale de Secours et de Patronage depuis l'année 1840, époque de son organisation, jusqu'au 31 décembre 1857.

Recettes.

Souscriptions et dons particuliers	385,392 fr.
Subventions du ministre	18,950
Subventions du conseil municipal	16,500
Dons de la banque de France, intérêts des fonds placés, etc	26,023
Ventes provenant du travail à domicile	102,139
Reçu de la ville et des particuliers pour le balayage	63,814
Recettes provenant de la vente des aliments ; résultat de 3 ans : 1856, 1857 et 1858	44,374
Total des recettes en 18 ans	657,192 fr.

(1) L'application des règlements est une affaire de police. Or celle de la ville de Besançon coûte assez pour qu'on ait le droit de lui demander un peu plus d'exactitude sur ce point. La dépense inscrite, pour cet objet, dans les derniers budgets est de 38,000 francs ; en 1841, à l'époque où le secrétaire de l'associase félicitait de voir les mendiants éloignés pour jamais, elle n'était que de moitié.

Dépenses.

Pour les indigents entretenus à l'hospice de Saint-Jean-l'Aumônier	166,828 fr.
Pour les indigents entretenus à l'hospice des Petites-Sœurs-des-Pauvres (depuis 1850)	10,316
Pour le patronage des apprentis	66,006
Idem des jeunes libérés	1,591
Pour le pain et les soupes des familles indigentes	87,706
Pour le travail à domicile	134,976
Pour le balayage des places, rues et carrefours.	64,283
Pour les salles d'asile : soupes, vêtements, médicaments, loyers, secours aux voyageurs, etc.	59,067
Frais généraux	22,469
Vente des aliments ; frais nécessités par le mobilier, les indemnités aux sœurs chargées de la préparation et de la distribution des aliments dans les deux établissements ; achat de combustible, de viande, de pain, riz, légumes et autres comestibles ; résultat des 3 années	46,059
Total des dépenses en 19 ans	659,301 fr.

Pour recevoir les secours de l'Association de secours et de patronage, il faut se faire inscrire, au bureau de la société, place Saint-Pierre, au rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville. L'inspecteur du quartier prend les renseignements propres à éclairer le comité qui prononce sur la demande à la première séance.

ASSOCIATION POUR SECOURS MUTUELS.

Association générale.

L'idée d'association dont l'origine remonte aux temps obscurs de l'histoire et que la science économique a pré-

conisée sous toutes les formes depuis une trentaine d'années a été appliquée à Besançon depuis fort longtemps. Les sociétés *des horlogers*, *des cordonniers* et *des tailleurs de pierre*, sans avoir opéré sur une grande échelle, n'en comptaient pas moins des succès encourageants quand l'*Association pour secours mutuels* a été fondée à Besançon au mois de février 1849.

C'est M. Cresson, professeur de dessin à l'école d'artillerie, qui a eu dans cette ville le mérite de l'initiative. Membre actif de la société de Saint-Vincent-de-Paul, d'un cœur chaud, d'un zèle ardent, il voulait par l'association bienfaisante et par la solidarité des intérêts donner un but d'activité à ce mouvement irréfléchi que la révolution de 1848 avait imprimé aux ouvriers. Il espérait en même temps les assurer contre certaines éventualités qui, en les privant de travail, compromettent tout à coup et leur propre existence et celle de leur famille.

« Le bien de chacun par le secours de tous. » Cette pensée, tirée du règlement, résume l'idée, le but et les moyens que se propose l'Association générale pour secours mutuels.

Deux classes d'associés la composent : 1° des membres participants qui prennent part aux avantages et aux charges de l'institution, et 2° des membres honoraires qui paient les cotisations fixées, ou font des dons à l'Association, sans participer aux avantages garantis par les statuts. Après avoir vécu pendant deux ans de ses propres forces et sans aucun lien avec les sociétés du même genre qui existaient déjà en France, elle fut ap-

prouvée par un arrêté du préfet en 1852 et dès lors admise aux avantages accordés par la loi du 15 juillet 1850 aux établissements d'utilité publique.

L'article 6 du décret organique, du 26 mars 1852, sur les Sociétés de secours mutuels, porte que : « Les » Sociétés de secours mutuels auront pour but d'assurer » des secours temporaires aux sociétaires malades, » blessés ou infirmes, et de pourvoir à leurs frais funé- » raires. — Elles pourront promettre des pensions de » retraite si elles comptent un nombre suffisant de » membres honoraires. »

Voici quand et comment ces différents avantages ont été réalisés.

Secours temporaires. Dans l'origine ils ne consistaient que dans l'indemnité d'un franc accordé par journée de maladie dûment constatée. Nous verrons tout à l'heure combien cette quotité a varié. Un an plus tard, par une délibération du 2 août 1850, la société se chargea en outre des frais de pharmacie et, à partir du 1er janvier 1852, on ajouta à ces deux secours déjà précieux, ceux d'un médecin.

Sous ce dernier rapport, le système suivi n'a pas toujours été le même. D'abord les associés étaient libres de choisir leur médecin, et la société acccordait une faible indemnité (1) aux praticiens qui prêtaient leur concours à l'Association. Un an plus tard, c'est-à-dire en 1853, les adhésions ayant atteint le chiffre important de deux mille, l'administration choisit pour soigner les malades

(1) 50 centimes par visite.

six jeunes docteurs, au traitement de 300 francs chacun. Enfin, et par suite de la diminution dans le nombre des sociétaires, on réduisit le nombre des médecins à trois, puis à deux : c'est ce qui existe encore aujourd'hui.

Frais funéraires. L'état de la caisse n'avait pas encore permis de décharger les familles des associés défunts des tristes et onéreuses préoccupations des funérailles. C'était cependant là un progrès désirable. Aussi dès que, par l'élévation successive de la première mise de fonds et de la cotisation mensuelle, elle eut amélioré ses finances, l'Association s'est-elle empressée de réaliser cet avantage à ses adhérents. Elle décida qu'à dater de 1858 il serait pourvu aux frais funéraires des associés, et qu'une somme de 30 fr. serait allouée pour cet usage.

Deux mesures de la plus grande importance devaient donner à l'œuvre un complément désirable et la recommander sans réserve à la confiance de la classe ouvrière.

Caisse de retraite. La première consiste dans la création d'une caisse de retraite au bénéfice des membres de l'Association. Cette décision a permis à la société de profiter du crédit extraordinaire de 500,000 fr. que, dans sa sollicitude pour les classes laborieuses et à l'occasion de la naissance du Prince impérial, le Chef de l'État a alloué aux sociétés de secours mutuels qui voudraient fonder une caisse de retraite pour leurs anciens membres. Dans la distribution de ce crédit, l'Association a reçu pour sa part la somme de 1,468 fr.

Admission des femmes à l'Association. La seconde de ces mesures admet aux bienfaits de l'institution des

associés des deux sexes. De sorte que, désormais, non-seulement les femmes des associés, mais encore toutes les mères de famille et toutes les filles ouvrières, indistinctement, pourront trouver auprès de l'Association la même protection et les mêmes secours que l'ouvrier, à qui, jusqu'à ce jour, elle avait réservé tous ses bienfaits. Comme lui, enfin, elles auront leur indemnité et leur retraite. C'est ainsi que se trouve réalisée une idée philanthropique qui avait déjà été admise en principe dès le 25 décembre 1849, mais que l'incertitude de l'avenir, les tâtonnements inséparables du début avaient fait ajourner.

En résumé, les avantages offerts par la société sont : 1° les secours médicaux et pharmaceutiques en cas de maladie; 2° une indemnité de 1 franc par jour jusqu'à concurrence de trois mois de maladie, et de 50 centimes pour les trois mois suivants; 3° enfin, l'affranchissement des frais funéraires en cas de mort. En outre, les associés acquièrent des droits aux pensions de retraite, après une existence de dix ans au moins dans la société.

Les conditions d'admission sont : être valide, âgé de dix-huit ans au moins et cinquante ans au plus, servir une cotisation mensuelle de 75 centimes, payable d'avance; plus, en entrant, une première mise de 4 francs, dans laquelle somme se trouvent compris les trois premiers mois de cotisation.

Les femmes des associés, moyennant 40 centimes par mois, et leurs enfants, moyennant 25 centimes, peuvent faire partie de la société, pour avoir droit aux secours médicaux et pharmaceutiques.

Les membres honoraires, hommes ou femmes, sont admis sans autres conditions que celle de la cotisation.

Sous le rapport des cotisations, les conditions d'admission ont varié d'une manière remarquable, ainsi qu'on peut le voir par le tableau suivant :

ANNÉES.	MOIS.	PREMIÈRE MISE de fonds.		PRESTATION mensuelle.	
1849	mars	2 f.	» c.	1 f.	» c.
»	septembre	1	»	0	50
1853	—	1	50	0	75
1856	—	1	75	1	»

La différence qu'on remarque dans ces chiffres prouve combien le bureau de l'Association tenait à faciliter les adhésions de tous les ouvriers, car avec 1 franc de mise de fonds et 50 centimes de prestation mensuelle, ceux qui reçoivent les plus petits salaires pouvaient sans difficulté entrer dans la société; mais elle fait pressentir aussi des déceptions dans les résultats que quelques années d'enthousiasme avaient fait espérer. Le tableau suivant mettra ce dernier fait en évidence; j'y joins, à titre de renseignement, le nombre des journées indemnisées par l'Association.

TABLEAU indiquant par année le nombre des sociétaires et celui des journées indemnisées par l'Association.

Années.	1849	1850	1851	1852	1853	1854	1855	1856	1857	1858	1859
Adhésions : nombre des sociétaires.	36 (1)		246	1138	2000	1255	852	562	498	516	509
Nombre de journées indemnisées par l'Association.		200	1871	7923	8805	5058	2688	1454	1606	2972	2211

(1) Ce chiffre indique le nombre des premières inscriptions, le 4 mai 1849 à l'ouverture du registre.

A la vue de ce tableau, qui dévoile d'une manière si frappante la diminution du nombre des sociétaires, et par conséquent celle des recettes, on se demande si l'Association a manqué à ses engagements, et si les ouvriers n'ont pas eu quelques motifs pour lui retirer leur confiance? A toutes ces questions, il est facile de répondre les faits à l'appui.

L'Association a plus que jamais sa raison d'être; l'excellence de son but est et sera toujours incontestable, quelque nombreuses que soient les défections de ses premiers adhérents; elle a toujours rempli scrupuleusement ses engagements, et les ouvriers ont encore aujourd'hui, comme en 1852-1853, toutes sortes de motifs pour lui accorder leur confiance. La différence des résultats s'explique par la différence des temps. A cette époque, les souvenirs de la révolution de 1848 étaient encore tout récents, et les idées d'association que les clubs, les brochures et les journaux éclos pendant la république soufflaient partout, portaient enfin leurs fruits. Il avait fallu du temps, il est vrai, pour faire passer ces idées du domaine de la théorie dans celui de la pratique; mais c'est le propre des Franc-Comtois de mûrir longtemps leurs projets avant de les réaliser. C'est ce qui explique les déceptions qu'ils éprouvent quelquefois dans leurs entreprises; les événements marchent plus vite qu'eux, et ils arrivent trop tard.

Aujourd'hui, le travail a repris partout son empire; le salaire s'est élevé, et les ouvriers qui auraient pu voir cependant que le prix des denrées nécessaires à la vie s'est élevé encore un peu plus que les salaires, sacrifiant l'avenir au présent, sont retombés dans leur impré-

voyance, qui est le péché originel de leur éducation, et dans les dépenses inutiles ou nuisibles qui en sont la suite.

Cette disposition des esprits a amené l'inexactitude aux séances, l'acquittement tardif des cotisations, puis enfin l'isolement que nous verrons se perpétuer jusqu'à ce que de nouvelles crises industrielles, alimentaires ou autres, jusqu'à ce que, enfin, la nécessité les instruise de nouveau et les rapproche encore de l'Association, cette mère bienfaisante toujours prête à leur ouvrir ses bras.

Le tableau suivant des recettes et des dépenses de l'Association générale pour secours mutuels fera connaître toutes ses opérations depuis l'année 1852 jusqu'au 31 décembre 1859 (1).

Recettes.

Cotisations reçues	49,465 f.	70 c.
Dons divers	1,877	»
Dons du gouvernement	3,300	»
Total	54,642	70
En ajoutant à cette somme celle de qui représente les recettes non-détaillées des deux premières années de l'existence de l'Association (1850-1851), on trouve un	5,241	50
total général de	59,884 f.	20 c. (2)

(1) Dans les deux premières années, la comptabilité a été tenue d'une manière trop confuse pour qu'il soit possible de connaître autre chose que les résultats généraux.

(2) Ne sont pas compris dans ce tableau les intérêts servis par la caisse d'épargne pour les fonds qui lui sont confiés.

Dépenses.

Journées de malades (1) à 1 fr.	28,750 f.	»c
Id. Id. à 50 c.	2,194	50
Honoraires des médecins	7,671	»
Médicaments, ventouses, bains	9,243	36
Indemnités extraordinaires	95	»
Frais funéraires	210	»
Frais généraux	4,277	75
Total	52,441	61
En ajoutant à cette somme celle de qui représente les dépenses non-détaillées des deux premières années de l'existence de l'Association (1850-1851), on trouve un total général de	2,873	75
	55,315 f.	36 c.

Au 31 décembre 1859, l'Association possédait :

En caisse et en dépôt à la caisse d'épargne	3,847 f.	37 c.
A la caisse de retraite	2,789	85

Voilà assurément une réserve bien faible, eu égard à la grandeur du but qu'il s'agit d'atteindre; mais ce capital grandira, grâce à l'économie et à la sage administration que la société a su placer à sa tête. La mutualité appliquée aux maladies de l'homme entrera d'ailleurs si bien dans nos habitudes, qu'un jour sans doute l'épargne qu'elle aura produite sera puissamment secondée par quelque dotation généreuse.

---

(1) Pour obtenir l'équilibre entre les recettes et les dépenses, il faut que la proportion des malades aux associés valides soit d'un sixième environ. En 1858, la moyenne était de 1 sur 7 et en 1857 elle était de 1 sur 9.

Association particulière

Société des Horlogers.

On sait que la fabrique d'horlogerie date à Besançon de 1793. Le concours ouvert en 1858, par notre Académie des sciences, belles-lettres et arts, a provoqué sur cette question des ouvrages de mérite qui ne laissent rien à désirer sous le rapport historique. On y voit que, malgré les salaires élevés, malgré les priviléges et les immunités dont la république avait favorisé les artistes (c'est ainsi qu'on désignait alors les horlogers), ceux-ci n'en ont pas moins ressenti le contre-coup des événements politiques, et que beaucoup d'entre eux se sont vus aux prises avec la misère (1).

C'est vraisemblablement dans ces circonstances que la société pour secours mutuels, dont nous nous occupons, a pris naissance. On en ignore la date exacte, mais on sait qu'elle existait déjà en 1811.

Les statuts que j'ai sous les yeux ont pour titre : *Réglement de la société de secours établie pour les artistes de la manufacture d'horlogerie de Besançon.* Ils établissent que la société est administrée par un comité élu par le suffrage des sociétaires, dont font partie nécessairement 1° un membre du consistoire, 2° le pasteur qui le préside. La présence au comité de ces deux der-

(1) Voy. mon rapport sur le concours d'économie politique (question de l'horlogerie), présenté à l'Académie de Besançon dans sa séance du 24 août 1859.

niers membres s'explique aisément ; on sait qu'à l'origine de la manufacture, presque tous ses membres appartenaient au culte réformé. Toutefois, les statuts admettent formellement des membres *non protestants*.

Les fonds de la société se composent de souscriptions volontaires dont le minimum a été fixé dès l'origine de la société à 2 fr. 50 c. par an. Il est à remarquer que ce minimum a été maintenu ; mais beaucoup de sociétaires le dépassent. En outre, il est prélevé un droit d'entrée, autrement dit une première mise de fonds, qui de 3 fr. a été élevée à 5 fr. par une délibération du 26 décembre 1821.

Dans des moments de disette et de chômage, le gouvernement a accordé plusieurs fois, à cette société, des secours qui furent distribués par ce comité aux horlogers nécessiteux de toute communion.

Contrairement aux autres associations pour secours mutuels, celle-ci n'a rien fixé d'avance relativement à la nature et à l'espèce de secours à accorder. Le comité se réunit toutes les fois qu'un besoin lui est manifesté, et il accorde, dans sa sagesse, du bois, du pain ou même de l'argent à ses ressortissants ; mais, dans tous les cas, il décide avec une discrétion et un discernement qui font en même temps son éloge et celui des souscripteurs qui lui accordent leur confiance.

La société consacre aujourd'hui quelques sommes à payer : 1° des mois d'écolage pour des enfants dont l'instruction exige des écoles spéciales ; 2° des frais d'apprentissage ; 3° enfin, quelques retraites à de vieux sociétaires hors d'état de travailler. Elle compte actuelle-

ment cinq à six vieillards à qui elle attribue de 100 à 120 fr. de retraite par an.

Le nombre des sociétaires est aujourd'hui de cinq cents environ.

Le capital de réserve est de 10,000 fr. : 9,000 fr. placés sur hypothèque, et 1,000 fr. en caisse pour les besoins courants.

Les dépenses annuelles sont d'environ 1,800 fr. répartis dans les différentes bonnes œuvres adoptées par l'œuvre. Les frais d'administration ne coûtent rien ; c'est un fabricant d'horlogerie qui veut bien se consacrer généreusement à sa gestion.

Société des Cordonniers dite de Saint-Crépin.

A côté de la société des horlogers, il existait à Besançon, avant 1848, deux autres sociétés particulières pour secours mutuels : celle des tailleurs de pierres et celle des cordonniers.

La première a cessé d'exister depuis une dizaine d'années ; elle a été absorbée par l'Association générale, et la plupart de ses membres font aujourd'hui partie de cette dernière.

La seconde, qui est instituée depuis 1846, en faveur des cordonniers, est connue sous le nom de *Société de Saint-Crépin*. Les avantages qu'elle offre à ses membres sont bornés à l'indemnité en cas de maladie, qui est de 1 fr. 25 c. pendant les trois premiers mois, et de 75 c. pendant les trois mois qui suivent. Après ces six mois,

les malades sont considérés comme incurables et abandonnés.

La société de Saint-Crépin laisse les frais de la maladie à la charge des familles; toutefois, elle fait faire à son compte une première visite destinée à constater la maladie, et par conséquent à prévenir les abus.

Le nombre des sociétaires est actuellement de soixante-dix. Les ressources de la société consistent : 1° dans le produit des cotisations fixées à 50 c. par mois, soit 6 fr. par an; 2° dans celui d'un bal qu'elle ouvre au public le jour de la fête de la corporation, et qui rapporte au moins autant que les cotisations.

Le compte pour l'exercice de 1857-1858 se résume ainsi qu'il suit :

Recettes. — Cotisations et bal	1,800 f.	33 c.
Dépenses. — Indemnité aux malades, frais de médecin, de bal et d'administration	552	»
En caisse au 31 octobre	1,601	»

Il existe à Besançon, paroisse de la Madeleine, une association religieuse exclusivement formée par les vignerons. Elle compte déjà plusieurs siècles d'existence et elle est connue sous le nom de confrérie de Saint-Vernier, du nom du Saint qu'elle a adopté pour patron. A l'époque où le territoire de la commune était, en grande partie, recouvert de vignes, cette association pieuse était en même temps une société de secours mutuels, car lorsqu'un sociétaire était malade, elle lui

cultivait ses vignes, mais depuis une trentaine d'années, les vignes ont été arrachées en grand nombre et la corporation des vignerons a perdu de son importance. Aussi la mutualité que je viens de rappeler est-elle tombée en désuétude.

Indépendamment de ces différentes sociétés de secours mutuels, il y avait une caisse de secours établie par la communauté israélite de Besançon ; mais cette caisse ne fonctionne plus depuis trois à quatre ans, et les fonds sont déposés dans les mains d'un des membres de la commission administrative du culte.

OBSERVATIONS

SUR

L'ORIGINE DES LANGUES

à propos de l'opinion présentée par M. TRIPARD
dans l'ouvrage de *Moïse*

Par M. TERRIER DE LORAY.

Chaque siècle voit publier de nouvelles et nécessaires apologies des livres saints, parce que chaque siècle apporte à la vérité des contradictions nouvelles. L'erreur, toujours confondue, est néanmoins toujours vivante parmi nous; elle grandit ou recule, vieillit, dégénère ou se transforme; mais elle ne meurt pas. La condition de l'homme sur la terre est de la combattre toujours et de n'en triompher jamais.

L'unité du genre humain, attestée par Moïse, est un de ces problèmes que la philosophie débat depuis bien des siècles, sans l'avoir encore résolu. Il est vrai que cette thèse a pour elle aujourd'hui un certain sentiment indépendant des spéculations scientifiques, et que, tout en niant la singularité de la race humaine, les écrivains opposés au récit biblique admettent une certaine unité morale, une communauté de nature suffisante à leurs yeux pour maintenir, entre les différentes races, cette

solidarité que la philosophie ancienne proclamait déjà (1). Mais qui ne comprend combien est faible et imaginaire le lien qui résulte d'une semblable donnée? Combien la suprématie que s'arrogent certaines races, au nom de leur supériorité intellectuelle ou morale, serait par là facilement justifiée? Combien des races diverses, jetées isolément sur la face du globe, sembleraient faites pour s'en disputer plutôt que pour s'en partager le domaine? Sur la terre il y aurait des hommes, mais l'humanité n'existerait plus.

La diversité des langues humaines est, on ne saurait le méconnaître, une des plus graves difficultés qui soient opposées à la croyance de l'unité de la famille humaine. Le langage est naturel à l'homme; il en est, avec la vie sociale, le caractère propre, distinctif, absolu. Mais si les hommes, procédant d'une première société, n'ont jamais cessé de communiquer entre eux au moyen de la parole, d'où vient cette étonnante variété d'idiomes qui divisent aujourd'hui la grande famille humaine, et rendent étrangers les uns aux autres des peuples dont l'origine est commune?

D'après l'opinion la plus répandue de nos jours parmi les défenseurs de la donnée biblique et de l'unité des races, le temps, les migrations successives, l'absence de relations suivies entre les peuples auraient suffi pour produire le phénomène que nous signalons, et pour engendrer à la longue ce nombre infini de dialectes, rameaux du langage primitif. Les progrès accomplis dans

(1) Homo sum ; nihil humani a me alienum puto.

le champ des études philologiques depuis un demi-siècle, ont, nous devons le dire, prêté à cette opinion un important appui. De longues et fructueuses recherches ont démontré que des langues parlées par des peuples longtemps inconnus les uns aux autres devaient néanmoins être regardées comme congénères. Quand on eut reconnu dans les idiomes de peuples répandus depuis l'extrémité de l'Inde jusqu'aux îles de la Calédonie une série de conformités qui révélaient avec évidence une source commune, on fut aisément conduit à vouloir rattacher à cette source les langues si variées dont se servent les nations du globe, et à ne voir, dans tous ces dialectes, que les débris d'un langage primitif unique, comme devait l'être la famille humaine, avant qu'elle ne se multipliât. Dans ce système, auquel semble se rattacher M. Tripard, un certain nombre de radicaux, identiques dans toutes les langues, parce qu'ils formaient le vocabulaire commun de l'humanité à son berceau, auraient servi de canevas aux idiomes formés chez les divers peuples après leur dispersion, et cette dispersion, antérieure à la constitution grammaticale du langage, aurait, en brisant violemment les relations des tribus humaines, entraîné nécessairement l'étonnante diversité des dialectes qui se partagent aujourd'hui le monde.

Cette explication, qui a pour elle l'autorité de M. Proudhon, nous paraît résister difficilement à l'examen des conditions inhérentes au langage et à l'étude progressive de la philologie comparée. En premier lieu, nous ne pouvons admettre que, même dans les premiers temps de son apparition sur le globe, la famille humaine

ait parlé un langage dépourvu de grammaire, c'est-à-dire, que l'emploi d'un certain nombre de sons émis, sans lien et sans relations régulières, ait suffi aux rapports des hommes entre eux, pendant vingt ou trente siècles. Loin de là, nous pensons que, dans ces jours anciens, les hommes, pour se communiquer leurs pensées, pour s'instruire mutuellement des secrets de leur jeune expérience, pour se livrer les traditions riantes mais si précieuses de l'humanité, avaient besoin d'un instrument régulier et parfait, et que nulle génération ne le posséda plus intact que cette génération sortie des mains mêmes du Créateur et qui avait conversé avec lui sous les ombrages d'Eden. Si nous sortons de cet ordre de considérations, nous dirons que les recherches les plus approfondies sur l'origine des langues semblent démontrer qu'elles ont été données complètes et, en quelque sorte, immuables dans leurs caractères essentiels; que la langue dont les formes grammaticales sont rares et pauvres, est restée telle depuis les temps reculés où l'on a pu en constater la structure, et que cette autre dont les formes sont riches et variées à l'infini, nous apparait avec ce privilége depuis les premiers jours où elle fut parlée. Des différences si profondes ne peuvent même être expliquées par le génie des peuples auxquels ces langues ont servi d'instrument. Tel peuple dont la supériorité intellectuelle s'est révélée par d'irrécusables témoignages, se sert d'un idiome dont le génie ingrat semblerait être de nature à défier tout progrés; tel autre dont la langue se produit avec un luxe merveilleux de formes et d'expressions, semble condamné à suivre éter-

nellement de loin la marche progressive qui lui est tracée par des races plus privilégiées.

D'un autre côté, quels qu'aient été les patients labeurs des linguistes et la sagacité quelquefois merveilleuse des philologues, il a été impossible de retrouver, dans les diverses langues du globe, un assez grand nombre de radicaux similaires, pour justifier l'opinion qui en fait les dialectes du langage primitif. Si, tout en confessant la complète dissemblance des deux systèmes de langage, on est néanmoins parvenu à rapprocher un petit nombre de radicaux appartenant, ou paraissant appartenir à la fois aux langues sémitiques et indo-européennes, un semblable essai a dû nécessairement échouer à l'égard de la langue chinoise dans laquelle on n'a pu trouver plus de cinq ou six radicaux communs, en sorte que ce faisceau d'idiomes qui sert d'instrument au tiers de la famille humaine, reste comme un problème insoluble aux yeux des philologues qui attribuent à une corruption progressive la diversité des langues. En effet, les similitudes qu'on a pu constater entre les radicaux chinois et ceux des autres langues sont trop rares pour devoir être attribuées à d'autres causes qu'au hasard ou à une sorte d'onomatopée et, on en peut dire autant, croyons nous, de celles qu'on remarque entre les langues sémitiques et indo-européennes. Vingt ou trente termes à peu près communs sont bien peu de chose pour affirmer l'unité primitive des deux systèmes de langage, si on fait la part des relations qui ont pu exister entre les peuples, et celle des erreurs où l'on est conduit par la connaissance incomplète des langues et surtout par la séduction de

rapprochements ingénieux entre des mots qui, en réalité, peuvent n'avoir entre eux aucune communauté d'origine.

Nous sommes donc conduits, par le résultat négatif des recherches philologiques appliquées à trois des principaux systèmes de langage, à retourner l'argument qu'on emploie pour appuyer l'opinion d'une langue primitive, mère des dialectes humains, et nous disons : Si, après trente siècles et plus de séparation entre les peuples d'une même famille, on retrouve, chez les uns comme chez les autres, et d'une manière manifeste, le caractère, le génie, la grammaire et, en très grand nombre, les radicaux de la langue originairement communs, comment, caractère, génie, consonnances, tout s'est-il perdu, détruit, anéanti, dans l'assez courte période qui s'est écoulée entre la dispersion des peuples et la création des premiers monuments du langage humain? Quoi! pendant trois mille ans, les langues de l'Inde et celles de l'Europe auront conservé une physionomie identique plus fortement accusée que celle des individus appartenant à une même race humaine; après quarante siècles de division, les langues sémitiques pourront être regardées moins comme des langues différentes que comme les dialectes d'une même famille; après une période de séparation difficile à évaluer, mais certainement très longue, les idiomes parlés par les peuples chinois, annamite, japonais, n'auront entre eux que des différences relativement peu sensibles; et, en quelques siècles à peine, le langage primitif de l'homme se serait altéré au point de former ces idiomes divers dont il est impos-

sible de reconnaître le lien et la parenté ! Nous regardons cette opinion comme entièrement inadmissible.

Il ne faut pas que l'obscurité qui règne sur l'histoire des tribus humaines, à l'époque qui suivit leur dispersion et où elles se constituèrent en corps de nations, nous abuse sur la portée des phénomènes, même purement philologiques, qui ont dû s'accomplir durant cette période. Soit que cette dispersion ait eu lieu deux siècles et demi seulement avant Abraham, comme le pense M. Tripard et comme on peut l'admettre rigoureusement, soit qu'elle doive être reculée jusqu'à l'an 2500 ou 2600 avant l'ère vulgaire, comme nous le croyons plus vraisemblable, un petit nombre de siècles seulement s'écoule entre ce grand événement et l'époque où ont été élevés les premiers monuments du langage humain. Moïse écrit le Pentateuque quinze siècles avant l'ère chrétienne; mais, pendant son séjour en Egypte, la famille de Jacob, soigneuse d'éviter tout mélange avec la nation idolâtre, isolée dans la terre de Gessen et odieuse au peuple qui détestait les pasteurs de troupeaux, conserve avec ses traditions et son homogénéité le langage qu'elle avait apporté en Egypte. Ce langage est celui des enfants d'Ismaël et de ceux d'Edom qui restent comme les témoins irrécusables de la fidélité des enfants de Jacob à le maintenir parmi eux ; c'était le langage d'Abraham, et cinq générations seulement séparaient Abraham des jours de la dispersion.

Confucius réunit les annales de la Chine 500 ans avant l'ère chrétienne. Ce philosophe sincère dédaigne les fables qui, de son temps déjà, avaient cours sur

l'antiquité de la nation chinoise. Mais les livres qu'il compose sur d'anciens monuments contiennent littéralement un certain nombre de poésies dont plusieurs remontent aux temps de la dynastie des Chang, c'est-à-dire, entre les douzième et quinzième siècles, et on en a d'autres qui remontent bien au-delà. Entre la langue de Confucius et celle de cette lointaine époque, on ne signale pas de différences essentielles, et cette fixité du langage s'explique aisément chez un peuple dont nulle conquête, nul mélange, presque nul contact n'ont altéré les mœurs, jusqu'à l'invasion des tartares. Le caractère, le génie, les vocables même de la langue actuelle sont ceux des monuments laissés par les fondateurs de l'empire, et, par eux, il semble qu'on touche aux premiers jours de l'humanité.

Dans l'Inde, la rédaction des Védas ne parait pas pouvoir être fixée à une époque plus récente que le treizième siècle avant notre ère, et elle est peut être antérieure. La langue grecque, rameau sorti de la même souche que celle de l'Inde, offre des fragments qui appartiennent à une époque presque aussi reculée. Certaines colonies grecques, celles de la Crète, par exemple, séparées de la famille commune depuis le quinzième siècle environ, témoignèrent de la fixité de la langue grecque depuis les temps obscurs qui s'écoulèrent au lendemain des grandes migrations des peuples.

Or, si les langues qui appartiennent à ces trois familles se sont maintenues pendant trente ou quarante siècles sans subir de profondes altérations; si, dans leur structure et leurs formes essentielles, elles sont telles aujour-

d'hui qu'elles étaient il y a quatre mille ans, nous regardons comme inadmissible qu'elles ne soient elles-mêmes que les dialectes d'un langage commun, et qu'en quelques siècles elles aient subi des changements assez radicaux pour qu'il ait été dès lors impossible de reconnaître les traces de cette unité primitive. Entre ces langues, en effet, quelle diversité! quelles anomalies inexplicables! quelle distance immense, et combien de siècles n'eût-il pas fallu pour la franchir! D'un côté, l'hébreu nous présente des radicaux uniformément composés de trois lettres mortes, n'acquérant de signification relative que par l'introduction des consonnes; il nous montre un système de déclinaisons et de conjugaisons formées par adjonction et un organisme rigoureux, excluant les termes composés et de nouvelle formation, en sorte que, entre les premiers et les plus récents des livres hébraïques, on remarque à peine quelque diversité de style. D'un autre côté, dès les temps les plus reculés, les langues sanscrite et grecque apparaissent avec leurs formes si variées, leurs flexions mobiles et multipliées, des facilités de combinaisons et de compositions très favorables à la création de termes nouveaux. Il semble que les peuples qui les parlent aient été prédestinés aux lointaines migrations, aux grandes aventures, aux découvertes quotidiennes; et cependant quelques-uns d'entre eux, comme les Indous, végètent, depuis les premiers jours de leur histoire, dans un état d'immobilité exclusif de tout progrès. Enfin, si on examine la structure de la langue chinoise, il semble que tout y soit anomalie, dissemblance, bizarrerie, en regard des autres

idiomes. Là, pas de flexions, nulles formes grammaticales, et, en apparence du moins, rien de ce qui constitue la logique et le génie d'une langue littéraire et philosophique. Des monosyllabes que nous appellerons bilitères, parce qu'ils sont uniformément composés d'une articulation suivie d'un son, sont juxta-posés presque sans méthode et n'empruntent de sens qu'à la convention ou à l'usage qui les rassemblent. Les consonnances dont ils se forment, et dans lesquelles l'accentuation joue un rôle essentiel, semblent étrangères à tous les autres idiomes, tandis que certaines articulations très vulgaires dans nos langues, l'*r*, par exemple, restent tout-à-fait inconnues dans la langue chinoise. D'ailleurs, plus on remonte vers l'origine de ces langues, plus leurs caractères différentiels sont sensibles, plus leur génie respectif est tranché et nettement accusé. C'est en se rapprochant des époques modernes, c'est en dégénérant et s'abâtardissant, que les divers idiomes du globe prennent des caractères moins distincts, et, soit par emprunt, soit par l'effet de la logique commune de l'esprit humain, contractent des ressemblances qui les rapprochent et qui sembleraient préparer le phénomène d'une langue universelle rêvée par certains philosophes.

Il faut donc, croyons-nous, renoncer à trouver, dans les rapports phonétiques ou grammaticaux des langues, la preuve de l'unité du langage primitif, et en même temps de l'humanité elle-même. Et cependant l'humanité est une, non-seulement par sa nature, mais encore par son origine. Nous croyons qu'à une certaine époque accessible à la critique, elle a parlé un langage commun

à tous, et que, selon l'expression de l'Ecriture, la terre n'avait alors qu'une seule lèvre et une seule parole. On en pourrait chercher les témoignages et dans les traditions lointaines de la plupart des peuples, et dans certaines idées générales qui semblent être restées dans toutes les tribus humaines, comme les débris d'un patrimoine commun et inaliénable. C'est ainsi que le système décimal, si incommode dans l'application, que presque partout on lui a substitué le système duodécimal, a été employé dans la numération de tous les peuples, et qu'on le retrouve dans les contrées les plus éloignées à une époque qui exclut toute vraisemblance d'emprunt. La computation hebdomadaire qui était en usage parmi les Occidentaux était également connue, dès la plus haute antiquité, des nations de l'extrême Orient; aux témoignages que les jésuites de Pékin rapportent de ce fait on peut joindre celui qui résulte de la publication récente de l'ouvrage chinois intitulé *Description du Camboge*, où le même usage est constaté. Bien d'autres idées communes, relatives notamment à l'ordre astronomique, viendraient à l'appui du sentiment qu'exprime M. Tripard, avec beaucoup de raison, croyons-nous, relativement à l'unité primitive de la race humaine.

Mais pour ne pas sortir des données purement philologiques, je crois que les preuves de l'unité du langage primitif, et, par le langage, du genre humain lui-même, devraient être cherchées moins dans certains rapports phonétiques, le plus souvent très suspects, entre les idiomes modernes et anciens que dans le sens intime d'un grand nombre de mots destinés à exprimer les

mêmes idées dans les diverses langues; je crois que les radicaux primitifs transformés par une circonstance ou une série de circonstances dont il n'est pas donné à la science de se rendre compte, ont subi une altération trop profonde pour qu'il soit possible de les retrouver aujourd'hui; mais qu'un grand nombre de termes dérivés dans le langage primitif, et dont les relations avec le radical étaient restées faciles à saisir, ont dû suivre la destinée des radicaux eux-mêmes et se trouver, en quelque sorte, traduits dans les divers idiomes humains, de manière à présenter le même sens sous des formes très différentes. C'est ainsi que le premier homme, en inaugurant son domaine sur les animaux, leur impose, dit l'Ecriture, *des noms convenables à leur nature, qui sont,* ajoute l'historien sacré, *ceux qu'ils portent encore aujourd'hui.* Il n'est pas à croire que, dans sa pensée, les noms hébraïques des animaux fussent précisément, et dans leur forme extérieure, ceux qu'ils avaient reçus de la bouche d'Adam, puisque, sans parler des altérations qu'ils auraient dû subir dans ce long espace de temps, la langue hébraïque, d'après l'opinion la plus commune, n'a point dû être celle des premiers hommes. Et cependant, ces noms imposés aux animaux dans l'origine, et ceux qu'ils portaient chez les Hébreux pouvaient, avec raison, être regardés comme identiques, parce qu'ils avaient la même signification et représentaient la même idée, quoique procédant de radicaux différents. Quelques exemples expliqueront et confirmeront ma pensée.

Les peuples de l'extrême Orient, comme les Occidentaux, divisent l'année en quatre parties, et cette

division existait plus de 2,000 ans avant J.-C., c'est-à-dire à une époque où il n'est guère possible de supposer un emprunt de la part des uns ou des autres. Elle paraît même remonter à un temps où les limites de ces saisons étaient vaguement définies, car, tandis que les Occidentaux fixèrent les solstices et les équinoxes au commencement des saisons, les Chinois les placèrent au milieu. Mais si nous entrons dans le sens et dans la structure intime des expressions qui servent à désigner chaque saison chez les différents peuples, nous reconnaîtrons dans la signification, d'ailleurs assez arbitraire de ces termes, des ressemblances qui semblent indiquer un point de départ commun.

Dans les dialectes européens, les mots *ear*, *ver*, *erst*, *ur*, renferment l'idée d'un principe, un matin, une aurore. C'est à peu près le sens étymologique de notre mot de *printemps*, et du mot germanique *frühling*. Entre ce radical et le mot chinois *tchun*, je n'aperçois aucun rapport de consonnance, et je ne crois pas qu'aucun artifice philologique réussisse à en établir. Mais si je cherche, dans le caractère qui l'exprime, le sens propre de cette dernière expression, j'y trouve la même idée représentée par un soleil levant, une aurore. Pour les Chinois aussi, le printemps est la première saison de l'année; c'est celle où toutes choses germinent et commencent.

Je ne chercherai pas à établir entre les termes qui expriment l'été des rapports qui pourraient être regardés comme forcés, parce que le sens intime du mot chinois ne me semble pas très clair. Je remarque seulement qu'en déterminant les caractères de l'été, à une époque

antérieure à Abraham, le livre oriental dit que c'est la saison où les peuples se séparent les uns des autres. Faut il voir là un souvenir ou un vestige des migrations périodiques des peuples à cette lointaine époque? C'est une question qu'il est difficile de résoudre.

Le mot grec (οπωρα) qui signifie *automne,* emporte en même temps, par sa racine et ses dérivés, l'idée de fructification, de maturité. Le mot chinois *tsieou* en est bien éloigné sous le rapport phonétique; mais le caractère qui l'exprime a le même sens, savoir, celui de maturité et de récolte. Le mot *hiver,* par ses racines latine et sanscrite, *hiems, hima,* signifie nuit et froidure; c'est le sens exact du mot chinois qui s'écrit avec les caractères de glace et d'obscurité.

Si j'applique le même procédé à ces noms d'animaux que l'écriture nous dit avoir été donnés d'après leur caractère et leur nature, je trouve que le terme chinois *sse* lion a le sens étymologique de *maître,* et que le mot hébreu signifie fort et puissant. L'âne, chez les Chinois, est l'animal laboureur et, chez les Hébreux, celui qui porte ou cultive le blé. Pour les premiers, l'agneau est l'animal qui vit sur les pâturages; pour les seconds, c'est l'animal qui saute sur les pâturages. Chez les uns comme chez les autres, l'hirondelle est l'oiseau au vol libre. Le ver, chez les Chinois, est l'insecte qui perce et traverse, et tel est précisément le sens du mot grec τερηδων. Chez presque tous les peuples, au nom du serpent s'attache une idée d'incantation et de tromperie.

On pourrait prolonger à l'infini cet examen comparatif dont je n'ai voulu présenter qu'un exemple, et l'ap-

liquer, non seulement aux noms d'animaux, mais encore à une foule de termes dérivés; il est probable qu'on rencontrerait rarement entre les vocables des diverses familles de langues des rapports phonétiques réels; mais qu'on trouverait en grand nombre les rapports plus sérieux et plus concluants résultant de l'identité de signification et de la ressemblance logique des dérivés. C'est par ce procédé, croyons-nous, qu'on parviendrait à reconstruire, en quelque sorte, le langage primitif, non par un vain rapprochement de sons et de vocables corrompus, ensevelis sous les débris de Babel, et c'est par là qu'on trouverait le témoignage de l'unité et de l'universalité de la langue parlée par l'humanité dans les jours qui précédèrent la dispersion.

On pourra faire observer, je le sais, que ce travail étant opéré et même couronné de succès, la difficulté n'est que reculée et qu'il reste toujours à expliquer comment les radicaux primitifs se sont transformés en ceux qui ont servi à la construction des divers idiomes du globe. Cette objection, je l'avoue, est aussi insoluble dans le système que je propose que dans tout autre. Je crois que dans le langage primitif un nombre de radicaux assez restreint a servi à la formation de dérivés portant avec eux leur signification propre, et je crois que ces dérivés, suivant la destinée de leurs radicaux, ont été transportés, avec ce même sens, dans les différents dialectes des hommes; je trouve là la preuve surabondante de l'individualité de la famille humaine. Comment les radicaux eux-mêmes, suivant le sort des tribus humaines, se sont-ils métamorphosés et divisés en divers groupes?

C'est un problème que la philologie n'a, croyons-nous, pas encore résolu : et jusqu'à ce qu'elle y soit parvenu, nous ne voyons nulle raison de détourner de son sens naturel le texte de la tradition sacrée, nous disant que Dieu confondit le langage des hommes, au lieu même où ils étaient réunis, de sorte que nul n'entendit la voix de ses proches; et que pour ce motif ils furent contraints de se diviser sur toute la terre.

ELECTIONS.

A l'issue de la séance publique, l'Académie s'étant retirée dans ses bureaux pour procéder aux élections, a nommé :

Président annuel.

M. Jobard, Président de chambre à la Cour impériale.

Vice-Président.

M. Viancin, Secrétaire en chef de la mairie.

Ont été élus associés correspondants (ordre des associés nés dans la province) :

M. l'abbé Clerc, Professeur au petit séminaire de Luxeuil.

M. Toubin, Régent au collége de Salins.

L'Académie a nommé membre honoraire de la compagnie : M. Mignard, éditeur du roman de *Girart du Rossillon*.

LISTE ACADÉMIQUE.

AOUT 1859.

DIRECTEURS ACADÉMICIENS-NÉS.

Mgr l'Archevêque de Besançon.

M. le Général Commandant la 7e division militaire.

M. le Premier Président de la Cour impériale.

M. le Préfet du département du Doubs.

ACADÉMICIEN-NÉ.

M. le Maire de la ville de Besançon.

ACADÉMICIENS HONORAIRES.

Messieurs

Beaupré, Conseiller à la Cour mpériale de Nancy (décembre 1853).

Berroyer, ✻, ancien Recteur; à Bresson, près de Grenoble (juillet 1814).

Bixio (le Docteur), Médecin, ancien député; à Paris (janvier 1848).

Blanc, ✻, Procureur général; à Colmar (août 1850).

Bourqueney (le baron de), C ✻, ancien ambassadeur; à Paris (mai 1856).

Busson (l'Abbé), ancien Secrétaire général du Ministère des affaires ecclésiastiques; à Besançon (juillet 1845).

Carbon, O ✻, ancien Recteur de l'Académie de Besançon; à Paris (août 1841).

Carpentier, ✻, membre du Conseil général du Doubs, Maire de la ville; à Baume-les-Dames (août 1856).

Delesse, ✻, Ingénieur des Mines; à Paris (janvier 1848).

Deville, ✻, Professeur à l'Ecole normale; à Paris (août 1845).

Dey, Directeur des Domaines, à Vesoul (janv. 1854).

Desroziers, ✻, Recteur de l'Académie de Besançon (janvier 1858).

Doney (Mgr), ✻, Evêque de Montauban (décemb. 1835).

Fargeaud, ancien Professeur de physique; à Saint-Léonard (Haute-Vienne) (août 1827).

Flourens, O ✻, Secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, membre de l'Académie française; à Paris (janvier 1841).

Gattrez (l'Abbé), ✻, ancien Recteur de l'Académie de Limoges (janvier 1828).

Gerbet (Mgr), ✻, Evêque de Perpignan (novembre 1844).

Goureau, O ✻, Colonel honoraire du génie; à Paris (août 1833).

Gousset (S. E. le Cardinal), O ✻, Archevêque de Reims, Sénateur (janvier 1831).

Guerrin (Mgr), Evêque de Langres (août 1850).

Guizot, G C ✻, membre de l'Académie française; à Paris (décembre 1835).

Kornprobst, ✻, Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées; à Limoges (août 1840).

Lacroix (l'Abbé Pierre de), Clerc national; à Rome (janvier 1852).

Lamartine (Alphonse de), O ✠, membre de l'Académie française, etc.; à Paris (mai 1834).

Lefaivre, C ✠, Colonel honoraire du génie; à Paris (novembre 1836).

Magnoncour (Flavien de), ✠, ancien Pair de France; à Frasne-le-Château (Haute-Saône) (décembre 1835).

Martin (le Baron), ✠, anc. Député; à Gray (août 1836).

Meyronnet de St.-Marc, C ✠, ancien Conseiller à la Cour de cassation; à Aix (août 1835).

Micaud, ✠, ancien Maire de Besançon.

Montalembert (le Comte de), de l'Académie française; à Paris (janv. 1840).

Moustier (le marquis de), G ✠, Ambassadeur à Vienne (janvier 1858).

Perrin (J.-B.), Avocat; à Lons-le-Saunier (août 1852).

Perron, ✠, *Secrétaire perpétuel honor.*; à Paris (août 1838).

Person, ✠, Professeur de physique, Doyen de la Faculté des sciences (août 1845).

Poujoulat, Homme de lettres; à Passy, près de Paris (décembre 1835).

Tourangin, G O ✠, Sénateur (30 novembre 1848).

ACADÉMICIENS TITULAIRES OU RÉSIDANTS.

Messieurs

Droz, ✠, Conseiller honoraire à la Cour impériale, *Doyen de la Compagnie* (décembre 1805).

Weiss, O ✠, Bibliothécaire de la ville, membre corres-

pondant de l'Institut (Académie des inscriptions) (août 1808).

Viancin, Secrétaire en chef de la Mairie, Maître ès Jeux Floraux (août 1820).

Marnotte, Architecte, membre correspondant de la Commiss. d'antiquités de la Côte-d'Or (août 1826).

Saint-Juan (le Baron de), ancien membre du Conseil général (janvier 1827).

Pérennès, ✵, Professeur de littérature française, Doyen de la Faculté des lettres, *Secrétaire perpétuel* (janvier 1829).

Parandier, O ✵, Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées (février 1833).

Bourgon, ✵, Président honoraire à la Cour impériale, *Trésorier de la Compagnie* (29 janvier 1834).

Huart, O ✵, ancien Recteur (août 1834).

Lancrenon, Peintre d'histoire, Directeur du Musée (avril 1835).

Bretillot (Léon), ✵, membre du Conseil général (novembre 1835).

Ruellet (l'Abbé), Chanoine honoraire, Curé de Saint-François-Xavier (janvier 1836).

Jobard, ✵, ancien Député, Président à la Cour impériale (janvier 1836).

Ponçot, ✵, O ✵, ancien Sous-Intendant militaire, membre de l'Académie de Metz, etc. (janvier 1837).

Clerc (Ed.), ✵, Président à la Cour impériale (janvier 1837).

Vaulchier (le Comte Louis de), (août 1837).

Convers, ✻, Maire de la ville de Besançon, membre du Conseil général (août 1837).

Dartois (l'Abbé), Vicaire général (août 1840).

Villars, ✻, ancien Directeur de l'Ecole préparatoire de médecine (janvier 1841).

Dusillet (Auguste), ✻, Président à la Cour impériale (août 1841).

Tournier, Professeur à l'Ecole de médecine (août 1844).

Tripard, ✻, Avocat à la Cour impériale (août 1844).

Clerc (Ed.), ancien Notaire (janvier 1847).

Grenier (Ch.), Professeur d'histoire naturelle à la Faculté des sciences (janvier 1847).

Reynaud-Ducreux, ✻, Professeur à l'Ecole d'artillerie (août 1847).

Besson (l'Abbé), Supérieur du collége de Saint-François-Xavier (août 1847).

Loiseau, ✻, Procureur général (novembre 1848).

Bonnet (Simon), ✻, Docteur en médecine, Professeur d'agriculture (août 1849).

Guenard (Alexandre), Bibliothécaire honoraire (août 1849).

Saint-Juan (Alexandre de) (août 1853).

ASSOCIÉS RÉSIDANTS

Messieurs

Vuilleret (Just), Juge au Tribunal de première instance de Besançon, Secrétaire adjoint (août 1853).

Coquand, Professeur de minéralogie et de géologie à la Faculté des sciences (janvier 1854).

Clerc de Landresse, Avocat à la Cour impériale (janvier 1855).

Chiflet (le Vicomte), (janvier 1855).

Druhen, Docteur en médecine (janvier 1855).

Martin, Professeur à l'Ecole de médecine (août 1855).

Laurens (Paul), Chef de division à la préfecture (août 1855).

Alviset, avocat général (août 1857).

Terrier de Loray (août 1857).

Delacroix, Architecte de la ville (janvier 1858).

ASSOCIÉS CORRESPONDANTS,

Nés dans le ci-devant comté de Bourgogne (1).

Messieurs

Guyétant, ✠, Docteur en médecine, membre de la Société des Géorgiphiles de Florence; à Lyon (février 1809).

D. Monnier, Correspondant de la Société impériale des antiquaires de France, membre de la Société d'émulation du Jura; à Domblans (janvier 1827).

Hugo (Victor), O ✠, de l'Académie française, etc. (août 1827).

Coillot, Doct. en médecine; à Montbozon (août 1827).

Pouillet, O ✠, membre de l'Académie des sciences, à Paris (août 1827).

Dalloz, O ✠, ancien Avocat à la Cour de cassation; à Paris (août 1828).

---

(1) Une délibération du 3 juillet 1854 a fixé à *quarante* le nombre des associés de cet ordre.

Pauthier, Orientaliste; à Paris (août 1831).

Violet d'Épagny, Homme de lettres; à Paris (février 1832).

Cuvier (Ch.), Professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Strasbourg (février 1832).

Besson, Statuaire, Directeur de l'Ecole de dessin; à Dole (août 1833).

Beuque (Adrien), Receveur principal des douanes; à Agde (Hérault) (janvier 1834).

Gindre de Mancy, Employé de l'Administration générale des postes; à Paris (janvier 1834).

Laumier, Littérateur; à Lons-le Saunier (août 1834).

Magnin (Charles), O ✠, membre de l'Académie des inscriptions, Conservateur à la Bibliothèque impériale; à Paris (janvier 1839).

X. Marmier, O ✠, Conservateur à la Bibliothèque de Sainte-Geneviève; à Paris (août 1839).

Lélut, O ✠, membre du Corps législatif et de l'Institut (Académie des sciences morales), Médecin en chef de la Salpêtrière; à Paris (août 1839).

Tissot, ✠, Professeur de philosophie à la Faculté de Dijon (août 1842).

Bousson de Mairet, ancien Professeur de rhétorique; à Arbois (août 1842).

Faivre d'Esnans, Docteur-Médecin; à Baume (août 1842).

Richard (l'Abbé), Correspondant historique du Ministère de l'instruction publique, Curé à Dambelin (Doubs) (août 1842).

Cournot, O ✠, Recteur de l'Académie; à Dijon (août 1843).

Wey (Francis), ✠, Inspecteur général des Archives de l'Empire; à Paris (août 1845).

Circourt (le Comte Albert de), Homme de lettres; à Paris (janvier 1846).

Ronchaud (Louis de), Littérateur; à Saint-Lupicin (novembre 1848).

Richard-Baudin, Maître ès Jeux-Floraux, Professeur au lycée de Dijon (août 1849).

Gaume (Mgr), Protonotaire apostolique, à Paris (août 1850).

Reverchon, ✠, ancien Maître des requêtes au Conseil d'Etat; à Paris (janvier 1851).

Barthélemy de Beauregard (l'Abbé J.), Chanoine honoraire de Reims et de Périgueux, Vicaire de Saint-Denis-du-St-Sacrement; à Paris (janvier 1851).

Bigandet (Mgr), vicaire apostolique dans la Birmanie (janvier 1853).

Vieille (Jules), ✠ Maître de conférences à l'Ecole normale supérieure (août 1853).

Jolibois, Curé de Trévoux (janvier 1855).

Pallu, bibliothécaire; à Dole (janvier 1855).

Lonchamp, avocat; à Vesoul (août 1855).

Bergeret, Docteur en médecine, membre du Conseil général du Jura; à Arbois (août 1856).

Gatin (l'Abbé), correspondant du Ministre de l'instruction publique pour les travaux historiques, Curé d'Héricourt (Haute-Saône) (août 1856).

Gaspard de Gigny, docteur-médecin (janvier 1857).

Petit, statuaire à Paris (août 1857).

Jeanney, Conseiller à la Cour impériale de Besançon (janvier 1858).

Ed. Grenier, littérateur à Baume-les-Dames (janvier 1858).

ASSOCIÉS CORRESPONDANTS,

Nés hors de la province de Franche-Comté (1).

Messieurs

Civiale, ✠, Docteur en médecine; à Paris (août 1823).

Taylor (le Baron), ✠ O ✠, Littérateur; à Paris (août 1825).

Cailleux (de), ✠ O ✠, ancien Directeur général des Musées; à Paris (août 1827).

Péricaud, ancien Bibliothécaire de la ville de Lyon, etc. (août 1833).

Matter, O ✠, ancien Inspecteur général de l'Université; à Strasbourg (janvier 1834).

Nadault-Buffon, O ✠, Chef de division au Ministère des travaux publics, Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées; à Paris (août 1834).

Thirria, O ✠, Ingénieur en chef des Mines, membre du Conseil général de la Haute-Saône; à Paris (août 1834).

Caumont (de), O ✠, Président de la Société des antiquaires de Normandie; à Caen (janvier 1841).

---

(1) Une délibération du 3 juillet 1834 a fixé à *vingt* le nombre des associés de cet ordre.

Reinaud, O ✠, membre de l'Institut, Conservateur de la Bibliothèque impériale; à Paris (août 1842).

Dubeux, ✠, Conservateur de la Bibliothèque impériale; à Paris (août 1842).

Pautet (Jules), Homme de Lettres; à Paris (août 1842).

Leglay, ✠, Conservateur des Archives de la ville de Lille (août 1844).

Mallard, Archéologue-Dessinateur; à Selongey, près de Dijon (août 1845).

Greppo (l'Abbé), Vic. gén.; à Belley (30 août 1847).

Chénier (de), O ✠, Chef du bureau de la justice au Ministère de la guerre; à Paris (novembre 1848).

Braun, ✠, Président du Consistoire supérieur et du Directoire de l'Eglise de la confession d'Augsbourg, ancien Conseiller à la Cour impériale de Colmar (août 1849).

Stiévenard, Doyen de la Faculté des lettres; à Dijon (août 1850).

Forster, ✠, membre de l'Institut (Académie des beaux-arts) (août 1853).

Foisset, conseiller à la Cour impériale de Dijon (août 1857).

Quicherat, professeur à l'Ecole impériale des Chartes (août 1857).

ASSOCIÉS ÉTRANGERS (1).

Messieurs

Picot, Professeur d'histoire; à Genève (mai 1807).

Gingins la Saraz (le Baron de), Correspondant de l'Académie royale de Turin; à Lausanne (mai 1839).

Gazzera (l'Abbé), Secrétaire perpétuel de l'Académie royale des sciences; à Turin (mars 1841).

Gachard, ✲, Directeur général des Archives des Pays-Bas; à Bruxelles (mars 1841).

Vulliemin, Historien; à Lausanne (mars 1841).

Porchat, ancien Recteur de l'Université de Lausanne; à Paris (mars 1841).

Matile, Historien; à New-York (E.-Unis) (mars 1841).

Groen van Prinsterer (G.), ancien Chef du cabinet du Roi de Hollande, membre du Conseil d'Etat; à La Haye (août 1843).

Ménabréa, Ministre à Turin (août 1847).

Reume, Officier d'artillerie; à Bruxelles (août 1850).

Kohler, Prof. au collège de Porrentruy (janvier 1855).

Manzoni (Alexandre); à Milan (août 1855).

---

(1) Cette classe a été instituée par une délibération du 11 mars 1841.

PROGRAMME DES PRIX

A DÉCERNER EN 1860.

L'Académie, dans sa séance publique du 24 août 1859, décernera les prix suivants :

Prix d'histoire. — Médaille d'or de 300 francs. — Mémoire historique sur *une Famille illustre, un Château, une Abbaye, un Chapitre, une Eglise ou un Etablissement public de la province.* Sont exceptées : *Les villes de Dole, Gray, Montbéliard, Poligny, Pontarlier, Ornans, Salins, Vesoul; les maisons de Joux et de Montfaucon, de Saint Mauris et de Neuchâtel; les abbayes et prieurés de Baume-les-Dames, de la Grâce-Dieu, Cherlieu, Faverney, Lure, Luxeuil, Montbenoît, du Mont Sainte-Marie, de Saint-Claude, des Trois-Rois, de Morteau et de Bellefontaine,* sur lesquels l'Académie a des renseignements suffisants. On appelle particulièrement l'attention des concurrents sur les anciennes églises de la province.

Les biographies sont exclues de ce concours.

Prix d'éloquence. — Médaille de 300 francs. — *Eloge de l'abbé Bullet.*

Prix de Poésie. — Médaille de 200 fr. — L'Académie n'impose aux concurrents aucun sujet; elle exige seulement que celui qu'ils traiteront se rattache par quelque côté à l'histoire ou aux traditions franc-com-

toises. Elle les laisse libres de choisir le genre et la forme qui leur paraîtront préférables.

Les concurrents ne signeront point leurs ouvrages; ils y attacheront seulement une sentence ou devise, qu'ils répéteront au dos d'un billet cacheté, contenant leur véritable nom et leur adresse.

Ces ouvrages seront adressés, *francs de port, au Secrétaire perpétuel de l'Académie*, avant le 1er juin.

Les manuscrits, plans et dessins envoyés au concours, restent dans les archives de l'Académie, et ne peuvent être déplacés sous aucun prétexte; seulement les auteurs, en se faisant connaître, seront autorisés à les faire transcrire.

TABLE DES MATIÈRES.

Séance du 24 août 1859.

Discours de M. le président..... 1
Rapport sur le concours d'histoire, par M. le président Clerc..... 15
Pièce de vers, par M. Alexandre de Saint-Juan .. 19
Rapport sur le concours d'économie politique, par M. J. Druhen aîné..... 24
Rapport sur le concours de poésie, par M. Aug. Dusillet..... 45
Rapport sur le concours d'éloquence, par M. Clerc de Landresse..... 65
Pièces de vers, par M. Viancin..... 85

PIÈCES DONT L'ACADÉMIE A VOTÉ L'IMPRESSION.

De l'indigence et de la bienfaisance dans la ville de Besançon, par le Dr Druhen aîné, professeur à l'Ecole de médecine..... 95
Observations sur l'origine des langues à propos de l'opinion présentée par M. Tripard dans l'ouvrage de *Moïse,* par M. Terrier de Loray..... 160
Elections..... 176
Liste académique..... 177
Programme des prix..... 188

FIN.

Besançon. — Dodivers et Ce, imp. de l'Académie, Gr.-Rue, 42.

ERRATA.

—

Page 15, ligne 9 et page 18, lignes 4 et 19 : au lieu de Port Abucinus, *lisez* Port Abucin.